

---

# La langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest

les actes du quatrième colloque du  
Centre d'études franco-canadiennes  
de l'Ouest tenu au Collège  
universitaire de Saint-Boniface  
les 23 et 24 novembre 1984

---

## Table des matières

### La langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest

Les actes du quatrième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface les 23 et 24 novembre 1984 (Winnipeg, 1985)

| SOMMAIRE                                                                                                                     | PAGES  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Présentation.....                                                                                                            | i-iii  |
| Programme du colloque.....                                                                                                   | v-vii  |
| La Parole<br>par Pierre MATHIEU.....                                                                                         | 1-6    |
| I LANGUE ET LITTÉRATURE                                                                                                      |        |
| Du droit à la traduction: Le lieu problématique du français au Manitoba<br>par Annie BRISSET.....                            | 7-22   |
| Les femmes dans la vie de Louis Riel: une perspective poétique<br>par Glen CAMPBELL.....                                     | 23-34  |
| La Métisse dans les romans des Français<br>par Paulette COLLET.....                                                          | 35-45  |
| Gabrielle Roy et la création littéraire: de l'espace et du temps<br>dans <i>La route d'Altamont</i><br>par Dennis ESSAR..... | 47-66  |
| L'exotisme chez Henri-Émile Chevalier<br>par Lise GABOURY-DIALLO.....                                                        | 67-75  |
| Lecture féministe de <i>Valcourt ou la dernière étape</i> de M.-A. Roy<br>par Monique GENUIST.....                           | 77-86  |
| Langue, Culture et Société: l'exemple de l'Écosse pays trilingue<br>par Alex.-L. GORDON.....                                 | 87-96  |
| Structure et techniques dans <i>La route d'Altamont</i><br>par Carol J. HARVEY.....                                          | 97-107 |

|                                                                                                                        |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Lecture d'un texte de Roger Léveillé: L'œuvre littéraire comme objet de consommation<br>par Rosmarin HEIDENREICH ..... | 109-115 |
| Gaston Giscard et Marcel Durieux, chroniqueurs?<br>par Pierre-Yves MOCQUAIS.....                                       | 117-126 |
| Facteurs linguistiques et sociologiques de l'évolution de la langue<br>par Henriette RICOU .....                       | 127-135 |
| Langue et tradition au Manitoba d'expression française<br>par Liliane RODRIGUEZ.....                                   | 137-143 |
| L'école publique française en Colombie britannique<br>par Robert-R. ROY.....                                           | 145-152 |
| II CULTURE ET SOCIÉTÉ                                                                                                  |         |
| Le concept "d'ethnicité" et son application pour l'étude de la francophonie au Manitoba<br>par Jean-Marc FONTAN .....  | 153-161 |
| Charles Lirette Jr, le grand trappeur nord-américain<br>par Réal GIRARD .....                                          | 163-170 |
| Les implications de décisions juridiques récentes pour l'éducation française dans l'Ouest<br>par Raymond HÉBERT .....  | 171-179 |
| Les Jésuites au Manitoba (1885-1985)<br>par Gérard JOLICOEUR, s.j. ....                                                | 181-186 |
| Production et consommation d'art<br>par Jean Lafontant .....                                                           | 187-195 |
| Le sacre de Mgr Taché à Viviers-sur-Rhône<br>par Hubert G. MAYES.....                                                  | 197-205 |
| La Politique, telle que présentée dans les derniers manuscrits de Jean Féron-Lebel<br>par Jean-Guy Quenneville.....    | 207-226 |

|                                                                                                                           |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Le défi de l'informatisation pour les communautés de langue officielle<br>de l'Ouest canadien<br>par Bernard WILHELM..... | 227-234 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|

### III RÉFLEXIONS

|                                                                                                                        |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Entre la détresse et le déchirement: Nature et signification de l'œuvre<br>de Gabrielle Roy<br>par Jean MORISSET ..... | 235-251 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|

## Présentation

**L**e quatrième colloque, organisé par le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest au Collège universitaire de Saint-Boniface, vient de prouver à son tour les multiples avantages d'une rencontre annuelle.

En 1981, lors du premier colloque à Saint-Boniface, le professeur Roger Motut de l'Université de l'Alberta disait: "Ce soir, nous écrivons une page d'histoire". Et, d'un regard pétillant de satisfaction, le doyen des lettres canadiennes dans l'Ouest nous avait encouragés à établir une tradition. De nombreux contacts devaient se créer pour susciter de nouveaux départs et gagner de nouveaux paris.

L'année suivante, la Faculté Saint-Jean d'Edmonton accueillait des professeurs et des chercheurs venus de l'Alberta et de l'extérieur de la province. Le professeur Gilles Cadrin, en dépit de la tâche énorme qui lui incombait, a su mener la barque à bon port avec quelques collaborateurs; de plus, il a assumé la responsabilité de publier les *Actes du Colloque II* portant sur le même thème que le premier: *L'état de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien*.

Le professeur André Lalonde, directeur du Centre d'études bilingues à l'Université de Regina, suggéra en 1983 "La langue, la

culture et la société des francophones de l'Ouest" comme thèmes du troisième colloque. Le nombre des participants ayant sensiblement augmenté, l'équipe de la première heure prit la résolution "de ne pas lâcher". Tous éprouvaient le besoin d'aller plus avant dans le monde de la recherche et de faire corps avec leurs collègues. Les quatorze textes des *Actes du Colloque III*, établis par les professeurs Pierre-Yves Mocquais, André Lalonde et Bernard Wilhelm demeurent un témoignage de vérité et de vitalité au coeur de la Saskatchewan, une province qui sait recevoir et donner avec largesse.

En novembre 1984, les yeux se tournèrent de nouveau vers Saint-Boniface, là où il ferait bon revenir ou se rendre pour la première fois. Des délégués vinrent de la Colombie britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Québec se joindre aux Manitobains pour un Colloque qui annonçait vingt-quatre communications sur les mêmes thèmes que l'année précédente.

En plus des communications simultanées, le programme comprenait le vernissage d'un film produit par l'Office national du film et le lancement de quatre livres: *Actes du Colloque III* par le Centre d'études bilingues, de Régina; et, par les Éditions des Plaines, *La forêt* de Georges Bugnet, *French in the West/Les Franco-Canadiens dans l'Ouest* de Grant MacEwan et *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui* de Liliane Rodriguez.

On pouvait dire au moment des au revoirs que le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest venait de franchir une autre étape grâce à la collaboration de la Faculté Saint-Jean d'Edmonton et du Centre d'études bilingues de Régina avec le Collège universitaire de Saint-Boniface.

À Saint-Boniface, les professeurs Hubert Balcaen, Richard Benoit, Edmond Cormier et Hubert Mayes avaient étroitement travaillé avec Paulette Damphousse et moi-même à la mise sur pied d'une rencontre qui se voulait aussi profitable que possible pour tous les participants. Et que dire du professeur de français, Liliane Rodriguez, qui a bien voulu m'apporter son aide pour l'établissement des textes!

Mais la meilleure volonté au monde n'aurait pu concrétiser nos plans sans l'appui financier du Secrétariat d'État et du ministère des Affaires culturelles au Manitoba. Le CEFCO n'est plus ce petit centre travaillant dans l'ombre à Saint-Boniface; il est maintenant devenu ce que les fondateurs rêvaient en 1975: un réseau dans l'Ouest canadien, à l'intérieur duquel des organismes indépendants collaborent à l'élaboration de projets communs, de collo-

ques, etc. Le prochain groupe qui fournira une preuve tangible de son adhésion au réseau est l'Unité de recherches pour les études franco-canadiennes de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon. C'est là qu'aura lieu le cinquième colloque du CEFCO sur le thème: Héritage et avenir.

Nous vous invitons, chers lecteurs, à consulter les *Actes du Colloque IV*. Vous apprécierez davantage cette publication si vous avez foi en ceux et celles qui offrent un vibrant témoignage de leur respect envers la culture francophone implantée dans l'Ouest canadien.

Annette Saint-Pierre  
directrice du CEFCO

# Programme

## LA LANGUE, LA CULTURE ET LA SOCIÉTÉ DES FRANCOPHONES DE L'OUEST

**le vendredi 23 novembre 1984**

- 13h00 Ouverture du colloque sous la présidence d'honneur du recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface, Paul Ruest.
- 13h30 Carol J. Harvey  
— *Structure et techniques narratives dans "La route d'Altamont"*  
Raymond Hébert  
— *Les implications de décisions juridiques récentes dans l'éducation française dans l'Ouest*
- 14h00 Jean-Guy Quenneville  
— *La politique, telle que présentée dans les derniers manuscrits de Jean Féron-Lebel*  
Pierre-Yves Mocquais  
— *Gaston Giscard et Marcel Durieux, chroniqueurs*
- 14h30 Jean-Marc Fontan  
— *Le concept "d'ethnicité" et son application pour le cas de la francophonie au Manitoba*
- 15h30 Paulette Collet  
— *La Métisse dans les romans des Français*  
Jean Lafontant  
— *Production et consommation d'art*  
Monique Genuist  
— *Lecture féministe de "Valcourt ou la dernière étape" de M.-A. Roy*
- 16h00 Liliane Rodriguez  
— *Langue et tradition au Manitoba d'expression française*

Dennis Essar

— *Gabrielle Roy et la création littéraire: de l'espace et du temps dans "La route d'Altamont"*

17h30 Coquetel offert par le Collège de Saint-Boniface

18h30 Banquet

Invité d'honneur: Pierre Mathieu, écrivain et artiste-peintre

Présentation des invités: Fernand Girard et Annette Saint-Pierre

20h45 Première du film *Fait d'hiver* précédé de *Louis Riel, dernier songe* et *Au revoir*.  
Office national du film.

Vin d'honneur offert par l'Office national du film

### **le samedi 24 novembre 1984**

9h00 Hubert Mayes

— *Le sacre de Mgr Taché à Viviers-sur-Rhône*

Myo Kapetanovich

— *Une romance canadienne-française*

9h30 Glen Campbell

— *Les femmes dans la vie de Louis Riel: une perspective poétique*

Annie Brisset

— *Du droit à la traduction: le lieu problématique du français au Manitoba*

10h00 Robert Roy

— *L'école publique française en Colombie britannique*

Lise Gaboury

— *L'exotisme chez Henri-Émile Chevalier*

11h00 Antoine Lussier

— *Mgr Provencher et les autochtones*

Henriette Ricou

— *Facteurs linguistiques et sociologiques de l'évolution de la langue*

11h30 Réal Girard

— *Charles Lirette Jr, le grand trappeur nord-américain*

Alex.-L. Gordon

— *Langue, culture et société: l'exemple de l'Écosse, pays trilingue*

- 12h00 Déjeuner
- 13h30 Rosmarin Heidenreich  
— *Lecture d'un texte de Roger Léveillé. L'oeuvre littéraire comme objet de consommation*  
Gérard Jolicoeur  
— *Les Jésuites au Manitoba (1885-1985)*
- 14h00 Jean-Claude Dupont  
— *Héritage de la francophonie canadienne*
- 14h30 Bernard Wilhelm  
— *Le défi de l'informatisation pour les communautés de langue officielle de l'Ouest canadien*
- 15h00 Vin et fromage offert par le CEFCO



## La Parole

par Pierre Mathieu

*conférencier invité*

Chers amis,

Je vous remercie d'avoir eu l'audace d'inviter un poète pour souligner cette rencontre authentique. En invitant un poète qui par définition est un être inutile... mais irremplaçable, vous vous êtes mis dans la situation de voir et d'entendre un paradoxe.

Le poète est avant tout l'homme de la Parole créatrice, mystérieuse et provocatrice, de cette Parole qui en ce monde est si souvent humiliée, mise en difficulté.

Nous sommes ici réunis parce que nous croyons à la Vie, et nous désirons chacun avec nos dons précis servir le Vrai et le Beau dont nous sommes les porteurs en ce monde constamment en enfantement.

"Et Verbum caro factum est." La Parole est avant tout relation, avec le vivant, avec l'humain. Elle est le son par excellence pour l'homme qui le différencie de tout le reste. Pour qu'il y ait Parole il faut à la fois la durée, deux vivants, le parlant, l'écoutant vivant dans la même durée et le recueillement dans un triomphe sur l'abolition du passé. Ainsi la Parole est essentiellement présence. Elle est du vivant, elle n'est jamais objet. La Parole impose le temps à la vision, car elle reste souveraine même transformée en

écriture et visualisée. Elle est de toute nécessité dite à quelqu'un, elle suppose une oreille, évoque une réponse. La parole, toute parole, le juron, l'insulte, l'exclamation, le soliloque commencent le dialogue. Elle est aussi communication. Elle porte des informations. Mais si on ne parlait que pour transmettre des informations, combien nos relations seraient appauvries! Il n'est que d'écouter les informations à la télévision, malgré le talent des présentateurs et les effets de surprise ou de renouvellement.

Car la Parole est incertaine, porteuse d'informations mais aussi de tout un univers fluide, sans cadrage, sans prétention et riche de toute la complexité non-dite de la relation. La Parole n'est jamais ainsi de l'ordre de l'évidence. Elle est sans cesse un jeu de voilement-dévoilement. Le jeu de la relation humaine, qui est, mais que la parole a rendu plus fine et plus complexe. Elle n'existe que par, pour cette relation.

Le dialogue implique l'étonnante découverte du même-autre et de l'autre-même. Il faut en même temps la commune mesure et la différence. Je parle la même langue que toi, nous avons le même code mais ce que j'ai à dire est autre que ce que tu as à dire. Sans quoi, il n'y aurait pas de parole ni de dialogue.

Malgré la condamnation de linguistes et d'artistes modernes, je tiens que si je parle c'est parce que j'ai quelque chose à dire, s'il n'y avait pas cette pression, la parole ne sortirait pas. Mais la Parole ne se modèle pas directement sur ce "à dire", elle crée aussi un domaine de l'inattendu, une merveilleuse efflorescence qui agrémente, enrichit, ennoblit ce que j'ai à dire et ne le traduit pas directement, sèchement, exactement. Le dialogue tient témoignage de la distance. Il faut que nous soyons séparés en même temps que différents. Non pas seulement un "à dire" qui manque à l'autre mais un autre différent. Semblable. La Parole d'Adam éclate pour la première fois lorsqu'il voit Ève. C'est à cause d'elle, pour elle, qu'il parle. Chair de ma chair, os de mes os, et cependant, différente. Voilà le semblable dissemblable. Et la Parole comble l'espace infini qui nous sépare. Mais la différence n'est jamais effacée. Le discours recommence toujours parce que la distance subsiste. Il me faut toujours reprendre ma parole pour la redonner dans une régénération inévitable, riche et bienheureuse. Parole reprise, redite, parce que jamais pleinement explicite, jamais exacte traductrice de ce que j'ai à dire, jamais exactement reçue, jamais exactement comprise. Le langage est Parole. La Parole est porteuse d'un flou, d'une aura plus riche et moins précise que l'information.

Si je dis "Pain" j'éveille de façon mystérieuse les images, un arc-en-ciel éblouissant, une multitude d'échos. Alors je ne puis m'empêcher de songer aux millions d'Africains affamés, aux immenses plaines de blé, au gaspillage de notre société, au pain chaud de notre enfance, ou encore à la Parole, pain rompu dont parle le poète.

La Parole prononcée met en mouvement une toile complexe qui n'est jamais la même, ni chez moi au cours du temps, ni chez l'autre, des ondes la parcourent faisant jaillir des lumières provoquant des frémissements, qui ne sont pas les mêmes chez l'autre et chez moi. Parole incertaine. Discours ambigu, souvent ambivalent. Folie de ceux qui veulent réduire le langage à une algèbre où chaque mot aurait une précision mathématique, un sens et un seul, qui serait délimité dans le carcan d'une information monovalente et où nous saurions avec une précision scientifique ce que nous sommes en train de dire, et celui qui reçoit pourrait déclarer dix sur dix. Bienheureuse incertitude du discours, c'est cela qui en fait toute la richesse. Je ne sais pas exactement ce que l'autre entend de ce que je dis, ce qu'il interprète, ce qu'il retiendra. Je sais que le courant passe, que mon discours pénètre en lui, que j'ai le sentiment d'une relation positive ou d'un rejet que je puis interpréter, ce qui fera rebondir la relation dans un ensemble, somptueux d'harmoniques. L'autre ne comprend pas, je le vois, alors je reprends mon discours. Je tisse à nouveau une toile avec une autre image. J'invente ce qui me semble-t-il pourra l'atteindre, être perçu de lui. L'ambiguïté de la parole, l'incertitude du sens font la création. Grâce à ces constants malentendus, il y a rebondissement de la vie. Il faut sans cesse recommencer et la relation devient un paysage complexe et riche, aux défilés inattendus et aux pics inaccessibles. Surtout ne rendons pas le langage mathématique, ne traduisons pas en formules identifiables la somptueuse complexité des relations humaines. Incertitude du sens mais, pour cela, je dois toujours à nouveau affirmer le discours que je tiens, je dois travailler à l'interprétation renouvelée du discours que j'entends. Je tente d'entendre ce que me dit l'autre. Toute parole est plus ou moins énigme à déchiffrer, texte à interpréter, à interprétations multiples. Et alors dans mon effort de compréhension j'institue des significations, et finalement un sens. La brume du discours est productrice de sens. Toute la vie intellectuelle, je dis bien toute, y compris celle des scientifiques de la plus exacte science, est fondée sur ces déséquilibres, ces incompréhensions, ces malentendus qu'il faut arriver à dépasser, à surmonter.

La Parole est aussi paradoxale parce qu'elle rend compte directement de l'ambiguïté de l'homme. Enfin la Parole est mystère. La parole la plus explicite, la mieux expliquée me replace au pied du mystère, invinciblement. Mystère de l'autre que je ne puis sonder, et dont la parole m'apporte un écho, seulement un écho. Mystère pour moi-même de ma propre incompréhension que je reconnais. Comment vais-je réagir? Comment répondre? Et nous abordons le mystère du silence. Silence qui est un creux du discours et non pas le discours un remplissage du silence. Le silence de l'autre énigmatique, inquiétant, troublant, attristant défaut à mon attente. J'attends de lui une réponse, une explication, une déclaration. Il se tait et je ne sais plus où, ni comment, me situer par rapport à lui. Exactement, je ne sais plus être en face de lui. Je suis devant un mystère qui m'échappe lorsque le discours n'a pas lieu. J'attends la parole et le silence est un vide dans la parole qui se poursuit, parole non dite, non entendue mais impossible à éliminer.

Ce silence se fait alors appel, convocation à me dépasser, à me perdre plus profondément en moi-même, à me risquer afin d'y trouver le matériau, l'énergie, la vibration pour que de ce vide flambe la plénitude du moment. Ô merveilleuse alchimie du dialogue, toujours à recommencer, à définir, à recréer.

Vous tous ici présents, vous faites oeuvre de donateurs, de créateurs, d'inspireurs. C'est vous qui, par mission, vous enrichissez la culture en la développant, en apportant un souci du bien dire, du beau parler. La langue n'est pas le reflet d'une culture, elle enrichit la culture. La langue instrument d'être plus homme, de témoigner universellement du caché en chacun de nous. Oui, la langue, ce secret mal gardé, la langue marque la volonté humaine de s'embellir. Car la Beauté est l'ultime essentiel, elle est le contour de la Vérité. Mais le joul? Alors? C'est la mutilation d'une expression saine, le témoignage d'une civilisation à bout de souffle, les joulisants bafouent d'un revers de main ceux qui avant nous ont gardé jalousement la belle parlure. C'est rompre une tension d'être universel, c'est l'hara-kiri, la mutilation du sacré en chacun de nous, une belle pâture pour le snobisme pseudo-intellectuel. Je ne nie pas l'existence des degrés du langage, je me refuse à la non-excellence. Voilà tout! Parler c'est rendre témoignage de la lumière, et la lumière est compagne du feu. Le feu éclaire, vivifie, réchauffe.

Merci, chers amis, d'être les pontons, les phares, les appels pour tous ceux que le laisser-aller, la médiocrité, la lassitude pourraient tenter. Je souhaite à chacun, en récompense, langue de feu.

La Société, c'est nous, tous ensemble, qui vivons cela. La Société n'est pas un homme ou une femme, un petit groupe pontifiant et bureaucratique, voire un tas de crayons, c'est l'ensemble organique d'êtres vivants, c'est une structure avec des élites, des idées, des chefs, des excellences. Oui, cessons de vouloir mettre tous et chacun dans le chaudron de l'uniformité. À vouloir ressembler à tout le monde on finit par ne ressembler à personne. Partout et en tout lieu, il faut stopper la guerre à l'excellence par l'entraide hiérarchique, intégrée à une société donnée. Excellence dans tout. Une société vit de l'esprit d'excellence ou se condamne à vivoter dans les slogans "Y a rien là". Prônons l'excellence partout, place aux concours de poésie, place à l'échange de la parole d'abord verbale puis écrite, place à l'imaginaire, de l'air, de l'air, que tous les arts soient fêtés, célébrés, fêtons le talent, la recherche, le travail bien fait. Cette fête peut être vécue partout, et pour tous, et immédiatement. On n'a besoin d'aucune aide extérieure, il nous faut suivre notre intuition, notre emballement, et la reconnaissance de l'urgence.

Votre histoire, celle de l'Ontario et du Manitoba, nous montre un exemple où des hommes et des femmes ont décidé de l'excellence de la langue française, ont triomphé du monstre de l'État qui voulait les anéantir. Jacques Ellul écrit dans *L'illusion politique*: "L'État s'arrête seulement là où il rencontre l'obstacle insurmontable. Voilà ce que l'expérience nous a appris. Cet obstacle ne peut être que l'Homme, le citoyen avec ses groupements indépendants de l'État". Il faut ramener l'homme à une attitude vraiment démocratique, car le problème n'est pas celui d'opinions et de vocabulaire mais de comportements. S'il vous plaît, prière d'arrêter de "poutiner" les écoles comme des bureaucraties gouvernementales et comptables. Prière d'ouvrir les fenêtres au risque d'être subversif afin de faire éclater la sclérose qui nous menace tous; sans exception. Vive l'élément surprise, vive le paradoxe.

Les sociétés ont tendance à refermer, à contrôler, à dominer; alors il est urgent, il faut des contrepoids, des antagonistes à l'intérieur d'une société, lesquels s'acharneront à proposer les vrais problèmes, pas des semblants de velléités; ils viendront animer la bataille afin de créer la tension créatrice. Il faudra éviter de politiser les gens au risque de les rendre apolitiques.

En terminant, un mot sur la culture. Personnellement, je n'aime guère le mot culture qui pour moi est une donnée passive,

un acquis. Le substantif d'une action (cultivation) (qui se travaille) me plaît davantage.

La culture, c'est faire sortir les riches potentialités en y mettant du travail. C'est ce qui se travaille tout le temps, qui va du beau manche de hache à la fine pensée pure. C'est du toujours à recommencer, partout, dans l'ici, comme sol à défricher, à déchiffrer, pour en saisir l'essentiel: l'unicité. La culture est nationale, jamais nationaliste dans le sens que la culture d'un peuple ce n'est pas un lien voire le Saint des Saints, l'intouchable; au contraire, c'est le mouvement, la saisie, il faut constamment déchiffrer, défricher, travailler à réintégrer, à réinventer, car tout change chez l'humain. Réinventer à partir de ce qu'on a, maîtriser, fouiller l'imaginaire, saisir la langue en mouvement. Tout cela crée la culture.

Les poètes sont difficilement catalogables, classables mais ils sont fraternels. Je salue en chacun et chacune de vous, le mérite d'avoir une grande passion qui pousse le monde à se recevoir comme un don-partage. Que chacun soit toujours revitalisé par ce feu intérieur, cette vive urgence d'être plus, de porter plus grand que soi, alors le poète dérangent, halluciné, pourra reprendre souffle car une immense espérance aura traversé notre terre, illuminé l'humain et "Verbum caro factum est".



## **Du droit à la traduction<sup>1</sup>**

### **Le lieu problématique du français au Manitoba**

**par Annie Brisset**

*Université du Québec à Montréal*

**L**es réflexions qui suivent s'articulent autour d'une question fondamentale: y a-t-il lieu de traduire? Cette interrogation, qui dans l'absolu n'aurait aucun sens, acquiert sa pertinence en fonction du cadre spatio-temporel où elle se trouve posée<sup>2</sup>. S'interroger aujourd'hui et ici même sur la nécessité voire sur l'opportunité de traduire, cela peut sembler paradoxal, puisque cet établissement d'où nous parlons abrite depuis un an la première et actuellement la seule école de traduction des provinces situées à l'Ouest de l'Ontario. Paradoxe également puisque dans l'économie des échanges linguistiques qui caractérisent aujourd'hui le Canada, l'opération qui consiste à traduire en français des documents d'utilité publique initialement rédigés en anglais peut être considérée comme un acquis sinon comme une chose allant de soi. C'est pourquoi la question qui vient d'être posée ne prend son vrai sens que si, en dehors même de notre espace-temps (ici-maintenant), elle est posée en référence à l'histoire.

Sous le projecteur de l'histoire, le paradoxe de cette interrogation se transforme en un paradoxe de situation. On observe, en effet, que le français doit être reconquis à l'endroit même où il est venu s'implanter originairement, et qu'en outre il doit être réap-

propriété contre un pouvoir qu'il a permis de fonder. D'où, par métaphore, le sens topographique de la question: y a-t-il **lieu** de traduire? En clair, cela revient à s'interroger sur la place de la traduction dans la reconquête du français au Manitoba. Autrement dit, dans cette enclave où a survécu un groupe linguistique encore menacé d'éviction, la traduction est-elle à même de faire parcourir à la langue le trajet inverse de son histoire? Ou encore, dans quelle mesure peut-on envisager ici la traduction comme le moyen de restaurer le français dans sa fonction initiale, qui fut à la fois sociale, économique et politique, instrument nécessaire (et non ancillaire) à la communication tout autant qu'à une autodétermination<sup>3</sup>.

Pour autant qu'elle existe, la légitimité actuelle du français au Manitoba est celle d'une langue de traduction (langue médiatisée) et non pas vraiment celle d'une langue de communication (langue spontanée). Où est la différence? dira-t-on, puisque traduire c'est communiquer<sup>4</sup>. Cette équation, précisément, est à revoir dans la mesure où, ici, elle sert de support à des intérêts sociaux et politiques qui risquent de porter préjudice à la reconquête du français en faisant de la traduction un service-alibi. En tant que telle, cette équation entre traduction et communication est un leurre, un piège idéologique masqué par son évidence apparente.

Il faut se demander, en effet, si la communication consiste à maintenir **un lien résiduel** que la traduction établirait à **sens unique et sous la dépendance socio-culturelle d'une langue hégémonique** entre deux groupes linguistiques de force très inégale, dans le sens du plus fort vers le plus faible? Telle est pourtant la situation actuelle puisque, d'après les statistiques, plus de 80% des traductions s'effectuent de l'anglais vers le français et que, dans le domaine juridique, l'anglais monopolise le rôle de langue originale.

Par communication, ne faut-il pas plutôt entendre la nécessité d'un échange bidirectionnel, impliquant par là même que les deux langues en présence sont, quelque part, en état d'équilibre? Voilà justement où le bât blesse.

On peut difficilement nier que l'existence et le rayonnement d'une langue se définissent en relation à un pouvoir: politique, économique, social, culturel, etc. "Une langue, observe radicalement André Belleau, c'est un dialecte qui s'est doté un jour d'une armée, d'une flotte et d'un commerce extérieur<sup>5</sup>." Le discours qui a produit la notion de "French power" et qui s'articule autour d'elle ne s'y est pas trompé. C'est pourquoi, étant donné les rapports qui unissent langue(s) et pouvoir(s), il importe de mettre au jour le

caractère fallacieux, dans le contexte manitobain, de l'équation posée entre langue de traduction et langue de communication et de délimiter en conséquence le lieu de la traduction.

La traduction actuellement érigée en nécessité et dont on rend tributaire la survie du français, est le signe tangible que cette langue a changé de statut: langue-source, elle est devenue langue-cible<sup>6</sup>. Ces deux termes empruntés au métalangage de la traduction peuvent être investis d'un contenu métaphorique qui illustre opportunément l'origine et l'aboutissement de ce changement d'état. Un parcours historique, que l'on connaît suffisamment pour ne pas devoir y revenir, mène en effet du français langue-source, langue originale et langue de l'origine, jusqu'au français langue-cible, langue stigmatisée. Par langue de l'origine, j'entends autre chose que l'argument avancé d'habitude et qui repose sur le droit du premier occupant. Invoquer ce droit, c'est prêter à l'histoire une mémoire singulièrement courte. Cela revient en effet à tenir un discours hégémonique sur les décombres des nations et des cultures autochtones. Si le français est bien une langue fondatrice — de par son privilège ambigu d'avoir été une langue de colonisation — c'est plutôt parce qu'il lui a fallu conquérir ses droits, de sorte que la revendication des services en français et de l'égalité des francophones, toutes ethnies confondues, a permis l'émergence et la fondation du premier gouvernement autonome et démocratique de l'Ouest colonisé. L'instauration du bilinguisme au sein de l'appareil dirigeant de la Terre de Rupert, administration anglophone de tutelle à caractère paternaliste, a eu pour conséquence directe la création du Manitoba en tant qu'État moderne, au sens juridique et politique du terme<sup>7</sup>.

De la position centrale et fondatrice qu'il occupait à la naissance de la province, le français a été refoulé, en position de repli et d'exil intérieur. Ainsi, le lieu d'où nous parlons et où l'on forme aujourd'hui des traducteurs fut en son temps le premier et l'unique lieu de scolarisation de ce qui allait devenir le Manitoba. Cette filiation apparemment naturelle et sans aucun doute bénéfique à maints égards, ne doit pas faire oublier qu'elle est aussi le symbole et le résultat d'une spoliation: de l'enseignement de la langue propre, on est passé à l'apprentissage de sa réappropriation. Les étapes qui ont mené au rétrécissement de l'espace réservé au français sont connues de tous. Expulsé du Parlement, des tribunaux et des écoles, le français a progressivement cessé d'être une langue de communication en dehors de l'enclave où il s'est trouvé

cantonné. Il est devenu la cible des attaques au point d'être considéré comme une langue usurpatrice. Taxé d'abus de pouvoir, il est désormais traduit en justice.

Dire que le français subit la domination de l'anglais serait un euphémisme. Par un phénomène d'osmose, l'anglais, langue hégémonique, s'y infiltre quotidiennement à cause de l'obligation incontournable d'y recourir pour communiquer. Dans ces conditions, la traduction risque d'ouvrir toutes grandes les portes de l'assimilation. Cela peut sembler paradoxal, encore une fois, puisqu'on sait que la traduction a souvent été un facteur de dédialectisation, générateur d'identité. On songe à la traduction de la Bible par Luther qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, a été décisive pour le façonnement de la langue et de l'identité allemandes. De même, l'édit de Villers-Cotterêts promulgué en 1539 par François 1<sup>er</sup> exige que tous les actes juridiques soient publiés en français, et détermine par là même ce dialecte à devenir langue nationale. Mais si, en l'occurrence, la traduction permet à une langue de s'affirmer jusqu'à occuper une position dominante, c'est en raison de facteurs extralinguistiques. Dans le premier cas, la langue se cristallise autour d'un texte fondateur par excellence; dans le second, elle sert à consolider le pouvoir royal auquel elle est identifiée. Au Manitoba, on voit mal ce qui pourrait jouer un rôle analogue dans la reconquête du français par la traduction. Au contraire, on ne peut qu'être attentif au danger d'acculturation qui pointe sous cette opération.

Chaque langue représente et exprime la réalité selon un modèle qui lui est propre. Par nature, la traduction porte à modifier la langue d'arrivée (ici, le français) en l'amenant à coïncider avec la langue de départ (l'anglais)<sup>8</sup>. Ce phénomène est d'autant plus marqué que la communauté qui parle la langue d'arrivée subit la domination socio-économique de celle qui s'exprime dans la langue de départ. Ainsi en vient-on à lire sur les chantiers: **"Danger: hommes au travail"** et **"Pas d'admission sans affaire"**. Parfois la cocasserie se transforme en lapalissade du type: **"Stationnement non autorisé interdit"** ou en déclaration bien embarrassante si on la surprenait dans la bouche du ministre des Affaires extérieures: **"Le Canada ne peut pas supporter l'Éthiopie"**.

Les linguistes se sont penchés sur l'interférence des langues en contact ou reliées par la traduction. Pour sa part, Jean Darbelnet observe qu'il existe deux catégories d'anglicismes: "ceux qui constituent pour le français des ressources nouvelles et ceux qui chassent

de l'usage des mots français authentiques<sup>9</sup>". Parmi ces derniers il faut inclure les mots, et surtout les structures, que le traducteur francophone calque parfois inconsciemment sur l'anglais et qu'il fait passer dans sa propre langue par oubli ou par ignorance des équivalents qui s'y trouvent. Il en résulte un appauvrissement unilatéral du patrimoine de la langue d'arrivée, laquelle devient de plus en plus ressemblante à la langue de départ. Or, poursuit Jean Darbelnet, "ce patrimoine est éminemment culturel. Il fait partie de l'identité que chaque peuple affirme en parlant une langue qui lui est propre<sup>10</sup>".

Cela démontre la nécessité d'une **éthique de la traduction**<sup>11</sup>. Cette notion recouvre ici deux choses. C'est d'abord l'obligation pour le traducteur professionnel de s'arrêter à ce que j'appellerai sommairement la fidélité, faute de quoi le lecteur déjà vulnérable à l'influence de l'anglais est mis en présence d'une langue dénaturalisée. La preuve en est que, placés devant un texte bilingue, il nous arrive bien souvent d'abandonner la lecture de la traduction française, qui nous semble contrainte, pour nous reporter à l'original, plus clair et plus compréhensible. Le traducteur inexpérimenté ou qui n'a pas reçu la formation voulue craint de déroger à l'original et se laisse hypnotisé par lui. Il confond "dire la même chose" et "dire de la même façon". Croyant être fidèle au texte original, il oublie de l'être envers sa propre langue et perd totalement de vue le lecteur francophone, destinataire de sa version. Les traductions calquées sur l'anglais ont une incidence grave puisqu'elles dépossèdent peu à peu les locuteurs francophones des ressources de leur propre langue. Toutefois, les mots étant de pures conventions, le fait de remplacer "la condition féminine" par "le statut des femmes" modelé sur "the status of women" ne peut effaroucher que les puristes oublieux de la dynamique des langues. Ce qui est grave, en revanche, c'est le jugement de valeur que ces déplacements linguistiques projettent sur les locuteurs francophones. Quelle image des francophones reflètent, en effet, des traductions du type: "**stationnement non autorisé interdit**"? L'éthique de la traduction consiste donc également à respecter la règle déontologique interdisant à quiconque d'accepter sciemment un travail de traduction pour lequel il n'est pas entièrement qualifié aussi bien par la connaissance des deux langues que par celle du sujet en cause<sup>12</sup>. L'exemple précité montre que le fait d'être "bilingue" est une condition nécessaire mais non suffisante pour devenir traducteur<sup>13</sup>. La rançon des traductions qu'on exécute sans avoir les compétences requises,

c'est la créolisation de la langue d'arrivée, et par conséquent, la marginalisation encore plus poussée de ceux qui la parlent. Devant ces responsabilités, il serait souhaitable que tous les traducteurs soient agréés par une association professionnelle, surtout s'ils travaillent de manière autonome, en dehors de toute supervision.

Favorisées par le jeu de l'offre et de la demande et par l'appât du gain, les traductions sauvages se multiplient. Leur effet est d'autant plus pernicieux qu'elles manifestent une acceptabilité de l'ordre du plausible, alors que des traductions aberrantes, comme celle que voici, provoquent immédiatement une réaction de rejet:

Winnipeg Police Department

Département de Police de Winnipeg

An offence has been committed against the traffic laws as noted. If this proves to be a first offence you are hereby cautioned, but if it is a second or subsequent offence, you may be prosecuted.

Une offence était commit centre la loi de circulation qui est nôtré. Si c'est un première offense, vois allez être averti, mais si c'est une seconde offense, vous ellez être poursuivre.

Chief of Police.

Directeur de police.<sup>14</sup>

Contrairement à ce qu'elle a fait dans le cas de cet avertissement, la présidente de la Société franco-manitobaine ne songerait probablement pas à protester auprès du maire de Winnipeg si, d'aventure, celui-ci publiait un communiqué bilingue invitant la population à lui envoyer de l'argent pour "**supporter**" l'Éthiopie. À supposer que le mot "**supporter**" n'appartienne pas au vocabulaire français, il serait néanmoins cautionné par le code phonétique et le code graphique de cette langue. Mais pour le comprendre correctement dans le contexte du secours porté à un pays dévasté par la famine, il faut passer par l'acception anglaise du mot qu'il est censé traduire. C'est un exemple typique d'une assimilation lexicale réussie. De sorte que la S.F.M. aurait encore parfaitement raison d'exiger de la municipalité une traduction digne de ce nom, sans compter qu'elle rendrait service à M. Bill Norrie puisqu'elle le mettrait en garde contre un avis qui, aux yeux des francophones, le ferait passer pour un quémandeur mal disposé envers une population sinistrée.

Il faut plus que des mots pour faire (ou défaire) une langue. L'exemple cité doit donc être pris pour ce qu'il est: l'illustration schématique d'une réalité complexe où tous les codes de la langue

subissent le même travail de sape. L'empiètement des structures d'une langue sur celles d'une autre langue, et par là même des représentations mentales qu'elles véhiculent, est d'autant plus efficace et durable qu'il est moins visible. Or, sa perception est précisément gênée par l'omniprésence de l'anglais qu'il faut bien utiliser tous les jours, activement ou passivement, sous peine de vivre "incommunicado". Cette immersion permanente et inévitable dans la langue hégémonique entrave la capacité de dissocier les structures et les codes propres à chacune des deux langues. Par ailleurs, la faculté d'expression ou de réexpression que suppose la traduction est constamment bridée par l'absence ou la défaillance des supports langagiers francophones, notamment de la presse écrite. Lorsqu'ils existent, ces modèles portent déjà l'empreinte de la langue dominante dont ils renvoient le reflet spéculaire de sorte que, par effet d'entraînement, ils contribuent à renforcer les *habitus* linguistiques altérés par le débordement de la langue hégémonique.

Dans une situation linguistique aussi déséquilibrée, la traduction est bien un transfert de langue, mais un transfert de langue comme on dit un transfert de prisonnier ou un transfert de cendres<sup>15</sup>. On rétorquera que les langues ne meurent pas forcément d'hybridation, bien au contraire. Cela est indéniable, mais c'est oublier que, dans le cas qui nous occupe, l'hybridation reflète une double aliénation: par rapport à l'anglais, langue-source et langue du groupe hégémonique, et par rapport au français, langue-matrice qui de loin persiste à imposer son modèle. Le produit du croisement, c'est une parole qui se perçoit elle-même comme étant privée d'appartenance, culpabilisée, dévalorisée, prête à se réfugier dans le silence et à s'échanger pour l'anglais. Voici comment, à propos d'un type de langage journalistique, André Belleau caractérise l'aliénation du français:

Les anglicismes [...] ont en fait une valeur thématique. Ils dénotent un langage honteux qui ne peut s'assumer, un langage mal habité et difficilement habitable. Presque toujours, ils signalent une prétendue lacune ou impuissance du français [...] et le regret de devoir malgré tout l'employer. Personne de sérieux ne soutiendra qu'une langue est supérieure ou inférieure à une autre. Aussi s'agit-il d'un phénomène essentiellement culturel [...]. La parole inférieure, irréalizable, a charge de dire une réalité pour laquelle la parole dominante est seule jugée apte. Ça parle doublement ici, et en même temps [...]

Dans un même langage, une parole dominante irréalisée, une parole dominée irréalizable<sup>16</sup>.

L'anglicisation entraîne un sentiment corrélatif d'infériorité envers le "français de France", français de référence. Devant ce français ressenti comme exemplaire et qui lui paraît hors d'atteinte, la parole hybride se sent dévalorisée. Il ne lui reste plus d'autre solution que de se taire pour de bon, au profit de l'anglais qui a le mérite d'être une langue plus valorisante sur le plan économique et social.

Comment le français peut-il regagner le terrain perdu si, dans les conditions défavorables où elle est effectuée, la traduction peut conduire à marginaliser la langue à laquelle elle prétend redonner droit d'expression? La réponse est que, sans minimiser l'importance de la traduction, il vaut mieux être conscient de ses implications et la considérer comme une **solution auxiliaire** par rapport à d'autres moyens plus efficaces, qu'elle peut d'ailleurs contribuer à mettre en oeuvre. La traduction est une solution relativement rapide à des problèmes urgents que seule une infrastructure linguistique, plus longue à implanter, permettra de résoudre durablement en étant plus propice à une évolution des mentalités.

Dans le contexte manitobain, la traduction est une opération à double tranchant. C'est, bien sûr, une activité médiatrice qui fait le lien entre deux groupes linguistiques et qui étend la zone à l'intérieur de laquelle le groupe francophone peut utiliser sa propre langue<sup>17</sup>. Mais c'est aussi un **écran** dans la mesure où elle s'interpose entre le groupe tributaire de sa médiation et les zones du pouvoir investies par le groupe dominant. Il faut donc veiller à ce que l'institutionnalisation de la traduction ne finisse par créer autour des francophones un cordon sanitaire qui les tiendrait perpétuellement à une distance respectable des centres de décision. Dans la situation actuelle où la présence francophone est très limitée parmi les décideurs, la traduction constitue, pour l'instant, une indispensable voie d'accès et sans doute la meilleure parce que c'est aussi la plus rapide. En même temps, c'est à long terme une solution de facilité car elle risque de servir de paravent aux pouvoirs publics qui se sentiront dispensés d'accorder l'essentiel, à savoir le droit à la communication directe et spontanée. La communication non médiatisée suppose une modification radicale dans l'économie des échanges linguistiques de la province car, à la différence de la traduction telle qu'on la pratique maintenant, elle exige une réciprocité. À plus longue échéance, elle seule garantirait donc

aux francophones, en tant que tels, une intervention à part entière dans les processus politiques, administratifs et judiciaires.

Prenons le domaine du droit. Traduire une loi ou mettre un interprète à la disposition d'un tribunal, c'est assurer un service en français. Tout le monde en convient. Mais il s'agit d'un service au second degré qui met les francophones dans une position d'assistés. De plus, c'est un service précaire puisqu'il place les francophones à la merci d'un intermédiaire que les pouvoirs publics peuvent à tout moment limiter, suspendre ou révoquer. Surtout, il ne modifie nullement l'équilibre des pouvoirs ni les structures en place. Bien au contraire, il fortifie l'hégémonie d'un groupe et accentue la sujétion de l'autre.

Dans son application actuelle et sans le secours d'autres dispositifs de communication ou de supports langagiers, la traduction constitue au mieux une sorte de défense passive. Le fait d'y recourir exclusivement risque d'entraîner un sous-emploi voire un mésusage des compétences qui détournera les francophones des postes de responsabilité. De nouveau, prenons les lois. Il est évident que la traduction conventionnelle offre le seul moyen de mettre à la disposition des Franco-Manitobains les textes déjà promulgués, comme les anciens statuts de la province. Faut-il, en revanche, attendre qu'une loi soit adoptée pour en produire après coup une version française en dehors de l'arène législative? Autrement dit, les intérêts de la communauté francophone sont-ils mieux servis lorsqu'on mobilise ses juristes pour traduire des lois plutôt que pour concevoir et administrer celles-ci<sup>18</sup>?

La traduction de certaines lois est un exercice qu'un jurilinguiste estime aussi peu sensé que de "vouloir traduire une grammaire anglaise pour l'usager écrivant en français"<sup>19</sup>. Il propose donc de remplacer la traduction, chaque fois que c'est possible, par la **corédaction**. Il s'agit de la rédaction parallèle, mais directe en français comme en anglais, de la double version des lois. Les rédacteurs francophones et anglophones doivent connaître les deux systèmes juridiques et, ne serait-ce que passivement, la langue de leurs partenaires. L'échange est donc réciproque, mais il suppose à plus long terme un réaménagement de l'enseignement du droit où les juristes francophones pourront jouer un rôle actif. Avant de pouvoir remplacer la traduction par la corédaction (au moins partiellement), il faudra vaincre bien des résistances, y compris dans les services de traduction où elle entraînera une modification des habitudes et de l'organisation même du travail:

C'est le seul moyen véritable, pourtant, de réussir dans l'harmonie, la compréhension réciproque et à la satisfaction des deux collectivités fondatrices du pays, à produire de belles lois bilingues. Et d'ailleurs, à partir de là, quel effet d'entraînement, quel effet multiplicateur sur le texte français des règlements, des instructions, des directives ministérielles et administratives et, par voie de conséquence, sur les commentaires de la presse et la langue de la population. La loi, en effet, c'est la clef de voûte, la fondation, l'alpha et l'omega de tout le Canada<sup>20</sup>.

La **corédaction** vaut pour bien d'autres domaines que le droit et, dans la mesure où elle est centrée sur la langue et la culture du destinataire, sans être simultanément limitée par un texte antérieur, cette forme de communication s'avérerait sans aucun doute plus bénéfique que la traduction conventionnelle partout où elle pourrait s'y substituer. En effet, la traduction systématique finirait par imposer aux Franco-Manitobains la lecture de textes toujours pensés dans l'autre langue et construits selon des schémas propres à l'autre culture. Accentué par la carence de traducteurs expérimentés ou compétents de même que par l'incapacité juridique des associations de traducteurs à réglementer la profession, ce phénomène conduirait inéluctablement sur la pente de l'anglicisation.

Conscientes de cet écueil, les écoles de traduction accordent une place prépondérante à l'apprentissage de la rédaction professionnelle dont la qualité recherchée est celle d'une presse de haut niveau. Au-delà d'une connaissance très approfondie de la langue maternelle ou première de l'étudiant, cette compétence exige l'acquisition d'une vaste culture générale et la maîtrise des langages de spécialité (économie, informatique, comptabilité, etc.) Par effet d'entraînement, se déploient les disciplines de soutien comme la documentation et la terminologie dont l'incidence débordé très largement du cadre de la traduction ou même des communications puisque tous les secteurs d'activité ont besoin de nommer et d'exprimer leurs réalités propres. Interdisciplinaire par excellence, l'enseignement de la traduction et de la rédaction pourrait donc servir à catalyser l'amélioration de la situation linguistique. L'actualisation de ce potentiel demeure néanmoins problématique, car la formation de traducteurs-rédacteurs fait encore mieux ressortir les carences linguistiques du milieu, notamment sur le plan des supports langagiers d'expression française comme la presse écrite et même électronique. Pourtant, si l'on veut éviter qu'elle ne porte préjudice à une langue qui subit quotidiennement les coups de

boutoir de l'anglais, la traduction, comme la rédaction, a besoin d'un milieu propice à sa réalisation aussi bien qu'à son apprentissage. On se trouve pris par là même dans un cercle vicieux. En sortir suppose qu'on agisse au minimum sur deux fronts: celui de **l'enseignement du français langue première** et celui de **la presse**.

Il est indispensable, en effet, que la langue vers laquelle on traduit soit renforcée dès les premiers stades de la scolarisation. D'où la nécessité d'exercer une vigilance toute particulière sur la **formation des maîtres**: à tous les niveaux, la qualité du français des enseignants démolira ou consolidera les assises de la langue elle-même. Le problème et sa solution résident en tout premier lieu dans l'école.

Par ailleurs, on ne soulignera jamais assez le rôle que les médias exercent sur la langue. À cet égard, l'absence d'une presse quotidienne en français est sans aucun doute un des principaux facteurs d'assimilation des francophones de l'Ouest. Cette lacune est d'autant plus redoutable qu'elle se conjugue à une distribution inefficace, voire inexistante, de la presse francophone produite ailleurs, qu'il s'agisse de la presse quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle. Ainsi, *Le Devoir* de Montréal met une douzaine de jours à parvenir dans les foyers de Winnipeg! Comment espérer que le français puisse survivre à l'obligation faite quotidiennement à ceux qui le parlent de passer par la langue dominante pour être informés sur leur milieu et sur le reste du monde? Dans notre société de communication, on ne saurait imaginer de moyen plus sûr pour rendre une langue inapte à nommer et à exprimer les réalités sociales, politiques ou économiques, en bref pour la réduire définitivement au silence.

La question paradoxale qui ouvrirait cet exposé suscite une réponse non moins paradoxale. Pour reconquérir ses droits, la langue française est ici et maintenant justiciable de la traduction. Le danger est qu'elle devienne un alibi ou une entreprise de clonage. Autrement dit, lorsque cette langue sera traduite non pas en justice mais en toute justice, alors pourra-t-on prononcer à son égard un non-lieu en faveur de la traduction.

## NOTES

<sup>1</sup> Le titre et le point de départ de cet exposé sont inspirés d'un séminaire présenté en juin 1984 à l'Université de Toronto par le philosophe Jacques Derrida, dans le cadre de l'Institut international de sémiotique. Dans son étude intitulée "Du droit à la philosophie" et sous-titrée "S'il y a lieu de traduire" et "La philosophie dans sa langue naturelle", Jacques

Derrida analysait, entre autres éléments, l'interaction du droit, de la langue et du pouvoir, qui s'est jouée dans le sillage de l'édit de Villers-Cotterêts. Cet édit, promulgué en 1539 par François 1er, exigeait le déroulement des procédures judiciaires en français, à l'exclusion des autres dialectes, de même que la publication en français, et non plus en latin, de tous les actes juridiques. Désormais langue juridique, le français contribue à la naissance d'un État et, en retour, il devient lui-même langue hégémonique. Devant certaines analogies avec l'évolution du statut de la langue française parallèlement à la création du Manitoba, il me paraît intéressant de rapporter à la situation actuelle de cette province la triangulation des liens entre droit, langue et pouvoir.

- <sup>2</sup> Les coordonnées spatio-temporelles permettent de préciser la question, à savoir: Traduire quoi? De quelle langue vers quelle autre langue? Pour qui? Pourquoi? Avec quelles conséquences? Par traduire, on entendra ici traduire en français et à l'intention des Franco-Manitobains des documents autres que littéraires, initialement rédigés en anglais.
- <sup>3</sup> Ainsi, l'historien A.-H. de Trémaudan rapporte que les marchands de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest se servaient des Français comme intermédiaires auprès des Indiens avec qui ceux-ci étaient en très bons termes: "Aussi, à de très rares exceptions près, le personnel de toutes leurs expéditions et de la plupart de leurs postes était-il choisi parmi les Français. Cela est si vrai que les patrons, pour pouvoir converser avec leurs subordonnés et leur donner leurs ordres, se voyaient contraints d'apprendre leur langue. C'est ce qui explique le très grand nombre de locutions françaises employées par les "Bourgeois" du Nord-Ouest dans les rapports et les mémoires qu'ils ont laissés." *Histoire de la nation métisse*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 1979 (1935), p. 78. L'autodétermination renvoie aux étapes qui ont mené à la création du Gouvernement provisoire et à l'établissement de la *Liste des droits*, devenue l'*Acte du Manitoba*. Pour plus de détails, se reporter à la note 7.
- <sup>4</sup> "Le traducteur se définit fondamentalement comme un communicateur". Jean Delisle, *L'Analyse du discours comme méthode de traduction*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 43.
- <sup>5</sup> André Belleau, "Pour un unilinguisme antinationaliste". Communication présentée au Congrès *Langue et société au Québec*, le 13 novembre 1982, à Québec. Publié dans *Y a-t-il un intellectuel dans la salle? Essais*, Montréal, Éditions Primeur, 1984, p. 89.
- <sup>6</sup> Dans le vocabulaire technique de la traduction, la langue-source ou langue de départ désigne la langue à **partir** de laquelle on traduit, tandis que la langue-cible ou langue d'arrivée désigne la langue **dans** laquelle on traduit.
- <sup>7</sup> En effet, l'égalité linguistique a dû être **conquise** au sein du Conseil d'Assiniboine, qui administrait les intérêts de la Compagnie de la Baie

d'Hudson sur le Territoire du Nord-Ouest occupé par les deux groupes colonisateurs dominants, l'un anglophone et protestant, l'autre francophone et catholique. C'est ainsi que le 19 juin 1845, par exemple, le Conseil décide de publier simultanément en anglais et en français les résolutions adoptées à cette date. Plus tard, le Conseil décide que les magistrats devront se servir du français lorsque des intérêts métis ou canadiens seront en jeu. À mesure qu'elles s'organisent et qu'elles se développent, les institutions qui régissent la population de la Rivière-Rouge évoluent dans le sens d'une égalité des droits. La revendication de cette égalité culminera dans les articles 16, 17 et 18 de la *Liste des droits* établie par le Gouvernement provisoire de la Terre de Rupert. En particulier, les articles 16 et 18, déclarés "péremptoirs" au moment des négociations pour l'entrée dans l'Union, stipulent "Que les langues française et anglaise soient communes dans la législature et les cours et que tous les documents publics soient publiés dans les deux langues" et "Que le juge de la Cour suprême parle le français et l'anglais". A.-H. de Trémaudan, *op.cit.*, p. 231-233. L'adoption de la *Liste des droits*, dont l'initiative revient au groupe francophone mené par Louis Riel, exprime le consensus qui permet la création même du Manitoba et son entrée dans la fédération comme province à part entière. La *Liste des droits* devenue, à quelques modifications près, l'*Acte du Manitoba*, constitue en quelque sorte l'acte de naissance de cette province, c'est-à-dire d'un État moderne doté d'institutions autonomes et démocratiques. Les acquis et les revendications de l'élément francophone — ethniquement composite — ont donc servi de vecteur à la création de cette nouvelle entité politique, juridique et administrative, affranchie des structures coloniales. Voir à ce propos le mémoire de l'historien David D. Bailey présenté le 6 septembre 1983 devant la Commission permanente des privilèges et élections de l'Assemblée législative du Manitoba.

<sup>8</sup> En intégrant les acquis de la linguistique, Georges Mounin a analysé les conséquences, pour la traduction, du non-recouvrement des champs sémantiques entre les langues. Voir à ce sujet *Les Problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard, 1963.

<sup>9</sup> Jean Darbelnet, "La responsabilité du traducteur: quel est son objet?", *Informatio*, vol. XIII, no 2-3, avril-juin 1984, p. 20.

<sup>10</sup> *Op. cit.*, p. 20.

<sup>11</sup> C'est à Antoine Berman qu'on doit l'introduction de ce concept comme fondement d'une théorie de la traduction. Dans l'introduction de *L'Épreuve de l'étranger*, Paris, Gallimard, 1984, coll. Les Essais, Antoine Berman définit ce concept de la manière suivante: "L'éthique de la traduction consiste sur le plan théorique à dégager, à affirmer et à défendre la pure visée de la traduction en tant que telle. Elle consiste à définir ce qu'est la 'fidélité'. La traduction ne peut être définie uniquement en termes de communication, de transmission de messages ou de **rewording** élargi [...] Traduire, c'est bien sûr écrire, et transmettre. Mais cette écriture et cette transmission ne prennent leur vrai sens qu'à

partir de la visée éthique qui les régit. En ce sens, la traduction est plus proche de la science que de l'art — si l'on pose du moins l'irresponsabilité éthique de l'art.

Définir plus précisément cette visée éthique, et par là sortir la traduction de son ghetto idéologique, voilà l'une des tâches d'une théorie de la traduction." Toujours dans cette introduction intitulée "La traduction au manifeste", Antoine Berman situe l'éthique de la traduction par rapport à deux autres composantes: "La mimésis traduisante est forcément pulsionnelle. Mais en même temps, elle dépasse la pulsion, car elle ne veut précisément plus cette secrète destruction/transformation de la langue maternelle que souhaitent celle-ci et la visée métaphysique. Dans le dépassement que représente la visée éthique se manifeste un autre désir: celui d'établir un **rapport dialogique** avec langue étrangère et langue propre. **Histoire de la traduction / Ethique de la traduction / Analytique de la traduction** tels sont donc les trois axes qui peuvent définir une réflexion **moderne** sur la traduction et les traducteurs.", p. 17-23.

<sup>12</sup> Je reprends ici l'article 3 du Code de déontologie de la Société des traducteurs du Québec. Le contenu de cet article se retrouve à peu près tel quel dans le Code de déontologie de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario et celui de l'American Translators Association. Toutes ces associations, affiliées à la Fédération internationale des traducteurs, revendiquent depuis longtemps un statut juridique qui leur permettrait de réglementer la profession et d'exercer une vigilance efficace sur la qualité des traductions.

<sup>13</sup> "Beaucoup de profanes croient qu'il suffit de connaître deux langues pour être en mesure de traduire [...] le bilinguisme n'est pas suffisant pour donner à quiconque une compétence de traducteur professionnel. Mais en quoi le traducteur se distingue-t-il du bilingue?" Pour répondre à cette question, Jean Delisle passe en revue les définitions courantes du bilinguisme qui convergent toutes vers la capacité de "**s'exprimer** dans une langue seconde". Cette compétence, principalement orale, permet d'articuler spontanément une pensée personnelle, alors que la traduction oblige l'expression à faire un détour par la conceptualisation puisqu'elle consiste à **ré-exprimer** une information dont la préexistence impose de multiples contraintes sémantico-formelles. "La présence des signes étrangers du texte original gêne la spontanéité de réexpression chez le bilingue qui n'est pas rompu à la gymnastique intellectuelle du transfert linguistique [...] La tentation est forte d'attribuer aux formes de mauvais contenus. Il en résulte une distorsion sémantique en langue d'arrivée, une empreinte de la langue originale sur le message traduit." Jean Delisle ajoute: "C'est par son aptitude à dissocier deux langues en contact que le traducteur [...] se distingue du bilingue au sens courant de ce terme." Il précise: "Il semble qu'idéalement (car il existe divers degrés de bilinguisme) le bilingue équilibré s'exprimant spontanément dans une langue seconde ne traduit pas. Il ne formule pas son message dans une langue pour le transposer ensuite dans une autre." Et il conclut: "En somme, le

bilinguisme oral et complet (apparenté à l'acte verbal spontané) du bilingue a peu de rapport avec le bilinguisme écrit du traducteur." *L'analyse du discours comme méthode de traduction*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 34-40.

<sup>14</sup> Cet avertissement a été publié dans le journal *La Liberté*, accompagné d'une lettre de Mme Gilberte Proteau, Présidente de la Société franco-manitobaine, adressée le 8 septembre 1981 à M. Bill Norrie, maire de Winnipeg.

<sup>15</sup> Ces métaphores de la traduction sont empruntées au manifeste "Le millefeuilles" par lequel Gérard de Cortanze préface sa "transformation." d'un ensemble d'oeuvres créatonnistes du poète Vicente Huidobro. Dans V. Huidobro, *Manifestes*. Altazor, Paris, Champ libre, 1976, p. 9-22.

<sup>16</sup> André Belleau, "Ryan, Scully, Victor-Lévy Beaulieu: un même langage de l'immobilité", *op. cit.*, p. 71.

<sup>17</sup> Il est regrettable que les parlementaires franco-manitobains n'exercent pas, avec une certaine systématisme, leur privilège d'intervenir en français. Il n'est pas question, bien sûr, d'un recours permanent à l'interprétation qui générerait l'efficacité de ce qu'ils ont à communiquer. Par contre, ils pourraient arrêter une stratégie commune qui entraînerait ponctuellement la conduite de certains débats dans les deux langues officielles.

<sup>18</sup> Dans son article "Validity of Manitoba Laws after Forest: What is to be done?", Joseph Eliot Magnet préconise des solutions qui aboutissent aux mêmes conclusions. S'attachant plus précisément au domaine juridique, il analyse les préjudices causés aux Franco-Manitobains tenus à l'écart de cette catégorie socio-professionnelle ou contraints de s'assimiler: "They have been kept out of the legal profession. They cannot plead in the courts in French; they cannot file court documents in French; they cannot have access to Manitoba legislation in French. This is the stock in trade of the lawyer: his mouth, his pen, and his statutes." Pour que les juristes franco-manitobains puissent exercer pleinement leur métier sous cette identité, J.-E. Magnet recommande l'instauration d'un système juridique bilingue (où l'interprétation judiciaire servirait de solution transitoire) de même que la création d'un programme d'études juridiques en français. Prise en charge par cette infrastructure, la traduction resterait un outil indispensable mais néanmoins secondaire. De sorte que les juristes franco-manitobains ne seraient pas **déterminés à devenir traducteurs**, à défaut de vouloir exercer leur profession en anglais ou s'expatrier. L'article cité a été publié dans *Manitoba Law Journal*, vol. X, no 3, 1980, p. 241-257.

<sup>19</sup> Alexandre Covacs, "Bilinguisme officiel et double version des lois. Un pis-aller: la traduction. Une solution d'avenir: la corédaction", Ottawa, 1er décembre 1974, p. 11. Version inédite.

<sup>20</sup> *Loc. cit.*, p. 7. À ce sujet, on consultera également l'excellent article de Michel Sparer: "Pour une dimension culturelle de la traduction juridique", *Meta*, vol. XXIV, no 1, p. 68-94. L'auteur soutient que la **différence radicale** entre la version anglaise et la version française (différence qui résulte d'une conception de la fidélité assez peu conforme à celle de bien des traducteurs dits professionnels) "va dans le sens d'une libération du traducteur qui alors sert mieux l'intérêt du lecteur et la qualité de la langue.", p. 85.



## Les femmes dans la vie de Louis Riel: une perspective poétique

par Glen Campbell  
*Université de Calgary*

**M**arie-Julie Guernon, Évelina Barnabé, Louise-Anne Marion, Marie-Rose Marion, et Marguerite Monet sont des femmes généralement peu connues. Leurs noms ne deviennent évocateurs que lorsqu'on les associe à celui d'un personnage plus familier aux Canadiens: celui de Louis Riel (1844-1885). Pendant une vingtaine d'années, ces femmes ont cependant joué, l'une après l'autre, un rôle important dans la vie du chef métis. Par l'analyse de la poésie de Riel — car c'est le plus souvent par l'intermédiaire d'un tel genre que les véritables sentiments d'un être humain s'extériorisent — je parlerai de ces cinq femmes et tenterai de déterminer quelle fut leur influence respective sur notre poète et sa carrière.

### **Marie-Julie Guernon (1864-1866)**

Marie-Julie était la fille de Joseph Guernon et Louise-Euphémie Bourque. La famille Guernon habitait à Mile-End, Village St-Jean-Baptiste, qui, à l'époque, était situé près de Montréal. Les Guernon étaient voisins de John et Lucie Lee, l'oncle et la tante de Louis Riel.

À l'âge de treize ans, le jeune Métis de la Rivière-Rouge est

arrivé à Montréal pour commencer ses études chez les Sulpiciens au Collège de Montréal. Pendant ses vacances, il séjournait souvent chez les Lee. C'est évidemment durant un de ces séjours à Mile-End que Louis a fait la connaissance de Marie-Julie. Au cours des mois qui ont suivi, il est tombé amoureux d'elle. Normalement dans la vie d'un jeune homme, une telle rencontre est la source de grande joie. Pour Riel, cependant, cette relation amoureuse a signalé le commencement d'une période de graves soucis, comme nous le constatons dans le poème "Un jeune malade", écrit probablement en 1864. Dans ces vers qui nous rappellent beaucoup la poésie romantique française du 19<sup>e</sup> siècle, le poète nous décrit les sentiments d'un jeune homme qui sent expirer ses forces et qui succombe au mal qui l'opprime, comme les feuilles des bosquets succombent à la bise et à la froideur de l'automne:

La nature est mourante  
Quand viennent les frimas.  
Et ma force expirante  
Me parle du trépas!<sup>1</sup>

Plus loin, le jeune malade prie sa bien-aimée de se souvenir des beaux moments passés ensemble et des vœux qu'ils ont faits entre eux:

Ô toi que j'ai chérie,  
Quand j'aurai clos mes yeux,  
Fidèle et tendre amie!  
Souviens-toi de nos vœux!  
Quelquefois sur ma cendre  
Oubliant tes appas,  
Viens te faire entendre  
Et plaindre mon trépas!<sup>2</sup>

Doit-on voir dans ces vers une présence autobiographique? S'agit-il en effet de la prochaine mort du jeune homme, c'est-à-dire notre poète Riel? A-t-il été atteint d'une grave maladie pour laquelle il n'y aurait pas d'espoir de guérison? Afin de répondre à ces questions et pour mieux comprendre le poème, il faut se rappeler que Riel, à ce moment de sa vie, se destinait à la prêtrise. Sa famille et l'évêque de Saint-Boniface, Alexandre Taché, qui avait arrangé les détails pédagogiques et financiers de son séjour dans l'Est du Canada, attendaient qu'il revienne à la Rivière-Rouge pour en être le premier prêtre métis. Tomber amoureux d'une jeune fille n'était donc pas compatible avec un tel destin. La mort dont il s'agit dans le poème n'est pas une véritable mort physique mais plutôt

une mort spirituelle qui symbolise le dilemme sentimental du jeune séminariste. Devrait-il abandonner ses études pour l'amour de Marie-Julie? C'est la question angoissante qu'il se pose. Pour le moment, du moins, il décide de rester au Collège.

Au cours des premières années à Montréal, Riel s'appliquait assidûment à ses études. Il se rangeait habituellement parmi les meilleurs élèves de sa classe<sup>3</sup>. En 1865, la situation a pourtant changé. Le jeune collégien semble avoir perdu le goût d'étudier. Il s'absentait fréquemment de ses classes; ses notes manifestaient cette perte d'intérêt. Les vers suivants expliquent pourquoi:

L'autre jour je dis à Marie:  
Ah! Si vous vouliez mon bonheur!  
Je serais pour toute la vie  
Votre fidèle serviteur<sup>4</sup>.

L'amour de Riel pour Marie-Julie Guernon n'a pas cessé de croître. En fait, comme le témoigne cette poésie, Riel a finalement pris la décision d'épouser la jeune femme. Pour subvenir à leurs besoins éventuels, il cherchait un emploi. Cela explique ses absences fréquentes. La direction ne pouvait plus tolérer les infractions de Riel aux règles du Collège et se trouvait dans la nécessité de le renvoyer; cela est arrivé le 8 mars 1865<sup>5</sup>. Adieu la vocation sacerdotale!

Il paraîtrait que Marie-Julie ait répondu favorablement aux effusions sentimentales de Louis car le 12 juin 1866, devant le notaire A.-C. Décary de Montréal, ils signent à l'insu de Monsieur et de Madame Guernon, un contrat où ils échangent une promesse solennelle de mariage et où s'établissent les dispositions légales de séparation de biens<sup>6</sup>. Si tout se passait harmonieusement entre les deux jeunes, il n'en allait pas de même chez les parents. Madame Guernon essayait de dissuader sa fille d'épouser Riel:

Maman veut que je reste fille  
Et que je vive sans amant<sup>7</sup>.

Monsieur et Madame Guernon refusaient de donner leur approbation au mariage, ce qui explique la manière furtive dont Marie-Julie et Louis ont signé leur contrat. Qu'est-ce qui a été à l'origine du déplaisir de Madame Guernon? À ce propos, les vers suivants sont révélateurs:

Ma fille est trop tranquille  
Pour avoir un bandit  
Elle est bien trop gentille. . .  
Comptez-vous interdit<sup>8</sup>.

Le refus des Guernon de laisser leur fille épouser le jeune Métis est catégorique, et il semble, par l'emploi du mot "bandit" que leur interdiction ait été fondée sur des préjugés raciaux. Ils pensaient évidemment qu'il n'y aurait jamais de place pour l'étranger de la Rivière-Rouge dans la gentille société montréalaise.

Le 19 juin 1866, Riel, le coeur brisé, part définitivement de Montréal. Dans la poésie qu'il compose avant son départ, il se dit heureux de pouvoir bientôt revoir sa famille et sa patrie qu'il avait quittées huit ans auparavant, mais en même temps, son chagrin est bien manifeste. La suite malheureuse de sa relation avec Marie-Julie l'a laissé affligé et dans une profonde mélancolie:

Voici que bientôt je vous laisse;  
Je vais partir pour mon pays.  
Si mon coeur est plein d'allégresse  
Croyez qu'aussi j'ai des ennuis. . .  
Maintenant lorsque je m'éloigne  
L'amitié m'arrache des pleurs.  
J'aime; et mon âme le témoigne. . .  
Adieu! Adieu! ma fiancée  
Ô c'est en vain que tu m'attends.  
Je meurs: je quitte ma pensée  
Aux bords du fleuve St-Laurent<sup>9</sup>.

D'après la documentation existante, il n'y a pas eu d'autre femme dans la vie de Riel jusqu'en 1874. On peut en conclure que les événements de 1869-1870 à la Rivière-Rouge et leurs suites occupaient tellement le chef métis qu'il n'avait pas le temps de penser aux femmes. Quant à Marie-Julie, Riel ne l'évoquera plus dans ses écrits poétiques, mais nous savons qu'elle s'est mariée par la suite avec un certain Jean Malboeuf dit Beausoleil<sup>10</sup>.

### **Évelina Barnabé (1874-1878)**

En ce qui concerne le côté sentimental de Louis Riel, le poème d'amour suivant qu'il écrivit est daté du 18 juin 1874. Il est adressé à Marie-Élisabeth Évelina Barnabé, soeur de Fabien Barnabé (le nom exact de la famille est Martin-Barnabé), curé de paroisse de Keeseville, New York. Riel avait fait la connaissance de Fabien lors d'une de ses visites à l'Est des États-Unis. Anciennement du Québec, le prêtre avait trouvé sympathique le Canadien exilé et l'avait invité à lui rendre visite à Keeseville où il habitait avec sa mère et sa soeur Évelina. Dans les années qui ont suivi cette première rencontre, Riel s'arrêtait souvent chez les Barnabé. Et ce n'était pas uniquement l'amitié de Fabien qui l'y attirait! Dans les vers sui-

vants où Riel remercie Évelina de lui avoir fait don d'un petit livre inspiratif, nous pouvons mesurer l'attrait exercé par la jeune femme sur le poète:

Plus d'une fois, je vous ai vue  
Lire et prier, ce livre en main.  
En vous voyant, mon âme émue  
S'est dit: d'un grand amour divin  
Ce beau petit livre s'inspire!  
Autrement celle qui le lit  
Pourrait-elle avoir le sourire  
Dont Sa figure s'embellit<sup>11</sup>.

Bien que Riel ait abandonné l'idée de se faire prêtre, une passion religieuse continue à le dominer. C'est pourquoi il est surtout impressionné par la piété d'Évelina. Dans ce même ouvrage, il parle du "cœur pieux" de cette dernière et de la "paix angélique et pure / Qui brille en elle".

Ce n'est pas la première fois que Riel parle de l'importance de la piété chez une femme. Dans un poème composé au cours de ses derniers mois à Montréal, il fait allusion aux qualités qu'on doit chercher dans une future épouse. Il imagine une conversation entre son grand-père Jean-Baptiste Riel et lui-même. Ici, le vieillard adresse des conseils à son petit-fils:

Le ciel a fait présent d'Ève à notre père Adam.  
Mais comme Adam, si tu prends une femme  
Reçois-la des mains de Dieu.  
N'écoute pas l'aveugle flamme  
De ces jeunes gens fous qui consultent si peu  
La vertu dans leur choix. Une fille pieuse  
Économe, laborieuse  
Est le plus précieux trésor.  
Elle peut rendre heureux, ce que ne fait pas l'or<sup>12</sup>.

Riel croyait évidemment qu'Évelina remplissait toutes les conditions requises d'une épouse, car au printemps 1878, il lui fait sa demande. Elle a 27 ans; Louis en a 33.

Il est clair, d'après ces textes poétiques, que des considérations religieuses et morales ont convaincu Riel de se fiancer avec Évelina Barnabé. Dans tous les vers qu'il lui dédie, on trouve des allusions spirituelles:

Ô bonne Évelina! Vous que je trouve aimable  
Et pour qui je désire un sort vraiment heureux!  
Si vous avez du goût pour la très sainte table,

J'implore du bon Dieu qu'il exauce mes vœux  
En daignant nous unir, au plus tôt, tous les deux<sup>13</sup>.

ou bien, des allusions d'ordre moral:

Ne cessez jamais d'être à couvert des grands blâmes.  
C'est en prenant un soin jaloux de votre honneur  
Que vous restez prudente et pleine de candeur.  
Montrez-vous ferme et sage entre toutes les femmes.  
Ayez soif tout de bon pour le salut des âmes<sup>14</sup>.

D'après le poète, Évelina est la femme qu'il lui faut. Elle est "prudente et pleine de candeur," "son coeur inspiré peut comprendre le [s]ien," et elle sera "une mère éclairée". Il aura besoin de sa vertu pour se guider dans la vie:

Plus votre vie est exemplaire,  
Plus aussi savez-vous me plaire.  
Moi je suis un homme de rien.  
Je vaux à peine un peu de boue.  
Je crains qu'au moindre choc ma vertu ne s'échoue.  
Mais pour m'aider, je cherche une femme de bien<sup>15</sup>.

Pour quelqu'un qui offre un aussi grand nombre de leçons morales aux autres, il est curieux que Riel se rabaisse tant devant Évelina. Est-ce parce qu'il considère sa propre vie comme un échec? Se reproche-t-il d'avoir raté ses études pour la prêtrise, ou d'avoir causé les suites malheureuses du soulèvement à la Rivière-Rouge (avec l'affaire Scott)? Peut-être pense-t-il pouvoir se racheter en épousant la soeur d'un prêtre. Quoi qu'il en soit, il a mis Évelina sur un haut piédestal moral et il a maintenu leur relation à un niveau très chaste:

Je vous embrasserais dix fois en un quart d'heure  
Si chaque fois mon âme en devenait meilleure,  
Mais les doux baisers sont des plaisirs enivrants  
Qui peuvent faire choir les esprits les plus francs.  
Le sage en jouit: mais il faut qu'il se modère.  
La délectation peut renverser son coeur<sup>16</sup>.

À l'automne 1878, Riel quitte Keeseville pour se diriger vers l'Ouest des États-Unis. Il avait l'intention de s'y établir d'abord pour ensuite revenir se marier avec Évelina. Mais... il ne la reverra plus. Qu'est-ce qui s'est passé? Après avoir manifesté autant d'amour envers cette femme, pourquoi a-t-il décidé de ne pas l'épouser? Nous savons qu'Évelina était d'une santé fragile. Riel pensait avec raison qu'elle supporterait mal les rigueurs de la vie

dans les plaines. En plus, il n'avait vraiment pas les moyens de subvenir aux besoins d'Évelina. Il continuait peut-être à se considérer toujours indigne d'elle et de son amour. Bien qu'il ne l'ait jamais épousée, il est clair, d'après la poésie, que la jeune femme de Keeseville a été la grande passion de sa vie. Les mêmes niveaux de passion ne se retrouveront jamais dans d'autres poèmes que ceux qui sont adressés à Évelina<sup>17</sup>.

### **Louise-Anne et Marie-Rose Marion (1879)**

En se dirigeant vers le Montana en 1879, Riel s'arrête huit mois à Pembina, dans le Dakota du Nord, où il fait la connaissance de la famille d'Édouard Marion, anciennement de la Rivière-Rouge. Il nous reste quatre poèmes qui datent de cette période. Ils sont adressés aux filles Marion: à Louise-Anne qui avait vingt ans, et à sa soeur Marie-Rose qui avait un an de plus. On ne voit dans ces textes ni la tendresse ni la passion que Riel avait exprimées envers Marie-Julie Guernon et Évelina Barnabé, mais d'après ce que disent ses poèmes, il voulait tout de même faire la cour aux filles Marion. Écoutons d'abord ce qu'il a à dire à Louise-Anne:

Je promets que si je compose  
Jamais pour vous une chanson  
Je ferai mon possible, à cause  
Que je vous aime tout de bon.

Mais déjà mon esprit s'inspire.  
Mon âme a besoin de chanter.  
Et ma plume a besoin d'écrire.  
Et cent voix vont le répéter:

Votre nom est beau, Louise-Anne.  
Que vos parents en soient glorieux.  
Ah! Le soleil de la Havane  
Est moins reluisant que vos yeux.

S'il est vrai qu'un joli visage  
Marque un esprit bien façonné.  
Vos traits sont un heureux présage  
Que vous avez le coeur bien né<sup>18</sup>.

Si c'était le seul poème qui parlait de la famille Marion, on pourrait arriver à des conclusions quant à Louis et à Louise-Anne. Il y a toutefois d'autres compositions qui nous obligent à examiner plus profondément cette étape sentimentale de la vie de Riel. Voici quelques textes où il parle de Marie-Rose:

L'auteur de toutes choses  
Est plus beau que le jour.  
Il a créé les roses  
Pour inspirer l'amour<sup>19</sup>.  
(...)  
Et Marierose est polie.  
C'est vraiment un cœur bien né.  
Plus je la trouve jolie.  
Et plus je me sens gêné.  
J'avais écrit une lettre  
À ses chers parents, afin  
Qu'ils voulussent me permettre  
D'ambitionner sa main<sup>20</sup>.

Comment expliquer cette contradiction quant à l'affection de Riel vis-à-vis les deux filles Marion? Une lettre qu'il a écrite à sa mère le 2 mai 1879 nous éclaire sur cette situation:

J'ai été reçu plusieurs fois chez Monsieur et Madame Edouard Marion. Ils ont reçu la lettre de Joseph [le frère de Louis]. Ils n'osent pas répondre parce que les deux demoiselles sont promises. Mais d'après ce que je peux voir, Monsieur et Madame Marion ne veulent pas refuser Joseph. [...] Madame Marion m'invite toujours. Mademoiselle Marie-Rose est gentille et ne témoigne aucune froideur ou indifférence à l'égard de Joseph. En somme, vu les circonstances, les choses n'ont pas mauvaise mine<sup>21</sup>.

À mon avis, il y a deux explications à cette situation perplexe: ou Riel s'intéressait d'abord à l'une des deux soeurs puis a transféré son amour à l'autre, ou, plus probablement, les deux frères Riel faisaient en même temps la cour aux soeurs Marion, et Louis a composé le poème à Marie-Rose pour son frère Joseph. Cela nous paraît une hypothèse raisonnable car Riel écrivait quelquefois des lettres au nom des autres. Mais, en dépit de ces mois d'"intrigue" amoureuse, ni Louise-Anne ni Marie-Rose n'épouseront Louis (ni son frère!). Une autre strophe de ce dernier poème à Marie-Rose est révélatrice:

Si j'avais su sa promesse  
Et celle de son amant,  
J'aurais caché ma tendresse  
Pour jamais assurément<sup>22</sup>.

Sans trop de chagrin, Riel se retire en faveur des autres prétendants.

## Marguerite Monet (1881-1885)

On arrive à la dernière femme dans la vie de Louis Riel, Marguerite Monet, la femme qu'il a épousée et qui lui a donné ses deux enfants<sup>23</sup>. Marguerite, née à la Rivière-Rouge en 1861, était la fille illettrée de Jean-Baptiste Monet dit Bellehumeur et de Marie Malaterre. Riel a fait la connaissance de la jeune Métisse quand il vivait avec un groupe de chasseurs de bison près de Flat Willow Creek, Montana. Sans doute la solitude — les longs mois passés dans les camps de chasse — a-t-elle poussé Riel vers elle.

Il y a très peu de vers dédiés à Marguerite et si ces vers ne démontrent pas la même intensité de passion qu'on voit dans les poèmes à Évelina, ils nous révèlent une certaine allégresse. Le poème dans lequel Riel annonce son désir d'épouser Marguerite est plutôt une chanson — peut-être composée et chantée autour des feux de camp — tellement elle rappelle l'air et la structure d'une autre chanson populaire "Auprès de ma blonde":

Tous les garçons du monde  
Font choix de leurs amours.  
Aussi moi j'ai ma blonde,  
Je la vois tous les jours. . .

Quoique l'on me jalouse  
Si le bon Dieu le veut,  
J'aurai pour mon épouse  
La fille qui m'émeut<sup>24</sup>.

On retrouve pourtant dans les vers à Marguerite le même élément religieux qui figurait dans la poésie à Évelina. Riel croit que c'est Dieu qui a choisi cette jeune fille pour lui:

J'ai prié durant quinze années  
Le Tout Puissant de me choisir  
Parmi les filles les mieux nées  
Une femme de bon désir.  
Jean-Baptiste Primeau, le Prêtre<sup>25</sup>  
M'a dit jadis que j'obtiendrais  
De Dieu, le très aimable Maître,  
Ce que je lui demanderais.  
Je me fonde sur sa promesse.  
Oui, j'ai trouvé selon mes vœux  
Le sujet de mon allégresse  
La femme même que je veux<sup>26</sup>.

Les vers concernant Marguerite parlent moins de la femme elle-même que de la situation qui entourait le mariage. Un sujet d'in-

quiétude pour le très catholique Riel était le fait d'être obligé, à cause de l'absence d'un prêtre, d'épouser la jeune Métisse à la façon du pays, comme on voit dans ce poème qui date du mois d'avril 1881:

Je vis avec vous, ma promise  
Mais je ne vous ai pas encor  
Mariée en face de l'église.  
Mais vous avez mon anneau d'or.

Je vous ai mariée, ô ma fille  
En dix-huit cent quatre-vingt-un.  
Au désert, près de la coquille<sup>27</sup>  
Devant Dieu par le droit commun.

Aussitôt que viendra le prêtre  
Nous nous rendrons ensemble à lui  
Nous irons rencontrer peut-être  
Jusqu'à Benton, son saint appui<sup>28</sup>.

Cette situation inquiétante pour Riel se redressera le 9 mars 1882 quand le père Joseph Damiani aura sanctifié leur mariage. Marguerite était une femme dévouée et une bonne mère, paraît-il, mais elle n'est jamais devenue une grande source d'inspiration poétique comme Évelina.

## CONCLUSION

Pour terminer, que peut-on dire à propos de l'influence de ces cinq femmes dans la vie du chef métis? Quant à ses croyances morales et religieuses, il est clair qu'il a trouvé en ces femmes certains éléments inspirationnels; elles auraient été une sorte de "phare" moral par lequel il aurait pu orienter sa propre vie. En ce qui concerne sa carrière politique et son rôle dans les événements de 1869-1870 et 1884-1885, il faut conclure qu'une fois sa position prise, leur influence a été minime, voire non-existante. Les actions de Riel dans ces domaines ont été faites indépendamment de toute force féminine. Pourtant, c'était devant Marie-Julie Guernon que Riel avait ressenti pour la première fois l'angoisse d'être Métis face aux valeurs conformistes de la société. Finalement, il faut dire que Marie-Julie et Évelina ont peut-être influencé l'ultime destin de Louis Riel. Qu'est-ce qui serait arrivé, par exemple, si Riel n'avait jamais été arraché du séminaire par l'amour et s'il était devenu prêtre comme prévu? Qu'est-ce qui serait arrivé si la famille Guernon avait consenti au mariage de leur fille avec Riel? Serait-il resté à Montréal pour y travailler et pour devenir une force dominante

dans la politique québécoise? Qu'est-ce qui serait arrivé s'il avait épousé la pieuse Évelina et s'était établi dans la société de l'état de New York? Serait-il jamais revenu dans l'Ouest canadien pour devenir chef de son peuple, et pour laisser sa marque profonde dans l'histoire de notre pays?

## NOTES

- <sup>1</sup> Martel, G., Campbell, G. et Flanagan, T., *Louis Riel — Poésies de jeunesse*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1977, p. 94.
- <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 95.
- <sup>3</sup> Voir George F.G. Stanley, *Louis Riel*, Toronto, The Ryerson Press, 1963, p. 26.
- <sup>4</sup> *Poésies de jeunesse*, p. 96.
- <sup>5</sup> Voir Stanley, p. 30.
- <sup>6</sup> Archives Nationales du Québec à Montréal, Minutier du notaire A.-C. Décary, Contrat 44.
- <sup>7</sup> *Poésies de jeunesse*, p. 96.
- <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 98.
- <sup>9</sup> *Ibid.*, p. 144-145.
- <sup>10</sup> Voir Stanley, p. 379.
- <sup>11</sup> Archives Provinciales du Manitoba (APM), MG 3 D 2, file 24.
- <sup>12</sup> *Ibid.*, file 27.
- <sup>13</sup> *Ibid.*, file 24.
- <sup>14</sup> *Ibid.*
- <sup>15</sup> *Ibid.*
- <sup>16</sup> *Ibid.*
- <sup>17</sup> Le 25 janvier 1892, Évelina épousera à Montréal Jean-Baptiste Goyette de Troy, New York. Voir Peter Charlebois, *The Life of Louis Riel*, Toronto, NC Press, 1975, p. 113.
- <sup>18</sup> APM, MG 3 D 2, file 24.
- <sup>19</sup> *Ibid.*, file 28.
- <sup>20</sup> *Ibid.*, file 24.
- <sup>21</sup> *Ibid.*, file 13.
- <sup>22</sup> *Ibid.*, file 24.

<sup>23</sup> Jean est né en 1882, et Marie-Angélique en 1883. Le troisième enfant est décédé peu après sa naissance en 1885.

<sup>24</sup> APM, MG 3 D 2, file 15.

<sup>25</sup> Curé de la paroisse Notre-Dame-des-Canadiens à Worcester, Massachusetts.

<sup>26</sup> APM, MG 3 D 1, 528.

<sup>27</sup> La Rivière Musselshell.

<sup>28</sup> APM, MG 3 D 1, 528.



## La Métisse dans les romans des Français

par Paulette Collet  
Université de Toronto

**L**a place importante accordée aux métis dans les romans des Français s'explique par la fascination qu'a exercée sur eux la personnalité de Riel. Celui-ci a inspiré, directement ou indirectement, une demi-douzaine de romans: les deux Riel, père et fils, sont les héros respectifs de *Vers l'Ouest* et de *La Bourrasque* de Constantin-Weyer; la vie de Louis Riel a servi de point de départ au roman de Michel Desgranges, *Manitoba*. La révolte des métis de la Saskatchewan vient bouleverser la vie des personnages de *Nipsya* de Georges Bugnet, et de ceux du roman de Joseph-Émile Poirier, *Tempête sur le fleuve*.

Il est évident que, dans des ouvrages dont le héros est occupé à organiser la défense de son pays et des siens, la femme jouera généralement un rôle effacé. Nous ne parlons pas de notre époque, bien entendu, mais du siècle dernier. Un des torts de Maurice Constantin-Weyer dans *La Bourrasque* a d'ailleurs été de faire de Riel un coureur de jupons, un personnage de comédie.

Toutefois, si les femmes métisses sont moins nombreuses que les hommes dans les romans qui nous intéressent ici, elles n'en sont certes pas absentes. Deux ouvrages, *Nipsya* de Georges Bugnet et *La Fée des neiges*, de Victor Forbin, sont consacrés à la quête

de l'identité chez deux jeunes métisses, l'une mi-Crise, mi-Écossaise, l'autre mi-Canadienne, mi-Esquimaude.

Le romancier qui a le plus souvent parlé des métis est Maurice Constantin-Weyer. Dans ses romans, *Vers l'Ouest*, *La Bourrasque*, et *Napoléon*, il a tracé un tableau assez complet de la société métisse. Complet, mais non impartial si nous en croyons les critiques. Le plus violent de ceux-ci, Donatien Frémont, compatriote de Constantin-Weyer, s'offusque de descriptions qu'il considère humiliantes pour les Bois-Brûlés. Toutefois, comme le fait remarquer Roger Motut dans son ouvrage *Constantin-Weyer, écrivain de l'Ouest et du Grand Nord*, le romancier a tenté de recréer dans son oeuvre l'Ouest du début du siècle — et non celui des années 30<sup>1</sup>. L'ouvrage critique de Donatien Frémont date de 1937.

Avouons cependant qu'en ce qui concerne les femmes métisses, Constantin-Weyer ne s'est pas montré tendre. Frémont résume le tableau que nous a peint l'écrivain:

celles sur qui l'auteur arrête les yeux avec un peu de complaisance sont extrêmement rares. Pour une Flora Lespérance à la silhouette mince et élégante, au regard de velours noir (...), que de dondons difformes et repoussantes, et surtout, que de ribaudes<sup>2</sup>.

Il faut bien avouer que Frémont a raison. Flora Lespérance est, en effet, avec Marie Riel, une des rares métisses attrayantes. Les autres, même jeunes, ont tendance à l'enbonpoint. Leurs cheveux sont épais, mais rudes et plats. Et le romancier décrit ainsi un groupe de danseuses: des

filles aux figures de pruneaux cuits, nageant dans des robes de calicot clair, tachées de sueur aux aisselles et à la taille<sup>3</sup>.

L'auteur dit autre part: "Les femmes sont plus indiennes que les hommes"<sup>4</sup>. La mère Lespérance, qui ne peut parler sans siffler à travers ses dents branlantes, à tel point qu'on l'a surnommée "le Grand Serpent", est une caricature de la féminité. Elle empoisonne d'ailleurs l'existence de son mari, comme l'a fait la mère Leslie, surnommée Hack-Hack, la Corneille, tant elle était bavarde. La vieille MacNabb est encore plus répugnante. Cette sorcière est une véritable Carabosse. Quand, par hasard, les jeunes filles sont jolies, leur beauté est de courte durée. Déjà, en regardant danser Flora, les vieilles supputent méchamment le nombre d'années qu'il faudra pour qu'elle devienne, comme elles, épaisse, ridée et hideuse (*V.O.*, 100).

Quant à leur vertu, les jeunes métisses ne s'acharnent certes pas à la défendre. Véronique McIvor prodigue ses faveurs à plusieurs cavaliers. Trois petits bâtards, "à paternité discutée", sont "placés chez des amis comme des jeunes chiens" (V.O., 142). Dans *La Bourrasque*, Virginie Lapointe qui dégage "une forte odeur de chair. . . un vrai fumet de gibier pour chasseur" (B, 42) couche avec plusieurs hommes, si bien qu'elle ne sait trop qui est le père des bâtards qu'elle a mis au monde. Même Flora Lespérance, pourtant amoureuse de Jérémie, succombe facilement aux avances de Charlie Leslie, lorsque son fiancé part pour le Nord. Qui pis est, elle récidive.

Les rapports du couple ne sont jamais de tout repos chez Constantin-Weyer et les métis ne font pas exception à la règle, bien au contraire. On comprend que les femmes mûres deviennent souvent grincheuses, leurs maris manquant par trop de délicatesse, témoin Jérémie La Ronde qui délaisse son épouse enceinte pour aller danser et s'enivrer. "R'pose-toi donc, lui dit-il. J'y vas danser pour nous deux"<sup>5</sup>. Il semble d'ailleurs normal que les femmes restent à la maison, tandis que leurs maris vont boire. On ne peut trop blâmer le père Lespérance de fuir dans le mauvais alcool des Bénard l'humeur acariâtre du "Grand Serpent", mais le bouge des Bénard est fréquenté par jeunes et vieux. Souvent, le mari boit le peu d'argent dont il dispose pour faire vivre sa famille. Le père de Napoléon a beau aller vendre son bois à la ville; malgré ses bonnes intentions, il revient toujours les mains vides. En dépit des avertissements du médecin, il ne réussira pas à guérir de son vice et mourra de son alcoolisme, laissant sa femme et ses enfants dans un dénuement total. Notons en passant que Villemain, personnage de Georges Forestier, reproche au vieux Lajoie et à ses fils leur intarissable soif:

Voyons, Napoléon, vous êtes ici trois hommes qui travaillez tout l'été: vous ne pouvez donc rien garder jusqu'au printemps suivant. Vous aimez mieux tout boire à la fois?<sup>6</sup>

Sans doute ce goût invétéré de l'alcool a-t-il contribué à faire de la femme de Napoléon ce qu'elle est devenue, cette loque humaine contemplée par Villemain avec une pitié qu'on ne trouve pas chez Constantin-Weyer.

Elle s'écrasa sur son banc, cassée, tordue, soufflant, geignant, branlant la tête, secouant sa crinière blanche, rude qui s'enchevêtrait comme une broussaille inculte, crispant son visage

ridé dont les pommettes semblaient vouloir percer la peau brune.

Les traits de Villemain s'étaient adoucis, et il enveloppait d'un long regard de pitié cette chétive loque humaine usée par toute une vie de misère et de fatigue (109).

Constantin-Weyer et Forestier ne sont pas les seuls à blâmer chez les métis la passion de l'alcool. Giraud, dans son monumental ouvrage, *Le Métis canadien*, parle de leur "propension à la boisson"<sup>7</sup> et Monseigneur Taché lui-même déclare:

(l')amour du plaisir les conduit trop souvent à l'ivrognerie; ils boivent pour s'amuser et pourtant, presque invariablement, l'ivresse leur fait perdre leur douceur ordinaire de caractère et les pousse à des excès déplorables<sup>8</sup>.

Donc, même si les métis sont croyants, leur religion ne les empêche pas de céder à leur vice. Leur catholicisme, dit Constantin-Weyer, "à base de foi très simple, très étroite et très solide (. . .) mais où les rites doivent être observés coûte que coûte, influ(e) peu sur leurs moeurs" (V.O., 186). Ainsi, mourir sans confession, c'est se condamner à l'enfer<sup>9</sup>, alors que l'adultère ne paraît pas un péché trop grave. La superstition sévissant aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes, la sorcellerie devient une occupation rentable. La vieille MacNabb exerce un art fait d'un mélange de messes noires et de pratiques indiennes (V.O.)

Si, dans *La Bourrasque*, les Blancs proclament leur mépris des métis, ceux-ci ne sont pas non plus exempts de préjugés — et ici, les femmes semblent pires que les hommes. La mère L'Espérance, chez qui les traits indiens dominent pourtant, s'enorgueillit d'avoir un père français, tandis que Véronique Lapointe préfère Riel à ses autres cavaliers parce qu'il est plus blanc (V.O., 48). La petite Dubois se met à crier "Je ne veux pas être la nièce d'un sauvage" lorsqu'on la présente au Loup, son oncle sioux (V.O., 21). L'endocritation commence de bonne heure. . .

Rarement jolie, presque toujours légère quand elle est jeune, difforme et grincheuse quand elle vieillit, superstitieuse plutôt que chrétienne, voilà la métisse telle que l'a peinte Constantin-Weyer. Elle possède pourtant des qualités, héritées de ses ancêtres indiens plutôt que des Blancs. La première est la générosité et, ici encore, le romancier rejoint l'ethnologue Giraud. Parlant des métis menacés par la misère, celui-ci écrit:

Ils trouvent près de leurs parents et de leurs enfants l'assis-

tance qu'exigent leur pauvreté ou leurs infirmités; car les liens familiaux sont solides parmi les métis de l'Ouest comme parmi ceux de la Rivière Rouge (...) Cette profondeur d'affection (...) s'étend aussi bien aux parents les plus éloignés, aux amis et à leurs descendants (...) le métis abandonne rarement les enfants de ses amis (1046-1047).

Ainsi, les parents et amis de Domitille, recueillent chez eux les plus jeunes enfants dont la mère vient de mourir, (N, 57). Pourtant, on a déjà du mal à joindre les deux bouts dans ces familles. La femme de Louis Riel père, appelée d'ailleurs par un auteur avare de compliments "la charitable Marie Riel", ronchonne un peu lorsque son mari lui fait distribuer leurs provisions à d'autres, mais elle en donne plus qu'il n'en faut (V.O., 130). Sûre de n'être jamais remboursée, elle prête de la farine à une veuve (V.O., 139). Est-il nécessaire d'ajouter que les métisses ont fait de l'hospitalité un art? Notons d'ailleurs qu'elles font souvent preuve de plus de courage et de générosité que les hommes. Alors que leurs maris se consolent de vicissitudes de l'existence dans l'alcool, ce sont elles qui élèvent les enfants et luttent contre une misère qui les mine. Le courage silencieux de Domitille La Ronde, mariée à un alcoolique, fait penser au stoïcisme de Rose-Anna Lacasse.

Et pourtant, malgré les qualités de certains métis, hommes et femmes, et bien qu'ils ne soient jamais antipathiques, on est forcé d'admettre, avec Donatien Frémont, que Constantin-Weyer n'a pas tracé de la société métisse un tableau bien édifiant. Faut-il accuser l'auteur de parti pris? Sans doute les personnages de romans ne doivent-ils pas être des saints, car rien n'est plus ennuyeux qu'un saint — ou pire, une sainte — dans la littérature romanesque. Et certes, il n'y a pas de saints ni de saintes dans les ouvrages de Constantin-Weyer. Marié à une métisse, celui-ci aurait-il voulu, dans ses premiers ouvrages, se venger des années de misère conjugale? Il aurait fallu qu'il eût la rancune tenace, car il écrit son premier roman, *Vers l'Ouest*, six ou sept ans après avoir quitté le Canada. N'oublions pas non plus que l'auteur, peut-être un brin misogyne, est rarement charitable envers les femmes qu'il rend très souvent responsables de l'échec du couple. Si, dans *Un homme se penche sur son passé*<sup>10</sup>, Frenchy a manqué de tact dans ses façons d'agir avec Hannah, s'il a voulu faire d'elle une Française sans se préoccuper de respecter l'identité de la jeune femme, c'est tout de même elle qui l'abandonne pour un Irlandais, un homme de sa race. En fait, Constantin-Weyer s'est peut-être montré moins

indulgent envers les Blanches qu'envers les métisses. Si celles-ci sont rarement jolies, du moins, elles font de bonnes mères et ne trompent pas trop souvent leurs maris — ce qu'on ne peut pas dire des Européennes ni des Américaines créées par le romancier.

Dans son émouvante autobiographie, *Half-Breed*<sup>11</sup>, Maria Campbell peint une communauté métisse de la Saskatchewan dans les années 40 — et cette société ne diffère guère de celle qu'a décrite Constantin-Weyer. Mais Campbell a mis tout son cœur dans son livre. On sent qu'elle aime profondément ceux qu'elle décrit, qu'elle voudrait pouvoir soulager leur misère. Elle montre que l'alcoolisme, la violence, la prostitution ne sont pas des vices innés, mais qu'ils sont le refuge d'êtres démoralisés, condamnés à une existence sans issue. Constantin-Weyer n'essaie pas de comprendre les métis; il adopte un ton condescendant, parfois méprisant. Le grand reproche qu'il faut lui faire, c'est que, Napoléon mis à part, ses métis, hommes ou femmes, ne sont pas convaincants **dans le contexte romanesque**. Le tort de l'auteur a été de vouloir amuser à tout prix et de faire ainsi de romans historiques, voire épiques dans le cas de *La Bourrasque*, des romans burlesques. D'ailleurs, les Smith exceptés, les Blancs sont moins sympathiques et, disons-le, plus ridicules que les métis dans les premiers ouvrages de Constantin-Weyer, coupable de sensationnalisme et de mauvais goût. Mais comme la plupart des personnages de *Vers l'Ouest* et de *La Bourrasque* sont des Bois-Brûlés, la peinture de ceux-ci nous paraît faussée.

Passons maintenant à un romancier-poète qui n'est jamais venu au Canada mais qui a tout de même réussi à reconstituer les combats de Fish-Creek et de Batoche. On ne peut accuser Joseph-Émile Poirier de s'être montré dur envers les métis, mais la psychologie dans *Tempête sur le fleuve* est plutôt sommaire. Rosalie Guérin, la jeune métisse amoureuse du héros, Jean La Ronde, est "une belle fille de vingt ans, à la voix insouciant et aux regards droits et clairs"<sup>12</sup>. Si la jalousie la pousse à certaines mesquineries, elle est sincère et fera une bonne épouse et une bonne mère, tout comme elle a été une fille obéissante. Le portrait dessiné par Poirier est pâle; Rosalie n'est pas une figure mémorable. Quant aux autres personnages féminins du roman, ils ne sont que des ombres.

Le dernier roman français qu'ait inspiré jusqu'à présent l'Ouest, *Manitoba* de Michel Desgranges, a comme point de départ la vie de Riel, mais l'auteur s'en écarte et brode suffisamment sur la réalité pour que le lecteur finisse par accepter — plus ou moins — qu'il ne s'agit pas d'un roman historique. Ici, Agathe, soeur du

héros, Damien Grandjouan, est la Cassandre de la tragique épopée du peuple métis. Elle se dit une sorcière crise et prédit l'avenir; mais ses prédictions sont dues au bon sens et à une fine perceptivité plutôt qu'à un pouvoir magique. Contrairement à son frère, qui lutte pour conserver le statu quo dans la Prairie, Agathe sait qu'on ne peut empêcher le changement:

Tu ne pourras empêcher l'avenir de surgir dans la Vallée, dit-elle, ce sera ta défaite, et ce sera pour ne pas la voir que je ne reviendrai jamais ici, mon frère bien-aimé, pour ne pas contempler la civilisation qui t'aura chassé<sup>13</sup>.

En fait, Agathe ressemble à Damien, la pureté en moins. . . Tous deux sont ambitieux, mais alors que Damien est ambitieux pour son peuple, Agathe est ambitieuse pour elle-même et prête à tous les compromis. En épousant un Québécois, elle renie ses antécédents métis et la Prairie. Elle observe les rites du catholicisme, tout en n'y croyant guère. Comme, étant femme, elle ne peut jouer directement un rôle dans le gouvernement du pays, elle pousse son mari dans la politique et il devient son instrument. Marchant sur ses sentiments, elle n'hésite pas à sacrifier son frère lorsque son propre intérêt l'exige. Tous ses actes sont calculés pour satisfaire son ambition personnelle, alors que tous les actes de Damien visent à sauver son peuple. Tous deux sont, à leur façon, entiers. Il n'est pas étonnant que, dans ses rêves érotiques, Damien s'unisse à sa soeur et qu'elle lui déclare: "Je suis autre et je suis ton sang" (207). Agathe est un personnage complexe, inséparable de celui de Damien, sorte d'alter ego qui possède les qualités viriles manquant à un frère trop sensible, trop féminin. Elle est certainement la plus évoluée des métisses créées par les romanciers français.

Nipsya, héroïne éponyme du roman de Georges Bugnet, est beaucoup plus simple qu'Agathe. Élevée dans les bois par sa grand-mère crise, l'enfant ne s'est jamais posé beaucoup de questions. Mais un certain printemps, lorsqu'elle devient adolescente, sa sexualité s'éveille et elle commence à prendre conscience d'elle-même. Ses cousins métis, Vital et Alma Lajeunesse, l'initient aux rites de la religion catholique. Amoureuse de Vital, Nipsya se convertit au catholicisme pour lui plaire, mais Vital voudrait qu'elle fût chrétienne, non seulement de nom, mais dans l'âme. Il faut dire qu'il agit d'étrange façon, la traitant comme quantité négligeable et comptant pour ainsi dire sur un miracle pour que Nipsya arrive à comprendre ce que sont la charité et le don de soi. Blessée par

l'apparente indifférence de son cousin, Nipsya sera brièvement tentée par l'Indien Mahigan, mais la brutalité de cet être trop instinctif la révoltera et elle s'attachera ensuite au facteur de la Baie d'Hudson, Monsieur Alec. Le Blanc lui parle des bienfaits de la civilisation et l'initie aux charmes de la culture occidentale. Nipsya ne sait plus où elle en est dans sa quête d'identité:

Elle ne savait plus bien maintenant où était la vérité: s'il valait mieux que son pays suivît la même antique et primitive destinée comme le voulaient les Cris, ou s'il ne serait pas meilleur de laisser se ruer sur cette vaste contrée encore sauvage les (...) efforts des races blanches (...), les (...) fiévreux emportements des conquêtes avec tout leur sang et toutes leurs larmes<sup>14</sup>.

Mais après lui avoir donné le goût de son univers, Monsieur Alec n'est pas prêt à le partager avec Nipsya et il épouse une femme de sa race. La jeune fille se sent de trop dans un monde qui semble la rejeter et elle songe au suicide. Mais elle sera sauvée par Vital Lajeunesse qui, comme son nom l'indique, va lui redonner la vie. Grâce à Mahigan, Nipsya apprend que les êtres sont capables d'actes désintéressés, de sacrifices, pour être fidèles à eux-mêmes. L'existence quotidienne dans un milieu chrétien fera le reste. Nipsya épouse Vital et découvre son identité: ni Indienne, ni Blanche, mais métisse.

Ce qui ne signifie pas qu'elle ne conserve rien de ses ancêtres indiens et blancs: l'exemple de Mahigan lui a enseigné la valeur du sacrifice; la civilisation blanche lui a donné le goût de la musique et, surtout, la foi chrétienne. Mais Nipsya n'est pas tentée par les villes et leur luxe inutile (62). Elle est heureuse de mener une vie simple et douce aux côtés de Vital.

Ton âme est comme les saules, Nipsya (Nipsya signifie saule en cri). Elle est comme celle de notre race. Elle est vraie, elle est variée (66).

Bugnet a fait d'une courageuse et vigoureuse jeune fille de 16 ans le symbole de toute la nation métisse.

Il y a une autre jeune fille dans *Nipsya*. C'est Alma, soeur de Vital. Contrairement à sa cousine, qui n'a pas connu ses parents et a subi uniquement l'influence de sa grand-mère crise, Alma a grandi entre un père blanc et une mère indienne et a été l'élève des soeurs grises. Heureuse et enjouée, elle semble sûre de ce qu'elle veut et de ce qu'elle est et sert de repoussoir à Nipsya.

Quête d'identité encore, doublée cette fois de philanthropie, que celle de Geneviève Asselin. Dans *La Fée des neiges*, Victor Forbin nous entraîne sur les terres parcourues par les Esquimaux. Fille d'un père canadien-français et d'une mère esquimaude, Geneviève a passé sa tendre enfance dans la tribu de sa mère. Plus instruite et plus consciente que Nipsya, la jeune fille se demande qui elle est:

Vous n'avez pas comme nous deux natures qui s'entre-déchirent dans une lutte sans merci, dit-elle à un Français. Vous n'êtes pas comme nous, les sang-mêlé, qui sommes douloureusement tirillés par deux natures irréconciliables. Vous n'avez pas à vous poser cette question effrayante: laquelle de ces deux natures l'emportera un jour sur l'autre<sup>15</sup>.

De loin, la vie esquimaude, celle qui n'a pas été touchée par la civilisation blanche (Forbin écrit en 1926), semble un Âge d'Or à Geneviève (p. 15). Toutefois, c'est un chagrin d'amour qui la pousse à réintégrer la tribu maternelle. En somme, elle redevient Esquimaude par dépit amoureux et arrive chez les siens chargée de cadeaux, grâce à la générosité d'une vieille dame qui voudrait adoucir la dure existence des gens du Grand Nord. Geneviève, redevenue Nanouliak, se joint à la tribu nomade qui, en un hiver, va du nord du Labrador à la péninsule de Melville. Elle retrouve son frère Oayouk et épouse Amarak, le grand chasseur à qui on l'avait destinée alors qu'elle était enfant. Grâce aux cadeaux dont elle comble la tribu, on l'écoute ou, du moins, on fait semblant. Mais les valeurs de Nanouliak ne sont plus celles des siens. Lorsqu'elle prêche contre l'abandon des vieillards ou le meurtre des fillettes, les Esquimaux ne la comprennent pas. En somme, à l'éthique de survie, elle voudrait substituer l'éthique chrétienne. Le sorcier Ilatsiak, dont le seul but est d'ajouter Nanouliak à son tableau de chasse, feint de partager ses idées, mais la jeune femme apprendra qu'elle poursuivait un idéal impossible lorsque son propre mari, hypnotisé par le son du tambourin et les stratagèmes du sorcier, voudra la livrer à celui-ci:

Rêves stupides que son ignorance avait faussement revêtus de beauté! Rêves douloureusement grotesques engendrés par son orgueil de race! L'Âge d'Or qu'elle était venue revivre avec sa tribu? L'Âge de Sang! L'Âge de la Bestialité! Une cohue de sauvages maintenus dans l'abrutissement par leurs faux prêtres! Une culture pétrifiée (...) condamnée à rétrograder de plus en plus dans la barbarie avant de disparaître, balayée par la civilisation des blancs! (222-223).

Dire que Victor Forbin n'a guère de sympathie pour la civilisation esquimaude, c'est rester un tantinet au-dessous de la vérité. Nanouliak, redevenue Geneviève, fuira, laissant derrière elle les cadavres du sorcier et de son mari, sa vie spirituelle et sa vie amoureuse. Elle trouvera asile parmi un groupe d'anthropologues français qu'accompagne Louis Bertain, le peintre parisien dont elle était éprise. Comme pour Agathe et Nipsya, le choix d'une identité est lié ici au choix d'un homme. La fin de *La Fée des neiges* nous donne à espérer que Bertain finira par épouser Geneviève et qu'il y a un avenir possible pour la métisse dans un milieu français. Mais, alors que Nipsya avait la chance de faire partie d'un groupe, Geneviève est un phénomène isolé, ce qui rend sa situation plus pathétique. Quelque choix qu'elle fasse, elle est obligée de renoncer à une partie d'elle-même. Ce que Forbin suggère, c'est que la jeune femme sait maintenant, par expérience, qu'elle appartient à la civilisation blanche. Toutefois, les problèmes de Geneviève-Nanouliak ne sont nullement résolus: elle a renoncé à son rêve d'adoucir l'existence et les moeurs esquimaudes, mais elle n'en est pas pour autant Française, et il lui faudra continuer à subir les remarques désobligeantes de Parisiens arrogants.

On le voit, les pages consacrées aux métisses dans les romans sont assez nombreuses, mais quantité n'est pas qualité. Constantin-Weyer a tracé un tableau de la personnalité et de la vie des femmes métisses, mais celles-ci jouent tout de même un rôle secondaire dans son oeuvre. De plus, le style cavalier de l'auteur, dans *Vers l'Ouest* et dans *La Bourrasque*, nous empêche de le prendre au sérieux. D'autres romanciers ont examiné, à travers un personnage féminin, les problèmes fréquemment douloureux posés par le métissage. Parmi ces auteurs, Georges Bugnet a abordé avec sympathie, compréhension, voire avec poésie, le dilemme d'une jeune fille de 16 ans qui cherche à concilier des civilisations inconciliables. Nipsya, naïve, solitaire, se débattant contre des forces qui l'attirent et la repoussent à la fois, est une des figures les plus réussies de la littérature de l'Ouest.

On pourrait se demander pourquoi c'est à travers des personnages féminins que les romanciers ont abordé la question de l'identité métisse. C'est sans doute que, par elle-même, la femme ne leur paraît pas avoir d'identité. Il est significatif que, lorsque Jean La Ronde tombe amoureux d'une Anglaise, il ne songe pas un instant à renier son sang mêlé. Paradoxalement, lorsqu'elle se marie, la jeune métisse acquiert une identité: celle de son époux. En

ceci, elle ne diffère guère de la plupart de ses soeurs blanches ou noires.

## NOTES

- <sup>1</sup> Roger Motut, *Maurice Constantin-Weyer, écrivain de l'Ouest et du Grand Nord*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 1982, p. 120-121.
- <sup>2</sup> Donatien Frémont, *Sur le ranch de Constantin-Weyer*, Winnipeg, La Liberté, 1932, p. 70.
- <sup>3</sup> Maurice Constantin-Weyer, *La Bourrasque*, Paris, J. Ferenczi, 1929, p. 43. Désormais, nous nous référons à cette édition et utilisons le sigle B.
- <sup>4</sup> Maurice Constantin-Weyer, *Vers l'Ouest*, Paris, la Renaissance du Livre, 1921, p. 11-12. Désormais, nous nous référons à cette édition et utilisons le sigle V.O.
- <sup>5</sup> Maurice Constantin-Weyer, *Napoléon*, Paris, Rieder, 1931, p. 29. Désormais, nous nous référons à cette édition et utilisons le sigle N.
- <sup>6</sup> G. Forestier, *La Pointe-aux-Rats*, Paris, Plon, 1907, p. 111.
- <sup>7</sup> Marcel Giraud, *Le Métis canadien*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1945, p. 1003.
- <sup>8</sup> Cité par Donatien Frémont, *Sur le ranch de Constantin-Weyer*, p. 80.
- <sup>9</sup> Maurice Constantin-Weyer, *Clairière*, Paris, Stock, 1940, p. 236.
- <sup>10</sup> Maurice Constantin-Weyer, *Un homme se penche sur son passé*, Paris, Rieder, 1928.
- <sup>11</sup> Marie Campbell, *Half-Breed*, Halifax, Goodread Biographies, 1983.
- <sup>12</sup> Joseph-Émile Poirier, *Tempête sur le fleuve*, Paris, Tallandier, 1931, p. 212.
- <sup>13</sup> Michel Desgranges, *Manitoba*, Paris, Grasset, 1981, p. 90.
- <sup>14</sup> Henri Doutremont (pseudonyme de Georges Bugnet), *Nipsya*, Montréal, Garand, 1924, p. 49.
- <sup>15</sup> Victor Forbin, *La Fée des neiges*, Baudinière, 1926, p. 17.



## Gabrielle Roy et la création littéraire: de l'espace et du temps dans *La route d'Altamont*

par Dennis Essar  
Université de Brandon

*Rien n'est si insupportable à l'homme que d'être dans un plein repos, sans passions, sans affaires, sans divertissement, sans application.*

Pascal, *Pensées*, fragment 622

**L'**oeuvre de Gabrielle Roy a déjà suscité de nombreux commentaires qui traitent des éléments particuliers que je me propose d'étudier dans ces pages. On a maintes fois souligné, bien entendu, la présence dans la pensée de l'auteur, d'éléments contraires, d'oppositions, d'oscillations entre deux objets, d'apparence exclusifs et antinomiques, que la romancière cherche ensuite à concilier dans sa vision englobante. Nul n'a mieux étudié cet aspect de sa pensée qu'Albert Le Grand<sup>1</sup>. Les observations de Le Grand et d'autres analystes ont été ingénieusement exploitées par François Ricard dans son excellente étude sur la romancière publiée en 1975<sup>2</sup>. C'est ce dernier qui a le mieux commenté, à mon sens, les thèmes principaux de *La route d'Altamont* et qui en a fourni l'interprétation globale la plus satisfaisante. Finalement, c'est à Gabrielle Roy elle-même que nous devons les témoignages les plus révélateurs concernant l'influence de la géographie de son pays natal sur la nature de sa vision. Nous possédons en particulier trois

textes courts sur son héritage manitobain dans lesquels la romancière jette avec affection un regard sur la ville de Saint-Boniface et sur l'immense plaine environnante<sup>3</sup>. D'autres avant moi, d'ailleurs, ont décelé dans ces derniers textes la preuve de ce qu'a gardé l'esprit mûr de l'écrivain des paysages de son enfance<sup>4</sup>.

L'échafaudage critique qu'on a érigé autour de *La route d'Altamont*, quelque utile qu'il soit pour révéler le détail des divers mécanismes et structures du roman, ne me semble pourtant pas encore complet. Si François Ricard a sondé les rapports dans l'oeuvre entière de Gabrielle Roy entre le voyage et la création, entre l'absence et la présence, entre l'exil et le retour, dans des pages auxquelles je n'ai rien à ajouter<sup>5</sup>, il me semble que l'on n'a pas encore suffisamment expliqué les liens fondamentaux qui existent entre les nombreuses oppositions binaires qui dominent dans *La route d'Altamont*, et notamment entre les diverses manifestations de l'horizontal et du vertical, entre la durée normale et un ordre temporel tout à fait différent, entre l'ennui et la fièvre créatrice, entre le foyer, espace intime, et le départ, le voyage. Ces oppositions sont présentes dans toutes les quatre nouvelles constitutives du roman, et il est vraisemblable qu'en les étudiant, on se formera une idée claire de l'unité du livre, et de la nécessité de toutes ses parties.

Le titre même du roman, pour qui connaît tant soit peu la région méridionale du Manitoba, contient la suggestion du contraste entre l'horizontalité de nos petites routes qui traversent l'immense plaine unie, et la verticalité des hauteurs qui surgissent par-ci, par-là, de ce même espace horizontal. En plus, ce sont les mouvements exécutés par les personnages dans les plans horizontal et vertical qui font avancer partout l'action du livre. C'est au cours de ces déplacements vers le lointain et vers les hauteurs que les personnages du roman ont le rare bonheur de se libérer de la prison du temps normal et d'accéder aux époques perdues de leur existence, individuelle ou collective selon le cas. Finalement, c'est l'ennui, l'absence de mouvement et de désirs, qui préparent toujours le départ du personnage vers les horizons nouveaux, et qui s'opposent partout au délire créateur duquel le roman lui-même est à la fois le fruit concret et le document. L'étude que je propose de ces éléments spatiaux et temporels du roman me paraît nécessaire pour compléter le portrait qu'on se forme de l'artiste naissant.

Dans son article "Mon héritage du Manitoba", Gabrielle Roy fait état de ce qu'elle doit, littérairement et philosophiquement, à sa

terre natale. Elle y déclare: “[...] de tout ce que m’a donné le Manitoba rien sans doute ne persiste avec tant de force en moi que ses paysages<sup>6</sup>”. Elle avait déjà, en 1956, précisé ce qui était pour elle la nature de cet apport particulier: “L’Ouest est un pays merveilleux. L’immensité du ciel et des horizons favorise la rêverie et nous pousse, à partir d’un certain âge, vers nos souvenirs [...]”<sup>7</sup>. Or, il n’est pas du tout évident que l’espace manitobain pousse tous les habitants de la région vers leur passé de cette façon particulière. Loin de là. Dans le cas de l’auteur, pourtant, la vue des espaces éveille la sensibilité de celle qui porte en elle, comme Proust, un profond désir de connaître les époques révolues de son existence. Par conséquent, ce paysage, composé des lointains horizons de l’immense plaine, et de la colline qui permet parfois de mieux saisir le mystère des étendues, exerce une influence indéniable sur la personnalité introspective de cet auteur et sur la nature de sa recherche personnelle. Finalement, au cours d’un entretien avec Jacques Godbout, la romancière a nettement déclaré, vers la fin de sa vie: “[...] il n’y a pas d’imagination, il n’y a que le collage des souvenirs<sup>8</sup>”. Dans le cas de Gabrielle Roy, donc, on peut affirmer que le cercle de l’existence se ferme. Si au commencement de son périple métaphysique c’était le paysage, la plaine qui invitaient à la rêverie et au souvenir, à la fin c’est l’oeuvre littéraire qui fixe ce même paysage et le communique aux lecteurs. Comme je l’ai déjà dit, nous possédons dans *La route d’Altamont* le document de ce même périple, mais en microcosme. Les épisodes distincts, mais reliés de cette “chronique” (c’est le mot de François Ricard<sup>9</sup>), détaillent l’expérience de Christine enfant et jeune femme, au cours de quatre moments capitaux des premières époques de sa vie, expérience entrevue par l’écrivain mûr, et remémorée dans un effort pour saisir et communiquer à autrui les sources mêmes de son être profond.



Au début de “Ma grand-mère toute-puissante”, c’est l’ennui, l’immobilité, l’impuissant désarroi des personnages qui établissent le premier ton discernable de l’ouvrage. C’est l’ennui de la grand-mère, tout d’abord, qui la pousse à demander qu’on lui envoie “la petite chétive<sup>10</sup>” passer une partie de l’été chez elle<sup>11</sup>. En arrivant, Christine déclare à son aïeule, non sans une certaine affectation peu appropriée à ses six ans: “Je vais m’ennuyer ici, c’est certain,

c'est écrit dans le ciel". (p. 10) Et en effet, seule avec sa grand-mère dans ce village<sup>12</sup> posé au beau milieu d'une plaine immense, elle s'ennuie. La clarté rouge du soleil couchant, clarté "lointaine et étrange" (p. 15), semble "prolonger" l'horizontalité de cette plaine et renforcer chez ces deux êtres une impression de solitude<sup>13</sup>. Le village, à ce moment de la méditation de la narratrice, se conçoit comme un vaisseau cerné par une mer immense (p. 15). Puis soudain, dans un instant de vertige semblable à celui du plus pur délire mystique, l'"immobilité de la plaine" (p. 15) semble inviter à la "traversée d'un infini pays monotone" (p. 16) dans un "voyage effarant" (p. 15). À cet instant de la narration, la terre devient eau, le solide devient liquide, l'immobilité se transforme en mouvement. En évoquant ces métamorphoses, l'auteur établit que c'est le propre de l'ennui que de préparer le départ, le renversement. À ce moment même, d'une voix plaintive et insistante, Christine déclare: "Oh, que je m'ennuie, que je m'ennuie, que je m'ennuie!" (p. 16) La réponse de la grand-mère, nous le savons, c'est la création de la poupée, de ce petit personnage presque inanimé sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Ce n'est pas dans la seule nouvelle "Grand-mère toute-puissante" que nous sommes témoins de l'ennui de nos personnages. Annette Saint-Pierre a eu raison de souligner que c'est l'ennui qui pousse Christine à entreprendre son voyage illicite et hasardeux avec le voisin (monsieur Pichette) dans "Le déménagement", troisième nouvelle du recueil. Comme dans "Ma grand-mère toute-puissante", Christine "s'ennuie au début"<sup>14</sup>. Mais ne peut-on affirmer l'existence d'une pareille immobilité dans les deux autres nouvelles du livre? "Le vieillard et l'enfant" se situe vers la fin de l'été, dans une saison de chaleur, et c'est la chaleur cette fois qui impose à Christine une immobilité passagère contre laquelle elle se révoltera pour chercher l'aventure. Seule à se déplacer par un temps pareil, elle pénètre dans la rue voisine, "chaude, silencieuse, toute dormante" (p. 62), pour rencontrer monsieur Saint-Hilaire. Lui-même personnage qui se déplace peu, autant à cause de son âge que de la chaleur, il se fait raconter les aventures de Christine, ayant "passé l'âge des grands voyages épuisants" (p. 66). Au début de la nouvelle, avant que la chaleur n'atteigne son apogée, Christine toute jeune se permet encore de partir de sa rue Deschambault natale pour rendre visite à cet ami âgé et pour entreprendre, à partir de chez lui, des voyages aventureux, mi-réels, mi-imaginaires. Mais plus tard, dans ces mêmes premiers

chapitres, au fur et à mesure que la chaleur monte vers la température extrême de cent degrés, même ce jeu-là n'a plus d'attraits: "J'étais ces jours-là sans imagination pour les jeux. Mes pensées dans ma tête étaient comme les petites feuilles aux arbres de cet été immobile; aucune ne frémissait, ne palpitait". (p. 78) Christine s'épuise rien qu'en se rendant auprès de son ami, sans s'aventurer plus loin.

Cette représentation absolue de la force immobilisante qu'est une chaleur de cent degrés oblige la famille à chercher refuge dans la cave de leur maison. En fait, c'est un des rares cas dans le roman où les personnages entreprennent un mouvement de descente non pas pour **rejoindre** l'horizontal mais plutôt pour le **quitter**. La mère commande à ses enfants: "Ne sortez pas, personne. Sur le coup de midi, nous nous ferons des sandwiches que nous irons manger dans la cave". (p. 89) C'est cette descente dans la cave, me semble-t-il, qui répond le plus exactement à l'ennui de Christine arrivée chez sa grand-mère, ou à l'inquiétude qu'elle ressentira plus tard dans le livre, devant la virtualité de l'aventure avec le déménageur. La chaleur de l'été, l'immobilité et le désœuvrement de la saison, représentent une dernière étape préparatoire qu'il faut dépasser avant d'aborder le chemin de l'aventure<sup>15</sup>.

Le parallélisme remarquable qu'on aperçoit dans la structure des trois premières nouvelles se complète par la présence, dans la dernière nouvelle, d'une force pareillement inquiétante. Ici, pourtant, ce n'est pas au début de la nouvelle que Christine s'ennuie, si l'on peut se servir de ce dernier terme dans un sens très large, mais plutôt au milieu. C'est après les deux premiers voyages à travers les collines avec sa mère que Christine commence à entendre l'appel insistant de l'ailleurs, appel qui l'attirera en Europe et qui lui fera exécuter un geste final de séparation d'avec sa famille, sa ville, son pays enfin. L'ennui qu'elle ressent avant ce dernier départ relève plutôt de la nature d'un sentiment d'angoisse, d'aliénation, de ne plus être à sa place. Après son dernier hiver à Saint-Boniface, elle ne se sent plus à l'aise parmi "[les] gens et [les] choses" (p. 232). Elle en conclut qu'en fait elle n'a plus le choix: il faudra tout abandonner pour pouvoir se livrer pleinement à la pratique de son art créateur.

Il existe donc dans chacune des quatre nouvelles constitutives du roman un moment de désarroi inquiétant, d'immobilité forcée, qui dans chaque cas précède, prépare et précipite une grande aventure. L'ennui, la chaleur, l'inquiétude, l'alinéation, ne

sont que des manifestations diverses d'un même mal<sup>16</sup>, d'un même besoin.

\* \* \*

Je me suis permis ce long regard sur les multiples représentations de la force immobilisante dans le roman dans le seul but de mettre en valeur l'importance du voyage qui, en fin de compte, libère les personnages de leur ennui et de leur angoisse. Les liens entre le départ et la création de l'oeuvre d'art, entre l'exil du foyer natal et le retour bienheureux qui s'accomplit dans la résurrection littéraire d'un univers perdu, ont été amplement étudiés par François Ricard<sup>17</sup>. Mais il me semble que l'on peut ajouter à son analyse que dans l'image du départ fournie par *La route d'Altamont*, Gabrielle Roy a présenté des figurations précises de deux aspects antinomiques mais complémentaires du voyage, ce qui permet à la fois l'expansion de l'expérience personnelle, et la réduction de l'expérience par un processus de décantation, de distillation des souvenirs. Il est indéniable que le premier aspect du voyage en est un élément séducteur de toute première importance. Christine, dès son plus jeune âge, comme d'ailleurs le voyageur de Baudelaire, veut "trouver du nouveau". De ce point de vue, le départ fournit, dans un sens absolu, sa propre justification. Mais le départ, comme je viens de le suggérer, comporte une autre dimension, curieusement contraire à la première, qui est celle de la décantation. Ce mot a été choisi par Gabrielle Roy elle-même pour désigner la sélection qu'opère le temps sur la masse informe de nos souvenirs accumulés<sup>18</sup>. Le départ dans l'espace, qui, vis-à-vis du paysage quitté, dédouble et impose le recul dans le temps, mène aussi donc, paradoxalement, à un rétrécissement de l'expérience globale, à une concentration, à une sensibilisation de l'individu à l'égard des éléments les plus essentiels de son existence antérieure et de son moi profond. C'est pourquoi, dans *La route d'Altamont*, le voyage sur le plan horizontal, qui peut être considéré comme représentant l'expansion brute de l'expérience personnelle, est toujours accompagné d'un déplacement sur le plan vertical,<sup>19</sup> qui figure cette fois la transformation du point de vue, de l'**attitude**. L'abandon du moi primitif est à vrai dire caractérisé en dernier lieu par sa découverte ultime; l'effritement du moi ancien, provoqué par le départ, aboutit à la reconstitution d'un moi nouveau plus complet, qui possède une connaissance plus sûre de lui-même.

Chaque nouvelle du roman contient la description d'un ou de plusieurs épisodes au cours desquels le personnage monte en s'éloignant de chez lui. Chaque fois que s'exécute ce mouvement dans les deux plans contrastés de l'espace, le personnage connaît des instants de vertige caractérisés par un bouleversement des lois normales du comportement des objets, des perceptions de l'individu, ou du passage du temps. Comme nous l'avons déjà vu, presque tous les épisodes de grandes aventures dans le roman sont précédés d'un état de torpeur et d'inactivité, où le personnage souffre quand même d'un sentiment d'inquiétude dont il cherche à se libérer. Ennui, départ, montée, vertige: telle se conçoit, dans ce roman, la série des étapes de toute aventure. Il faut remarquer aussi que, lors du retour du personnage (à l'horizontal ou au point de départ selon le cas), il est conscient d'avoir subi une transformation profonde dans sa conception du monde extérieur et de lui-même. Chaque fois, il a appris quelque chose qui amène une modification de son être. Il cherche toujours, par la suite, à accueillir ce moi nouveau dans son moi ancien, et à communiquer par le même geste son désarroi initial et sa découverte salutaire. La forme en spirale de ce processus continu de modification de l'individu tend inéluctablement vers la création de la personnalité de l'artiste. Après tout, ce sont justement toutes les aventures décrites dans ce roman qui ont formé, d'une façon définitive, l'artiste mûre qui les raconte.

Au début du "Vieillard et l'enfant", Christine fait part de son habitude d'aller dans une rue voisine, qu'elle est seule à trouver "légèrement en pente" (p. 61). Même si personne d'autre ne remarque la qualité particulière de cette rue, l'expérience de Christine prouve que lorsqu'elle s'y déplace, elle a en vérité le sentiment de **descendre** d'une hauteur nouvellement atteinte: "[...] là tout allait plus vite qu'ailleurs, mes patins, mon cerceau, moi-même, le vent à mes oreilles." (p. 61) Nous pouvons en conclure que dans l'esprit de Christine, au moins, le déplacement original qui résulte de son départ de chez elle, s'accompagne d'une impression de déplacement sur le plan vertical, et d'un bouleversement conséquent dans sa perception des lois régissant le comportement des objets. Gabrielle Roy nous prévient ainsi, au début de la nouvelle, que les aventures de Christine dans la rue voisine posséderont une qualité tout à fait extraordinaire.

Le jour où Christine rencontre monsieur Saint-Hilaire pour la première fois, le moment où elle fait la connaissance de celui qui,

malgré la différence d'âge, deviendra "un camarade d'élection" (p. 63), elle avance "péniblement, montée sur des échasses" (p. 62). Encore une fois, on remarque la curieuse coïncidence d'un départ à l'horizontal accompagné d'un déplacement vertical<sup>20</sup>. Un autre jour, débarrassée quand même cette fois de ses échasses encombrantes, Christine dit à son ami que ce jour-là elle est La Vérendrye et qu'elle part pour les Montagnes Rocheuses (p. 65). Et encore, ce départ annoncé pour les hauteurs ne promet-il pas une montée éventuelle? En réalité, pourtant, Christine ne part que pour une quinzaine de minutes, qu'elle passe dans un petit bois au bout de la rue. On connaît l'inquiétude de Christine pendant ces quelques moments, quand encore une fois elle est "visitée [. . .] par le souvenir de [sa] grand-mère, [. . .] couchée en son cercueil" (p. 67). Lors de son retour "des Rocheuses", elle rend compte à son ami de son aventure imaginaire, mais en vérité, ce qu'elle a connu lors de son voyage (au cours duquel elle dit avoir comme entrevu les "étonnantes masses rêveuses" (p. 68) de la montagne), c'est encore une expérience où elle a revécu un instant passé et a ressenti le vertige d'un mystère saisi au passage mais non pas résolu.

Ces évocations du déplacement horizontal/vertical au début du "Vieillard et l'enfant", évocations qui s'accompagnent d'un renversement de l'ordre normal de l'univers physique, servent à préparer, à préfigurer d'autres épisodes dans la nouvelle. Je pense en particulier à la visite à la ferme de l'oncle Cléophas, visite non pas vécue par Christine au cours de ces pages, mais dont elle fournit plutôt la description à monsieur Saint-Hilaire (p. 79-84). Celui-ci, ayant demandé pourquoi Christine n'a pas encore eu l'occasion cet été de quitter la ville, se fait raconter par la petite fille des visites antérieures, dont ni le nombre ni la date ne sont précisés par la narratrice. Dans la nouvelle, encore faut-il le remarquer, c'est justement au moment où la chaleur de l'été approche de son plus haut point. Ainsi, au lieu de partir ce jour-là en un voyage réel, Christine se permet, par la voie de son histoire racontée, de revivre et de communiquer un moment du passé. "La campagne de mes oncles, commence-t-elle, c'est une campagne plus haute que par ici." (p. 81-82) Puis, dans un effort pour développer le détail de son observation, elle ajoute: "Dans l'attitude [. . .]." Monsieur Saint-Hilaire la corrige tout de suite en précisant: "L'altitude [. . .]." (p. 82) Or, dans cette petite méprise de la part de Christine, et dans ce léger jeu de mots de la part de l'auteur (qu'elle aurait bien pu supprimer de son récit), le lecteur aperçoit l'une des notions-clés du

roman entier. L'auteur n'exprime-t-il pas ainsi, d'une manière on ne peut plus claire, le lien qui s'établit dans le roman entre les changements d'**altitude** et les modifications coïncidentes dans l'**attitude** adoptée par les personnages, dans leur façon de concevoir et d'interpréter le monde observé<sup>21</sup>? La notion d'un changement d'attitude, qu'il faut décrire plus précisément comme une modification de la perception des lois normales du temps et de l'espace, se révèle encore, au cours de cet épisode capital, dans la relation par Christine d'une autre méprise qui se produit lors de sa visite chez son oncle: entendant le vent qui agite les feuilles des trembles, elle croit qu'il s'agit plutôt de la pluie (p. 82)<sup>22</sup>. Réfléchissant à son erreur, Christine sourit<sup>23</sup>; mais au lieu d'expliquer à son ami ce à quoi elle pense, comme il la prie de le faire, elle parle d'autre chose: "[...] subitement je changeai d'idée, éprise d'un autre souvenir, et l'entretins plutôt du blé". (p. 83) L'un des aspects les plus plaisants de ces champs de blé, clairement visibles de la hauteur où se trouve la ferme, c'est l'impression qu'ils donnent à l'observateur d'y voir avancer des vagues: "À ces étendues [...] le moindre vent imprimait un doux mouvement oscillant. Alors il me suffisait de les regarder, si petite au bord de leur déferlement, et de les entendre bruire". (p. 84) Comme l'on sait, l'auteur reprendra bientôt presque les mêmes termes pour décrire le lac Winnipeg, duquel en effet monsieur Saint-Hilaire commence à parler à la page suivante.

Dans la lecture de tout cet épisode, donc, il est important de remarquer les divers aspects importants de son développement. Tout d'abord, ce sont l'ennui et la chaleur de l'été qui poussent Christine à entreprendre son récit. Deuxièmement, la ferme éloignée de l'oncle Cléophas, de laquelle elle parle, se trouve sur une hauteur. Troisièmement, le séjour de Christine à cet endroit est marqué par au moins deux expériences (les seuls événements de sa visite qu'elle raconte, d'ailleurs) au cours desquelles la réalité est transformée, et la petite fille ressent un bonheur qui la fait sourire. Finalement, dans un bouleversement de l'ordre temporel normal, une expérience remémorée sert à faire connaître à l'avance, au lecteur, et sans doute à Christine elle-même, les délices de celle-ci quand, plus tard dans la même nouvelle, elle apercevra les vastes étendues oscillantes du lac Winnipeg.

Cette visite de Christine et de monsieur Saint-Hilaire au lac Winnipeg est sans doute l'épisode le mieux connu de la nouvelle, malgré le caractère annonciateur et explicatif de certaines autres expériences décrites au début de cette partie du roman. En effet,

auprès du lac, au cours de son aventure, comme l'on sait, Christine assiste à un spectacle aussi déroutant que ses expériences chez son oncle. Assise sur la plage, dans sa meilleure robe, surveillant le jeu des vagues et écoutant leur bruit, elle essaie de percer le mystère du lac, celui des âges qui se rencontrent, et cet autre mystère du temps séparant notre moi présent de nos moi passés. Les expériences vertigineuses vécues par Christine au cours de cet épisode s'accompagnent de tumultes émotionnels ressentis par elle, d'oscillations déchirantes entre le bonheur et les larmes (oscillations et tumultes doublés, il faut le remarquer, par des changements du vent et de la lumière au cours de la journée). Aussi la nouvelle entière se révèle, malgré la riche variété des expériences décrites, comme un tout merveilleusement homogène, qui tend vers un même but et s'attache étroitement, comme nous le verrons, aux autres parties du roman.

Trois ans après l'épisode du "Vieillard et l'enfant", au cours de sa onzième année et par une belle journée chaude des dernières semaines de l'été, Christine se lève de très bonne heure, se vêt de sa "plus jolie robe" (p. 166), comme pour le voyage au lac, et part sans permission pour l'aventure du déménagement avec monsieur Pichette et sa fille Florence. On connaît le désir de Christine de quitter le foyer confortable, ne fût-ce que pour un jour, son excitation au début de l'aventure, son désarroi lors de la découverte des réalités sordides de ce monde, son épuisement au moment du retour. Mais c'est le moment même du départ, et l'état d'esprit délirant de Christine au début du voyage, qui doivent retenir notre attention ici. Remarquons tout de suite que, le déménageur s'étant assuré (à tort) que Christine a en effet la permission de partir avec lui, la petite fille **monte** sur le siège de la charrette, sur lequel Florence se hisse peu après. Et c'est de cette position élevée, perchée au-dessus des rues, des voitures et des passants, que Christine voit défiler autour d'elle, **au-dessous** d'elle, un monde jusqu'à présent inconnu.

Cette fois, ce n'est pas une expérience directement personnelle qu'elle sent ressusciter, c'est plutôt la période de l'arrivée de la famille sur les terres nouvelles de la prairie manitobaine, plusieurs d'années auparavant<sup>24</sup>. L'aventure de la mère, qui a maintes fois raconté à Christine émerveillée cette épopée de sa propre enfance, pousse Christine à rechercher une expérience semblable en quittant le foyer, même sans permission. Mais dans la nouvelle, au-delà des plus vives espérances de Christine, la réalité de son expérience

indirectement remémorée est saisissante. Elle déclare: "[...] ce matin, j'avais quitté le monde connu, j'entrais dans le nouveau". (p. 167) Christine est consciente, dès le début de son voyage, d'un bouleversement de la durée normale; elle s'aperçoit de suite d'un "décalage des époques" (p. 168). Même si elle voit circuler autour d'elle les tramways et les voitures du moment présent, son temps véritable, l'espace dans lequel elle existe vraiment en ce moment magique, c'est "celui de la charrette" (p. 168). De plus, elle a la curieuse sensation d'une double existence, qui lui fait battre des mains (p. 168). Tout en affirmant, "Je suis le passé, je suis les temps anciens", déclaration par laquelle elle souligne son appartenance à cet autre temps, elle réussit à se contempler, à se mettre à la place de l'observateur, enraciné dans le temps normal, mais qui voit surgir devant lui ces habitants d'une autre époque: "[...] je me dédoublais volontiers en deux personnes, acteur et témoin" (p. 169). Perchée ainsi sur le siège de la charrette, au cours de cette lente traversée de la ville, Christine a non seulement l'expérience de revivre elle-même un instant du passé, mais aussi l'impression de représenter, pour l'observateur vivant au moment présent, un passé qui serait autrement perdu. Ce qui est essentiel dans cette expérience complexe, c'est qu'elle ne perd de vue ni sa propre double existence, dans le présent et dans le passé, ni son autre dédoublement, dans la personne de l'observateur étonné. Elle se conçoit comme une image devant les autres. Elle, être réel, personnage vivant, participe à la représentation d'un monde imaginaire<sup>25</sup>. Aucun autre épisode du livre ne résume mieux, me semble-t-il, les liens entre les divers phénomènes étudiés ici: le déplacement horizontal, la montée, le bouleversement de l'ordre temporel normal, la relation d'une expérience mnémonique extraordinaire, et enfin le bonheur de l'artiste qui crée, qui raconte. Le parallèle est évident entre la Christine de ces pages, et l'artiste qui plus tard bâtit son oeuvre à partir de ses souvenirs, en participant à son propre ouvrage sans perdre conscience de l'étonnement de l'observateur.

Comme exemple suprême de l'effet surprenant de la montée, il est sûr que le lecteur du roman retiendra l'image du bonheur de la mère de Christine qui, au cours d'une promenade en voiture avec sa fille à travers les collines Pembina, retrouve les collines perdues de son enfance au Québec. C'est sans doute l'exemple le plus caractéristique de ce bouleversement de l'ordre temporel normal que j'ai déjà évoqué en d'autres endroits. Au début de cette nouvelle, la dernière du recueil et celle qui donne son nom au roman

entier, et au cours de cet épisode si connu, nous sommes témoins, comme nulle part ailleurs dans l'ouvrage, des merveilles qui naissent d'une montée exécutée au cours d'un déplacement horizontal. Et pourtant, il ne faut pas, dans notre interprétation du roman entier, exagérer l'importance de cette expérience particulière, de cette "entrée en contact avec l'Au-delà<sup>26</sup>", comme disait Proust. Dans cet épisode, Christine fait preuve d'une attention vive et alerte; néanmoins sa participation me semble moindre, passive. Elle ne suit pas sa mère quand celle-ci part seule dans la colline, elle l'**attend** (dans la voiture, en l'occurrence), et elle l'**observe** avec inquiétude dès son retour (p. 207). C'est une scène où, à la différence de toutes les autres scènes capitales du roman, Christine reste à l'arrière-plan. Quelle est donc la signification de cet épisode quand même remarquable? De quel poids faut-il l'estimer? Il me paraît que cette expérience ne fait que fournir une seule des clés multiples qui, une fois rassemblées par Christine, serviront à libérer le secret fontamental de sa nature et de son existence. Ce n'est pas la première fois dans le livre que Christine a l'air d'être témoin d'une expérience dans laquelle le but ultime d'une vie autre que la sienne est abordé. On se rappelle le cas de la grand-mère à la fin de la première nouvelle: bien que déjà moribonde, elle connaît une sorte d'extase transcendantale en contemplant les images vives de toute son existence dans les photographies que lui montre Christine dans l'album de famille. De même, Christine peut voir en monsieur Saint-Hilaire l'exemple d'un personnage qui, tout en acceptant sa vieillesse, sent revivre en lui la spontanéité et les angoisses de la jeunesse. C'est un homme qui possède pour ainsi dire toute son expérience, et qui n'a pas peur de mourir. Et finalement, dans l'épisode de la colline, Christine contemple sa mère en pleurs, cette femme qui, pour l'instant au moins, a comme magiquement retrouvé tout ce qu'elle avait cru perdre irrémédiablement. Bref, elle apprend que la "fête" de la vie (p. 207) se consomme au moment extatique où nous entrons en possession de tous les éléments de nos moi passés, de nos présences éteintes.

L'expérience de la mère dans les collines constitue donc une dernière étape préparatoire par laquelle Christine elle-même doit passer avant d'entreprendre la découverte définitive de son propre passé, laquelle ne sera possible que loin du foyer, loin de la mère, loin de Saint-Boniface, et dont ce roman sera, évidemment, le fruit. Bien que la mère revive heureusement l'expérience des collines de son enfance, et qu'elle atteigne ainsi aux sommets de l'existence,

elle ne réussit pas à fixer, à retenir ce moment de rare bonheur, à le retrouver au gré de sa volonté, et à le communiquer aux autres<sup>27</sup>. Elle retombe plutôt dans le quotidien; pour elle le cercle de l'existence désespérée reste en fin de compte fermé. Elle ne sort pas de la cave; malgré ses désirs, elle ne voit pas le lac Winnipeg; elle ne rentre pas, physiquement, dans les collines de son enfance. Mais pour Christine, à la fin du roman, dans son lointain lieu d'exil, le souvenir des personnages et des paysages perdus revivra éternellement dans l'oeuvre qu'elle médite, et dont elle lance les premières ébauches à la fin du livre<sup>28</sup>. Dans cette oeuvre créée, le temps révolu se retrouvera pour ainsi dire en permanence. Il faut remarquer ici que, si le but véritable de *La route d'Altamont*, qui est de dépeindre les éléments principaux d'un processus d'auto-découverte, est en fait identique à celui de *Rue Deschambault*, le roman de 1966 réussit mieux à l'atteindre que celui de 1955. Dans le cas de *La route d'Altamont*, l'exil de Christine est réel, et absolu, plutôt que virtuel. Elle part pour l'Europe, et elle n'en revient pas. Elle ne revoit pas sa mère, et la mère ainsi abandonnée n'aura même pas la consolation de lire les livres que Christine écrira plus tard pour justifier l'abandon atroce de son pays et de ses êtres les plus chers. L'expérience de la mère dans les collines du Manitoba apprend à Christine la nécessité du départ pour retrouver ce que l'on a perdu, et la détermine paradoxalement à consommer son propre sacrifice. Ce n'est qu'en abandonnant que l'écrivain retrouve<sup>29</sup>.

Ce n'est pas par erreur que j'ai omis de parler de la création de la poupée dans "Ma grand-mère toute-puissante" au début de cette analyse des moments de vision extraordinaire dans *La route d'Altamont*. Il me semble qu'en choisissant de placer cette nouvelle en tête des autres, Gabrielle Roy cherche à souligner l'importance primordiale qu'il faut accorder à l'idée de l'oeuvre créée dans le schéma de son livre. Or, il est sûr que cette expérience donne à Christine ses premières intimations de ce qu'elle appelle la "majesté", "l'ingéniosité" (p. 23) de l'esprit créateur, et oriente ainsi son existence entière. Mais en outre, la description de la création de la poupée nous présente une première manifestation claire de ce qui sera la préoccupation du livre entier, et la destinée de son héroïne. Tout d'abord, cet épisode a lieu au cours d'une des absences de Christine au foyer familial. Le thème du voyage se présente donc tout au début. De plus, c'est ce que l'on a déjà appris, cette aventure créatrice se prépare par une période d'ennui, d'immobilité, comme tous les autres épisodes de grands voyages et de grandes décou-

vertes. Troisièmement, l'idée de montée n'est pas absente de cet instant privilégié. "Va [...] me chercher au grenier mon grand sac de retailles," (p. 17) commande la grand-mère. Est-ce par une simple coïncidence que l'auteur a choisi de faire débiter le processus créateur par un mouvement d'ascension? On ne peut pas le savoir. Mais ce mouvement de montée est quand même lié au bonheur naissant de Christine. Finalement, pour bien répondre à toutes les conditions préparatoires qui semblent nécessaires à la création artistique dans ce roman, il faut que l'oeuvre créée soit composée d'éléments du passé, de bribes d'une existence révolue ressuscitée à l'instant présent. Et c'est le cas pour Anastasie, la poupée, dont le nom même, choisi apparemment au hasard par Christine, fait réfléchir la grand-mère à un détail de son propre passé: "Il y en avait une, Anastasie, dans mon village au Québec, autrefois". (p. 25) Les éléments constitutifs de ce jouet représentent, dans la totalité de l'oeuvre, de nombreux liens avec le passé. Les retailles utilisées par la grand-mère, "des morceaux d'indienne, de gingham, de basin; [...] des restants d'une robe d'une de mes soeurs, d'un corsage de maman, d'une de mes robes et d'un tablier dont je ne me rappelais plus à qui il appartenait" (p. 18), rappellent à Christine son passé personnel. L'avoine qui sert à remplir la poupée date d'une époque où la grand-mère "pensait] garder quelques poules" (p. 19). (Remarquons en passant que Christine choisit cette avoine de préférence à la paille ou au sel que lui propose également sa grand-mère [p. 18].) Le rouge à lèvres, qui sert à dessiner les lèvres d'Anastasie, appartient à l'une des cousines de Christine, naguère venue rendre visite à la grand-mère. Le cuir pour les chaussures et la valise de la poupée provient des gants qu'a achetés l'oncle Nicolas pour son mariage; la paille pour faire le chapeau vient d'un vieux chapeau de la grand-mère. Bref, pour emprunter les paroles de Christine, toutes ces "conjonctures bizarres" accourent ce jour-là "pour servir [son] bonheur" (p. 19).

Et pourtant, ce n'est pas seulement le passé qui est représenté dans cette poupée, et c'est là peut-être que gît l'élément le plus remarquable du jouet. Christine précise à sa grand-mère qu'elle veut que ce petit être soit fait à l'image d'une personne **jeune**, "aux cheveux blonds frisés" (p. 20)<sup>30</sup>. Anastasie porte une jolie robe blanche en dentelle "ornée de volants et d'un ceinturon bleu ciel" (p. 23), et complétée par de "minuscules petits boutons dorés", qui fait penser aux jolies robes que met Christine ailleurs dans le roman, lors de ses grands départs. En plus, la poupée porte à la

main une valise et revêt une "pèlerine de voyage" (p. 26). Que faudrait-il de plus pour que cette poupée préfigure plus exactement la Christine de plus tard, celle du voyage au lac Winnipeg, du déménagement, et même du départ pour l'Europe? En somme, cette poupée **est** Christine, la Christine toute jeune, ressuscitée par la voix mûre de la narratrice. Et dans un sens, on peut même dire que ce jouet **est** le livre que nous lisons, puisque les deux objets présentent la même image de notre héroïne. Le bonheur de Christine, qui contemple l'ouvrage sorti des mains de sa grand-mère, n'a pas de bornes: la fillette bat des mains, elle "trépign[e] d'une joie impossible à contenir" (p. 21), et plus tard elle pleure, elle sanglote "d'un bonheur trop aigu, trop ample, presque incroyable" (p. 27). Telle sera la joie de Christine plus tard, nous l'imaginons, de Christine créatrice d'elle-même, devant l'oeuvre que ses lecteurs tiendront entre leurs mains.

\* \* \*

La narratrice de ce livre déploie devant ses lecteurs une image autobiographique des plus intimes. Dépassant les bornes de la pauvre réalité des dates et des événements, Gabrielle Roy fait ici le récit d'une découverte personnelle profonde, d'un miracle créateur tout pareil à la fabrication de la merveilleuse poupée. L'oeuvre littéraire, le texte de ce livre, n'est qu'une série de tranches de l'expérience passée d'un personnage, série à laquelle l'art a accordé la grâce inestimable d'une forme concrète. L'entreprise de Christine réussit, à l'encontre de celle de Pierre Cadorai dans *La montagne secrète*; sa recherche est comblée de succès. Le roman lui-même en est la preuve.

Il est plaisant de remarquer que Gabrielle Roy ne nous accorde pas le privilège d'assister aux instants de remémoration pure qui feront renaître chez Christine vieillie les expériences décrites dans ce livre. Ces instants, que notre imagination peut s'aventurer à reconstituer, forment une sorte de roman virtuel, de post-roman, si l'on veut, qu'il faut que le lecteur crée lui-même, ou devine, pour apprécier pleinement le document qu'il lit. Puisque Gabrielle Roy a gardé des souvenirs précis sur les instants au cours desquels elle a conçu pour la première fois l'idée de *La Petite Poule d'Eau*,<sup>31</sup> le lecteur peut bien se demander quelles étaient les circonstances réelles qui ont sauvé de l'oubli les épisodes de *La route d'Altamont*. Était-ce peut-être pendant un voyage, et au moment où l'on montait?

## NOTES

- <sup>1</sup> Albert Le Grand, *Gabrielle Roy ou L'être partagé, Études françaises*, 1re année, no 2, juin 1965, p. 39-65.
- <sup>2</sup> *Gabrielle Roy*, Montréal, Fides, 1975.
- <sup>3</sup> Voir (1) *Souvenirs du Manitoba*, *Revue de Paris*, février 1955, p. 77-83; (2) *Le Manitoba*, publié dans le *Magazine Maclean*, vol. 2, no 7, juillet 1962, pp. 18-21, 32-38, et repris dans *Gabrielle Roy, Fragiles lumières de la terre*, éd. François Ricard, Montréal, Éd. Quinze, 1978, p. 101-102; et (3) *Mon héritage du Manitoba*, *Mosaic*, vol. 3, no 3, printemps 1970, p. 69-79.
- <sup>4</sup> Je pense ici en particulier à l'article de Carol Harvey, *Les collines et la plaine: l'héritage manitobain de Gabrielle Roy*, *Bulletin du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest*, no 12, octobre 1982, p. 22-27.
- <sup>5</sup> Voir François Ricard, *Gabrielle Roy*.
- <sup>6</sup> *Mon héritage du Manitoba*, p. 77.
- <sup>7</sup> Paroles de Gabrielle Roy citées par J.-P. Robillard dans *Interview-éclair avec Gabrielle Roy*, *Le Petit Journal*, Montréal, 8 janvier 1956, p. 48. J'ai relevé cette citation dans *The Annotated Bibliography of Canada's Major Authors*, vol. 1, eds R. Lecker et J. David, Downsview, ECW [Essays on Canadian Writing] Press, 1979, p. 245.
- <sup>8</sup> Jacques Godbout, *Gabrielle Roy: Notre-Dame des Bouleaux*, *Actualité*, vol. 4, no 1, janvier 1979, p. 32.
- <sup>9</sup> *Gabrielle Roy*, p. 117. François Ricard cherche à nommer un genre qui ne relève véritablement ni du roman, ni du recueil de nouvelles. Le mot de "chronique", proposé par lui pour décrire le genre intermédiaire dont *La Petite Poule d'Eau*, *Rue Deschambault* et *La route d'Altamont* sont des exemples, me semble convenir.
- <sup>10</sup> Gabrielle Roy, *La route d'Altamont*, Montréal, HMH, 1969, p. 10. Toute référence subséquente à cette édition sera donnée entre parenthèses dans le texte, à la fin de la citation.
- <sup>11</sup> Dans ce roman, l'été, comme l'hiver auquel il s'oppose à d'autres égards, est une saison d'immobilité et de désœuvrement, un moment de pause entre les deux saisons de travail intensif que sont le printemps et l'automne. De plus, le mois d'août, lorsque la chaleur atteint son paroxysme, est toujours le moment particulier de l'été où l'on souffre le plus vivement de l'ennui. Les grands départs dans le roman (celui de la grand-mère pour Saint-Boniface, de Christine et sa mère pour la ferme de l'oncle Cléophas, de Christine seule pour l'Europe) sont réservés à l'automne, tout de suite après le calme oppressif de l'été. Dans *Rue Deschambault*, (Montréal, Beauchemin, 1960), parlant de la vie qu'on mène à Cardinal, Gabrielle Roy souligne cette même idée: "Tout y était constant: les labeurs à un temps fixe de l'année; en d'autres temps, la torpeur [...]" (p. 257).

- <sup>12</sup> Le premier chapitre de *Ma grand-mère toute-puissante* a paru trois fois avant la publication de *La route d'Altamont*: dans *Châtelaine*, octobre 1960, pp. 25, 44-46, 48-49 (sous le titre *Grand-mère et la poupée*), dans *Châtelaine*, octobre 1960, pp. 44-45, 82-86 (sous le titre *Grandmother and the Doll*), et encore en anglais dans *Ten for Wednesday Night*, éd. Robert Weaver, Toronto, McClelland and Stewart, 1961, p. 141-155. Dans le premier paragraphe de cette dernière version, la seule que j'aie pu examiner, le village habité par la grand-mère est identifié par l'auteur: il s'agit de Somerset, qui se trouve en réalité à quelques kilomètres à l'ouest d'Altamont.
- <sup>13</sup> Dans *Rue Deschambault*, nous voyons cette même association curieuse de l'ennui et de la couleur rouge. Dans la nouvelle "Alicia", lors du voyage de Christine et de sa mère pour rendre visite à Alicia enfermée dans un asile loin de Winnipeg, la phrase qui décrit la première impression provoquée chez Christine par la vue de la ville étrangère, contient la même juxtaposition des deux éléments: "Cette ville m'a paru silencieuse, ennuyée, **rouge** et comme mal à l'aise au soleil". (*Rue Deschambault*, p. 154; c'est moi qui souligne.)
- <sup>14</sup> Annette Saint-Pierre, *Gabrielle Roy sous le signe du rêve*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1975, p. 114.
- <sup>15</sup> J'ai déjà dit que l'été et l'hiver sont les deux saisons du désœuvrement. Quand la famille descend dans la cave, elle se réfugie en fait auprès de la "fournaise", de laquelle semble émaner, paradoxalement, par cette saison de chaleur, une fraîcheur réconfortante. De plus, la mère y interroge les "choses d'hiver", la pelle à neige, un tas de charbon, du bois, une scie (p. 98), pour savoir si elle devrait laisser partir Christine avec monsieur Saint-Hilaire, comme si ces objets étaient capables d'imposer durant l'été la même règle d'immobilité qui régit la vie de la famille pendant l'hiver. L'image de la descente dans la cave s'accompagne donc d'un renversement du rôle normal du système de chauffage, pour mettre en relief le tableau de l'immobilité, tableau dominé par la présence de la mère, cette âme aventureuse qui ne peut pas partir, condamnée ici, comme ailleurs dans le roman, à "regarder le ciel par le soupirail" (p. 104).
- <sup>16</sup> Le terme est choisi par la mère de Christine, à la fin du "Déménagement", où elle parle d'une "maladie de famille", d'un "mal du départ" (p. 185) dont souffre à son tour la petite fille.
- <sup>17</sup> Voir surtout dans *Gabrielle Roy* le deuxième chapitre: "Les voies de l'écriture" (p. 21-36). À souligner surtout dans ces pages: "[L'écrivain] part pour écrire, mais il revient en écrivant" (p. 29); "L'oeuvre rétablit les liens que l'oeuvre a brisés" (p. 30).
- <sup>18</sup> Marc Gagné, dans *La rivière sans repos* de Gabrielle Roy: Étude mythocritique [...], (*Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 46, 1976, pp. 83-107, 180-199, 364-390), cite Gabrielle Roy qui parle des opérations sélectives de la mémoire: "Le temps fait son oeuvre. Il décante les souvenirs, laissant tomber ce qui ne doit pas durer. La mémoire est poète" (p. 364). Carole

Gerson, dans son compte rendu de la traduction anglaise de *Ces enfants de ma vie* (*Canadian Literature*, p. 88, printemps 1981, p. 124-126) évoque la même image quand elle parle de "the filtering process of memory" (p. 124).

- <sup>19</sup> En réalité il ne s'agit, plus précisément, que d'un mouvement d'**ascension**. L'auteur réserve à la descente, comme nous l'avons déjà vu, une signification spéciale, qui est celle de l'enracinement dans les habitudes, d'une privation de la liberté nécessaire pour découvrir, et pour laisser opérer le processus de distillation déjà évoqué.
- <sup>20</sup> Laurence Ricou, dans *Vertical Man/Horizontal World: Man and Landscape in Canadian Prairie Fiction* (Vancouver, University of British Columbia Press, 1973), a remarqué l'important symbolisme de cette montée, de cette exagération de la position distinctive de l'homme vertical sur la plaine horizontale (p. 124).
- <sup>21</sup> Gabrielle Roy a déclaré, au cours d'un entretien avec Gérard Bessette, relaté par celui-ci dans *Une littérature en ébullition* (Montréal, Éditions du Jour, 1968), p. 303-308, qu'"en gravissant une montagne, le paysage n'est pas le même qu'en bas" (p. 306-307). Bien que sa remarque s'applique au changement d'optique qui se réalise au fur et à mesure que l'on avance en âge, la comparaison d'un changement de vision et d'une montée est intéressante dans le contexte de mon commentaire.
- <sup>22</sup> Marc Gagné, dans *Visages de Gabrielle Roy, l'oeuvre et l'écrivain* (Montréal, Beauchemin, 1973), relate les paroles de Gabrielle Roy qui, lors d'un entretien avec lui le 28 janvier 1970, a révélé le fond réel de l'expérience fictive de Christine écoutant le vent dans les trembles: "J'allai alors souvent passer mes vacances chez un oncle dont la maison était située dans un boqueteau totalement encerclé par la plaine immense et nue. Je me rendis un jour au bout de la route qui conduisait à la ferme, et alors je vis comme perdu dans le lointain, un étranger qui venait vers la maison. Je me hâtai de revenir, et j'annonçai à ma cousine que de la visite venait. Nous avons attendu mais personne ne s'est présenté. Je refais le même parcours, revois le même énigmatique personnage et reviens dire la même chose à ma cousine. Pourtant personne ne se présentait. Alors un jour ma cousine vint pour voir l'étrange visiteur: c'était un arbre assez loin dans la plaine. Il faudrait rapprocher de ceci le passage de *La route d'Altamont* où Christine, chez son oncle, entendant un bruit derrière la fenêtre, croit qu'il s'agit de l'eau, alors qu'en réalité, ce sont les feuilles des arbres qui s'agitent" (p. 164).
- <sup>23</sup> Elle pense en même temps à une pareille expérience de méprise, qui se répète chaque été quand elle s'aventure seule dans ce petit bois au bout de la rue auquel j'ai déjà fait allusion. Là aussi, le vent lui "jou[e] le même tour de [la] faire croire à la pluie" (p. 82-83). Or, il faut le remarquer, ce petit bois se trouve au bord d'"une sorte de campagne" (p. 66). L'on peut imaginer que, contemplant la campagne réelle de l'orée du bois, l'observateur doit avoir au moins l'impression d'être situé sur une hauteur, relativement à la surface de la plaine. Le lecteur est frappé par le

parallélisme de ces deux expériences, vécues par Christine dans le petit bois et à la ferme de l'oncle Cléophas, et juxtaposées dans ce passage par l'auteur.

- <sup>24</sup> Gabrielle Roy avait pensé, après la guerre, écrire un roman entier sur le départ de ses ancêtres québécois de chez eux et leur arrivée sur les nouvelles terres de l'Ouest. Je cite François Ricard à ce sujet: "Il y a dans la carrière de Gabrielle Roy un grand projet de livre qu'elle ne réalisa jamais: une sorte de fresque historique à grand déploiement, qui aurait raconté — un peu à la manière des sagas scandinaves — la migration des colons québécois vers l'Ouest à la fin du siècle dernier et leur installation dans la Prairie, aventure grandiose qu'avait vécue la mère de la romancière et dont celle-ci, pendant sa jeunesse, entendit souvent évoquer le souvenir" (*Gabrielle Roy*, p. 112).

Jamais absent de *La route d'Altamont*, ce grand thème de l'arrivée des Québécois sur les vastes plaines du Manitoba surgit le plus vivement dans "Le déménagement". Par conséquent, au lieu de chercher la signification principale de cette nouvelle dans la découverte par Christine d'une réalité cruelle et sordide, nous devrions plutôt la trouver au début de l'histoire, dans l'expérience de la narratrice au moment où elle participe directement à la même épopée familiale qu'elle s'efforcera de perpétuer par la suite dans ses propres errances.

- <sup>25</sup> L'on se rappelle à ce sujet un autre cas de dédoublement, évoqué par Christine dans *Rue Deschambault*: "J'avais été l'enfant qui lit en cachette de tous, et à présent je voulais être moi-même ce livre chéri, cette vie des pages entre les mains d'un être anonyme, femme, enfant, compagnon que je retenais à moi quelques heures" (p. 220). Ici, de même, il s'agit de l'artiste qui désire se fondre totalement dans l'oeuvre, qui cherche à **devenir** l'oeuvre. L'identification, le dédoublement a lieu ici encore entre l'artiste en tant qu'exécutant, et le fruit même de son travail.
- <sup>26</sup> Proust, *À la recherche du temps perdu*, éds P. Clarac et A. Ferré, Paris, Gallimard, 1954, I, p. 49.
- <sup>27</sup> Le lecteur se rappellera que le bonheur de la mère, traversant les collines avec sa fille, se retrouve à l'occasion du deuxième voyage, mais se perd lors du troisième. À ce dernier moment, pourtant, la décision de Christine de partir est déjà prise.
- <sup>28</sup> La mère écrit à Christine: "J'ai trouvé bien intéressant ce conte que tu as écrit. . ." (p. 254).
- <sup>29</sup> Cf. François Ricard, *Gabrielle Roy*: "[. . .] si elle est séparation, l'écriture est aussi réconciliation, retour en même temps que départ, et c'est probablement là ce qui la distingue le plus sûrement du mysticisme ou de la folie, en ce sens qu'elle compense sans cesse la solitude qui la fonde et vise à rejoindre le monde tout en l'ayant délaissé" (p. 27).
- <sup>30</sup> Gabrielle Roy aussi avait les cheveux bouclés.
- <sup>31</sup> Voir, par exemple, la description que nous a laissée Gabrielle Roy du

moment où l'idée de *La Petite Poule d'Eau* lui est venue. Le paragraphe entier mérite d'être cité: "En 1947, avec mon mari, je retournai en France pour un long séjour. Un jour d'été, nous roulions avec un groupe d'amis dans la plaine de Beauce pour aller revoir la cathédrale de Chartres. Mes amis, dans le fond de la voiture, parlaient d'art gothique, d'oeuvres admirables que nous ont laissées les civilisations. J'étais songeuse, comme en suspens entre le réel et quelque appel de l'imagination, du souvenir. Et c'est alors, brusquement, que le pays de la Petite Poule d'Eau se réveilla sans bruit au fond de ma mémoire. Et tout d'abord, ce fut en moi comme une sorte de douce et poétique nostalgie de cette île où je m'étais si fortement ennuyée" ("Mémoire et création: Préface de *La Petite Poule d'Eau*", dans *Fragiles lumières de la terre*, p. 196).

Dans ce passage on retrouve bien des éléments familiers. Tout d'abord, l'épisode de remémoration est précédé d'un moment d'ennui, ou du moins d'attente: Gabrielle Roy est "songeuse", "en suspens". Deuxièmement, l'épisode a lieu au cours d'un voyage (en vérité il s'agit d'un double voyage, d'un voyage pendant un voyage). Troisièmement, l'écrivain traverse une plaine. Quatrièmement, elle s'approche de la ville de Chartres, ville dominée, du moins quand elle est contemplée de certains côtés, par les flèches de sa cathédrale (comme Saint-Boniface était dominé par les tours de la sienne); ces flèches font naître un réel sentiment de montée à mesure que l'on s'en approche. Cinquièmement, la redécouverte de ce pays perdu s'accompagne d'un bonheur tout particulier, d'"une douce et poétique nostalgie". Et finalement, bien sûr, c'est l'oeuvre romanesque que nous connaissons qui est l'aboutissement de cette expérience.



## L'exotisme chez Henri-Émile Chevalier

par Lise Gaboury-Diallo  
*Collège universitaire de Saint-Boniface*

**P**ourquoi parler de l'oeuvre d'un homme qui, pour la plupart des lecteurs, est probablement inconnu?

Il nous a paru intéressant d'entreprendre une recherche sur Henri-Émile Chevalier pour tenter de comprendre son oeuvre et sa portée au Canada. Cet auteur français s'est largement inspiré du Canada pour écrire les premiers romans historiques canadiens-français. Son oeuvre volumineuse est importante malgré le fait qu'elle semble être vouée à l'oubli. Chevalier est le précurseur d'une vraie littérature canadienne-française et dans ce sens il serait juste de redécouvrir ses écrits. Si ses romans historiques sont généralement délaissés aujourd'hui, la qualité de son oeuvre, très inégale, fournit une première explication à ce désintéressement progressif de la part des lecteurs. Au Canada, comme ailleurs, le succès du roman historique fut de relative courte durée, cédant la place aux romans réalistes et psychologiques. Mais peut-être faut-il chercher plus loin les raisons de ce rejet. En effet, pourquoi ne pas considérer l'exotisme de Henri-Émile Chevalier au même titre que celui de Chateaubriand, ou de Fenimore Cooper?

Chevalier a choisi de peindre une image stéréotypée du Canada en s'inspirant de l'histoire, une histoire naïve et simplifiée.

Les romans d'aventure de Chevalier mettent en scène les colons, les pionniers, les Indiens. La description des moeurs indiennes, la peinture locale, bref tout l'exotisme qui assaille les sens du lecteur se trouve sans doute à la base de ce désenchantement vis-à-vis des ouvrages de cet auteur.

La perpétuation, cependant, des mythes des origines, et de la légende d'une quête répond aux besoins innés d'un peuple qui cherche son identité, et sa raison d'être. Ainsi le mythe du "Far West" a évolué, il est actuellement propagé sous la forme d'aventures, telles la "Guerre aux étoiles" ou "Odyssée 2000". L'aventure exotique y est toujours, la dialectique a été modifiée, mais la portée et les buts sont les mêmes.

Chevalier, consciemment ou inconsciemment, a produit un exotisme qui auréolait le stéréotype du Canadien français d'une façon plutôt mythique, mais ses buts étaient autres. L'intention de Chevalier était de plaire et d'instruire, non pas d'engendrer un nouveau mythe spirituel, celui de la recherche de la liberté, de l'idéal.

L'aspect didactique de son oeuvre reflète la dualité suivante: Chevalier désirait revaloriser le passé du Canada, et de plus, informer le public des moeurs indiennes et canadiennes-françaises. C'est en venant à Montréal vers la fin de 1852 qu'il se mit à publier des articles, et des romans-feuilletons dans *La Ruche littéraire et politique*.

Chevalier dirige *La Ruche littéraire et politique*, il oeuvre à l'Institut canadien, et il collabore à la rédaction de divers journaux. Parfait bilingue, il traduit quelques romans de l'anglais, et ce faisant il en assume la paternité, négligeant le plus souvent d'indiquer le nom du véritable auteur<sup>1</sup>. Vivement influencé par les idées de Garneau, Chevalier se sent inspiré à la lecture de son *Histoire du Canada*, et il se rend compte de l'importance du passé pour les Canadiens.

Car au Canada, le peuple français, qui vivait sous le joug d'une autorité anglaise, se cherchait une identité propre, un mythe d'origine dont il serait fier. L'histoire, le passé le fascinait. Le retentissant succès de Fenimore Cooper, auteur du *Last of the Great Mohicans*, semblait indiquer le chemin à suivre.

Jacques Cabau souligne, dans son livre *La prairie perdue*, que "Sans Walter Scott, Fenimore Cooper n'eût probablement pas "inventé" le roman américain. (. . .) Le premier, Cooper, dans ses

“romances” donna à l’Amérique sa légende et sa mythologie. En un mot, il lui donna un passé...<sup>2</sup>”

Oserions-nous avancer que sans Fenimore Cooper, Henri-Émile Chevalier n’eût probablement pas “inventé” le roman canadien-français; et, que, le premier, Chevalier, dans ses “romances”, donna au Canada français sa légende et sa mythologie; en un mot qu’il lui donna un passé?... .

Non, nous ne pourrions l’affirmer en toute tranquillité car devant l’évidence nous savons que l’oeuvre de Chevalier ne peut se mesurer, stylistiquement parlant, à celle de Cooper. Les critiques admettent toutefois qu’il est le premier, très imparfait, mais toujours le premier, à écrire le roman historique canadien-français<sup>3</sup>.

Chevalier, déjà imprégné du romantisme de Hugo, d’Eugène Sue et d’Alexandre Dumas, subit donc des influences interpénétrantes dues aux échanges culturels et littéraires avec l’Angleterre et les États-Unis. Ce faisceau de faits contribue significativement à l’évolution de son écriture. La transition inévitable se fit lorsque le public et les écrivains comprirent qu’il fallait s’affranchir d’une stérile imitation. “L’âme canadienne,” écrit Jean Charbonneau, “longtemps absente du terroir, reviendra et s’illuminera aux sources même de notre nature<sup>4</sup>”. Chevalier, comme d’autres, s’applique à chercher une identité aux Canadiens français. En puisant, de part et d’autre, à la source de l’histoire, Chevalier devint un “plumitif prolifique”.

Il regagne la France le 17 mars 1860, où il continue à exercer le métier de journaliste. Bientôt conscient de la curiosité de ses contemporains vis-à-vis du Canada et de l’Amérique en général, Chevalier s’aperçoit que son expérience en Amérique est un atout de valeur. Il commence donc à monnayer des écrits inspirés de l’histoire, certes romancée et exotique, du continent qu’il connut pendant quelques années. Les lecteurs sont avides de ce genre, et Chevalier décide d’écrire une série de romans: *Les Drames de l’Amérique du Nord*, où le roman *Les Pieds Noirs* constitue le point de départ. Suivront: *La Huronne*, *La Tête Plate*, *Les Nez-Percés*, *Les Derniers Iroquois*, *Poignets d’Acier*, pour n’en citer que quelques-uns.

Chevalier reprend et retravaille la majorité de ses romans-feuilletons parus auparavant dans la *Ruche littéraire et politique*. Il insiste sur les multiples facettes exotiques de l’aventure romancée, où l’histoire n’apparaît qu’en filigrane. Ses intrigues se déroulent en Amérique, surtout au Canada, ce qui crée ce dépaysement cher aux lecteurs. Le drame se noue souvent autour de situations com-

pliquées où les Indiens s'affrontent aux Blancs. Il développe ainsi les stéréotypes du valeureux aventurier blanc, et celui du "Bon Sauvage" et du "Méchant Sauvage", et il se fait le promoteur des moeurs indiennes. Ainsi par le biais de l'Indien, l'auteur pose les premiers jalons de l'exotisme. (Notez les titres des récits qui stimulent d'ores et déjà le lecteur!) Enfin la volonté de tracer l'historique mouvementé et romancé d'un pays captive le lecteur. Ce dernier est toujours prêt à vivre, par procuration, l'excitante réalité de ces contrées lointaines, merveilleuses, et parfois si dangereuses. . .

Henri-Émile Chevalier imite donc les romans historiques de Walter Scott, le romantisme de Hugo, de Dumas et d'Eugène Sue, et le genre des "Bas de cuir" (Leather stockings), c'est-à-dire les aventures romanesques américaines, rendues célèbres par Fenimore Cooper, en 1823. Mais sa thématique se veut canadienne comme l'affirme Chevalier lui-même: "Nous chercherons à dramatiser autant que possible l'histoire du Canada pour l'offrir à nos lecteurs sous une forme attrayante, quoique fidèle à la vérité<sup>5</sup>".

Les thèmes de la colonisation et des rébellions apparaîtront, ainsi que les personnages types tels que les Indiens, les coureurs de bois, les colons-pionniers. Chevalier situe la majorité de ses textes au Québec, quoiqu'il se soit hasardé à faire quelques mises en scène dans la région de la côte du Pacifique, et dans les Territoires du Nord-Ouest, en empruntant quelques détails à d'autres écrivains. Il est également l'un des premiers auteurs francophones à mettre en scène des Esquimaux dans la première partie de *La fille des Indiens Rouges*.

Chevalier réussit à vulgariser le genre de Fenimore Cooper d'une part, et d'autre part, il devient le chef de file des écrivains du roman-feuilleton canadien-français affirme Paulette Collet<sup>6</sup>.

Chevalier imite la technique du romancier américain, et il reprend à son compte les procédés et les thèmes rendus célèbres: la colonisation, les rébellions, et la découverte du Nord et de l'Ouest.

Exploitant l'historique et l'exotique, l'auteur recrée un cadre "indigène" comme le prescrit ce genre. Nous pourrions ainsi extrapoler que chez Chevalier: "Time is nothing. Setting is everything. History is but one story that repeats itself over and over again".

Ceci est d'autant plus vrai que chez Chevalier l'intrigue est souvent la même, et les répétitions et les redondances alourdissent ses écrits. À titre d'exemple, *La Huronne* a une structure et une thématique qui réapparaîtront avec de légères modifications dans plusieurs autres de ses livres.

Malgré une certaine banalisation d'une thématique qui revient sans cesse chez Chevalier, il serait toutefois valable de faire ressortir les bonnes intentions de l'auteur. Pour certains romans tels: *L'Île de sable* et *Jacques Cartier*, (manifestement inspirés de Garneau), l'auteur tente de revaloriser le passé en le présentant sous une nouvelle optique. Il veut, néanmoins, se conformer "avec un grand scrupule à la vérité historique". Chevalier, avec sa mission didactique précise, raconte assez fidèlement ces drames de la colonisation, mais l'imitateur de Fenimore Cooper ne peut s'empêcher d'intercaler dans ses textes des récits plus romancés qu'historiques. L'auteur se délecte à décrire des situations extraordinaires comme le suggèrent les titres des chapitres inclus dans son récit *Jacques Cartier*: la Sorcière, l'Enlèvement, la Tentative d'évasion, etc. Il en est de même pour ses récits sur les guerres canado-américaines: *L'Héroïne de Chateauguay, un épisode de la guerre de 1812*. Dans ces romans l'intrigue est complexe, parfois invraisemblable. Chevalier cependant n'oublie pas le but initial qu'il s'est donné: c'est-à-dire refléter une image du passé. La Rébellion de 1837, comme l'explique Paulette Collet, est sans cesse présente à l'esprit des héros de Chevalier, car ses patriotes rêvent de libérer leur pays du joug de la Grande Bretagne qui fait "des efforts tyranniques (. . .) pour étouffer la race française dans l'Amérique du Nord<sup>8</sup>".

Tout en célébrant la vigueur et le courage de la race française, le thème des relations entre indigènes et colons se développe.

Quantité de romans de Henri-Émile Chevalier s'inspirent, de près ou de loin, de la légende *L'Iroquoise*<sup>9</sup>. Dans cette légende, un jeune Français devient amoureux d'une Iroquoise. Cette dernière avait été enlevée avec sa soeur et élevée dans la religion chrétienne. La famille des jeunes filles vient pour essayer de les ramener au sein de la tribu, mais elles refusent de partir à cause de leur religion. Le village huron où elles se trouvent est attaqué par les Iroquois. Le jeune Français protège sa fiancée, mais il est grièvement blessé au cours de la bataille. L'Iroquoise s'offre en échange contre la vie du jeune homme. Refusant de renier sa foi, elle meurt sur le bûcher.

Les romans de Chevalier, de par leur titre même, indiquent l'exploitation de l'aventure indigène; le lecteur retrouve des séries d'enlèvements, d'embuscades, de guerres entre tribus ou avec les Blancs, de fuites, de poursuites, soit une variété inépuisable d'intrigues touffues.

La légende de *L'Iroquoise*, à elle seule, met en relief trois thèmes

majeurs que le lecteur retrouve dans les drames romanesques de plusieurs récits canadiens-français, notamment chez Chevalier.

Premièrement le thème de l'amour, presque tabou, entre une jeune Indienne et un jeune Français. Deuxièmement le thème de l'aventure, ou si l'on préfère, le thème du voyage et de la quête. Et finalement, inévitablement, le thème de l'exaltation du courage et de la ténacité du Blanc toujours vainqueur. La thématique devient originale par le dépaysement occasionné par la description de la couleur locale, mais surtout par la peinture des moeurs indiennes.

Maurice Lemire, qui consacre tout un chapitre à l'influence de la *Légende de l'Iroquoise* sur les romans historiques explique ainsi son importance: "le mythe du "Bon Sauvage" en germination dans la littérature depuis Rabelais et Montaigne atteint son épanouissement au XVIIIe siècle. Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre donnent au comportement moral de l'Indien une valeur de thèse. Mais il y a encore loin du mythe du "Bon Sauvage" à la littérature américaine. L'initiateur le plus direct, c'est-à-dire celui qui montra aux Américains quelles pages il pouvait tirer du passé amérindien, c'est Chateaubriand. René et Atala tracent la voie aux multiples romans de moeurs indiennes<sup>10</sup>". Fenimore Cooper, qui s'engagea le premier dans cette voie fut bientôt suivi par Chevalier. La plupart de ses romans se développent à partir du canevas unique révélé dans la *Légende de l'Iroquoise*. Le conflit entre les Blancs et les Indiens fournissent une matière exotique, abondante et populaire.

Fort d'être le promoteur des moeurs indiennes et canadiennes-françaises, Chevalier réalisait l'élaboration des trois thèmes mentionnés ci-dessus tout en établissant également une stéréotypie des personnages.

Dans le thème de l'amour, l'auteur démontre que le développement de bonnes relations, ou en tout cas, de relations favorables est, somme toute, possible mais peu probable. Si nous regardons de près le personnage du "Bon Sauvage", chez Chevalier, nous constatons que ce prototype se scinde en deux images différentes. D'un côté, le lecteur trouvera ce qu'on pourrait appeler l'image de la "Bonne Sauvagesse"; les jeunes Indiennes qui s'éprennent des Blancs sont toutes d'une rare beauté. De l'autre côté, le "Bon Sauvage" est très rare, pour ne pas dire inexistant. L'Indien est généralement de nature farouche, il est assez inquiétant, comme une "bête fauve" écrit Chevalier<sup>11</sup>.

Chez Chevalier, contrairement à Fenimore Cooper, l'union amicale ou amoureuse avec le Blanc semble être impossible. Ainsi,

dans la *Huronne de Lorette*, par exemple, Yureska, la fiancée d'Alphonse meurt à la fin du roman. L'auteur a souvent recours à la disparition ou à la mort de la jeune, jolie Indienne pour ne pas confondre le lecteur. Il y a des exceptions à ce paradigme<sup>12</sup> mais la plupart du temps, en lisant Chevalier, le message subliminal n'est que trop clair: il ne faut pas espérer l'union que l'auteur semble mépriser. L'amour entre les deux races est voué à l'échec. De même, la réaction de l'auteur devant le Métis est aussi peu sympathique. Le lecteur en vient à conclure que Chevalier peint avec beaucoup de soin les moeurs indiennes, mais que ses récits sont souvent teintés de nuances péjoratives. L'Indien apparaît comme une brute, un hypocrite, bref un "Sauvage".

Cette description de l'Indien sert à mettre en relief la valeur des Français et des Canadiens français. Voici le deuxième modèle qui, lui aussi, englobe les prototypes de la littérature nord-américaine (voyageurs, pionniers, colons, etc.). Le mythe du voyageur, populaire à la tradition orale et écrite, tel *Ulysse*, semble aller de pair avec l'esprit d'aventure qui se traduit par le goût insatiable de la découverte, ce que Warwick appelle "l'esprit du Nord"<sup>13</sup> ici en Amérique. La glorification des pionniers ou des colons servira à exalter le courage, et la ténacité du héros placé dans des situations précaires et hasardeuses. À travers ces personnages, l'auteur traduit l'exaltation de l'aventure dans l'Ouest ou le Nord, et l'émerveillement devant la grandeur de la nature. Cette dernière, immense, parfois hostile accentue le sentiment de solitude et de lutte contre les forces surnaturelles. La thématique du voyage ainsi esquissée n'apparaît qu'accessoirement chez Chevalier, où elle sert à mettre en valeur les deux autres thèmes.

Les drames romanesques de Chevalier servent plutôt à énoncer la thèse de la mission providentielle du Canadien français. C'est le cas dans *La Batelière du Saint-Laurent* où le Canadien français joue un rôle actif dans la Rébellion. Un rôle actif, voire décisif dans ce roman. D'où le culte du héros, et encore l'exaltation de la race. Le héros de Chevalier est une incarnation du type humain, mi-littéraire, mi-folklorique où la virilité, la survie et, à un moindre degré, la liberté sont mis en jeu. De plus, l'idéologie de la supériorité d'une race par rapport à une autre transparaît dans cette thématique.

Le dit et le non-dit des textes de Chevalier font un parallèle entre les traditions sociales, politiques et religieuses des deux races. L'une paraît "civilisée", l'autre, en contrepartie, "sauvage".

Mis à part ce racisme sous-jacent, le lecteur pourra considé-

rer la matière première de l'oeuvre de Chevalier. La thématique, l'imagination, et l'historique, tout ceci était suffisamment riche pour créer une oeuvre de substance. Comment se fait-il qu'elle n'ait pas atteint une certaine apogée littéraire, qu'elle n'ait pas été consacrée par le temps? Peut-être, comme l'écrit Benjamin Sulte<sup>14</sup> peu après la parution des écrits de Chevalier, lui reprocha-t-on les erreurs, les clichés et même les préjugés qu'il a propagés.

L'auteur a choisi d'accentuer un pôle de l'exotisme: le populaire, par la peinture des moeurs et de la couleur locale. Plutôt que d'approfondir l'exotisme spirituel de la quête, c'est-à-dire la quête de la liberté et de l'idéal.

Dans la problématique que nous avons soulevé, le plus important remonte sans doute à une tactique de rédaction qu'il faut remettre en cause. Si Henri-Émile Chevalier, le rédacteur en chef et l'éditeur de *La Ruche littéraire*, avait pris plus de recul par rapport à son oeuvre, s'il s'était fait édité convenablement, peut-être aurions-nous une oeuvre plus synthétisée et cristalline. L'oeuvre demeure telle qu'elle, néanmoins, et malgré ses lacunes, d'une importance littéraire et historique dans le contexte canadien-français.

## NOTES

<sup>1</sup> Chevalier traduit quelques romans de J.H. Robinson, notamment *Les Pieds Noirs*, et il emprunte assez libéralement de Paul Kane, Garneau, Gustave Aimard. Fenimore Cooper l'inspireront également.

<sup>2</sup> Jacques Cabau, *La prairie perdue*, Éditions du Seuil, éd. revue et augmentée, 1981, p. 16.

<sup>3</sup> David Hayne dans: *L'évolution du roman canadien-français* dans *Le Roman canadien-français*, Archives des lettres canadiennes, III, Montréal et Paris, Fides, 1964, p. 64. Et, Maurice Lemire dans: *Les Grands thèmes nationalistes du roman historique canadien-français*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1970, p. 10.

<sup>4</sup> Jean Charbonneau, *Des influences françaises au Canada*, Montréal, Beauchemin, Tome I, p. 49.

<sup>5</sup> Henri-Émile Chevalier, *La Ruche littéraire*, cinquième série, mars 1859.

<sup>6</sup> Paulette Collet, *Les Romanciers français de l'Ouest et du Nord-Ouest*, Bulletin du CEFCO, Saint-Boniface, no 16, février 1984, p. 4.

<sup>7</sup> Chevalier, Jacques Cartier in *La ruche littéraire*, 1866, p. 5.

<sup>8</sup> Paulette Collet, *Les romanciers français de l'Ouest et du Grand Nord-Ouest*, p. 4.

<sup>9</sup> *L'Iroquoise*, parue en 1827 dans la Bibliothèque canadienne alors sous la

direction de Michel Bibaud. La légende ou nouvelle anonyme serait, selon David Hayne une traduction de la légende originellement parue en anglais dans *The Truth Teller* de New York. La nouvelle a cependant été adaptée à une perspective canadienne-française.

<sup>10</sup> Maurice Lemire, *Les Grands thèmes nationalistes du roman historique canadien-français*, p. 26.

<sup>11</sup> Chevalier, *Histoire d'une famille canadienne depuis l'an mil six cent six, jusqu'à l'an mil six cent cinquante*, La Ruche littéraire, 1859, p. 26.

<sup>12</sup> *La fille des Indiens rouges* est un exemple où la jeune fille ne disparaît pas.

<sup>13</sup> Jack Warwick, *L'Appel du Nord dans la littérature canadienne-française*, Essai, Collection Constantes 30, Éditions HMH, Montréal, 1972, p. 21.

<sup>14</sup> Benjamin Sulte, *Le Canada en Europe*, in la *Revue canadienne*, Montréal, imprimée et publiée par E. Sénécal, Tome X, 1873.



## Lecture féministe de *Valcourt ou la dernière étape* de M.-A. Roy

par Monique Genuist  
Université de Saskatoon

**I**l y a quelques années, j'ai lu *Le pain de chez nous* (1954) ainsi que *Valcourt ou la dernière étape* (1958) de Marie-Anna Roy afin d'en faire une brève analyse pour le Tome III du *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*. À la lecture de *Valcourt*, j'avais été frappée alors par le personnage d'Antoinette, solide et sympathique, par sa résonnance féministe.

C'est cette dimension féministe que j'ai voulu vérifier, préciser, approfondir lorsque je suis allée ce printemps rencontrer Marie-Anna Roy, rue Dorchester à Montréal. À 90 ans, elle vit dans un très humble appartement où tout ce qui compte pour elle, ce sont les souvenirs du passé, l'écriture, la détermination de sauver ce passé par l'écriture. Pendant trois heures au moins, sous l'éclat de plusieurs lampes braquées sur nous en plein jour, car elle ne voit plus très bien et a besoin de toute cette lumière, Marie-Anna Roy nous a entretenus de sa famille, de sa vie, de ses oeuvres.

Dans cette vieille dame infatigable, à la voix claire, j'ai cru reconnaître l'Antoinette de *Valcourt*. Marie-Anna Roy m'a confié à cette occasion quelques manuscrits ainsi qu'un exemplaire de sa nouvelle version non publiée de *Valcourt ou la dernière étape*. Elle a d'ailleurs aussi déposé ces documents aux Archives provinciales de

Winnipeg, aux Archives nationales à Ottawa et aussi ici, je crois, au CEFCO.

Parmi ces manuscrits, une vingtaine de feuillets, intitulés *Otium cum dignitate* où, entre autres, sont rassemblés des articles critiques sur *Valcourt*. C'est là que j'ai relevé les quelques témoignages suivants.

D'abord, c'est Marie-Anna Roy qui commente et critique un article sur *Valcourt* écrit par Mgr Émile Chartier, ancien vice-recteur de l'Université de Sherbrooke, dans la revue *Lectures*: "Ce censeur amer, acerbe, bilieux et "lupissimus" condamna mon ouvrage" (p. 3). En effet, Mgr Chartier n'a pas du tout apprécié le portrait qu'a fait l'auteure du curé Gosse qu'elle a bien montré dans son intransigeance. Il n'a pas aimé non plus le personnage du célibataire, Chicoine, qu'il trouve ignoble. M.-A. Roy conclut ironiquement que "Ce cher Monseigneur, chancelant sur ses jambes de 86 ans, était un ascète qui avait refoulé toutes les passions pour embrasser la haine vertueuse des faiblesses humaines" (p. 3).

Parmi les critiques élogieuses, relevons celle de M. Séraphin Marion, dans *Le Travailleur*, le 2 octobre 1958:

L'ouvrage se lit avec intérêt et tout d'une traite [...] L'histoire est artistement dessinée sur le fond de la grande nature canadienne; le récit est simple, bref, frémissant [...] *Valcourt* révèle [...] un sentiment profond de la nature canadienne, l'art de camper des personnages vivants, une unité de ton et un sens vif de la pitié humaine. (p. 5)

Dans *France-Amérique*, le 26 juillet 1959, nous avons le commentaire suivant:

Le tableau qui nous est présenté de la vie dans le Grand Nord est profondément émouvant, parce que parfaitement vrai. Tout est intéressant jusqu'aux descriptions de la nature, des arbres, des animaux. Le style est truffé de canadianismes voulus, presque toujours savoureux et pittoresques.

De son côté, Monsieur Louis Canivet, professeur et membre adhérent de la Société des Gens de Lettres de France, rattache *Valcourt* à la tradition régionaliste de Mistral à Philéas Lebesque: "C'est le drame de l'institutrice de village perdue dans ce grand Nord canadien auquel nous rêvions dans notre jeunesse en lisant *Maria Chapdelaine*. Plus d'un enseignant se retrouvera en elle au fond de sa province, dans son minuscule village. Nous autres, gens de Lorraine, connaissons ces populations multiformes venues de

tous les horizons du monde, ces déracinés que la vie éprouve, ces angoisses et ces sueurs, et c'est pourquoi nous comprenons les pionniers de *Valcourt*, nous les aimons même" (pp. 10 et 11).

Et enfin ce témoignage d'un autre écrivain de l'Ouest, Georges Bugnet: "*Valcourt ou la Dernière étape*, comme les *Anciens Canadiens* de P.-A. de Gaspé et le *Jean Rivard* de A. Gérin-Lajoie, prendra davantage encore de valeur avec le temps parce qu'il dépeint ardemment et les beautés et les laideurs d'un début de colonisation dans le Grand Nord, quelque part vers la Rivière-la-Paix. Nos futurs historiens pourront se servir avec profit d'une foule de renseignements et d'indications que déjà la présente génération semble assez peu soucieuse de sauvegarder.

*Valcourt* est le roman d'une femme: Antoinette. On la voit d'abord arriver comme institutrice dans une petite paroisse de pionniers, puis s'installer et travailler dur sur une terre à peu près vierge. [...]

Grâce au dur labeur que, dans *Valcourt*, s'est imposé Marie-Anna Roy, nos descendants curieux des pays colonisés par leurs ancêtres pourront, pour celui-là du moins, presque totalement le ressusciter".

Ces différents critiques ont retenu surtout l'intérêt documentaire de l'ouvrage. Bugnet fait de même mais il ajoute que *Valcourt* est le roman d'une femme, Antoinette, dont nous allons tenter, dans cette analyse, de dégager maintenant la dimension féministe.

Institutrice célibataire de trente-neuf ans, Antoinette ne correspond pas à l'image traditionnelle de la femme canadienne-française qui, si elle n'était pas religieuse, se définissait comme mère et épouse. Si on se réfère aux normes de Jung pour établir ce qu'est la féminité, le principe féminin, le fameux anima, lié aux domaines de la lune et de la nuit, des émotions, du coeur, de l'irrationnel, Antoinette s'affirme d'emblée comme animée plutôt de ce qui constitue l'esprit masculin, aux royaumes du jour et du soleil, de la raison, de la volonté claire. Si l'on se réfère au schéma traditionnel de l'homme dominateur et de la femme dominée, Antoinette transgresse cet ordre, en particulier, dans ses relations avec les personnages masculins du roman, soit le curé du village, un ami, Chicoine, un fiancé, Marcel Dupuis.

Dès les premières pages, Antoinette, qui vient d'arriver au coeur de l'hiver à Valcourt "situé aux avant-postes de la civilisation

sous le 56ème degré de latitude nord" (V., p. 1), se heurte au curé Gosse. Celui-ci donne ses ordres:

- aller à la messe tous les dimanches,
- ne pas fréquenter les gens du pays car ils ne sont pas du même milieu et elle risquerait de les influencer,
- interdiction d'avoir des bals dans l'école,
- et surtout suivre son exemple et lui obéir parfaitement (V., p. 5).

Sur la nouvelle institutrice, comme sur ses autres paroissiens, le curé entend exercer un pouvoir absolu.

À quoi, Antoinette ose répondre, "en toute franchise et d'une façon un peu libre" (V., p. 4), qu'elle n'est guère dévote et qu'elle a fréquenté des incroyants. Sur ce, elle devient immédiatement suspecte, est même soupçonnée de communisme. Dans la suite du roman, elle n'obéit pas complètement au curé, elle manque la messe de temps en temps, elle sort avec des hommes célibataires, elle participe à une soirée au moment de Pâques où les gens dansent et boivent un peu.

Pour la réduire à la soumission, le curé menace alors de lui faire perdre son poste et même de l'empêcher d'en trouver jamais un autre. Antoinette se permet de juger l'attitude du curé en ces termes, "Sans doute se relâchera-t-il de sa rigueur de séminariste intolérant [...] Il me fait penser à ces terribles inquisiteurs d'autrefois qui réprimaient l'hérésie en envoyant leurs adversaires au bûcher" (V., p. 46). Mais elle conclut qu'elle ferait mieux de s'incliner si elle ne voulait pas être écrasée.

Parce qu'elle s'arroge le droit de considérer le curé comme un égal dont elle voit les faiblesses, parce qu'elle le juge dans sa mesquinerie, son étroitesse d'esprit, son intolérance, parce qu'aussi elle continue de s'intéresser aux gens du village, et qu'elle mène sa vie de façon indépendante, sa situation d'institutrice reste précaire, à la merci du curé qui domine la commission scolaire. Finalement, elle sera forcée de démissionner.

Antoinette fait face à cette situation avec lucidité et prend des mesures en conséquence. Afin de s'assurer un refuge pour son avenir rendu incertain à cause de son esprit de rébellion, elle s'est acheté un "homestead", un peu en dehors du village et elle engage des hommes pour lui faire de la terre. Dans un épisode où ces hommes sont au travail, à défricher, elle se joint à eux, leur faisant honte par sa vigueur et sa détermination. À Chicoine, par exemple, qui "chignote" sans arrêt: "vous, vous êtes plus forte que "moé""

(V., p. 140), ou encore: "J'ai honte de moi quand je vous vois si courageuse et si résolue" (V., p. 141), Antoinette rétorque "[...] j'ai du coeur au ventre [...] Moi, je fais au mieux ce que j'entreprends. Quand je commence une chose, je me donne la peine de bien la finir" (V., pp. 140, 141).

Au cours d'un autre épisode, elle demande un soir à Chicoine de l'aider à transporter avec son traîneau une vingtaine de minots d'avoine de sa cabine à la grange. Il refuse, alléguant que c'est trop fatigant. Alors, elle le fait seule, pendant la nuit, à l'aide d'un seau: "Je vais lui montrer que je peux facilement me passer de lui et qu'aucun obstacle ne m'effraye" (V., p. 174). Suit la description du dur travail qu'elle entreprend: "Elle alluma sa lanterne, mit son manteau, son bonnet. Prenant deux seaux, elle les emplît de mouture et les porta à bout de bras jusqu'à sa "grènerie". Elle les vida dans un compartiment, puis revint à la cabine, les remplit, recommença son va-et-vient cinq, dix, vingt, trente et quarante fois dans la nuit, domptant sa fatigue, contraignant ses membres rompus à obéir à sa volonté. À deux heures du matin, haletante et la tête bourdonnante, elle terminait sa tâche" (V., p. 174). Antoinette ne recule devant rien et elle méprise la faiblesse de Chicoine (V., p. 172). Lorsque ce dernier lui offre son amour, elle le rejette sans ambages comme mari: "Vous avez incontestablement bon coeur et de belles qualités, mais vous ne me plaisez pas [...] Je me marierais pour améliorer ma condition, mais avec un homme jeune, vigoureux, de belle prestance, ardent au travail, susceptible d'acquérir des connaissances et de bonnes manières, et capable d'inspirer un grand amour" (V., p. 152). Il est évident que le grossier Chicoine qui vit dans son "shack" en désordre, plutôt sordide et dégoûtant, en compagnie de ses chats et de son chien Pup, ne correspond pas du tout à ce portrait du mari qu'aimerait Antoinette. Il s'en rend bien compte car il murmure, envieux et désolé: "Ah! que je voudrais être cet homme!" (V., p. 152).

Antoinette consent quand même à l'avoir comme ami, mais c'est elle qui pose nettement les termes de leur amitié. Elle n'accepte Chicoine que dans la mesure où il la distrait de sa solitude et ne la dérange pas dans son travail: "elle l'avertit qu'il devait abrégé ses visites car elle consacrait ses soirées à la lecture, estimant que la vie était trop précieuse pour la gaspiller en futilités et en niaiseries" (V., p. 152).

Antoinette dépasse clairement Chicoine dans tous les domaines. Physiquement, elle accomplit sans broncher n'importe

quelle tâche difficile, alors que lui se plaint sans cesse. Moralement, elle montre une volonté à toute épreuve, alors que lui est un flanc-mou. Intellectuellement, elle est plus instruite que lui, et elle veut continuer à étudier et se mettre à écrire. Dans ses rapports avec Chicoine, le personnage d'Antoinette fait penser à celui de Gabrielle Lubin, l'écrivaine de *Doux-Amer*, qui, elle aussi, limitait ses heures d'amitié et d'amour avec son amant-éditeur, afin de pouvoir consacrer plus de temps à son travail d'écriture. Pour Antoinette, le travail passe bien avant l'amitié ou les raisons du cœur.

Son histoire d'amour avec Marcel Dupuis la montre également dans une position de supériorité par rapport à cet autre personnage masculin. Lors d'une de leurs premières rencontres, elle l'observe tandis qu'il accomplit quelques réparations dans l'école. Elle l'évalue au point de vue taille, force, qualités de travail. Avec l'attitude du patron qui jauge un ouvrier, elle soumet Marcel à un questionnaire en règle, d'un ton tellement péremptoire et prosaïque, que cela en devient presque comique quand on pense qu'il s'agit de l'homme dont elle tombe amoureuse. Les questions se succèdent: "Vous mesurez bien six pieds, n'est-ce pas?" "Que faites-vous pour gagner votre vie?" "Vous aimez la terre?" (p. 54). À chaque nouvelle rencontre, elle le questionne davantage sur sa vie passée. Il lui apprend qu'à la mort de son père, il a pris en charge sa mère et ses frères et elle en conclut: "Vous êtes un bon fils, vous avez été un père pour vos frères et vos soeurs et vous seriez un tendre mari" (p. 64). C'est elle qui fait les premières avances maintenant qu'elle s'est assurée que Marcel serait un bon parti. Il vaut son poids d'homme, de plus elle le trouve à son goût donc elle lui donne l'ordre de venir la voir avant la fin de l'année (p. 64). Pendant ce temps elle prépare son avenir en se servant de Marcel. Il est justement l'homme dont elle aurait besoin pour défricher sa terre et pour combler ses besoins d'affection et de tendresse.

Marie-Anna Roy a ôté dans sa nouvelle édition des détails qui soulignaient comment Antoinette dominait très nettement Marcel et la situation. Dans l'édition de 1958, lorsque Antoinette demande à Marcel ce qu'il a fait dernièrement, voici sa réponse: "Il parla de son travail au chantier de M. Lemieux et du salaire qui serait payé en planches; puis, avec une vanité puérile, du temps qu'il était au service des Soeurs Grises:

— J'étais le chauffeur et l'homme de confiance de la Supérieure!

— Pourquoi n'êtes-vous pas encore marié à trente-quatre ans?

Croyant se hausser dans l'estime d'Antoinette, il répondit:

— J'ai fait la cour à une fille de la haute classe, une demoiselle qui travaillait dans un grand magasin. Quand j'allais la voir, je mettais mon habit de tweed, un habit de cent vingt piastres! Mais elle m'a abandonné pour un "peteux" d'avocat. . .

Antoinette l'écoutait avec un sourire indulgent, tout en se disant: "Il est naïf, fruste et vaniteux; mais encore malléable et capable de recevoir une certaine éducation. Avec de la douceur, de la patience. . ." (V., p. 129-130).

Tout ce passage très révélateur de la façon dont Antoinette prévoit de manipuler Marcel a été supprimé dans la nouvelle version. L'auteur a peut-être voulu ainsi rendre son héroïne moins calculatrice et plus sympathique. Dans les réponses de Marcel, Antoinette remarque bien sa naïveté, sa puérilité et sa vanité; elle compte donc profiter de ces faiblesses. S'il est naïf, il sera relativement facile de le manoeuvrer, s'il est vaniteux, il sera flatté que l'institutrice, d'une classe sociale beaucoup plus élevée que lui, le demande en mariage. Donc, elle n'hésite plus à lui proposer son plan qui est quand même honnête, équitable: elle offre à Marcel de l'entretenir; tandis qu'il défrichera sa terre, elle gagnera leur vie en continuant son travail d'institutrice pendant deux ans. Finalement, c'est elle qui lui propose le mariage "Nous unissons nos efforts, nos peines, et, que dis-je? nos vies! Qu'en pensez-vous?" (V., p. 67).

L'attitude d'Antoinette présente un renversement des rôles traditionnels. Comme elle ne désire plus vraiment enseigner à cause de toutes les tracasseries dont elle a été victime de la part du curé et de la commission scolaire, elle voudrait maintenant s'établir sur une terre. C'est donc elle, la femme, qui organise sa vie et qui décide de se servir de l'homme dans ce but. C'est la femme qui fait les avances, la demande en mariage, elle encore qui se fait forte d'utiliser puérilité, naïveté, vanité, faiblesses plus souvent attribuées à des personnages féminins et exploitées par des personnages masculins.

Nous assistons aussi à un renversement d'une situation traditionnelle qui se trouve dans les contes de fée, par exemple, où le prince épouse la belle pauvrete qu'il élèvera à son niveau et la Cendrillon sera alors pleine d'admiration et de reconnaissance envers son prince sauveur. Ici, c'est Antoinette qui s'abaisse à vouloir épouser le défricheur, Marcel: "En devenant fermière je renonce à ma classe et je descends à votre niveau [. . .] Vous êtes jeune, capable d'acquérir des connaissances utiles et, à mon

contact, vous adopterez de bonnes manières" (V., p. 67-68). Et le pauvre diable de Marcel de s'enthousiasmer, "Vous êtes trop généreuse! [. . .] Je vous promets de faire tout en mon pouvoir pour vous rendre heureuse!" (V., p. 68).

Marie-Anna Roy présente un personnage de femme forte, économiquement indépendante, en contrôle jusqu'à un certain point, des hommes qui l'entourent.

Cependant le mariage qu'Antoinette avait si bien préparé ne va pas se dérouler comme prévu. Marcel, parti l'hiver travailler dans une exploitation forestière, ne revient pas au printemps, comme il l'avait promis, car il s'est engagé dans un autre emploi et il remet ainsi son retour d'une saison à l'autre. À chaque lettre lui annonçant un nouveau délai, Antoinette réagit avec courage. "Antoinette ne se laissa pas abattre par cette mauvaise nouvelle. Elle ne changerait rien à ses projets" (V., p. 120) ou encore "Bien que déçue par ces nouvelles qui trompaient son attente, Antoinette résolut, maintenant qu'elle s'était engagée dans la mise en valeur de sa terre, de ne pas se laisser vaincre par les difficultés et les déboires, mais de poursuivre sa tâche jusqu'au jour où Marcel reviendrait. En attendant elle consacrerait ses heures d'attente à la lecture et à l'élaboration de son roman" (V., p. 143). Antoinette reste lucide, maîtresse d'elle-même, domptant déception et découragement par un effort de volonté et par son ardeur au travail.

Marie-Anna a su camper un personnage qui bouleverse l'idée traditionnelle de la femme faible, dépendante de l'homme, soumise à lui. Mais elle n'a pu imaginer d'assurer la réussite à son personnage si solide. Au contraire, elle l'a fait échouer sur tous les plans. Bien que supérieure à tous les gens du village où elle est la seule personne instruite et intellectuelle, à l'exception du curé dont elle est au moins l'égale, Antoinette perd son travail parce qu'elle ne s'est pas montrée assez docile aux vœux du curé et de la commission scolaire; au plan sentimental, alors qu'elle a cru se trouver un fiancé qu'elle saurait élever à son niveau, celui-ci l'abandonne, sans même la prévenir, pour épouser une femme plus jeune et d'un rang social moindre; finalement, elle meurt seule dans l'incendie de sa maison. Loin d'être victorieuse dans sa transgression de l'ordre de l'homme, Antoinette apparaît comme la victime d'une société misogyne qui croit que la femme rebelle à l'autorité du curé, de l'ami, du fiancé ou autre mâle, ne peut être heureuse et, plus même, qu'elle doit être punie: Antoinette perd son emploi, son fiancé, la vie.

Roy n'a pu concevoir son personnage heureux sans doute par fidélité à la réalité d'un petit village canadien-français des années trente qui n'aurait jamais admis la réussite d'une femme qui serait, à la fois, dans une position supérieure et résistante au pouvoir mâle de l'église.

Il nous semble que Roy fait quand même un bon pas vers une prise de conscience féministe en présentant une Canadienne française qui se situe à l'opposé du modèle proposé par l'idéologie prévalente de l'époque: ni mère, ni épouse, ni religieuse, ni vieille fille, mais femme célibataire, indépendante, lucide, courageuse, animée de ce que la langue française sexiste appelle des qualités "viriles".

Il est évident que ce genre de féminisme qui consiste à intervertir les rôles peut paraître simpliste et discutable. Ici, c'est la femme qui essaie d'utiliser l'homme (schéma qui se retrouve par exemple dans *Doux-Amer* de Claire Martin). Ce changement de rôle sert à remettre en question la valeur des rôles. Si, dans un roman, c'est l'homme qui est en position de force, cela ne dérange personne car c'est la place habituelle de l'homme dans la littérature et dans la vie; au contraire, si c'est la femme, cela produit un effet de choc, choc salutaire parce qu'il pose la question même de la validité de ces rapports de force et de pouvoir entre humains, qu'ils soient hommes ou femmes.

Roy fait un autre pas important vers le féminisme en consacrant quelques chapitres (9 à 14) à la description d'un univers féminin lorsque la mère d'Antoinette et ses deux soeurs viennent la rejoindre à Valcourt. Ces moments où les quatre femmes vivent ensemble sont tout à fait privilégiés. Elles s'entendent bien, travaillent de concert, partagent les tâches équitablement, se reposent, se distraient dans l'harmonie et le bonheur, chacune attentive aux besoins des autres. Dans son enthousiasme, la mère a surnommé l'humble maison, la Villa Antoinette. Le vocabulaire dans toute cette partie est extrêmement positif: "joie", "tendresse", "moments favorables, bénis, privilégiés et miséricordieux", "oasis de fraîcheur et de paix" (V., p. 193). Les quatre femmes ensemble sont heureuses alors qu'Antoinette, dans ses rapports avec les habitants du village et en particulier avec les hommes, n'obtient que des déceptions. C'est là un bel exemple d'une petite communauté de femmes qui, par leur tendre solidarité, arrivent à créer un îlot de paix dans un monde plutôt hostile.

Notons que les auteurs masculins ont tendance à présenter

des communautés de femmes où celles-ci s'entredéchirent et se détestent. Pensons, tout près de nous, à l'univers des *Belles-soeurs* ou de *l'Impromptu d'Outremont* chez Tremblay qui est cependant et ironiquement reconnu pour avoir montré beaucoup d'intérêt et de sympathie pour les problèmes des femmes. Dans la littérature écrite par les hommes, les solides amitiés entre hommes sont nombreuses et célèbres, mais l'amitié entre femmes est très rare.

Marie-Anna Roy en peignant le bonheur des trois soeurs et de la mère rejoint certaines féministes québécoises d'aujourd'hui (telles M.-C. Blais dans *Les nuits de l'underground*, Louky Bersianik, Nicole Brossard, Marie Laberge et bien d'autres) qui croient possible d'établir des communautés de femmes où les relations humaines sont basées, non pas sur des rapports de force et de pouvoir, mais sur la solidarité affectueuse.



## Langue, Culture et Société: l'exemple de l'Écosse pays trilingue

par Alex.-L. Gordon  
*Université du Manitoba*

**L**angue, culture et société, peut-on vraiment séparer ces trois notions? Est-ce la langue qui détermine la société, la Hongrie se définissant par exemple comme cette région géographique où le hongrois se parle, où est-ce la société qui décide des langues comme en Suisse où l'état fixe ses quatre langues officielles dans des territoires bien définis? Une langue elle-même peut-elle se faire valoir si elle ne porte de culture vivante et ne sert qu'à communiquer à l'intérieur d'un groupe minoritaire dont les membres pourraient tout aussi bien se lier à l'aide d'une langue majoritaire qu'ils parlent avec une facilité égale? Ces questions se posent dans toutes les sociétés multilingues, au Canada où nous vivons, et en Écosse où j'ai grandi.

L'Écosse se définit comme pays trilingue<sup>1</sup>. Ici on parle l'anglais standard du Royaume-Uni, ce dialecte fondé sur le parler de la région sud-est autour de Londres. Cette langue est la langue écrite, officielle, la langue de l'administration, des médias et de la haute culture. En Écosse elle est parlée dans sa pure forme par les classes supérieures et avec un accent plus ou moins corrigé par les gens d'un certain niveau d'instruction. À côté de l'anglais standard, nous trouvons le "Broad Scots" ou l'écossais, dialecte anglais sorti de

l'anglais médiéval qu'on appelle "Northumbrian"<sup>2</sup>. L'écossais se parle dans toutes les régions sud et nord-est du pays, mais il est réservé à la classe ouvrière et à certaines sections de la classe moyenne. Tout en jouissant d'un certain prestige littéraire, l'écossais est exclu de la vie administrative et politique, comme des médias, de l'enseignement et des activités religieuses et professionnelles. Il est surtout la langue de la famille, de l'amitié et du travail simple. En dehors de ces deux variantes de l'anglais, nous trouvons en Écosse une langue appartenant à une toute autre famille linguistique, le gaélique. Cette langue qui avec l'irlandais et le manx fait partie du group-q des langues celtiques, se parle surtout dans les Îles Hébrides. Langue maternelle de 80,000 personnes, le gaélique se trouve en situation menacée<sup>3</sup>. Comme pour l'écossais, son domaine est limité et concurrencé constamment par l'anglais standard. Cette situation linguistique en Écosse ne va pas sans ressemblances avec celle du Canada. En Écosse, comme ici, on parle deux langues différentes de la famille indo-européenne, et une de ces langues, l'anglais, se parle sur deux registres tout comme le français du Canada possède ses variantes standard et familières.

Les langues évoluent, et pour bien des raisons. Des considérations géographiques, démographiques, sociales et politiques entrent toutes en jeu. En Écosse, à ses débuts, c'est le gaélique, aujourd'hui minoritaire, qui dominait la carte linguistique. Parlée à la cour et dans la plus grande partie du pays, cette langue jouissait de tous les prestiges. C'est avec la conquête normande de l'Angleterre que cette situation se transforme. Margaret, une princesse de la maison royale saxonne, s'enfuit en Écosse et épouse le roi Malcolm Canmore. À la cour la nouvelle reine use de son influence pour établir l'anglais comme langue officielle et comme langue usuelle des hautes classes. Cette transformation, qui démontre parfaitement l'influence du pouvoir sur le statut des langues, n'est pas sans ironie. En Écosse sous leur Reine anglaise les classes dirigeantes deviennent anglophones, tandis qu'au sud, en Angleterre, les couches supérieures de la société sous leur nouveau souverain français adoptent la langue française. Bien sûr, l'Angleterre reviendra plus tard à l'anglais mais en Écosse le gaélique ne retrouvera jamais sa place privilégiée. Au contraire la vieille langue celtique se retire dans les Hautes Terres où elle se maintient tant bien que mal jusqu'au XIXe siècle. À cette date, deux coups fatals sont portés contre elle. L'industrialisation de la Grande-Bretagne

demande des routes et des chemins de fer, et ceux-ci ouvrent le territoire gaélique à des étrangers qui ne parlent que l'anglais. Deuxièmement, la scolarisation obligatoire, décidée par le parlement de Londres, impose dans les Hautes Terres des écoles unilingues anglaises. Interdit dans l'enseignement des jeunes, le gaélique disparaît en deux ou trois générations de la plus grande partie de son domaine originel.

La leçon qu'on retient de cette histoire, c'est celle de la fragilité des langues. Soudain, de mémoire d'homme, le gaélique, vieille langue porteuse d'une riche culture poétique et musicale, s'efface de son aire. Mes grands-parents nés dans les Hautes Terres centrales dans les années 60 du XIX<sup>e</sup> siècle, ont vécu personnellement cette tragédie. Ils ont refusé d'apprendre à leurs enfants une langue méprisée de la majorité anglophone et bannie de l'enseignement. L'école anglaise se montrait en effet impitoyable à l'égard des enfants qui persistaient à parler la langue de leurs ancêtres. Ces enfants se voyaient baptiser du nom péjoratif "teuchters"<sup>4</sup> et ils couraient le risque de se faire attacher autour du cou un joug de bois qui symbolisait le niveau quasi-bestial du celtophone. Ce rite cruel se faisait à la même époque et pour les mêmes raisons au Pays de Galles et en France. Le "lou Signum" était un des moyens préférés des maîtres français qui voulaient contraindre leurs élèves bretons ou occitans à parler la langue officielle de Paris<sup>5</sup>. Bien entendu mes grands-parents ont toujours regretté la disparition du gaélique et jusqu'à la fin de sa vie mon grand-père a continué à chanter les vieilles chansons de sa langue maternelle. Agonisant, il voulait de nouveau entendre en gaélique le Notre-Père, et nous avons fait venir pour le lui réciter l'instituteur du village, natif de Skye et celtophone de souche. Cette visite n'a apporté que la déception. "C'est bien du gaélique", dit mon grand-père, "mais c'est du mauvais. Vous autres gens de Skye, vous parlez mal et déformez la langue." Voilà bien des richesses et des frustrations, car en effet le gaélique n'a pas de standard, mais varie d'un vallon à l'autre suivant les accidents de la géographie.

La deuxième langue indigène de l'Écosse, l'écossais ou le "Broad Scots" n'est paradoxalement pas écossais du tout. Comme nous l'avons dit, il s'agit d'un dialecte anglais identique à ses origines avec le "Northumbrian", un des quatre dialectes anglais des Îles Britanniques médiévales<sup>6</sup>. Les Écossais du haut moyen âge sont pleinement conscients de cette filiation et désignent toujours leur langue comme "Ingliss". Il faut attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour

que les anglophones de l'Écosse appellent leur langue "Scottis" et qu'ils prennent conscience de ses différences essentielles d'avec les parlers voisins de l'Angleterre<sup>7</sup>. Effectivement, l'écossais du XVI<sup>e</sup> siècle ne ressemblait plus à l'anglais contemporain. En particulier, il avait échappé à certains effets de la grande mutation vocalique qui au XVe siècle transforma la prononciation de l'anglais. C'est ainsi que l'écossais se caractérise jusqu'à nos jours par le son [u] là où l'anglais dit [aʊ] (doon/down; hoose/house, etc.)<sup>8</sup>. Ce son se retrouve dans tous les dialectes écossais dont on distingue trois groupes majeurs: l'écossais d'Aberdeen et du Nord-Est, l'écossais central et l'écossais de la frontière anglaise<sup>9</sup>. Ces dialectes offrent au linguiste des terrains fascinants à explorer. Le lexique, par exemple, et la prononciation du Nord-Est suggèrent des ressemblances avec ceux des pays scandinaves qui historiquement ont toujours eu des rapports étroits avec cette région. Le parler écossais du centre, celui notamment de Glasgow, se prête à la comédie et aux plaisanteries de music-hall. Ce dialecte se distingue en particulier par le son [y] et par son coup de glotte [waʔər] pour [wɔtər]. Cette dernière prononciation affectée surtout par les enfants et les ouvriers mâles, est fortement stigmatisée dans la bonne société. Le [y], par contre, (too true [ty try]) a servi à des professeurs de français innombrables qui voulaient proposer à leurs élèves un modèle de ce [y] français si insaisissable pour la majorité des anglophones. Nous aurions tort, cependant, de considérer l'écossais comme une curiosité linguistique qui ne prête qu'à rire comme le dialecte marseillais de Pagnol. L'écossais est une langue écrite avec ses monuments littéraires qui jalonnent les siècles depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Citons pour mémoire le poète médiéval Barbour, cet humaniste du XVI<sup>e</sup> siècle Gavin Douglas, traducteur de l'*Énéide*, et son contemporain Sir David Lyndesay dont on a joué cette année même au Festival d'Edimbourg la grande moralité, *Ain Satyre of the Three Estaitis*. Surtout, bien entendu, il y a Robert Burns dont les poèmes ont su toucher non seulement les Écossais mais aussi des étrangers du monde entier. Dans un sens, Robert Burns marque une apogée et une fin. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, tous les Écossais non gaéliques de toutes les classes sociales parlaient et écrivaient l'écossais. On sera surpris peut-être d'apprendre que Marie Stuart avait un accent écossais tout comme son fils Jacques VI qui s'est vu railler, à cause de son accent, par ses sujets anglais lors de son accession au trône d'Angleterre. En fait, l'anglais standard n'est entré en Écosse qu'après la

suppression du parlement écossais en 1707. Voici de nouveau la preuve de l'influence déterminante des choix politiques sur le choix des langues. En 1707, le pouvoir passe d'Édimbourg à Londres et les classes dirigeantes qui veulent le partager se mettent à parler anglais à la manière anglaise.

Que dire maintenant de l'état actuel et de l'avenir des trois langues de l'Écosse? D'abord le gaélique jouit d'un nouveau prestige et se voit officiellement encouragé dans les Hébrides<sup>10</sup>. Ce changement, dû au nouveau respect accordé aux ethnies dans le monde occidental, est certainement révolutionnaire si on se souvient des diverses interdictions prononcées contre le gaélique à travers les siècles. Jusqu'à la première guerre mondiale, cette langue fut entièrement interdite dans les écoles. Après cette date, elle est admise comme matière d'études mais jamais comme moyen d'enseignement. C'est cette dernière innovation qui date depuis une douzaine d'années qui est la plus frappante. Pour la première fois, il existe des maternelles et des classes primaires qui se font en gaélique, et l'enfant celte peut enfin apprendre les bases de son éducation dans sa langue maternelle. Mais est-ce trop tard pour empêcher la disparition entière du gaélique? Actuellement seuls 700 enfants environ apprennent cette langue comme langue première dans le milieu familial<sup>11</sup>. À l'école, le gaélique est peut-être devenu la langue de la salle de classe, mais tragiquement, et de plus en plus, c'est l'anglais qui est la langue de la cour de récréation. Cette situation invertit celle d'autrefois. Persécuté officiellement jadis le gaélique restait vivace, encouragé de nos jours tout aussi officiellement, il s'étiole. Tous les gens de langue minoritaire reconnaîtront ici un paradoxe universel. L'appui de la langue à l'école n'est trop souvent que le signe du désespoir. Peu spontané chez l'élève et éloigné de son expérience personnelle, l'emploi de la langue tend à devenir une pratique livresque de professeurs.

Comme le gaélique, le "Broad Scots" se trouve aujourd'hui en position menacée<sup>12</sup>. On note que ses richesses lexicales diminuent rapidement. Les professeurs remarquent qu'un poème écossais de Robert Burns est devenu souvent aussi étranger à leurs élèves qu'un poème de Chaucer. Paradoxalement ce sont les membres des classes supérieures qui ne parlent plus le dialecte ou qui ne l'ont jamais parlé qui connaissent le mieux le vieux vocabulaire savoureux. Jouissant personnellement d'une parfaite sécurité linguistique, ils sont libres d'apprécier esthétiquement et comme une langue étrangère les qualités expressives du vieil écossais.

Des trois langues écossaises, seul l'anglais standard semble continuer en état prospère. Comme nous l'avons dit, il est parlé avec un accent anglais par les classes supérieures et avec un accent plus ou moins régional par les classes moyennes. Cette situation trouve son parallèle au Canada francophone où on peut parler un français standard tout en conservant des intonations locales. L'anglais standard avec accent écossais semble gagner du terrain. Dans le milieu rural que je connais, les prononciations "hoose" pour "house" et "doon" pour "down" ne sont certainement plus de mise parmi les jeunes. Tout prête à penser que nous assistons à un mouvement général, dans l'ensemble du pays, vers un parler anglais standard à caractère phonétique qui est distinctivement écossais. Ce mouvement, caractéristique d'une société en voie d'homogénéité sur tous les plans, ressemble à l'évolution de l'anglais en Amérique du Nord. Ici aussi les différences locales s'effacent en faveur d'un américain universel. Au Canada plus spécifiquement nous assistons à la mort du dialecte terre-neuvien. Les jeunes de Terre-Neuve qu'on entend dans les médias ne se distinguent guère par rapport à l'accent de leurs compatriotes des autres provinces.

Faut-il accepter cet état de choses plutôt triste? L'Écosse serait-elle vouée à un destin américain de "melting-pot" où disparaît toute distinction linguistique? De nos jours nous sommes parvenus à priser la différence. Ne peut-on donc rien sauver des richesses linguistiques de l'Écosse? Certes il faut agir avec prudence, et en connaissant bien les valeurs qu'on veut conserver. Nous avons tracé un tableau noir des ravages faits à un patrimoine linguistique par un système pédagogique hostile. On peut croire cependant que les éducateurs qui ont chassé le gaélique et l'écossais des écoles avaient à coeur le bien-être de leurs élèves. Ils voulaient les préparer au monde moderne, et les deux langues indigènes de l'Écosse s'y adaptent avec difficulté. Le vocabulaire des sciences manque entièrement au gaélique<sup>13</sup>. Élever des enfants unilingues gaéliques, c'est donc leur limiter les options de la vie adulte, les restreindre effectivement à leurs îles et, même là, à une existence simple de pêcheur ou d'agriculteur. La meilleure solution semble être celle qui est déjà en partie adoptée, à savoir une éducation bilingue où l'anglais serait introduit seulement dans les classes avancées. De cette façon, l'élève vivra l'initiation au monde lettré dans sa langue maternelle. Sa dignité personnelle de celtophone est sauvegardée, et il peut participer pleinement à la culture gaélique

qui le rattache à son milieu et à ses frères. À la longue, avec un système scolaire encore mieux développé, on peut espérer que la communauté gaélique grandira et se forgera un outil linguistique adapté à tous les domaines de la vie moderne. Cet espoir semble légitime pour les cousins celtes du Pays de Galles où 20% de la population parle encore le gallois<sup>14</sup>. Cette base démographique justifie les structures coûteuses, à la fois pédagogiques, administratives et culturelles qui permettent la réalisation d'une culture linguistique totale et autonome. L'autre exemple celtique, celui de l'Irlande, est moins encourageant, car là, malgré l'appui gouvernemental et le statut officiel de l'irlandais assuré depuis 60 ans, le gaélique irlandais n'a guère avancé<sup>15</sup>. Même dans les conditions les plus favorables, il faut, semble-t-il, une base assez importante de locuteurs indigènes pour permettre l'expansion d'une langue minoritaire.

Quant à l'écossais, il faut admettre d'emblée que ceux qui le parlent sont beaucoup moins sentimentaux à son égard que les linguistes qui l'étudient. Des enquêtes ont montré que bien des Écossais considèrent le dialecte comme un obstacle dans l'avancement social<sup>16</sup>. En fait, la tolérance des parlers non standard est assez faible au Royaume-Uni. Les Écossais qui vivent en Angleterre savent qu'ils doivent s'adapter, et même en Écosse les employeurs de grandes entreprises avec des contacts dans toutes les régions britanniques désirent que leurs employés parlent un anglais standard. Ce problème de la mobilité et de la compréhension en dehors des régions limitées se retrouve dans tous les pays à parlers variables, en Suisse et en Allemagne et aussi au Canada où le joual côtoie le français standard dans de nombreuses parties du territoire francophone. Les solutions sont diverses. Dans les écoles allemandes, tout en respectant les dialectes, on cultive surtout la langue standard<sup>17</sup>; en Suisse allémanique, par contre, on a assisté dans notre siècle à une expansion remarquable de la langue régionale, le Schwyzertütsch<sup>18</sup>. Cette langue s'emploie de plus en plus dans toutes les classes, dans les écoles, dans les médias, et dans la vie politique, militaire et administrative. Comment expliquer cet essor étonnant? D'abord peut-être parce que les Suisses allémaniques ont un territoire bien défini où ils vivent entre eux sans penser à émigrer à la différence des Écossais qui si souvent doivent quitter leur pays natal. Politiquement indépendante, la Suisse allémanique est aussi beaucoup moins associée à la vie d'un autre pays que l'Écosse qui fait partie intégrante du Royaume Uni.

Cependant, même si les Suisses ont développé leur dialecte allemand, ils restent assez pratiques pour continuer à apprendre l'allemand standard qui leur donne accès aux richesses de la culture pangermanique. C'est ainsi qu'ils offrent un modèle excellent de la diglossie réussie, modèle que pourraient imiter les Écossais désireux de conserver leur "Broad Scots"<sup>19</sup>. Il faut admettre cependant que pour réaliser la diglossie écossaise, les attitudes linguistiques des Écossais eux-mêmes doivent se transformer. En particulier, il faudrait une vision plus positive du dialecte et de son emploi plus répandu dans les médias et les écoles. Une révolution de ce genre dépend de mobiles purement culturels. Sans être secondée par des transformations dans d'autres secteurs de la vie, il n'est pas clair que la diglossie écossaise soit vraiment réalisable.

La situation trilingue de l'Écosse peut-elle être vue comme paradigmatique? À bien des égards, oui. Ici nous voyons une société de plus en plus homogène qui se tourne de plus en plus vers une langue standard. Plus les conditions de vie des membres d'un groupe se ressemblent, plus la langue qui les relie semble prendre un caractère uniforme. Ainsi en Écosse le gaélique et le "Broad Scots" se trouvent en recul. Leur sort ultime dépend de la loyauté des locuteurs. Si ceux-ci tiennent à leur culture et à leur identité historique, ils conserveront leur patrimoine linguistique et tenteront même de l'enrichir et de le doter d'institutions d'appui. Parler sur divers registres, nous le faisons tous selon les situations changeantes de l'existence quotidienne. Cependant, nos registres se trouvent généralement à l'intérieur d'une seule langue. Être bilingue ou diglossique suppose un fardeau tout autrement lourd, surtout dans le cas des Écossais dont la deuxième langue est aussi peu importante sur l'échelle mondiale que le gaélique ou le "Broad Scots". Ce fardeau n'est pourtant pas insupportable, et bien des sociétés l'ont assumé sans difficulté. Pourquoi nous limiter à la monotonie de l'un, quand nous pouvons jouir des plaisirs du multiple? Saint-John Perse se réjouit du spectacle de "toutes sortes d'hommes dans leurs vies et façons"<sup>20</sup>. Cette attitude généreuse doit aussi nous guider vers l'amour de nos langues diverses.

## NOTES

<sup>1</sup> Richard E. Wood, *Scotland: The Unfinished Quest for Linguistic Identity*, *Word*, vol. 30, nos 1-2, 1979, p. 186-204.

<sup>2</sup> W. W. Skeat, *English Dialects from the Eighth Century to the Present Day*, Cambridge, Cambridge University Press, 1911.

- <sup>3</sup> Malcolm Chapman, *The Gaelic Vision in Scottish Culture*, Londres, Croom Helm, 1978, p. 233.
- <sup>4</sup> Kenneth MacKinnon, *Language Education and Social Process in a Gaelic Community*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1977, p. 106.
- <sup>5</sup> Bud B. Khleif, *Language as an Ethnic Boundary in Welsh — English Relations*, *International Journal of the Sociology of Language*, Special Issue, *Language Planning and Identity Planning*, vol. 20, 1979, p. 64.
- <sup>6</sup> Skeat, *op. cit.*, ch. II.
- <sup>7</sup> *Ibid.*, p. 33-34.
- <sup>8</sup> J. C. Wells, *Accents of English I. An Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 184-188.
- <sup>9</sup> J. C. Wells, *Accents of English II. The British Isles*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 397.
- <sup>10</sup> Pour l'état actuel du gaélique dans les Hébrides et les nouvelles réformes pédagogiques, voir Richard E. Wood, *op. cit.*, and Kenneth MacKinnon, *op. cit.*
- <sup>11</sup> Joy Hendry, *The Three-tongued Scot*, *The Scots Magazine*, August, 1984.
- <sup>12</sup> Une excellente étude du Broad Scots, de son déclin et des attitudes indigènes à son égard se trouve dans R. K. S. MacAulay, *Language, Social Class and Education. A Glasgow study*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1977.
- <sup>13</sup> L'histoire nous montre cependant qu'une langue peut toujours mettre son vocabulaire à jour. Le gaélique irlandais dispose maintenant, par exemple, de lexiques spécialisés dans bien des domaines technologiques. Voir Donald MacAulay, *Register Range and Choice in Scottish Gaelic*, *International Journal of the Sociology of Language*, Special Issue, *Register Range and Change*, vol. 35, no 43, 1982, note 9.
- <sup>14</sup> L'épanouissement moderne du gallois est étudié par Ceinwen H. Thomas, *Registers in Welsh*, *International Journal of the Sociology of Language*, Special Issue, *Register Range and Change*, vol. 35, 1982, p. 87-115.
- <sup>15</sup> Clive Betts, *Culture in Crisis, The Future of the Welsh Language*, Wirral, The Ffynnon Press, 1976, Appendix 3, *Irish: Scarce Better Off than Under the British*, p. 226-235.
- <sup>16</sup> R. K. S. MacAulay, *op. cit.*, ch. 8, *Attitudes towards Glasgow Speech*.
- <sup>17</sup> Ulrich Ammon, *Regionaldialekte und Einheitssprache in der Bundesrepublik Deutschland (BRD)*, *International Journal of the Sociology of Language*, Special Issue, *Dialect and Standard in Highly Industrialized Societies*, vol. 21, 1979, p. 25-40.
- <sup>18</sup> Roland Ris, *Dialekte und Einheitssprache in der deutschen Schweiz*, *International Journal of the Sociology of Language*, Special Issue, *Dialect and Standard in Highly Industrialized Societies*, vol. 21, 1979, p. 41-61.

<sup>19</sup> Le terme "diglossia" a été lancé par Charles A. Ferguson dans son article *Diglossia*, *Word*, vol. 15, 1959, p. 325-340. Depuis cette date, le terme a pris des significations élargies. Voir James W. Tollefson, *Language policy and the meanings of diglossia*, *Word*, vol. 34, tome I, 1983, p. 1-9. Nous utilisons le terme pour désigner la capacité de parler couramment une langue standard et une variante dialectale bien codifiée.

<sup>20</sup> *Anabase*, Paris, Gallimard, 1972, p. 112.



## Structure et techniques narratives dans *La route d'Altamont*

par Carol J. Harvey  
Université de Winnipeg

*Mais que l'enfance enregistre donc de façon étrange, parfois jusqu'au moindre détail d'une seule journée, pour laisser cependant tout aussitôt lui échapper un grand morceau de temps. De l'oubli où il est tombé, obscur et impénétrable, il arrive toutefois que remonte parfois comme une lueur.*

Gabrielle Roy, *La route d'Altamont*, p. 149<sup>1</sup>

**L**a route d'Altamont — tout comme *Rue Deschambault* ou *Ces Enfants de ma vie* — est une oeuvre à saveur autobiographique. Il s'agit d'une série de quatre récits qui constituent — pour emprunter les mots de Monique Genuist — une "autobiographie romancée<sup>2</sup>". En effet, c'est en s'appuyant sur ses propres souvenirs d'enfance que Gabrielle Roy fait revivre certains épisodes de la vie de sa narratrice Christine. Dans la première nouvelle, "Ma grand-mère toute-puissante", Christine pense à l'époque pendant laquelle elle avait passé une partie de l'été à la campagne, chez sa grand-mère. La deuxième nouvelle, "Le vieillard et l'enfant" nous fait part d'une visite passée dans la région du lac Winnipeg en compagnie d'un "doux et merveilleux vieillard" (p. 61), monsieur Saint-Hilaire<sup>3</sup>. Le court récit intitulé "Le déménagement" rappelle la journée qu'elle passe — sans la permission de sa mère — à accompagner un

déménageur. La dernière nouvelle, "La route d'Altamont" traite des promenades en auto que Christine fait avec sa mère dans les petites collines de la montagne Pembina peu avant de quitter le Manitoba pour voyager en Europe.

Ces épisodes qui se détachent avec une netteté toute particulière échelonnent la jeunesse de Christine. Elle a six ans lors de son séjour chez sa grand-mère et huit ans au moment où elle voit, émerveillée, la vaste nappe d'eau que le lac Winnipeg constitue. C'est vers l'âge de onze ans que l'amitié qui la lie à Florence, la fille d'un déménageur, la pousse à assister à un déménagement. Finalement, à l'époque où elle est sur le point de partir en Europe, Christine est déjà une jeune femme. C'est ainsi que se dessine à travers les quatre nouvelles qui constituent cette oeuvre une progression chronologique. Au fur et à mesure que Christine grandit, sa compréhension des êtres et des choses s'affermir. De même, son interprétation des événements majeurs de sa vie devient progressivement plus perspicace. C'est pour ces raisons que le point de vue de la jeune Christine évolue de nouvelle en nouvelle et que l'on peut constater dans chaque nouvelle une perspective légèrement différente.

Il est à noter, cependant, que ces épisodes marquants de l'enfance ou de la jeunesse de Christine ont une signification qui dépasse de beaucoup les expériences elles-mêmes. Certes, la réalité vécue par Christine s'assimile à sa conscience et s'intègre à la description des êtres et des choses avec une acuité qui trahit la sensibilité grandissante de la jeune fille; mais c'est seulement plus tard que la pleine portée des événements se fait comprendre. Gabrielle Roy fait donc revivre le passé illuminé par le regard du présent<sup>4</sup>. Le narratif extérieur s'accompagne d'une analyse intérieure, l'esprit d'observation de la petite Christine se complétant par le pouvoir d'interprétation de l'écrivain Gabrielle Roy. En d'autres termes, le ton candide de l'enfant s'harmonise avec le ton plus grave et réfléchi de l'adulte. Il en résulte une perspective narrative assez complexe selon laquelle Christine, avec sa compréhension partielle mais grandissante, est doublée par Gabrielle Roy, interprète mûre et sensible<sup>5</sup>.

Le monde de l'enfance — impressions, sentiments, sensations — va à présent être ressuscité, tant et si bien qu'on revit avec Christine l'ennui qu'elle ressent, seule avec sa grand-mère, ou la joie qu'elle éprouve quand celle-ci lui fait une "catin". On entend alors les mots de l'enfant qui boude — "Je vais m'ennuyer ici, c'est

certain, c'est écrit dans le ciel" (p. 10) et le cri plaintif de l'enfant en proie à une peine "sans nom, sans cause," "Que je m'ennuie, que je m'ennuie" (p. 16)! On saisit l'émerveillement de Christine quand sa grand-mère lui donne sa poupée: "Tu es Dieu le Père. Tu es Dieu le Père. Toi aussi, tu sais faire tout de rien" (p. 28). Un dialogue qui sait rester fidèle aux mots, aux accents, à l'intonation même de l'enfance, contribue justement à recréer le passé.

Cependant, à la voix candide de la petite enfant de six ans s'ajoute, dès les premières pages, la voix interprétative de l'adulte. La "grande vieille" chez Christine s'ennuie devient alors la "pauvre chère vieille" (p. 9) dont Gabrielle Roy affirme que "c'était elle, malgré sa superbe, qui s'ennuyait" (p. 11). Cette heureuse intervention de la part de l'auteur nous permet de voir la grand-mère d'un oeil différent et de l'apercevoir sous un jour plus favorable. Et bien que l'auteur s'efface pour laisser parler de nouveau sa jeune héroïne, son attitude compréhensive envers la grand-mère subsiste. De cette manière, le point de vue de l'adulte arrive à compléter le point de vue de l'enfant au point où le lecteur est amené à mieux apprécier le dialogue qui se noue entre Christine et sa grand-mère. Le dédoublement du "moi" — qui représente à tour de rôle Christine et la narratrice — se fait sentir à d'autres occasions et pour des raisons analogues. Prenons comme exemple le cas de Christine participant à la création de la poupée; bien qu'elle coure un peu partout à la recherche des objets dont mémère a besoin, elle ne saurait jamais, à six ans, comprendre le bonheur qu'éprouve sa grand-mère:

...heureuse... comme au temps où des tâches urgentes la réclamaient du matin au soir et ne lui laissaient pas de répit pour examiner les vastes profondeurs mystérieuses du destin (p. 25).

L'auteur profite alors de cette situation pour nous faire part, sur un ton grave, de ses idées philosophiques.

En effet, plus l'écrivain médite sur la signification des événements qu'elle évoque, moins elle marque le décalage entre l'enfant et l'adulte. Cette technique est d'autant plus efficace qu'elle rejoint certains aspects de la thématique de Gabrielle Roy. À la fin de "Ma grand-mère toute puissante", par exemple, forme et fond s'unissent pour appuyer le thème central de la communication. Christine veut faire plaisir à sa grand-mère qui est en train de mourir, tout comme celle-ci avait autrefois fait plaisir à Christine en lui fabri-

quant une poupée. À force de chercher à lui faire plaisir, elle tombe sur l'album de photos et montre alors à mémère les portraits de ses enfants, de ses petits-enfants et de grand-mère elle-même, jeune et belle. Surprise par sa mère, Christine se demande:

Mais pourquoi avait-elle l'air si contente de moi? Je n'avais pourtant fait que jouer, comme elle-même me l'avait enseigné, comme mémère aussi un jour avait joué avec moi. . . comme nous jouons tous peut-être, les uns avec les autres, à travers la vie, à tâcher de nous rencontrer. . . (p. 57).

Le registre enfantin de Christine (**jouer, mémère**) cède alors au ton philosophique de Gabrielle Roy pour souligner l'unité foncière de l'individu et le thème fondamental de la communication.

L'auteur s'est attaché dans bien d'autres passages à reproduire la langue et les accents de la jeune Christine. Dans "Le vieillard et l'enfant", les fantaisies de l'enfance, telles que les voyages d'exploration, sont évoquées avec tant de réalisme qu'on retourne avec Christine dans le monde magique et enchanteur de l'enfance où tout est possible. Monsieur Saint-Hilaire, vieillard doux et compréhensif, emmène Christine âgée maintenant de huit ans à faire un vrai voyage jusqu'au lac Winnipeg. Il l'aide à réaliser son rêve. On reconnaît sans difficulté le langage hyperbolique des enfants quand Christine tâche de persuader sa mère de la laisser partir avec monsieur Saint-Hilaire.

Maman, le plus grand lac du Manitoba! peut-être du monde! Et je ne l'aurais pas vu! J'aurais moi aussi passé ma vie sans le voir!. . . (p. 96).

Ou même lorsqu'elle s'exclame, l'appétit aiguisé par le plein air, "Je mangerais comme dix" (p. 123). On reconnaît également l'assurance de l'enfance dans les paroles catégoriques de Christine qui ne manquera certainement pas de visiter en réalité les montagnes Rocheuses qu'elle voit en rêve: "Sûr que j'irai pour de vrai" (p. 140). On partage la terreur de Christine, au moment où son vieux compagnon s'endort et qu'elle craint de ne plus pouvoir le réveiller; "ne t'endors plus," supplie-t-elle, — quelques mots simples qui en disent plus long que n'importe quelle analyse. On veut alors essuyer les larmes d'angoisse que verse la petite fille qui, en essayant de comprendre la vie, entrevoit la vieillesse et la mort.

Tout en ressuscitant le monde de l'enfance à travers le dialogue ou la description, Gabrielle Roy offre sa propre interprétation

des épisodes qu'elle évoque. La petite fille donne la main, pour ainsi dire, à l'adulte qu'elle est devenue. Avidée de découvrir pour elle-même le lac qui s'étend sur deux cents milles, la jeune Christine ne pense à sa mère que pour lui arracher la permission de s'y rendre. C'est donc Gabrielle Roy qui s'exclame, avec la compréhension et la compassion nées de l'expérience:

Ma pauvre mère! Avais-je seulement jusqu'alors pensé qu'elle non plus n'avait jamais vu le grand lac Winnipeg, pas si éloigné pourtant de notre ville; mais, asservie à nos besoins, quand, comment aurait-elle pu vivre un jour au moins selon les désirs toujours avides de son âme, ces vastes désirs tournés vers l'eau, les plaines, les lointains horizons en lesquels nous nous reconnaissons avec notre plus pur amour! (p. 94).

Ainsi le regard rétrospectif qui complète la donnée initiale de la réalité contribue à créer une double perspective narrative riche de signification.

Souvent, la narratrice signale d'une manière précise ses interventions dans le monde du souvenir. En se servant d'indices temporels tels que "plus tard", "je ne savais pas alors", "aujourd'hui encore", Gabrielle Roy marque l'écart entre le passé et le présent. Citons à titre d'exemple le passage dans lequel Christine décrit sa réaction au moment où elle se trouve enfin assise dans le sable, devant le lac Winnipeg. Le vieillard demande à l'enfant, "Tu es bien?" et Christine réfléchit:

Ah, sans doute l'étais-je comme jamais encore je ne l'avais été, mais justement cette joie inconnue était comme trop grande, elle me tenait suprêmement étonnée. **Par la suite, j'ai appris** évidemment que c'est le propre même de la joie, ce ravissement dans l'étonnement. . . (p. 116).

On voit ici se dessiner clairement la double perspective narrative dans laquelle l'analyse du narratif se distingue de l'événement qui l'a suscitée. Cependant, dans d'autres circonstances la transition du passé au présent se fait à peine sentir. Poursuivant ses souvenirs, Christine médite:

J'avais eu beau me préparer, tout dépassait mon attente, ce grand ciel mi-nuageux, mi-ensoleillé, cet incroyable croissant de plage, l'eau surtout, son étendue sans borne. . . Je n'en revenais pas. En suis-je jamais revenue au reste? Et revient-on jamais, au fond, d'un grand lac (p. 117)?

Seul un temps verbal différent permet de saisir le changement de perspective narrative et la différence entre souvenir et réflexion.

Cependant, tout au long de cet épisode, la jeune Christine a pour compagnon monsieur Saint-Hilaire. C'est ce qui permet à Gabrielle Roy d'introduire dans le récit une optique différente et de dégager la signification de l'épisode par personne interposée. C'est donc monsieur Saint-Hilaire qui répond aux questions de Christine. Habillée de sa plus belle robe pour cette "journée de splendeur" (p. 124) et voulant à tout prix pénétrer le mystère du lac, celle-ci demande: "Là-bas, là-bas, est-ce la fin ou le commencement?" Et monsieur Saint-Hilaire de répondre:

Si c'était la même chose!... Peut-être que tout arrive à former un grand cercle, la fin et le recommencement se rejoignant (p. 121).

L'atmosphère onirique de l'enfance ressuscitée cède alors la place à un interrogatoire philosophique. C'est par conséquent grâce à l'aide de monsieur Saint-Hilaire que Christine aperçoit la valeur transcendante qui dépasse la réalité du vécu temporel. À mesure que les liens de communication se nouent entre les deux, les thèmes de l'auteur se dégagent: l'unité foncière des êtres et des choses, la continuité entre le passé, le présent et l'avenir, la quête et la découverte de soi et de l'autre qui forment l'essence même de la communication. En reconstituant cet épisode de son enfance, la narratrice croit bien que c'est au retour du lac Winnipeg, enrichie des leçons de monsieur Saint-Hilaire, qu'elle a mieux compris sa "pauvre mère". Celle-ci, malgré son ardent désir de voyager, n'avait jamais pu s'aventurer jusqu'au lac Winnipeg. C'est grâce au vieillard que l'enfant a "quelque peu compris qu'il ne suffit pas d'avoir la passion de partir pour pouvoir partir; qu'avec cette passion au coeur on peut quand même rester prisonnier toute sa vie dans une petite rue" (p. 148).

Si Gabrielle Roy veut replacer l'enfance dans le contexte de la vie adulte, ce n'est pas pour faire revivre la seule joie de l'enfance mais aussi pour en décrire la peine. Le même regard rétrospectif qui sait cristalliser l'émerveillement que Christine ressent face aux mystères du lac et de la vie, dévoile également l'ennui et le désillusionnement que l'enfant avait éprouvés. Le temps retrouvé, comme la vie elle-même, est marqué par des moments de malheur à côté des souvenirs heureux. Et c'est précisément en feuilletant son album de souvenirs que la narratrice retrouve les images déroutantes du "Déménagement" auquel Christine assiste à onze ans, seule cette fois à découvrir la vie et à en interpréter le sens<sup>6</sup>. La

charrette du déménageur sera pour elle le chariot qui avait transporté la famille de sa mère vers l'Ouest. Ainsi Christine espère-t-elle s'identifier à sa mère et faire revivre, avec le passé, "ce merveilleux voyage vers l'inconnu" — ce sont les mots d'Annette Saint-Pierre<sup>7</sup>. Il est donc question d'un double retour en arrière, la dislocation temporelle dont la petite Christine fait l'expérience étant reprise par Gabrielle Roy qui surimpose à l'événement l'optique de la narratrice.

Plongée dans le passé, Christine ne reste pas moins consciente du présent. C'est ce qui fait naître chez elle l'étrange sensation du "décalage des époques" (p. 168). La vieille charrette fait contraste avec les autos et les trams modernes, contraste d'autant plus accentué que la lenteur de la charrette s'oppose à la rapidité des autos. Christine est ainsi amenée à se considérer comme une survivante, participant à deux époques, jouant le double rôle actif et passif d'actrice et de spectatrice:

Car je me dédoublais volontiers en deux personnes, acteur et témoin. De temps en temps, j'étais la foule qui voyait passer cette étonnante charrette du passé, puis j'étais le personnage qui, de haut, considérait à ses pieds ces temps d'aujourd'hui. (p. 169)

C'est ainsi que les forces opposées s'équilibrent et que la tension entre rêve et réalité se maintient. Toutefois, le présent commence à dominer le passé: M. Pichette est de mauvaise humeur, sa fille Florence est maussade, les Smith abandonnent leur petit chien qui pleure de crainte et de désespoir et ceux-ci quittent leur petite cabane mal bâtie pour s'installer dans une petite maison tout aussi triste. Pour ces raisons, Christine ne peut plus considérer la charrette comme le chariot d'autrefois et le déménagement ne lui offre plus un voyage à travers "l'infinie plaine du Canada" (p. 170); en fait la réalité n'est pas à la mesure du rêve. L'écart entre le passé et le présent se transforme alors en un vide où s'installent le découragement, le désillusionnement et le désespoir.

Dans cet épisode, la narratrice est effacée; elle laisse à la petite fille la tâche de s'observer et de se découvrir. La tentative que fait Christine pour ressusciter le passé offre donc un parallèle intéressant avec la technique narrative de Gabrielle Roy. Christine se dédouble; elle arrive à comprendre seule que la découverte de soi peut être pénible. Car si on se lance vers une destination inconnue, on risque de se trouver déconcerté et abattu<sup>8</sup>.

Toutefois, au fur et à mesure que les récits se suivent, le temps passe. Dans *La route d'Altamont* — la dernière nouvelle du recueil et celle qui donne son nom au roman entier — Gabrielle Roy évoque une période moins éloignée. Christine, au seuil de la vie adulte, est prête à quitter sa mère et son pays pour s'aventurer sur les grandes routes du monde, "en quête [d'elle]-même" (p. 253).

Puisque Christine n'est plus petite, le dualisme entre l'enfant et l'adulte ne se fait plus remarquer. De même, le contraste existe à peine entre la perception de la réalité vécue et l'interprétation de cette réalité. Aux courtes phrases simples de l'enfant succèdent donc celles de l'adulte, plus complexes et plus nuancées. Citons à titre d'exemple le dialogue entre Christine et sa mère, où celle-ci évoque avec nostalgie certains paysages de son enfance, passée au Québec:

Allons, vieille mère, tes collines étaient comme toutes les collines. C'est ton imagination qui a brodé sur tes souvenirs d'enfance et te les présente aujourd'hui si attirantes. Les reverrais-tu que tu serais déçue. (p. 190)

L'analyse des sentiments l'emporte à présent sur la simplicité d'autrefois. La recherche du mot juste, susceptible de traduire fidèlement les pensées domine la spontanéité enfantine. Ce souci se fait précisément remarquer au moment où Christine découvre les collines d'Altamont et s'exclame:

Ah, maman a raison... les collines sont exaltantes, jouant avec nous un jeu d'attente, de surprise, nous tenant vraiment en suspens (p. 203).

— ce qui ne l'empêche pas de retrouver le ton spontané et familier pour traduire la surprise que la découverte des collines va faire à sa mère: "Regarde, mais regarde donc ce qui t'arrive, Mamatchka" (p. 203)!

Il est vrai que la narratrice, se remémorant plus tard la joie de sa mère ose à peine l'analyser. Mais, sur le coup, Christine est avide de percer le mystère des collines qui ont su rendre à sa mère son âme de jeunesse. Elle se pose donc maintes questions pour s'approcher à tâtons de la vérité:

Et si c'est cela la vie: retrouver son enfance, alors, à ce moment-là, lorsque la vieillesse l'a rejointe un beau jour, la petite ronde doit être presque finie, la fête terminée (p. 207).

Pressentant ainsi que la vie d'Éveline tire à sa fin, Christine

emmène sa mère deux autres fois le long de ce même chemin qui passe par Altamont. Au début, on voit régner entre mère et fille une communion harmonieuse qui n'est autre que le fruit de leurs conversations. Car au fur et à mesure qu'elles voyagent à travers les collines, elles découvrent leur héritage familial, leurs valeurs communes, l'amour qu'elles ressentent l'une pour l'autre. Toutefois lors de leur dernier voyage l'impatience de Christine, désireuse de partir en Europe, et les regrets d'Éveline, envahie par la nostalgie du passé, dissipent l'intense communication qui les avait liées.

Pour recréer les différentes étapes de ces voyages, Gabrielle Roy est amenée à se servir de symboles et d'images d'une puissance évocatrice. L'image de la route elle-même invite au voyage<sup>9</sup>, à la découverte de soi et de l'autre qu'est la vie. Ce sont toutefois les collines qui constituent le symbole le plus complexe par son caractère antithétique, voire bipolaire<sup>10</sup>. C'est que les collines reflètent pour chacune des deux femmes un état d'âme nettement différent. Pour Éveline, qui ressent du regret devant le départ imminent de Christine, les collines représentent la jeunesse révolue, les aventures terminées. Mais pour Christine, les collines préfigurent les chaînes de montagnes qu'elle verra en Europe au cours de ses aventures à venir.

Un tel symbole bipolaire mais uni souligne l'unité fondamentale de *La route d'Altamont*. Unité de la vie individuelle, thème exprimé à travers les images circulaires. Unité du narratif, dans lequel Christine joue à la fin le même rôle auprès de sa mère que celle-ci avait joué auprès de la grand-mère au début<sup>11</sup>. Unité enfin de la technique narrative dans cette dernière nouvelle où Christine, devenue adulte, ne joue plus le double jeu de l'observatrice observée. Car "tous les êtres successifs que [la vie] fait de nous au fur et à mesure que nous avançons en âge" (p. 56) ne constituent qu'une seule et même personne.

Si Gabrielle Roy fait appel à ses souvenirs d'enfance, c'est pour ressusciter un monde "à mi-chemin entre la réalité et la fiction<sup>12</sup>". Celui-ci, où le passé et le présent se rejoignent, se situe en dehors du monde temporel; il reflète le temps intérieur de l'auteur. De même, les paysages que l'auteur évoque de son enfance passée au Manitoba représentent des paysages intérieurs plutôt qu'extérieurs. Car les collines et la plaine se révèlent comme des symboles subjectifs autant et même plus que des éléments objectifs du paysage manitobain. Il s'ensuit que les expériences que l'auteur évoque au rythme des quatre nouvelles font partie de ce

voyage intérieur de découverte qu'elle entreprend à mesure qu'elle grandit — en empruntant la route d'Altamont.

On aurait tort de suggérer que l'auteur ait voulu par ce retour en arrière retrouver son enfance perdue. C'est que Gabrielle Roy n'a jamais oublié son enfance<sup>13</sup>; adulte, elle continue à la porter en elle comme un trésor enfoui qui est toujours prêt à ressurgir pour enrichir sa vie et son oeuvre. "... sa jeunesse contient l'essentiel", dit François Ricard:

C'est-à-dire tout ce qu'elle connaît d'elle-même et du monde, de la joie et de la souffrance, de l'infinie détresse et de l'infini enchantement que représente le simple fait de vivre. Tout cela, que *sait* à présent la vieille femme, elle découvre que la jeune fille qu'elle a été déjà, le *vivait* sans le savoir, ou en ne faisant que le deviner confusément<sup>14</sup>.

Si elle raconte à travers Christine cette enfance, c'est pour partager avec autrui la découverte progressive qu'elle a faite d'elle-même et du monde. Grâce à son art, elle a su retirer de ses expériences personnelles une leçon universelle.

## NOTES

<sup>1</sup> Gabrielle Roy, *La route d'Altamont*, 1966, Ottawa, Éditions HMH, 1969; toutes les références à cette édition figurent entre parenthèses dans le texte.

<sup>2</sup> Dans *La Création romanesque chez Gabrielle Roy*, Ottawa, Le Cercle du livre de France, 1966, p. 108.

<sup>3</sup> La nouvelle a inspiré un court métrage, intitulé également *Le vieillard et l'enfant*, qui vient d'être réalisé par l'Office national du film. Voir l'article de Roland Stringer, paru dans *La Liberté*, le vendredi 31 août 1984.

<sup>4</sup> Dans un article paru récemment, Joyce Marshall, traductrice de *La route d'Altamont*, *La rivière sans repos* et *Cet été qui chantait* suggère que: "At the end of her life, Gabrielle Roy could take this look back at her own and everyone else's youth, seeing it both from within and without, slightly distanced but at the same time closer, more resonant". *Gabrielle Roy, The Antigonish Review*, no 55, automne 1983, p. 45.

<sup>5</sup> Terrance Hughes fait remarquer que Gabrielle Roy et Margaret Laurence emploient toutes deux cette technique. "La narratrice adulte nous apprend ce que l'enfant a éprouvé mais n'a pas toujours compris; Christine et Vanessa voient des choses, mais Roy et Laurence en dégagent la signification." *Gabrielle Roy et Margaret Laurence: deux chemins, une recherche*. Collection Soleil, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1983, p. 129.

<sup>6</sup> On n'a pas toujours voulu accepter que la nouvelle était bien placée. Selon Michel Gaulin, il existe entre les trois autres nouvelles une

profonde unité thématique. "C'est pourquoi le lecteur regrette la place accordée, dans la séquence des textes, à la nouvelle intitulée "Le Déménagement". Non pas que cette nouvelle dépare le recueil: elle est, comme les autres, allègrement écrite. . . Mais les thèmes et les problèmes qu'elle traite existent dans un registre différent. Il eût mieux valu, à notre avis, pour préserver l'unité si importante de *La route d'Altamont*, placer "Le Déménagement" dans une section à part, au début du livre, ou, mieux encore, conserver cette nouvelle pour un prochain recueil." "La route d'Altamont", *Dossiers de documentation sur la littérature canadienne-française*, no 1, note 2. Toutefois, du point de vue de la structure chronologique, cet épisode, qui a lieu quand Christine a onze ans, est bien placé. Pour ce qui est du narratif, Christine est maintenant assez âgée pour faire une fugue quand sa mère refuse de la laisser partir avec le déménageur.

<sup>7</sup> Voir *Gabrielle Roy sous le signe du rêve*. Collection Soleil, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1975, p. 115. Madame Saint-Pierre souligne que c'est pour faire oublier son refus que la mère de Christine lui raconte le voyage qui avait marqué son enfance. Mais loin de consoler Christine, l'histoire ne fait que provoquer chez elle le paroxysme de la curiosité.

<sup>8</sup> Christine ne formule pas explicitement cette idée: ce sont des caractéristiques que la jeune fille attribue aux chevaux de M. Pichette: "Les chevaux aimeraient peut-être faire et refaire toujours le même parcours — ainsi ne se sentiraient-ils pas trop éloignés de leurs habitudes. Mais, toujours lancés par des routes nouvelles, vers une destination inconnue, ils doivent en être déconcertés et abattus" (p. 183).

<sup>9</sup> Cp. Terrance Hughes, *op. cit.*, p. 146: "... la rue et la route appellent à l'exploration, à la découverte, à la communication".

<sup>10</sup> C'est Gérard Bessette qui le premier a fait remarquer "la double bipolarité des collines". Voir "La route d'Altamont, clef de *La Montagne secrète*," dans *Trois Romanciers québécois*, Montréal, Éditions du Jour, 1973, p. 186. Le présent auteur a étudié le symbolisme topographique de la dernière nouvelle dans *Les Collines et la plaine: l'héritage manitobain de Gabrielle Roy*, *Bulletin du CEFCO*, no 12, octobre 1982, p. 22-27.

<sup>11</sup> Voir Michel Gaulin, art. cit., *Dossiers de documentation sur la littérature canadienne-française*, p. 72.

<sup>12</sup> Ce sont les mots de Terrance Hughes, *op. cit.*, p. 128.

<sup>13</sup> On se souvient de Saint-Exupéry qui a dit, "je suis de mon enfance comme d'un pays".

<sup>14</sup> Dans *Les mémoires secrets d'une jeune fille pas très rangée*, article paru dans *L'Actualité*, octobre 1984, pp. 15-16 et 18, à l'occasion de la publication posthume de *La Détresse et l'Enchantement*, oeuvre autobiographique de Gabrielle Roy.



## **Lecture d'un texte de Roger Léveillé L'oeuvre littéraire comme objet de consommation**

**par Rosmarin Heidenreich**  
*Collège universitaire de Saint-Boniface*

### **ABRÉGÉ**

**U**ne des fonctions de l'*Extrait*<sup>1</sup>, texte publié par Roger Léveillé sous forme d'affiche au début de cette année, est sans doute publicitaire: cette affiche "annonce" un roman intitulé *Plage*<sup>2</sup>, publié également en 1984. Chez Léveillé, cependant, la fonction publicitaire devient parodique, dans le sens où l'affiche constitue une oeuvre artistique complète en elle-même. Comme dans toute oeuvre artistique, elle met en question les normes et les conventions d'une société à une certaine époque, y compris ses normes et ses traditions artistiques. L'*Extrait* de Roger Léveillé peut donc être conçu comme une réaction à l'égard de la situation sociale, culturelle et artistique de notre époque; l'effet est créé précisément par l'utilisation des stratégies de communication qui caractérisent notre culture de consommation.

\* \* \*

Le texte dont il est question est affiché au mur. À première vue déjà, le lecteur peut reconnaître que ce texte — et nous pre-

nous pour acquis qu'il s'agit d'une oeuvre littéraire — représente une rupture avec les formes traditionnelles de la littérature. Cette rupture est à la fois formelle, puisque le texte a été publié sous forme d'affiche, et thématique, car son titre, *Extrait*, ne donne aucune précision permettant au lecteur de s'orienter dans sa lecture et dans son interprétation.

À la recherche du sens de ce texte, le lecteur se voit donc obligé d'essayer d'abord de trouver la justification de la forme choisie ainsi que la justification du titre.

La forme d'affiche même renvoie à la réclame, à la publicité. Une première possibilité d'interprétation semble donc être que le texte se présente à l'attention du lecteur comme objet de consommation, c'est-à-dire comme produit, dont la bonne vente dépend de ses possibilités de commercialisation et finalement de la publicité. Une telle interprétation pourrait être défendue par le fait que la publicité, qui fait l'éloge des produits commerciaux, utilise souvent des stratégies insidieuses, c'est-à-dire des stratégies qui s'adressent à l'infraconscience. C'est un élément, d'ailleurs, que l'affiche commerciale a en commun avec l'oeuvre artistique, qui fait aussi appel au subconscient ou à l'inconscient du lecteur. Dans les deux cas, il s'agit d'un processus qui permet de rendre communicable, souvent de façon non-cognitive, des sentiments, des désirs, des sensations et des intuitions dont le lecteur ne se rend pas nécessairement compte.

Mais tout en faisant appel à la fonction publicitaire de l'affiche, l'*Extrait* de Roger Léveillé s'écarte de la stratégie principale de communication de cette dernière. Car une affiche publicitaire utilise surtout le principe de facilité, de simplification, pour suggérer au consommateur qu'il a besoin de tel ou tel produit ou de tel ou tel service. Le message est simple, même si le processus mis en oeuvre pour transmettre le message ne l'est pas.

Ici, avec l'*Extrait*, cependant, nous trouvons un texte qui est extrêmement difficile à lire, déjà physiquement. Tandis que sur une affiche commerciale tout est fait pour faciliter et simplifier la lecture — on utilise des tableaux, parfois en l'absence même de texte — cet *Extrait* apporte une multiplicité de difficultés au lecteur.

D'abord, après la lecture de quelques lignes, le lecteur se trouve désorienté, il est obligé de se servir de ses doigts ou d'un autre objet pour fixer la ligne à laquelle il se trouve. Pour lire l'affiche il a besoin d'une grande table pour l'étaler, et même en ce cas il doit se tenir debout, il doit changer de position constamment

durant la lecture. S'il l'affiche au mur, il est contraint de demeurer debout, d'opérer toute une série de mouvements, de rapprochements ou d'éloignements successifs. La lecture devient fatigante. Elle devient un acte manifestement physique. En contraste donc avec sa contrepartie publicitaire, qui n'exige pas d'effort particulier du destinataire pour la saisie du message, cette affiche requiert la participation active et même physique du lecteur avant que ce dernier puisse même tenter de décoder le "message" en question. Comme toute parodie, cette affiche en appelle au principe de fidélité au modèle uniquement pour souligner jusqu'à quel point elle s'écarte de ce modèle.

Comme l'acte physique de lire, le décodage du texte pose des problèmes pour le lecteur. Il n'y a pas de phrases, pas de ponctuation, pas de paragraphes. Par contre, certains mots sautent aux yeux en raison de leurs différentes couleurs, tout comme sur des affiches commerciales. Le lecteur, qui dans son expérience antérieure a l'habitude de décoder les structures d'un texte selon certaines grilles, certaines conventions, certains codes traditionnels et communs — ici cherche à découvrir le code qui lui permettrait d'appréhender le message qu'il attend de cette oeuvre. Mais en l'occurrence il se trouve frustré. Le seul code qu'il puisse reconnaître — les jeux des couleurs — semble être trop facile. Il ne semble pas pouvoir aider vraiment dans le décodage du texte.

Car ce code est constitué tout simplement par le fait que les couleurs utilisées pour certains mots correspondent aux suggestions suscitées par les mots mêmes. Ainsi les termes **mer**, **bain**, **nagez**, **marin** et ainsi de suite sont imprimés en bleu, tandis que les mots **été**, **bronzer**, **soleil**, **sable** sont imprimés en jaune. Le lecteur reconnaît donc que ce code n'est pas celui qu'il lui faudrait pour saisir le message du texte. Le code deviné n'en est pas vraiment un en raison du caractère essentiellement évocateur des couleurs utilisées. Il reste les mots eux-mêmes, et le fait qu'ils doivent entrer dans une séquence pour former un texte. Mais la séquence semble purement arbitraire, ou au mieux fondée sur des associations transparentes. Le dernier mot d'une série donnée est souvent facile à reconnaître comme étant une expression figée ou un cliché, comme par exemple dans la suite **conquérir**, **monde**, **produit solaire**. Quel usage pouvons-nous faire de ces suites de mots, de ces clichés?

La solution de l'énigme de l'affiche se trouve dans l'énigme même. C'est l'absence de tout code, de tout contexte, qui oblige le

lecteur à former un code et son contexte. Car ce que tous les mots du texte ont en commun, c'est qu'ils sont tous tout à fait dépourvus de contexte narratif, spatial, temporel et même syntaxique. En refusant de fournir un contexte qui pourrait servir de point de départ pour le lecteur qui, fidèle à ses anciennes habitudes, se trouve à la recherche du sens, le texte oblige le lecteur lui-même à constituer un contexte, à créer un cadre dans lequel le texte pourrait avoir un sens.

Pour constituer ce contexte, le lecteur est obligé de regrouper les mots selon certains principes, mais il ne peut jamais vérifier si ses critères et ses regroupements sont valables, s'ils correspondent à l'intention du texte. Le texte même exige donc que le lecteur devienne, sinon l'auteur, du moins, selon l'expression utilisée par Hubert Aquin, le "co-créateur" de l'oeuvre<sup>3</sup>.

On sait — par des renseignements extra-textuels — que l'*Extrait* annonce un roman du même auteur, intitulé *Plage*. Effectivement, il semble être possible de regrouper des mots qui paraissent sur l'affiche autour de cette thématique. J'en ai déjà mentionné quelques-uns: **soleil, sable, mer, marin**.

Le problème est qu'il y a beaucoup de termes et d'expressions qui ne rentrent pas dans ce schéma. Il faut donc ou bien 1) essayer de les incorporer de force à la thématique déjà constituée, 2) abandonner la thématique établie, ou encore 3) ajouter d'autres catégories aptes à fournir un contexte complémentaire.

Si nous gardons l'hypothèse du regroupement des mots selon des thèmes, quels thèmes retrouvons-nous, en premier lieu, et comment pouvons-nous les intégrer, les réunir, pour donner un sens au texte?

Voici un petit inventaire des thèmes, ou des thématiques, qu'on pourrait proposer pour ce texte. Étant donné qu'il n'y a pas de contexte, la distribution de mots peut parfois paraître arbitraire.

Comme nous l'avons déjà constaté, le texte débute sur le thème des vacances. Mais on trouve aussi des mots et des expressions qui constituent un répertoire de problèmes que nous rencontrons tous les jours: **maximum sécurité, problèmes, liberté, défauts, ennuyeux, imprudente**.

Une autre catégorie thématique semble concerner aussi la vie quotidienne: **bourses, vitesse, absence, obligation, weekend**.

Les mots **armes, progressive, programme**, et encore **conquérir, monde** pourraient renvoyer au domaine politique, tandis que **2000, siècle, civilisation, time, permanent** semblent renvoyer à

l'histoire comme durée ainsi que comme chronologie des événements du passé.

Il y a des allusions géographiques — **Paris, Madras, Africaine, Américaine, New York, Londres** — ainsi que des allusions littéraires: **romantisme, savantes, sirènes, interprétations, divers**.

À part les mots regroupés autour de la thématique de vacances, ce sont les mots et les expressions du domaine de la mode qui dominent dans le texte. J'en cite seulement quelques-uns: **blouse, décolletés, maillot, robes, dessins, rayures, sequins, lamé, effect, hair, makeup**.

Comme on pourrait s'y attendre, il y a aussi beaucoup de mots appartenant au domaine sensuel, et j'en cite encore seulement quelques exemples: **gonflants, souples, léger, warm, fresh, seins, nu, parfumés, chaleur**. Ce qui est plus surprenant, c'est qu'il y a de nombreuses expressions qui font allusion à l'art: **Matisse, sculpture, renaissance, quattro cento, talent, créateurs**, par exemple.

On s'aperçoit que cet "extrait" du lexique publicitaire pourrait être considéré comme étant un "extrait" de l'expérience contemporaine. Le texte se lit comme une sorte d'inventaire de tout ce qui nous est familier. Cette liste, ou cet inventaire, est fait à la fois de nos préoccupations quotidiennes, de clichés commerciaux et journalistiques qui nous sont imposés tous les jours, et de nos sentiments et de nos perceptions à peine conscients. Mais au lieu de nous présenter ce répertoire de l'expérience contemporaine selon la perception commune, ce qui est le cas dans la littérature traditionnelle, le texte semble vouloir imiter la réalité directement, réalité chaotique et incompréhensible si elle n'est pas filtrée par une perspective consciente qui pourrait lui donner cohérence.

Car la réalité est incompréhensible jusqu'au moment où on lui impose des règles de perception, telle que sélectivité et différenciation entre le familier et l'inconnu. L'absence de contexte et de perspective dans le texte nous suggère, peut-être, comme Joyce l'a fait dans son *Ulysse*, que ce que nous prenons pour la réalité n'est que notre façon de **percevoir** la réalité: la perception de la réalité est un **extrait** d'une totalité qu'il faut segmenter, et segmenter selon divers critères, pour qu'elle nous dise quelque chose, **pour qu'elle ait un sens**.

Dans le cas de ce texte, la question du sens ne semble pas mener très loin. Il n'y a pas de symboles à expliquer, pas de structures à décrire, pas de personnages à analyser, pas d'événements à

interpréter. Il est possible que la question du sens, qu'on posait toujours en lisant les textes traditionnels, ne soit plus pertinente dans les oeuvres postmodernes, surtout quand celles-ci sont poussées à un extrême formel comme cela en est le cas pour notre texte. Il semble évident que ce texte cherche plutôt à créer un effet sur le lecteur en niant justement la possibilité d'aller à la recherche d'une signification. Confronté à une telle oeuvre, le lecteur se trouve confronté à un texte qui est manifestement un **objet**, et non pas une idée, ou une histoire ou une description. Privé de la possibilité d'entrer dans le texte en s'identifiant à un personnage, une idée, un événement, privé de la possibilité de se perdre durant sa lecture dans le texte qu'il lit, le lecteur se rend compte de son altérité de sujet vis-à-vis d'un objet qui met en question non seulement sa manière habituelle d'obtenir un sens mais même sa façon usuelle de percevoir la réalité. Cette conscience croissante chez le lecteur de son altérité vis-à-vis d'un texte-objet qui lui présente des mots familiers — mots signifiant des notions, des couleurs, des sensations familières — tout en les aliénant par la privation d'un contexte, peut être considérée comme un des effets principaux créés par le texte. La production du sens exigée dans toute oeuvre artistique est rendue extrêmement difficile dans le texte à cause du fait que le lecteur doit incorporer au texte qu'il a devant lui la performance de sa propre lecture, qui est, d'ailleurs, constamment mise en question.

La forme choisie, l'affiche, demande que le lecteur se pose la question: qu'est-ce qu'une oeuvre littéraire exactement? Car ce qu'il a sous les yeux n'est pas un livre, ni un tableau, ni une partition musicale. En même temps la forme de l'affiche invite le lecteur à établir des liens entre la littérature et d'autres formes de représentation esthétique. L'affiche fait allusion peut-être à l'affiche publicitaire, mais elle évoque aussi le manuscrit, le parchemin du moyen âge. Ainsi elle fait allusion à la fois au caractère unique d'un texte (comme pour le manuscrit du moyen âge) et au caractère mécanique de la production ou reproduction artistique d'aujourd'hui, cette dernière ayant fait de l'oeuvre d'art unique et non reproductible un objet de consommation populaire.

Ce texte littéraire, présenté sous forme d'affiche, se réfère aux formes traditionnelles de la littérature en même temps qu'il les viole. Ainsi, ce texte rend le lecteur conscient du processus même par lequel il produit le sens d'une oeuvre. Comme dans sa vie quotidienne, le lecteur s'oriente selon certaines normes, certaines

conventions, certains codes. Quand ces normes sont annulées, le lecteur devient désorienté, il ne dispose plus d'aucune grille pour décoder le message. Il est obligé de chercher d'autres règles, d'autres normes, voire de fabriquer sa propre grille pour trouver le sens du texte qu'il a devant lui. Normalement, il peut trouver cette grille s'il considère de près par où le texte s'écarte des traditions familières. Le lecteur se crée, ou plutôt il se forme un nouveau système de règles afin de pouvoir donner un sens à une réalité qui paraît s'être décomposée.

Dans le cas de ce texte de Léveillé, c'est l'effet parodique de l'affiche qui permet au lecteur de formuler le lien entre la banalité de notre culture de consommation et le "sens" que nous attribuons normalement à toute oeuvre esthétique. Paradoxalement, le texte rend ce lien visible par voie de rupture. Cette rupture entre sens et existence quotidienne a été bien exprimée par Fernand Dumont, et c'est lui que j'aimerais citer en conclusion: "S'il est, en définitive, quelque caractéristique essentielle de la culture actuelle, elle semble résider dans le sentiment d'un déchirement irréductible entre le monde du sens et celui des formes concrètes de l'existence<sup>4</sup>".

## NOTES

<sup>1</sup> J.R. Léveillé, *Extrait*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 1984.

<sup>2</sup> J.R. Léveillé, *Plage*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1984.

<sup>3</sup> Hubert Aquin, *La Disparition élocutoire du poète (Mallarmé)* in *Blocs erratiques*, Montréal, Éditions Quinze, 1977, p. 266.

<sup>4</sup> Fernand Dumont, *Le lieu de l'homme. La culture comme distance et mémoire*, Montréal, HMH, Collection Constantes, vol. 14, 1969, p. 11.



## Gaston Giscard et Marcel Durieux, chroniqueurs?

par Pierre-Yves Mocquais  
*Université de Régina*

**D**epuis quelques années la littérature d'expression française de l'Ouest canadien réserve bien des surprises. L'une d'entre elles est *La Métisse* de Jean Féron qui date de 1923 et que les éditions des Plaines viennent récemment de republier. De Maurice Constantin-Weyer à Jules Verne on redécouvre la fascination que l'Ouest canadien a pu exercer sur de nombreux auteurs français de la fin du XIXe siècle et du début du XXe. On "redécouvre" même les origines manitobaines de Gabrielle Roy et l'influence que la prairie a pu avoir sur son oeuvre.

Cependant, de toutes ces "surprises", la plus considérable fut d'entendre dire un jour qu'il existait dans l'Ouest canadien des chroniqueurs. C'était en 1982 lors de la publication par le Canadian Plains Research Centre de l'Université de Régina du texte d'un certain Gaston Giscard intitulé: *Dans la prairie canadienne*, que pour la première fois j'entendis parler de chroniqueurs dans les Prairies.

L'utilisation des termes **chronique** et **chroniqueur** pose un problème immédiat de classement. Qu'est-ce qui autorise en effet à parler à notre époque de chronique et de chroniqueurs? Il importe de surcroît de remarquer que ni Gaston Giscard ni Marcel Durieux ne qualifient leur texte de chronique et qu'il en va de même pour les

éditeurs des deux textes. Georges Durocher, éditeur de *Dans la prairie canadienne* parle des "mémoires" (p. x) de Gaston Giscard et Roger Motut et Maurice Legris ont donné comme sous-titre au texte de Marcel Durieux (*Ordinary Heroes*): "The journal of a French pioneer in Alberta".

S'agirait-il alors d'une question superflue? Certes non, car la nature des textes de Gaston Giscard et Marcel Durieux autorise à se poser la question du classement de ces oeuvres (journal, mémoires, ou chronique?) et à envisager de ce fait qu'un genre que l'on pense généralement tombé en désuétude puisse avoir momentanément revu le jour.

Précisons tout d'abord ce qu'il faut entendre par "chronique". La dernière édition (1982) du Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse en donne les définitions suivants (G.D.E.L., p. 2216):

1. Histoire, récit dans lesquels les faits sont simplement enregistrés dans l'ordre de leur succession et sans grand souci de leur importance relative.
2. Histoire et généalogie d'une famille noble.
3. Récit d'événements réels et imaginaires qui suit l'ordre du temps: la chronique d'une famille au second Empire.
4. Ensemble des nouvelles, des bruits qui circulent: défrayer la chronique.
5. Presse — Article ou commentaire d'un journaliste de renom traitant d'un thème culturel, moral, social au gré de l'inspiration de son auteur [...]. Article périodique de commentaires consacrés à un type d'informations spécialisées (chronique théâtrale, sportive, judiciaire).

Si dans le cadre de notre propos nous pouvons d'ores et déjà écarter la définition 2 ("Histoire et généalogie d'une famille noble" et la définition 4 ("Ensemble des nouvelles, des bruits qui circulent") il n'en va pas de même des trois autres. De nos jours parler de chronique et de chroniqueur provoque immédiatement deux genres de réactions: on pense à Villehardouin, à Joinville, à Froissart et même à Comyns d'une part (définition 1 du GDEL); on pense d'autre part à l'acception journalistique du terme (définition 5). Par contre, la perception de la chronique comme un "récit d'événements réels ou imaginaires qui suit l'ordre du temps" (définition 3), cette perception nous est généralement moins familière. On pensera cependant aux *Chroniques italiennes* de Stendhal, à la *Chronique des Pasquier* de Georges Duhamel et plus récemment aux *Chroniques du Plateau Mont-Royal* de Michel Tremblay. Que conclure de cette ambiguïté?

Le terme de chronique a subi une double évolution historique et sémantique, l'une et l'autre étant bien sûr étroitement liées. Première transformation: historique. L'histoire supplante la chronique. À la fin du moyen-âge avec l'éveil de l'esprit critique et l'importance accordée à l'érudition, l'histoire acquiert progressivement une dimension scientifique. Déjà avec les *Mémoires* de Comynnes le chroniqueur laisse place à l'historien. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, la chronique qui distingue difficilement l'essentiel du superflu et s'attache à la succession des événements sans véritable souci de leur importance relative, la chronique s'efface devant l'histoire qui évalue chaque événement et analyse l'enchevêtrement des mobiles et des causes. En tant que genre à la fois littéraire et historique, (voir la définition 1 du GDEL) on conviendra donc communément que l'existence de la chronique s'achève au XVI<sup>e</sup>.

Deuxième transformation: sémantique. De nos jours, l'utilisation du terme chronique est liée à la presse et désigne généralement deux types d'article, le premier lié à une personne (La chronique de Robert Escarpit dans *Le Monde*, par exemple) le second lié, si l'on veut, à un genre (chronique théâtrale, chronique sportive, par exemple). Dans un cas comme dans l'autre, la chronique représente une sorte d'instantané de l'actualité et en cela se rattache à la chronique médiévale.

Reste bien entendu la chronique comme "récits d'événements réels ou imaginaires qui suit l'ordre du temps" et dont nous avons cité plus haut quelques exemples. Qu'il s'agisse des chroniques de Stendhal, de Duhamel ou de Tremblay, qu'il s'agisse même de la *Chronique du règne de Charles IX* de Prosper Mérimée, qualifiée fréquemment de roman historique, la fiction se mêle à la réalité historique sans qu'il soit souvent possible de distinguer ce qui relève de la création de ce qui relève de l'anecdote, l'art du narrateur consistant précisément à brouiller les pistes. Ce qui nous amène accessoirement à nous poser la question de savoir quels critères permettent de distinguer ces chroniques du récit historique à la Walter Scott (pensons à *Ivanhoé* ou à *Quentin Durward*), des romans historiques tels que *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, ou des romans du réalisme bourgeois, et plus tard du naturalisme, tels que ceux de Flaubert, de Maupassant ou même d'Erckmann-Chatrian ou de Zola. Si Georges Lukacs dans son ouvrage *Le roman historique* traite des oeuvres qui voient le jour à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, il ne distingue pas la chronique du roman historique, se contentant d'insister par exemple sur "l'empirisme" de Mérimée

lorsque ce dernier "présente les événements historiques" (p. 86) dans la *Chronique du règne de Charles IX*. Certes Lukacs ajoute:

Au lieu d'[...] envisager [les événements historiques] du point de vue lointain du narrateur d'aujourd'hui [...] il vise plutôt la proximité étroite et la familiarité de l'observateur contemporain des événements, qui peut surprendre les détails individuels et fugitifs. [...] Le roman historique de Mérimée [...] invite une concentration [dramatique] plus grande, plus consciemment stylistique. Cette concentration toutefois s'applique essentiellement à l'expression purement littéraire et n'indique pas un mouvement réel vers la conception classique du roman historique. La concentration de Mérimée est ici celle qui caractérise une nouvelle, une anecdote. (p. 86)

Quelque exacte que puisse être l'analyse de Lukacs, elle se limite à une prise en compte de ce qui distingue la *Chronique du règne de Charles IX* du roman historique à la Walter Scott: un texte où le "littéraire" l'emporte sur "l'historique", où la "concentration dramatique" l'emporte sur la réalité des grands faits historiques. N'est-ce pas là précisément ce qui caractérise la chronique bien plus que la nouvelle?

À la suite de ces quelques précisions, essayons maintenant de déterminer si *Dans la prairie canadienne* de Gaston Giscard et *Ordinary Heroes* de Marcel Durieux peuvent être qualifiées de chroniques ou si, au contraire, la classification des éditeurs se doit d'être respectée.

La similarité entre l'oeuvre de Gaston Giscard et celle de Marcel Durieux tient à leurs expériences respectives plutôt qu'au style même de leur récit. Les Durieux, le père Charles et deux de ses fils Henri (22 ans) et Marcel (16 ans) arrivent au Canada pendant l'été 1906 et au mois d'octobre s'installent en Alberta à quelques kilomètres à l'ouest de Big Valley, à une trentaine de kilomètres au sud de Stettler. L'été suivant, ils sont rejoints par Madame Durieux accompagnée de son fils aîné, Jean, qui vient de terminer son service militaire. Au début du printemps 1910, à trois semaines d'intervalle, les parents décèdent, laissant les trois frères seuls sur la ferme (homestead). De 1910 au début de la première guerre mondiale, les seuls faits marquants sont le mariage d'Henri avec Marguerite (qu'Henri est allé épouser en France) et l'arrivée de la voie ferrée, puis du premier train à Big Valley. Après la guerre, au cours de laquelle Jean fut tué, Henri regagna le Canada, mais Marcel, affecté par le fameux gaz moutarde s'installa à Iteuil dans la Vienne où il mourut le 20 juin 1976. Son récit couvre la période de l'installation en Alberta en 1906 jusqu'au début de la

guerre de 1914-1918. Bien que les éditeurs ne l'indiquent pas avec précision, on peut penser que le manuscrit édité, traduit et publié, est un texte que Marcel rédigea, du moins en partie, à l'époque même des faits qu'il relate. Rigoureusement chronologique, le récit de Marcel Durieux est toutefois caractérisé par une accélération grandissante. Ainsi le récit de la traversée de l'Atlantique sur le Pomeranian, celui du voyage des Maritimes jusque dans les prairies, jusqu'à l'arrivée sur le "homestead", soit de juillet à octobre 1906, ce récit couvre 44 des 113 pages du texte. Le récit des épreuves rencontrées et surmontées lors du premier hiver (1906-1907) jusqu'à l'arrivée de Madame Durieux et de Jean au printemps 1907 couvre 30 pages supplémentaires. Les trois années de l'arrivée de Madame Durieux à la mort des parents au printemps 1910 n'occupent que 30 pages et enfin les quatre années jusqu'à la déclaration de guerre n'en occupent que 10.

La simple constatation de l'importance relative accordée aux différents épisodes marquants de la vie des Durieux entre 1906 et 1914 liée à l'accélération progressive du récit fournissent déjà un élément de réponse à notre question. La découverte d'un univers neuf, si différent de celui que Marcel avait connu au cours de ses 16 premières années, l'emporte sur toute autre considération. Qu'il s'agisse du récit du voyage sur le Pomeranian où abondent les détails pittoresques<sup>2</sup> ou qu'il s'agisse de la description des affres du premier hiver<sup>3</sup>, c'est la fascination de la nouveauté et la manière dont elle affecte directement Marcel qui déclenchent l'écriture. Bien moins qu'une chronique qui relaterait par le menu et de manière égale chaque événement rencontré, le texte de Marcel Durieux relève davantage du journal qui serait à la fois un "écrit ou l'on relate les faits de la vie quotidienne" (GDEL, p. 5888, définition 1) et un ensemble de "notes journalières où l'on inscrit les incidents de sa vie personnelle, l'expression de ses émotions, de ses sentiments, de ses réflexions" (GDEL, p. 5888, définition 5).

C'est bien parce qu'il est un journal que le texte de Durieux se démarque de celui de Ciscard. En effet, quelle que soit l'époque exacte à laquelle le texte ait été rédigé, qu'il l'ait été à partir de notes prises sur le vif ou uniquement à partir de souvenirs (une indication des éditeurs sur ces divers points se serait révélée des plus utiles), quel qu'ait été le rôle des éditeurs dans la composition même du texte (dans l'Avant-Propos (p. xii) les éditeurs indiquent qu'ils se sont contentés de diviser le texte en chapitres et de leur donner des titres), quelles que soient donc les réponses à ces

questions, le texte de Marcel Durieux conserve la facture d'un journal. Par contre, il n'en va pas de même pour le texte de Gaston Giscard.

Les deux caractéristiques fondamentales de la facture du texte de Gaston Giscard peuvent se résumer dans l'énoncé suivant: *Dans la prairie canadienne* fut écrit en 1952 à des fins de publication. La date de rédaction de *Dans la prairie canadienne* ne fait que confirmer les conclusions qu'une simple lecture du texte amène à formuler. *Dans la prairie canadienne* fait montre, contrairement à *Ordinary Heroes*, d'une certaine recherche dans la composition. Un examen de la table des matières de chaque oeuvre le montre clairement (voir appendices I et II). Le texte de Giscard dont la base est un ensemble de lettres envoyées à sa mère et à d'autres membres de sa famille entre 1910 et 1914, consiste en fait en une série de scènes qui représentent les faits saillants de la vie de Giscard à cette époque, et qui deviennent souvent, des réflexions sur certaines activités caractéristiques de l'Ouest canadien ainsi le dressage du "bronco"<sup>4</sup>, la pêche sous la glace<sup>5</sup> ou la manière de se moucher par temps froid<sup>6</sup>. Bien que le récit suive dans l'ensemble une chronologie régulière, quelques digressions parsèment néanmoins le texte, consistant principalement en des segments proleptiques, c'est-à-dire en des renvois à des événements ultérieurs aux événements relatés mais similaires à ceux-ci.

Gaston Giscard quitte la France pour le Canada en mars 1910 soit, à peu de chose près, à l'époque à laquelle meurent Monsieur et Madame Durieux. Il a 24 ans. Terme de son voyage: North Battleford, Saskatchewan, où l'attend son ami l'abbé Esquirol. À l'image de Marcel et de Henri Durieux, il s'exerce à divers apprentissages (labourage, hersage, ensemencement, travail du bois etc.) avant de s'installer sur un premier "homestead" près de Jack Fish à l'automne 1910 puis sur un deuxième au cours de l'été 1911, le premier s'étant révélé impossible à cultiver.

La première partie du texte ne couvrait que le voyage de France en Saskatchewan. La deuxième partie s'arrête en 1911. Grâce aux profits tirés d'une récolte sur une terre louée, Gaston Giscard passe l'hiver 1911-1912 en France. À part quelques allusions rapides au début de la troisième partie du texte, ce séjour en France de novembre à mars est dans l'ensemble passé sous silence. Au cours de l'été 1912, Giscard décide d'établir un "magasin de village" (quincaillerie, épicerie, etc.) afin d'augmenter ses revenus agricoles et, à l'automne 1913, il moissonne sa dernière récolte,

décide de tout vendre et en association avec un médecin, un journaliste, un banquier et un ministre du gouvernement provincial, il fonde à Edmonton la Société Immobilière Franco-Canadienne. De même que pour Marcel Durieux, la première guerre mondiale rappelle Giscard en France. Après la guerre, marié et âgé de plus de 30 ans, Giscard s'installe à Toulouse où il crée une manufacture de chaussures qu'il dirigera jusqu'en 1952, année de la rédaction de *Dans la prairie canadienne*. C'est en 1957 qu'il entreprend un voyage — souvenir en Saskatchewan. Le compte rendu de cette visite compose la quatrième et dernière partie du texte.

Les différences entre le pionnier Marcel Durieux — et sa famille — et le pionnier Gaston Giscard sont évidentes. Gaston Giscard est à la fois une sorte de "gentleman-farmer" assoiffé d'aventures (témoin la randonnée en traîneau vers le nord au cœur de l'hiver?) et un homme d'affaires particulièrement entreprenant alors que les Durieux, avec leur courage, leur bonne volonté et leur ténacité demeurent avant tout de simples agriculteurs besogneux et acharnés.

Cette distinction se retrouve dans la facture même de leurs oeuvres respectives. Si, nous l'avons dit, *Ordinary Heroes* est un journal et non une chronique, *Dans la prairie canadienne* n'est pas davantage une chronique. La sélection et la présentation des informations, l'accent mis sur les événements les plus marquants, enfin le choix des détails, le pittoresque et l'humour, tout indique qu'il s'agit là de mémoires, autrement dit d'un récit fondé avant tout sur le souvenir, donc à la suite d'une période de latence, et non sur une réaction immédiate à l'événement. Et cela, même si une correspondance constitue une des bases de ces mémoires.

Est-ce à dire que l'idée de la chronique doit être écartée purement et simplement? La question valait-elle même la peine d'être posée? À la première question nous devons de répondre négativement et à la seconde, affirmativement. *Ordinary Heroes* de Marcel Durieux et *Dans la prairie canadienne* de Gaston Giscard ne sont pas des chroniques mais elles en ont la fonction. Quelles en sont les raisons?

Nous en distinguons deux. Au début du siècle, dans l'Ouest canadien, que ce soit dans l'absolu, ou qu'il s'agisse de la perception que les premiers pionniers eurent de leurs aventures, dans un cas comme dans l'autre, l'histoire ne fait que commencer. Or, il s'agit là d'une histoire où le quotidien l'emporte sur le grand fait historique car le recul nécessaire à l'analyse des événements, à l'évaluation de

leur importance relative, ce recul n'existe pas. Le fait quotidien, qu'il s'agisse d'une nouvelle nuit passée sans geler en ce qui concerne les Durieux, ou de l'ouverture du magasin de village en ce qui concerne Giscard, ce fait quotidien devient fait historique. Ici, si l'on peut effectivement parler d'un journal et de mémoires qui aient la fonction de chroniques, c'est à l'épopée qu'il nous faut aussi songer. Chaque victoire des Durieux ou de Giscard contre les éléments et l'adversité, devient la victoire d'un héros. Hommes et femmes à leur mesure ont leur place dans la galerie de tableaux des héros et des héroïnes de la cause canadienne-française auxquels pourraient s'appliquer les célèbres vers de Louis Fréchette, tirés de *La légende d'un Peuple*, "À la baie d'Hudson":

C'est l'hiver, l'âpre hiver, et la tempête embouche  
Des grands froids boréaux la trompette farouche.  
Dans la rafale, au loin, la neige à flots pressés  
Roule sur le désert des tourbillons glacés,  
Tandis que la tourmente ébranle en ses colères  
Les vieux chênes rugueux et les pins séculaires.  
L'horrible giboulée aveugle; le froid mord;  
La nuit s'approche aussi — la sombre nuit du Nord.  
Apportant son surcroît de mornes épouvantes.  
Et pourtant, à travers les spirales mouvantes,  
Que l'ouragan soulève en bonds désordonnés,  
Luttant contre la grêle et les vents déchaînés,  
Des voyageurs, là-bas, affrontent la bourrasque.  
L'ombre les enveloppe et le brouillard les masque.  
Qui sont-ils? Où vont-ils? sous ce ciel périlleux,  
Qui peut narguer ainsi les éléments fougueux?  
  
Ce sont de fiers enfants de la nouvelle France,  
Sans songer aux périls, sans compter la souffrance,  
Ils vont, traçant toujours leur immortel sillon,  
Au pôle, s'il le faut, planter leur pavillon!

## NOTES

<sup>1</sup> Il s'agit là d'un texte original en français traduit et édité par Roger Motut et Maurice Legris avec une introduction par L.G. Thomas. La version française du texte, non publiée, a été déposée aux Éditions des Plaines de Saint-Boniface.

<sup>2</sup> "Life on board continued rather monotonously, especially for the young lad that I was. The meals, because of the type of cooking, were a real chore for us. Even the coffee, much appreciated by people from the northern countries, was a horrible mixture. A rather plump nun, superior of some order, tired of the food, asked for a simple potato salad each day, but was never able to get it. There was neither oil nor vinegar on

board. She was offered, instead, pimento, cinnamon, nutmeg, cloves, ginger, mint, powdered celery, four types of pepper, pieces of cauliflower in mustard, dill pickles, and, finally, the ever-present catsup! The only food we did enjoy was the fruit and jam pastry. . . and the tea, in which we poured twice as much hot water, because it was really strong." (Durieux, p. 4)

3 "The temperature that night dropped to twenty-nine below. I awoke from my sleep to feel the sharp pain of frost-bite on my cheeks, nose, and one ear. I got up rather worried. My father, who could not have been sleeping, heard me. We looked at each other for a moment and read panic in each other's eyes. Our blankets were covered with frost, and, as for the windows, we had to use a knife and scrape away at them to find the pane. Dad lit the fire and we thawed out the kettle and made tea, a very sweet tea, to which we added a spoonful of whisky. I felt better, especially after those few seconds of fear. We had to avoid discouragement at all costs, or we were lost!" (Durieux, p. 54)

4 "Que signifie le mot broncho? C'est un cheval qui *buck*. Ces mots sont intraduisibles dans notre langue, parce que le *bucking* inconnu de nos races européennes, est particulier à la race américaine indienne, dont descend le broncho. Le cheval fait des sauts-de-mouton, à droite, à gauche, les deux pattes antérieures se croisant avec les deux pattes arrière, la tête infléchie entre les pattes de devant. Si le cavalier ne connaît pas la technique de ce mouvement désordonné, et même le connaissant, il est lancé en l'air à bref délai, comme un projectile." (Giscard, p. 16)

5 "Pour poser les filets sous la glace, la première fois, on fait d'abord un trou carré central, avec la hache, de 1 mètre de côté, qui sera le trou de visite journalier. Lorsque la glace devient plus épaisse, on fait quatre entailles profondes jusqu'à l'eau, avec la hache, afin de détacher un gros bloc. Comme il serait trop lourd pour le sortir, on appuie dessus avec un bâton, pour le faire glisser sous la couche de glace.

On prend ensuite une perche, la plus longue possible, à laquelle on attache un cordeau. On passe cette perche par le trou, dans la direction du filet à poser. Celle-ci flotte sur l'eau, sous la glace, et par transparence on aperçoit une ligne noire, indiquant la position de la perche. En faisant un petit trou triangulaire à son extrémité, on fait avancer la perche d'une longueur sous la surface, et ainsi de suite jusqu'à la longueur du filet à poser. À cet endroit, on fait un trou de 50 centimètres, pour permettre d'attacher le filet à une longue perche, piquée au fond du lac, dans la vase.

On revient au grand trou central; on attache au cordeau, qui a suivi la perche, le filet à poser. Pendant que l'un de nous guide le filet vers le trou central, un autre tire la corde à l'autre extrémité, au trou de 50 sur 50. Le filet posé, on prend deux longues perches de 3 à 4 mètres, suivant la profondeur, auxquelles on attache les deux extrémités de l'engin. Afin de bien utiliser le trou central de visite, travail assez long, on fait partir de ce trou quatre filets, dans les quatre

directions opposées. Il faut attacher les filets aux perches un peu au-dessous du niveau de la glace, sinon ils se prennent à la surface et sont perdus." (Giscard, p. 25-26)

- <sup>6</sup> "Voici de quelle façon on se mouche là-bas, en hiver: bien entendu, par grand froid et à l'extérieur. Les mains sont bien au chaud dans les mitaines. Comment retirer un mouchoir de la poche emmitouflé comme on l'est, avec une paire de gants dans une paire de mitaines? Alors, c'est très simple: le pouce sur la narine et vlan!... ça part comme une balle, gelée avant d'arriver au sol s'il fait très froid. Fusil à répétition sur l'autre narine, et vous voilà débarrassé. Naturellement, ce n'est qu'au-dessous de moins 30 degrés que l'on use de ce procédé commode." (Giscard, p. 27)

<sup>7</sup> Voir Giscard, p. 29-32.

## BIBLIOGRAPHIE

DURIEUX, Marcel, *Ordinary Heroes, The Journal of a French Pioneer in Alberta*, Edmonton, The University of Alberta Press, 1980, 115 pages.

FRÉCHETTE, Louis, *La légende d'un peuple*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1908, 370 pages.

GISCARD, Gaston, *Dans la prairie canadienne/On the Canadian Prairie*, Cahier d'Études "Canadian Plains" II, Régina, Canadian Plains Research Center, University of Regina, 1982, 82 pages.

*Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse*, Librairie Larousse, 1982-1984 (Tomes 1 à 7 seulement).

LUKACS, Georges, *Le roman historique*, Paris, Payot, 1972 (reproduction de l'édition de 1965), 407 pages.



## Facteurs linguistiques et sociologiques de l'évolution de la langue

par **Henriette Ricou**  
*Collège universitaire de Saint-Boniface*

**A**tous moments de son histoire, une langue subit des transformations. Nous nous en rendons compte, par exemple, lorsque nous comparons des textes écrits au cours des différentes périodes du Moyen-Âge: d'abord calquée sur la langue latine, le roman va, en effet, s'en écarter pour prendre peu à peu une physionomie particulière et donner finalement naissance au français. Mais, si les études diachroniques de la langue nous ont habitués à ce phénomène en ce qui concerne le passé, ce n'est pas toujours aussi évident pour les époques plus rapprochées de nous, car, à partir du moment où une langue, codifiée par les grammaires et complètement inventoriée dans les dictionnaires, est fixée — ce qui correspond au 17<sup>e</sup> siècle pour la langue française — elle subit des transformations moins apparentes et beaucoup plus lentes. Cependant, visible ou pas, l'évolution continue. Nous nous proposons donc d'examiner en premier lieu les sortes de changements que subit généralement une langue, ensuite les facteurs qui motivent ces changements et, enfin, l'attitude que l'enseignant doit avoir envers les transformations que la langue française est en train de subir à notre époque.

Tous les aspects de la langue, à savoir la phonétique, la

morphologie, la syntaxe, le lexique et la sémantique sont touchés par cette évolution qui peut être en accord avec les traditions linguistiques ou au contraire s'en écarter. Les représentants de la grammaire transformationnelle distinguent, en effet, deux types de productivité ou de créativité dans les langues naturelles:

Le premier type de créativité (celle qui change les règles), localisé dans la performance (dans la parole), consiste en ces multiples déviations individuelles dont certaines finissent, en s'accumulant, par changer le système; un exemple en est fourni par les changements par analogie. Le second type de créativité (celle qui est gouvernée par les règles) relève de la compétence (de la langue) et il tient au pouvoir récursif des règles qui constitue le système<sup>1</sup>.

Les exemples sont multiples et assez bien connus. Je me contenterai d'en citer quelques-uns comme illustration de ces différentes catégories de transformations.

L'évolution phonétique a été particulièrement importante au Moyen-Âge. Au début, sur le modèle du latin, toutes les lettres étaient prononcées et l'orthographe suivait plus ou moins cette prononciation, compte tenu du fait que certaines graphies latines subsistaient même lorsque les sons correspondants avaient déjà disparu de la prononciation. Or, la prononciation est très mouvante. Nous ne parvenons pas à reproduire fidèlement les sons que nous entendons. Les analyses faites à l'aide de spectrographes ont prouvé que la prononciation d'un mot change imperceptiblement chez un même individu. Ces différences qui passent inaperçues la plupart du temps, à l'oreille libre, finissent par devenir perceptibles au bout d'une génération et c'est ce qui s'est passé dans le cas de l'ancien français et du vieil anglais également, langues surtout parlées, puisque l'imprimerie n'existant pas et l'enseignement étant peu développé, les écrits n'étaient accessibles qu'à un petit nombre de lettrés. C'est par une évolution phonétique que s'est fait le passage des mots latins au roman puis au français et que des mots comme "aqua" ont pu donner "eau", "cabullus", "cheval", etc.

Avec le progrès de l'écrit, la prononciation du français s'est plus ou moins stabilisée. Il a subsisté néanmoins des variantes populaires ou régionales qui diffèrent de la norme — la notion de norme étant elle-même relative — et qui parfois ont fini par l'emporter, comme nous le verrons au cours de notre exposé.

Du point de vue morphologique et syntaxique, les changements ont été spectaculaires puisque, peu à peu, au cours du

Moyen-Âge, le français a perdu les flexions qui distinguaient le cas sujet du cas régime ou complément, les deux seuls cas qui subsistaient des six cas de la déclinaison latine. Cette simplification morphologique, rendant nécessaire un ordre plus strict des mots dans la phrase, a entraîné une transformation syntaxique. Morphologiques ou syntaxiques, les transformations sont généralement très lentes et s'étalent sur plusieurs générations.

Par contre, les transformations au niveau du lexique sont plus rapides et peuvent même s'imposer du jour au lendemain: le mot "spoutnik" est rentré immédiatement, le 5 octobre 1957, dans le vocabulaire français et des termes relevant du vocabulaire de l'ordinateur — logiciel, matériel et bien d'autres encore — se sont imposés de façon presque aussi immédiate. Ainsi, la langue s'enrichit constamment de mots nouveaux soit par emprunts ou créations originales tandis que d'autres tombent en désuétude et meurent, la réalité à laquelle ils correspondaient ayant elle-même disparu. On pourrait citer à cet égard les différents termes qui désignaient les voitures tirées par des chevaux par exemple: calèche, carosse, chaise, etc., ou encore le mot "gages", dont nous parlions hier, et qui a disparu de la langue standard, puisqu'il était réservé au salaire reçu par des domestiques, situation aujourd'hui périmée.

Des mots qui subsistent dans la langue, certains subissent des élargissements de sens, tel le mot "logistique", terme de mathématiques désignant la partie de l'algèbre traitant des quatre règles qui a pris le sens militaire que nous lui connaissons aujourd'hui, ou encore "activisme" ou "clivage" qui étaient des termes de géologie, de même "charme" qui à l'origine indiquait un pouvoir magique ou "arriver" qui signifiait aborder (à la rive), d'autres voient leurs sens restreint (ainsi "pondre" signifiait à l'origine "déposer" puis a pris le sens de "déposer un oeuf"), d'autres enfin voient leur sens changer complètement. Ces changements survenus dans la langue nous sont assez familiers et nous nous contentons généralement de les remarquer sans toujours nous interroger sur leurs raisons. On peut distinguer deux séries de facteurs qui, en linguistique comme dans d'autres domaines régissent ces changements: des facteurs internes propres au système linguistique lui-même et des facteurs externes ou sociologiques provenant du milieu social.

C'est surtout au niveau de la phonétique et de la morphologie que se manifestent les facteurs internes: par une sorte de dynamisme propre au système linguistique, certains groupes de pho-

nèmes difficiles à prononcer, certaines formes trop irrégulières tendent à se simplifier selon des lois qui ont été découvertes ou à se ranger sur des formes plus régulières ou plus courantes. Ainsi, en phonétique, l'effacement des voyelles finales ou des voyelles atones au profit des voyelles accentuées vient d'une tendance très générale, due peut-être à une certaine paresse articulatoire qui se retrouve dans la plupart des langues. C'est ainsi que "augustum" donnera août, "peduculum", pou, etc. De même, l'assimilation et la dissimilation (c'est-à-dire la tendance à rapprocher des sons différents mais voisins ou bien, au contraire, à différencier des sons identiques trop proches l'un de l'autre) se retrouvent dans toutes les langues parlées. Par exemple, en ancien français, le verbe "chercher" se disait "cerchier", le jeu de consonnes difficile à prononcer a causé l'assimilation de "c" par "ch" et c'est ainsi que nous avons "chercher" en français moderne. Par contre, dans le mot orphelin, le "l" a pris la place d'un "n" qui se trouvait à l'origine dans le mot "orphenin" du vieux français qui venait de "orphanus" en latin, cet échange étant particulièrement fréquent pour les vibrantes l et n.

Du point de vue morphologique, il y a une tendance au nivellement par analogie qui semble être purement mécanique. Ainsi, la forme moderne de la première personne du pluriel du verbe dire "nous disons" est une forme analogique d'une part des formes de l'imparfait pour le "s" et d'autre part de la terminaison "-ons" qui appartient à l'ensemble des premières personnes du pluriel (cette terminaison étant issue de -umus, terminaison de la première personne du pluriel du verbe être en latin, à savoir: sumus) et la forme ancienne "nous dimes", première personne du pluriel du présent de l'indicatif venant de decimus, a disparu. En anglais, nous retrouvons le même phénomène dans l'abandon, surtout aux États-Unis, de la forme régulière "learnt" au profit de "learned". D'après cette tendance, pouvons-nous prédire que la forme "vous dites", qui fait l'objet de tant de fautes, va s'aligner sur la première personne pour donner "vous disez", d'autant plus que l'on dit "vous contredisez"? Ce sont sans doute nos étudiants qui en seraient heureux!

Mais comme le fait remarquer justement Marcel Cohen:

Même en décrivant le mécanisme du langage on ne quitte pas le social. C'est dans le cadre social qu'il s'est développé à la fois comme une invention intellectuelle et comme une technique du corps; c'est en société qu'il s'acquiert et qu'il s'exerce<sup>2</sup>.

En effet, même si le langage a un caractère naturel, tout comme l'homme lui-même, il est fortement marqué par la société et tout d'abord par le milieu humain dans lequel il se développe. Les différences phonétiques qui existent selon les régions géographiques viennent souvent du peuplement de ces régions. Par exemple, la palatalisation (phénomène par lequel une consonne palatale assimile une vélaire [K ou G] qui est tirée en avant ou une dentale [T ou D] qui est tirée en arrière) ou la vocalisation des consonnes sont des déformations qui viennent d'habitudes articulatoires propres à certains peuples. Nous retrouvons ces phénomènes dans la langue d'oïl où elles sont dues à l'influence de la prononciation franque alors que le Sud, où n'ont pas pénétré les Francs, ne les présente pas. Le Sud a tendance à garder les sons durs: ainsi le mot latin "aqua" a donné "eau" dans le Nord après affaiblissement de la gutturale, tandis que dans le Sud, le même mot, par le renforcement au contraire de la gutturale, donnait par évolution "aigue", que l'on retrouve dans le nom de la ville Aigues-Mortes qui signifie "eaux mortes". Remarquons qu'en espagnol, le mot a gardé aussi sa prononciation gutturale "agua" [agwa]. De même le latin "diurnu" en se palatalisant a donné dans le Nord "jour", tandis qu'en espagnol le son [d] s'est conservé dans le mot "día".

Pour prendre un exemple qui nous touche de plus près, ce sont des raisons historiques, elles-mêmes conséquences de faits politiques, qui ont fait que le Canada passant sous la domination anglaise, il s'en est suivi une anglicisation de la langue française à tous les niveaux: phonétique, morphologique, syntaxique, lexical et sémantique.

La question de savoir si la langue est ou non une superstructure influencée par la base économique, a fait et fait encore couler beaucoup d'encre. Sans nous engager dans une pareille discussion, nous pouvons toutefois constater que, comme toutes les activités humaines, la langue subit l'interaction de facteurs sociaux tels que la politique, l'économie et l'idéologie.

Le facteur politique est important au niveau même de la reconnaissance d'une langue. Cela a été le cas pour le francien, un des nombreux dialectes parlés en France au Moyen-Âge, qui s'est imposé peu à peu comme langue d'État lorsqu'en 987, à la mort du dernier Carolingien, Hughes Capet qui était le duc de France, c'est-à-dire de la région de Paris et ses environs, fut élu roi. Le français n'est donc, pour employer une expression célèbre, "qu'un dialecte qui a eu de la chance". Plus tard, en 1539, l'ordonnance de

Villers-Cotterets, en imposant l'usage du français dans les actes officiels, écartait non seulement le latin mais aussi les autres dialectes, puisque l'ordonnance stipulait que tout arrêt et autres procédures seraient "prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français", ce qui fut généralement interprété comme étant la langue du Roi. La centralisation commencée sous la royauté et continuée sous la Révolution et l'Empire, contribua encore à éliminer les autres dialectes. Pour illustrer cette influence politique, nous pourrions aussi citer l'exemple du Québec où l'arrivée au pouvoir du Parti québécois a établi le français comme langue officielle de la province.

De plus, les États, en bannissant ou en recommandant des usages, s'arrogent le droit d'intervenir pour exercer leur pouvoir sur la langue. Au Québec, c'est la création de l'Office de la langue française, organe du gouvernement, qui remplit ce rôle, tout comme l'Académie française, créée dès le 17<sup>e</sup> siècle, le fait en France. Depuis deux décennies les organismes pour la défense de la langue française se sont d'ailleurs multipliés pour protéger la langue française contre l'anglicisation qui va également bon train en France. Mais, contrairement au Canada, l'anglicisation n'est pas due à la présence anglaise sur le sol français. Nous touchons là au problème de l'influence de l'économie sur la langue. En France, l'anglicisation est plutôt due à l'hégémonie économique des États-Unis. En effet, en France, comme dans d'autres pays du monde occidental, l'extension internationale du capitalisme a entraîné une internationalisation du lexique et de la sémantique internationale.

À l'intérieur d'un même pays, les facteurs économiques et les relations de travail ne manquent pas d'influencer également la langue, au niveau du lexique surtout, bien sûr, puisque la langue s'enrichit de tous les mots ou sens nouveaux qui découlent de la situation économique, mais aussi au niveau des structures. En effet, l'éducation que l'on reçoit si l'on appartient au milieu ouvrier, n'est pas la même que celle reçue au haut de l'échelle sociale et c'est ainsi que se développent les différents niveaux de langue et aussi les usages différents du langage: les fonctions d'exécution supposant moins de prise de parole que les fonctions de direction. Aux mains de la classe dirigeante, la langue peut devenir un instrument de pouvoir et de domination.

Dans les cas de conquête, le pouvoir économique d'un peuple, sur lequel est basé son degré de civilisation, peut forcer le conquérant, moins fort économiquement, à s'assimiler au peuple conquis.

C'est ainsi que, lors de la prise de pouvoir des Francs en Gaule, ceux-ci ont dû accepter les institutions établies par les Romains, puisqu'elles étaient de beaucoup supérieures aux leurs.

Mais il semblerait que c'est l'influence de l'idéologie qui soit la plus déterminante pour l'évolution d'une langue. Guiraud a montré comment au Moyen-Âge l'opposition entre l'actuel (c'est-à-dire les choses considérées concrètement dans un temps et un espace réel) et le virtuel (à savoir les notions conçues abstraitement comme catégorie), opposition qui était très importante pour la philosophie de l'époque basée sur le nominalisme, se retrouvait au niveau de la langue dans l'emploi de l'article en ancien français. Il montre, en effet, comment en ancien français, les mots indéterminés n'étaient pas accompagnés de l'article et ne comportaient pas de désinences, tandis que les mots déterminés pouvaient être accompagnés de l'article défini ou indéfini (alors qu'en latin, l'article n'existait pas et que le français a généralisé l'emploi de l'article qui peut ou non prendre une valeur virtuelle). Ainsi, dans *la Chanson de Roland*, Guiraud relève des cas où le mot soleil peut être employé avec l'article comme en français moderne et avec désinence flexionnelle, et d'autres où il est employé sans article s'il a une valeur virtuelle. Pour lui, ce degré zéro de l'article constitue un des traits fondamentaux de l'ancien français<sup>3</sup>. Nous pourrions de la même façon remarquer l'influence de la structure sociale sur l'adoption de certains usages linguistiques sous l'Ancien Régime. Pour Vaugelas, un des grammairiens qui a le plus contribué à fixer les règles de la langue française, lorsqu'il y avait incertitude, c'est l'usage de la Cour qui devait l'emporter sur celui de la Ville. Nous connaissons aussi tous les déboires du dictionnaire de Furetière, qui faisait une place importante aux termes techniques dérivés du travail artisanal alors que le dictionnaire de l'Académie n'en tenait aucun compte.

L'émergence, en France, au 17<sup>e</sup> siècle, du discours indirect libre a semblé significative aux linguistes qui, comme Vossler et Volochinov, voient dans cette forme de discours la montée d'une idéologie individualiste relativiste. Pour Volochinov, il s'agit d'un phénomène linguistique à trois dimensions: l'auteur, l'auteur du discours rapporté, la construction linguistique, dont le développement

est lié à la transposition des grands genres en prose dans le registre de la lecture silencieuse. Seule cette mise au silence de la prose pouvait rendre possible la complexité à plusieurs

niveaux des structures de l'intonation qui défient la lecture orale et qui sont caractéristiques de la littérature moderne<sup>4</sup>.

La Révolution française marquera, au contraire, pour la langue française une époque de liberté et de retour au peuple. C'est de cette époque que date l'emploi de certaines prononciations ou de certaines tournures populaires telles que l'adoption de la prononciation [wa] pour la diphtongue "oi" qui, comme nous le savons, était prononcée [ouè] prononciation qui a subsisté dans les dialectes et au Canada.

Au 20<sup>e</sup> siècle, du point de vue idéologique, il semble qu'il y ait deux groupes d'idées dont les influences se manifestent au niveau du langage, à savoir le féminisme et l'importance de plus en plus grande accordée au peuple. Nous assistons, en effet, à la naissance de formes nouvelles telles que: auteure, professeure, et autres formes du même genre. Au niveau du lexique, on ne parle plus de l'homme dans le sens général du mot, mais de l'humain ou de la personne, ainsi *Human Rights* ne se traduit plus par les Droits de l'homme, mais par les *Droits de la personne*. Les innovations lexicales n'atteignant pas les structures mêmes de la langue, ne posent généralement pas trop de problèmes, mais dans une certaine presse qui, paraît-il, est de plus en plus lue en France parce que plus accessible aux jeunes, les usages de la langue parlée tels que l'emploi de la négation *pas sans ne* se multiplient.

Le sens de l'évolution étant imprévisible, il est difficile de dire quelle tendance l'emportera, du purisme recommandé par les organismes gouvernementaux ou du laxisme de l'usage. Devant ces problèmes, la tâche du professeur de langue n'est pas toujours facile, car il est constamment pris entre son désir d'enseigner avant tout ce qui est "correct", donc une norme, et les reproches qui lui sont adressés d'être non seulement trop puriste mais encore d'être de ceux qui, par leur purisme et leur enseignement empêchent la langue écrite d'être plus en accord avec la langue parlée qui, elle, évolue sous la pression collective. C'est cette problématique que j'aimerais vous soumettre ici et sur laquelle j'aimerais avoir vos réactions.

## NOTES

<sup>1</sup> Ruwet, *Introduction à la grammaire générative*, cité par Michel Arrivé dans "Postulats pour la description linguistique des textes littéraires", *Langue française*, no 3, septembre 1969, p. 10.

- <sup>2</sup> Marcel Cohen, *Pour une sociologie du langage*, Éditions Albin Michel, 1956, p. 65.
- <sup>3</sup> Pierre Guiraud, *L'ancien français*, P.U.F., collection "Que sais-je", 1965, p. 106.
- <sup>4</sup> Volochinov, *Marxism and the philosophy of language*, cité par J.B. Marcellesi et B. Gardin dans *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Larousse, 1974, p. 195.



## **Langue et tradition au Manitoba d'expression française**

**par Liliane Rodriguez**  
*Collège universitaire de Saint-Boniface*

**L'**histoire que j'aimerais vous raconter est un témoignage autant que le point de départ d'une étude linguistique.

En 1976, j'enseignais un cours de littérature du XVII<sup>e</sup> siècle. À propos d'un devoir portant sur une fable intitulée "Le Coche et la Mouche", et écrite par La Fontaine en 1671, une de mes étudiantes vint me demander pourquoi j'avais corrigé l'une de ses phrases où, écrivait-elle, "la mouche croyait aider aux chevaux". J'avais, en effet, remplacé "aider aux chevaux" par "aider les chevaux". Je dus lui expliquer que La Fontaine ne faisait là que suivre l'usage de son époque en employant le verbe *aider* en construction transitive indirecte avec un complément de personne, mais qu'aujourd'hui ce verbe était transitif direct sauf avec un complément de chose (*aider au rétablissement de l'économie*) ou suivi d'un infinitif (*aider quelqu'un à traverser*).

Je me rendis compte, par la suite, que le cas n'était pas isolé, que cette étudiante n'avait pas tout simplement imité la construction utilisée par La Fontaine, mais qu'elle l'avait employée spontanément, comme elle le faisait chaque jour, et comme le font des milliers de Franco-Manitobains.

Dès lors, je commençai à relever dans la langue française écrite,

et surtout parlée, au Manitoba tout ce qui à la fois s'apparentait à des usages anciens dont je connaissais l'existence, et qui contrastait avec la norme pratiquée en France aujourd'hui.

Quelques précisions et définitions avant de poursuivre. Je viens d'employer le mot "norme" au second des sens donnés par Larousse<sup>1</sup>: "tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique", en l'occurrence dans la communauté franco-manitobaine composée, au dernier recensement, de 52 560 personnes. Ici, le mot "norme" n'a rien de prescriptif. Il est synonyme de ce que l'on nomme aussi la "normale" ou la "moyenne", l'usage le plus répandu<sup>2</sup>.

C'est à la "norme" dans ce deuxième sens, celui qui coïncide souvent mais pas nécessairement avec le "bon usage", que j'ai comparé les usages franco-manitobains retenus pour leur ancienneté.

Consciente désormais du clivage qui existait entre cette "norme" française et le parler franco-manitobain, je continuai mes recherches systématiquement pour essayer de décrire, non plus le "bon usage" manitobain (puisque'il est le même qu'ailleurs), mais simplement l'usage, ou ensemble des règles relativement stabilisées et employées par le plus grand nombre des locuteurs dans un milieu donné et à un moment déterminé.

Le milieu socio-géographique devint la population franco-manitobaine, et le corpus (ou ensemble des énoncés servant à l'analyse) fut établi de 1981 à 1982. L'étude que j'entreprenais était essentiellement synchronique, mais chacun des termes retenus devait être considéré diachroniquement, d'où le titre à double sens: *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui*<sup>3</sup>.

La perspective synchronique se lit dans la juxtaposition indiquée par la virgule: en 1982, coexistent la langue d'hier, au Manitoba, et la norme actuelle, en France. L'analyse diachronique se lit dans l'apposition, marquée elle aussi par la virgule: au Manitoba, la langue d'hier est, dans certains cas, la langue d'aujourd'hui.

J'ai donc voulu "faire le portrait" d'une langue en ce qu'elle a de plus ancien, en ce qu'elle révèle des normes d'autrefois. Ce sont ces normes anciennes perpétrées dans une langue, par ailleurs moderne, que nous nommons "archaïsmes".

Les archaïsmes les plus frappants sont d'ordre phonétique. Prenons l'exemple du /R/ réalisé, au Manitoba, comme vibrante apicale ou "r roulé", alors que la norme en fait un "r grasseyé" ou vibrante uvulaire (à distinguer du "r dorsal" parisien, fricative uvulaire).

Le "r roulé" demeura la norme jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle où le "r grasseyé", né dans les milieux populaires, commença à le remplacer presque partout en France. Il est à noter, cependant, que le "r apical" resta de rigueur dans le style oratoire jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. On le trouvait communément dans les discours politiques et au théâtre car, dit Grammont, "il est plus net que tous les autres et porte mieux". L'auteur ajoute que, dans la conversation (en 1966), il "est encore très acceptable<sup>4</sup>". Dans la conversation quotidienne, il a disparu peu à peu, mais on le rencontre encore en Bourgogne, en Corrèze, dans les Pyrénées et les Cévennes, ainsi qu'à Toulouse.

On peut observer également des archaïsmes morphologiques, comme l'indique le tableau A. Dans le tableau B, nous pouvons analyser de la même manière quelques archaïsmes syntaxiques issus, comme tous les autres, soit de l'ancienne langue, soit du français classique.

TABLEAU A  
Archaïsmes morphologiques

|          | Manitoba     | norme        |
|----------|--------------|--------------|
| vitement | [+ suffixe]  | [- suffixe]  |
| exemple  | [- masculin] | [+ masculin] |
| intrigue | [+ masculin] | [- masculin] |

TABLEAU B  
Archaïsmes syntaxiques

|           |                          |                          |
|-----------|--------------------------|--------------------------|
| persuader | [+ transitif] [- direct] | [+ transitif] [+ direct] |
| consentir | [+ transitif] [+ direct] | [+ transitif] [- direct] |

Cependant, c'est surtout au niveau lexical qu'abondent les archaïsmes. Le tableau C ne garde, de la composition sémantique de chaque mot, que l'opposition entre les sèmes présents au Manitoba et absents de la norme, et vice versa. Si nous comparons le sens qu'a un mot au Manitoba (sens qu'il avait aussi dans une ancienne norme française) et le sens de ce même mot, tel qu'il circule de nos jours en France, nous aboutissons souvent à un contraste entre le trait sémantique [+ générique] courant au Manitoba, et le trait [+ spécifique] courant en France. Ce contraste synchronique, attesté aujourd'hui, est le résultat d'un parcours du sens allant du général au particulier, d'une évolution qui s'est faite en France alors qu'elle n'a pas eu lieu au Manitoba (pour des raisons analysées dans *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui*).

Prenons, par exemple, le mot "armoire". Il désigne ici (comme il le faisait au XVIIIe siècle) un meuble (déplaçable) aussi bien qu'un placard (fixe). Dans la norme française, "armoire" n'est aujourd'hui que le meuble, le mot "placard" ayant capté l'autre sens d'armoire, et ce, depuis 1792 (date de la première attestation de ce nouveau sens, non de l'usage courant qui est, lui, de la fin du XIXe siècle). Le cas du nom "parenté" est analogue, qui au Manitoba désigne une personne, tandis que dans la norme le mot est abstrait, synonyme de consanguinité.

TABLEAU C  
Archaïsmes lexicaux

|                   |                    |                           |
|-------------------|--------------------|---------------------------|
| briser, noirceur, |                    |                           |
| parenté           | [+/- concret]      | [- concret]               |
| armoire           | [+/- fixe]         | [- fixe]                  |
| jaser, peinturer  | [+/- péjoratif]    | [+ péjoratif]             |
| roche             | [+/- scientifique] | [+ scientifique]          |
| déjeuner          | [+/- matin]        | [+ midi]                  |
| dîner             | [+ midi]           | [+ soir]                  |
| mitaines          | [+ doigts]         | [- doigts]                |
| couverte          | [+ étoffe]         | [+ faïencerie] [- étoffe] |

Parfois, le glissement de sens ne se borne pas à une simple particularisation, comme le prouvent certains exemples du tableau C.

D'autre part, un terme peut être archaïque à plusieurs égards. Le mot "souper" l'est doublement, par le sens et par le registre (dans la norme, il ne se substitue à "dîner" que dans la langue familière).

Abandonnons maintenant le point de vue non prescriptif du linguiste qui est celui de *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui* où j'ai tenu à décrire une réalité linguistique manitobaine et à la comparer, non pas au "bon usage", mais à la langue réellement en usage en France de nos jours. Je vais donc, pour le reste de cet exposé, m'écarter de cette perspective linguistique pour passer à celle du professeur, qui a un rôle traditionnellement "prescriptif" à jouer, et qui se pose la question: faut-il ou ne faut-il pas conserver ces archaïsmes?

Deux contextes s'imposent à l'analyse. D'une part, le contexte situationnel, de la communication entre deux personnes: en quoi les archaïsmes peuvent-ils entraver cette communication? D'autre part, le contexte didactique: en quoi les archaïsmes peuvent-ils s'opposer à l'acquisition de la "norme" au sens de "bon usage<sup>5</sup>", de la langue "sans fautes"?

Voyons d'abord ce que l'emploi d'archaïsmes présente comme avantages et inconvénients en contexte situationnel. Là, nous pouvons retenir en particulier quatre des éléments du schéma linguistique de R. Jakobson: les deux participants à la communication, le code et le message.

L'émetteur sera donc franco-manitobain et le code (la langue française) comprendra un sous-code, les archaïsmes. Indépendamment du message voulu, conscient, la communication sera différente en fonction du récepteur.

Si le récepteur est franco-manitobain, tout se passe facilement. Le message est émis, transmis; le sous-code n'est pas perçu.

Si maintenant le récepteur est un non-francophone, le message sera voilé par un sous-code totalement ou partiellement incompris, ou parfois pris pour un anglicisme (comme l'est l'adjectif "plaisant"). L'incompréhension du récepteur, selon la façon dont elle s'exprime, peut alors causer chez l'émetteur un état d'inconfort psychologique.

Dans un troisième cas, le récepteur est un Français sans connaissances particulières de l'ancienne langue ou de la langue classique. Le message émis sera incompris si les archaïsmes utilisés par l'émetteur sont des archaïsmes à part entière, retirés depuis longtemps des dictionnaires courants. C'est le cas de mots comme *chicoter*, *croche*, *bâtissement*, *maganer*, *s'enfarger*, etc. (Toutefois, le contexte aidera souvent à comprendre ces mots).

À l'exception de cas extrêmes, le message émis sera donc compris dans son ensemble, mais avec un petit élément d'incompréhension où l'attention du récepteur quitte momentanément le message pour se fixer sur le code. Cette compréhension imparfaite aura lieu chez un récepteur à qui un Franco-Manitobain dirait, par exemple, qu'il doit "peinturer" sa clôture, ou qu'il a offert un "breuvage" à ses amis. Le récepteur français se demande alors: "Ai-je bien compris?"

Ces "accrochages" de sens ne provoquent pas nécessairement l'amusement du récepteur; ils déclenchent aussi son admiration. Ce sera le cas pour un grand nombre de termes ou tournures qui, au Manitoba, sont du registre courant, tandis qu'ils signalent, dans la norme, un style très soigné. Il en va ainsi pour "être accoutumé à", plus distingué que "avoir l'habitude de", pour "s'éveiller", plus poétique que "se réveiller", pour "niaiserie", plus délicat que "bêtise", etc.

Plus le récepteur sera averti, plus il connaîtra le code des

formes anciennes et classiques pour les avoir rencontrées dans ses lectures, mieux il recevra le message qui lui apparaîtra, de plus, revêtu d'un charme indéniable car la langue d'autrefois y refait surface, elle reprend vie dans la bouche d'interlocuteurs contemporains.

Que le récepteur réagisse par l'incompréhension ou l'admiration prouve qu'il y a eu une réaction secondaire au message officiellement émis, qu'à travers l'archaïsme un message second a été involontairement transmis.

Ce mot "involontairement" nous ramène au contexte didactique mentionné ci-dessus. N'est-ce pas l'une des tâches du professeur que de transformer un emploi involontaire en un emploi conscient, que d'informer ses étudiants sur l'existence des divers registres de la langue tout en leur enseignant le maniement du niveau normatif, que de les aider à prendre conscience de leur langue dans son actualité comme dans son histoire, afin de l'utiliser à bon escient?

Pour agir ainsi, le professeur doit être lui-même en mesure de ne pas confondre archaïsmes et anglicismes (nous espérons, à cet égard, que *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui* aidera certains à se perfectionner dans ce domaine). Les anglicismes, en effet, sont signe de lacunes, de manque de connaissances (ou de pratique) du français. Les archaïsmes, quant à eux, sont le produit d'un héritage, une connaissance inconsciente de l'histoire de la langue.

Une fois identifiée, l'archaïsme n'est pas toujours à rectifier. Phonétique, il ne gêne en rien une bonne élocution, si l'articulation est nette. Grammatical ou lexical, il coïncide souvent avec le "bon usage" ou niveau de langue soutenu (emploi de l'inversion interrogative, par exemple). Quand ce n'est pas le cas, le professeur doit savoir proposer l'équivalent normatif dans le but d'enrichir la langue de ses étudiants, mais sans l'appauvrir en même temps, ce qu'il ferait à coup sûr en leur interdisant d'utiliser, quelle que soit la situation, ce qui leur est naturel.

Il ne faut pas non plus reléguer certains archaïsmes au rang unique de langue familière. Ils ont également leur place au plus haut point de l'expressivité, dans ce que le langage a de créatif, de poétique. (Colette ne serait pas Colette sans ses "régionalismes"!).

Le devoir de l'enseignant n'est-il donc pas d'être mesuré autant qu'informé, afin d'agir avec le plus de justesse et de justice possible?

## NOTES

<sup>1</sup> *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, 1973.

<sup>2</sup> Dans son premier sens, au contraire, "norme" a un sens prescriptif, conformément à son étymologie (du latin *norma* qui signifie équerre ou règle). Il est alors synonyme de "bon usage", ensemble des règles qu'il "faut" respecter pour parler "correctement". Le "bon usage" est donc caractéristique d'un certain registre (ou niveau de langue) soutenu que l'on retrouve à peu près uniformément dans les divers pays de la francophonie (inversement, plus la langue est familière, plus elle se régionalise).

<sup>3</sup> *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui*, Saint-Boniface, Manitoba, Éditions des Plaines, 1984.

<sup>4</sup> M. Grammont, *La prononciation française*, Delagrave, 1966.

<sup>5</sup> Voir note 2.



## **L'école publique française en Colombie britannique**

**par Robert-R. Roy**  
*Université de la Colombie britannique*

**C'**est en 1871 que fut créé le système d'école publique en Colombie britannique mais c'est plus de cent ans plus tard en 1977 que la légalité de l'école publique française fut établie. Alors, sans débat en chambre, à la grande surprise des fonctionnaires au Ministère de l'Éducation, le premier ministre, William Bennett, et le ministre de l'Éducation, Pat McGeer, décrétaient qu'il serait dorénavant obligatoire d'établir un programme cadre de français, c'est-à-dire un programme d'enseignement en français là où s'en ferait la demande au nom de dix enfants francophones d'âge scolaire. De plus, le Ministère s'engageait à en défrayer tous les frais sans références au système régulier d'octroi et de taxe. Sans délai on allait chercher au Québec les compétences voulues pour développer un programme français parallèle au programme anglais.

### **Historique**

L'école publique française ne fut pas cependant la première école française en Colombie. Il y avait eu des écoles religieuses françaises qui desservaient au départ les populations amérindienne, métisse, francophone et même, à l'occasion, anglophone. À

Victoria, en 1849, s'ouvrait l'école des Pères Oblats et, en 1858, l'école des Soeurs de Sainte-Anne avec trente-cinq élèves. Mais déjà les Clercs Saint-Viateur incapables d'enseigner en anglais étaient rentrés au Québec. Entre 1860 et 1890, les religieuses et religieux francophones de Kelowna, Mission, Williams Lake et Cranbrook établissaient des écoles desservant des francophones mais aussi des amérindiens et des anglophones. En 1883, les Soeurs de Sainte-Anne avaient cinquante-deux soeurs enseignantes en Colombie. Ce serait exagéré de dire que ces écoles étaient françaises même si les enseignant(e)s étaient bien francophones. Il faut mentionner que, dans cette même période, des laïcs français venus des États-Unis menaient quelques petites écoles privées.

Une nouvelle migration québécoise fit qu'en 1909 fut inaugurée l'école française de Notre-Dame-de-Lourdes à Maillardville où, en 1946, une deuxième école française, celle de Fatima, ouvrait ses portes. La grève scolaire de 1951 marque la fin des écoles françaises mais pas des écoles catholiques. L'école du Saint-Sacrement de Vancouver, ouverte en 1955, est typique des écoles paroissiales dites françaises avant qu'elles ne deviennent immersives. Là, l'enseignement se donnait en anglais avec une heure réservée au français.

Donc, après une courte vie dans les années 1840, 1850 et 1860 à Victoria et après 1909 à Maillardville, à toute fin pratique, en 1951, l'école française catholique disparaissait de la Colombie britannique.

### **L'école française**

En 1977 s'ouvre donc la première école française ou plutôt le premier programme français public est créé en Colombie. Après sept ans d'application méfiante, 1 350 enfants sont inscrits au programme en 1984-1985 de la maternelle à la dixième année — un dixième de la participation aux programmes d'immersion.

TABLEAU 1  
Inscriptions au Programme cadre en 1984-1985 par niveau

|    |     |             |
|----|-----|-------------|
| M  | 197 |             |
| 1  | 198 |             |
| 2  | 164 |             |
| 3  | 160 |             |
| 4  | 176 |             |
| 5  | 152 |             |
| 6  | 124 |             |
| 7  | 98  | 1 270       |
| 8  | 36  |             |
| 9  | 24  |             |
| 10 | 20  | 80          |
|    |     | Total 1 350 |

Les plus hautes inscriptions qui s'élèvent à près de 200 aussi bien en maternelle qu'en première année laissent prévoir une inscription montante. Le programme est implanté dans vingt-deux commissions scolaires éparpillées: Port Alberni à l'ouest, Kimberley à l'est, Nechako et Prince George au nord et Abbotsford au sud. La première école exclusivement française, Anne Hébert, ouvrait ses portes à Vancouver en 1983 et accueille aujourd'hui 150 élèves de la maternelle à la septième année. Les francophones de Coquitlam-Maillardville dépendent exclusivement des écoles immersives et refusent l'école française.

Tout enfant dont un des parents est francophone est admissible au programme-cadre. Inutile de dire que plusieurs d'entre eux ne parlent à peu près pas le français. De plus, dans le but de profiter d'octrois généreux ou encore pour atteindre ou conserver le nombre minimum d'élèves requis pour un programme, certaines écoles ont été témoins de francisation miraculeuse. Les classes françaises se distinguent souvent mal des classes immersives. Avec le temps, plusieurs écoles en sont venues à diriger vers les programmes immersifs les descendants de francophones qui s'étaient anglicisés. Dans au moins deux commissions scolaires la classe de français disparaît au fur et à mesure que l'immersion atteint le niveau correspondant.

Sauf pour l'exception, Anne Hébert, le programme fait toujours partie de l'école anglaise ou immersive. Il est souvent placé sans se soucier de la distribution géographique des foyers francophones dans les écoles que le programme anglais ne peut plus remplir. Les classes se composent généralement de niveaux multi-

ples et regroupent jusqu'à sept ou huit niveaux comme dans les vieilles écoles de campagne.

L'administration et le secrétariat sont généralement unilingues anglophones, le bibliothécaire doit se fier à la traduction pour classer ses livres, et l'orthopédagogue est souvent unilingue anglais si le service d'orthopédagogie est offert.

Le professeur, surtout au début, était souvent un francophone québécois ou un immigrant aussi étranger à la langue anglaise qu'au pays. Souvent il n'arrivait pas à se faire à une situation d'enseignement de langue seconde et d'isolement culturel. Les matériaux pédagogiques étaient souvent insuffisants surtout pour les intérêts régionaux, et inadéquats face au français dilué des enfants qui, dans bien des cas, avaient commencé leur scolarisation en anglais et connaissaient un milieu exclusivement anglophone. La rotation des professeurs était et demeure fréquente.

Depuis 1977, le plan financier garantit un professeur pour un minimum de dix élèves soit à l'élémentaire, soit au secondaire, et une fois le minimum acquis, un professeur pour vingt-cinq élèves à l'élémentaire, et vingt-deux au secondaire. L'école reçoit une aide supplémentaire dont l'ampleur est déterminée par le nombre de niveaux que chaque professeur a dans sa classe. De plus, les écoles ont droit aux octrois usuels des projets spéciaux du gouvernement fédéral. Jusqu'à présent, la crise financière n'a pas touché la politique du gouvernement provincial par rapport à l'école française.

## **Population**

Si nous mettons de côté les raisons qui ont favorisé l'assimilation des francophones, nous constatons que la population francophone en Colombie justifie à peine une école française.

Si la constitution canadienne garantit le droit à une éducation française là où se retrouve un nombre suffisant de francophones, il y a lieu de s'interroger sur la suffisance de francophones en Colombie pour établir et maintenir des écoles françaises. Même si, selon le recensement de 1981, il y aurait de 4 000 jeunes d'origine francophone de l'âge de 6 à 17 ans, cette population est dispersée dans toute la province. Dans chacune des circonscriptions fédérales où se retrouvent les plus grandes concentrations de francophones, notamment New Westminster-Coquitlam, Vancouver Centre, Comox-Powell River et Okanagan, il y a un potentiel scolaire maximum de 250 élèves, soit 21 par niveau. Dans les cinq circonscriptions de Vancouver, c'est-à-dire dans toute la ville de

Vancouver, y compris le quartier "français" de Saint-Sacrement, la population francophone d'âge scolaire n'atteint pas 700, soit cinquante-huit élèves par niveau. Même si le taux de croissance de la population francophone demeurerait ce qu'il a été avant 1981, c'est-à-dire 0,186 sur cinq ans, la population francophone d'âge scolaire à Vancouver n'atteindrait pas 800 en l'an 2000. Par contre, si nous tenons compte du fait que le taux de transfert à l'anglais comme langue du foyer s'élève à 0,75, nous nous rendons compte que plusieurs de ces enfants viendront de familles où le français ne se parle plus et où le livre français est plutôt méconnu. Si l'admission à l'école française dépendait d'une connaissance du français par l'enfant, la participation potentielle serait de beaucoup réduite. Un autre facteur joue encore pour diminuer la participation à une école centrale: la distance qui sépare plusieurs foyers de cette école. De plus, les niveaux relativement bas de scolarité et de revenu chez les francophones laissent prévoir une moins grande possibilité de surmonter ces obstacles.

### **La volonté des francophones**

Les francophones de la Colombie sont habitués à se priver d'école française. Ils le sont tellement que cinq ans après les règlements créant le programme-cadre de français et le régime d'octrois spéciaux, en 1982, soixante pour cent des francophones ignoraient toujours l'existence de cette nouvelle possibilité qui leur était offerte. Il faut conclure que les réseaux de communication entre francophones sont très faibles. La résignation à un état de fait joue certainement lorsque les francophones indiquent leur genre d'école préféré. Même si l'école française dépasse leur rêve, elle ne serait pas assez bonne pour les empêcher de choisir une autre école.

Quelles que soient leurs raisons, seulement dix pour cent ont indiqué une préférence pour l'école française tandis que dix-neuf pour cent veulent une école bilingue et soixante-six pour cent l'école d'immersion. Cette préférence pour l'école d'immersion est certainement due à la confiance inspirée et à l'accessibilité plus facile trouvée dans un programme qui dessert déjà plus de 12 000 étudiants. Cependant, il faut se demander si les parents francophones n'ont pas été sages de conclure que leurs enfants étaient plus anglophones que francophones. L'école par le programme d'immersion leur offrirait le moyen de se refranciser.

Les francophones de la Colombie se dispersent de plus en plus parmi les anglophones. Les jeunes de Maillardville ne restent pas à

Maillardville. Serait-ce une volonté de s'intégrer et d'éviter de faire ghetto? Ils veulent toujours être bilingues, mais sans se séparer des anglophones. Est-ce la volonté de ne plus jamais revivre les conflits inter-ethniques que les francophones ont trop souvent connu à travers le Canada? Le sondage récent de "Canadian Parents for French", qui révèle que cinquante-sept pour cent de tous les Colombiens veulent devenir bilingues et que quarante-huit pour cent préfèrent l'école immersive, semble donner raison à cet espoir.

## La langue

L'école française est souvent présentée comme la meilleure façon, sinon la seule pour le francophone en situation minoritaire, d'arriver à bien connaître sa langue ou même tout simplement de la conserver. Le francophone dans l'école immersive anglaise en dehors de, ou même dans, la salle de classe ne parlerait que l'anglais. L'école négligerait de lui donner un enseignement à son niveau en le faisant piétiner pour attendre l'anglophone.

Mais là où francophones et anglophones sont intégrés dans les programmes immersifs, il arrive presque toujours que l'anglophone bien apte et bien motivé puisse dépasser le francophone, surtout si celui-ci vient d'un foyer où le français est négligé. Pour ce qui est de l'inclination des enfants à parler anglais entre eux, elle se retrouve dans l'école française aussi bien que dans l'école immersive. C'est une tendance qui peut être surmontée dans les deux cas par des moyens connus. Cela exige, nous le savons, une volonté ferme et claire aussi bien que le savoir-faire des enseignants et des parents. Le regroupement dans une école immersive d'anglophones et de francophones créerait un milieu linguistique français plus riche que celui qui se retrouverait dans une école à deux pistes regroupant les programmes anglais et français. Puisque la plupart des écoles qui ont des programmes-cadre en Colombie regroupent moins de cent élèves dans ce programme, le programme français se retrouve normalement dans le même édifice et sous la même administration que le programme anglais. Le retour à une école entièrement française voudrait dire le retour à une école n'ayant que trois ou quatre professeurs.

La ségrégation linguistique ne correspond pas à la réalité sociale du francophone en Colombie et, dirais-je, au Canada. La préparation à vivre la réalité multilingue se trouve-t-elle préféralement dans l'isolement et, si oui, quand et comment se fait la transition? Après avoir été privé de l'école française pendant plu-

sieurs décennies, le francophone a droit, en toute justice, à l'école française. Doit-il exiger ce droit à tout prix, ou doit-il envisager toutes les solutions, comme celle de l'intégration au programme d'immersion?

## **Culture**

Pour le jeune francophone, son épanouissement culturel exigerait une école française. Au dire des amateurs de l'école française, l'école mixte serait néfaste. Pour examiner la validité de ce point de vue, demandons-nous de quelle culture il est question.

S'il s'agit d'apprécier des chefs-d'oeuvre littéraires, visuels, musicaux, il serait difficile de démontrer que cette possibilité existe pour tous les francophones et seulement pour les francophones. Le parent francophone qui a terminé ses études à l'école élémentaire enverrait-il à l'école un enfant qui a déjà une bonne connaissance de ces chefs-d'oeuvre? Par contre, serait-il question d'un langage populaire, de coutumes sociales qu'il faut connaître pour pouvoir se comprendre, un petit code secret particulier à la cellule? L'anglophone de la Colombie fait preuve d'une sympathie grandissante pour ce qui est canadien vrai. Pourquoi ne pas l'aider à en prendre connaissance? Le francophone y gagnerait en fierté. Il gagnerait aussi à voir ce qui, de sa culture, vaut la peine d'être maintenu et ce qui pourrait être oublié sans appauvrissement sérieux. Avoir une culture française, en Colombie, est-ce que c'est tout simplement se sentir bien avec d'autres personnes qui partagent sa langue? Est-ce que c'est autre chose que de vouloir vivre une partie de sa vie en français? N'est-il pas temps de mettre fin à ce mythe de la culture, d'y faire un triage conscient pour étaler ce qui vaut la peine d'être conservé? Dans une nouvelle conscience de la culture française les francophones aussi bien que les anglophones trouveraient pour vouloir le bilinguisme une raison autre que la possibilité d'obtenir un poste comme fonctionnaire du gouvernement fédéral.

## **Conclusion**

Le groupe francophone (46 000 — 0,017 de la population) est petit comparé aux autres minorités en Colombie. Les sikhs du Punjab par exemple sont trois fois plus nombreux. Le problème de l'école française affronté par les Canadiens de toutes les provinces agace maintenant les Colombiens. L'école française, même si elle est vue comme seule garantie de l'épanouissement de la francophonie par la majorité des associations françaises au Canada,

demandons-nous si, pour la Colombie, la réponse habituelle est la meilleure réponse. Là où l'intégration, on pourrait même dire l'assimilation, est presque complète, la survivance linguistique et culturelle exige-t-elle la création de réserves francophones? Y a-t-il de meilleures solutions? Francophones et francophiles sont-ils capables de faire cause commune, de s'appuyer l'un l'autre lorsqu'ils poursuivent plus ou moins le même but: un bilinguisme fonctionnel sinon un biculturalisme, un bilinguisme appuyé par une institution qui satisfasse au désir de la majorité des anglophones comme dans des francophones, d'avoir une école — immersive ou non — mais française.

## BIBLIOGRAPHIE

*Études des communautés francophones hors Québec, des communautés anglophones au Québec, des francophones au Québec et des anglophones hors Québec, volume I & III, CROP, Ottawa, 1982.*

Gallup National Omnibus Conducted for Canadian Parents for French, June-July, 1984.

*Guide statistique des communautés de langue officielle, Direction de l'analyse des tendances sociales, Ottawa, Secrétariat d'État, Statistique Canada, Catalogue, volume 3, 1984, p. 95-942.*



## **Le concept "d'ethnicité" et son application pour l'étude de la francophonie au Manitoba**

**par Jean-Marc Fontan**  
*Collège universitaire de Saint-Boniface*

**N**otre présentation vise deux objectifs. D'une part, celui d'apporter un cadre d'analyse complémentaire aux cadres d'analyses rencontrés dans la communauté. Non pas que celui-ci soit meilleur, mais simplement parce qu'il est important de présenter une méthodologie qui interroge la réalité différemment.

D'autre part, il nous est nécessaire de développer un sous-cadre théorique sur les ethnicités manitobaines puisque nous entreprenons incessamment une recherche sur des institutions coopératives manitobaines.

Étant donné ces deux objectifs, nous allons, dans un premier temps, définir les grandes écoles de pensée, les grands cadres théoriques d'une réflexion sur l'ethnicité. Dans un deuxième, nous nous situerons par rapport à ces écoles, ce qui nous permettra de dégager à la fois une problématique et un cadre référentiel à une recherche sur les appellations d'institutions francophones du début du XIXe siècle à 1984.

### **L'ethnicité, concept du XXe siècle**

Ce n'est qu'au début du XXe siècle qu'on commence à voir apparaître la terminologie "ethnie", "groupe ethnique", "ethnicité".

En anthropologie française notamment, elle prendra la place de la terminologie avancée par les Britanniques et les Américains (avec les concepts de culture et de système social). En fait, elle semble devenir, au fil des ans, cette nouvelle base sur laquelle des penseurs édifient des modèles explicatifs de l'organisation et de la dynamique sociale.

Pourquoi les penseurs français en arrivent-ils à accorder de l'importance au concept d'ethnicité? Cela tient, selon nous, à deux choses. Premièrement, les sciences sociales en France n'ont que tardivement fait la séparation entre la sociologie et l'anthropologie (après 1920). Deuxièmement, lorsque la nécessité d'avoir deux catégories distinctes s'est présentée, le contexte d'étude du social différait de beaucoup de la situation rencontrée à la naissance de l'anthropologie scientifique au XIX<sup>e</sup> siècle. En fait, la colonisation ne permettait plus d'étudier des sociétés à espace circonscrit: plusieurs ethnies sont obligées de partager un espace géographique national défini par le colonisateur. De plus, la mobilité internationale de la main-d'oeuvre engendre des déplacements importants de populations, donc des productions sociales ("cultures"), lesquelles tendront à se regrouper pour reproduire le contexte social d'origine. Ainsi, tant par l'évolution rencontrée auprès des "sociétés primitives" (définies comme objet d'étude premier de l'anthropologie), que par celle rencontrée au sein des "sociétés développées ou industrielles" (définies comme objet d'étude premier de la sociologie), certains penseurs crurent bon de développer un concept qui tienne compte des nouvelles réalités du XX<sup>e</sup> siècle.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, quatre écoles de pensée peuvent résumer les travaux scientifiques qui ont porté sur l'ethnicité. Il s'agit des approches dites objective, subjective, objectivo-subjective et marxisante. La terminologie qui décrit ces approches ne relève pas du vocabulaire normalement employé pour identifier les bases idéologiques d'une approche scientifique, mais plutôt de la méthode utilisée pour définir ou analyser l'ethnicité.

#### A. L'approche objective

Cette approche part du principe que seule l'objectivité permet de définir adéquatement ce qui est observé. Dès lors, l'observateur doit être extérieur à l'objet observé, ce faisant, il est à même d'identifier en toute impartialité les caractéristiques de l'objet étudié. En se dotant d'outils matériels et intellectuels, l'observateur

mesurera, classera et analysera les ressemblances et les différences rencontrées. Ce travail lui permettra d'identifier les paramètres par lesquels on pourra distinguer un individu d'une collectivité. Ces paramètres seront, par exemple, d'ordre biologique (pigmentation de la peau, etc.), d'ordre culturel (langue, religion, etc.).

Une telle approche convient jusqu'au moment où, des individus, partageant les mêmes caractéristiques, vont se définir comme appartenant à des groupes différents. Les intouchables, dans la société japonaise, cumulent les mêmes paramètres biologiques et culturels que le Japonais moyen; pourtant, ils n'en forment pas moins un groupe distinct dans cette société.

## B. L'approche subjective

Cette approche part du principe que seule la subjectivité permet d'identifier la nature profonde d'un objet étudié. On délaisse les paramètres quantifiables objectivement pour mettre l'accent sur la conscience collective, sur le caractère national, sur le sentiment d'appartenance, de nationalité, de nationalisme. Ainsi les Juifs sont objectivement une ethnie qui s'affirme différente. Cette perception de l'ethnicité, à partir du dedans, permet à certains psychologues d'associer à différentes ethnies des potentiels psychologiques variables. On va chercher, dans la psyché, les fondements de cette conscience collective. Ainsi, la position sociale qu'occupe un groupe ethnique défini subjectivement, tient à des particularités mentales qui lui sont spécifiques. Les Noirs américains sont défavorisés socialement, non pas à cause de disparités créées par le système social américain, nous diront-ils, mais bel et bien à cause de particularités psychologiques qui les défavorisent.

Comme on le voit, une des ramifications de l'approche subjective nous conduit directement au racisme habituellement associé à l'approche objective.

## C. L'approche objectifo-subjective

Se basant sur les deux approches préalablement identifiées, des idéologues, comme Roland Breton, veulent présenter une définition de l'ethnicité qui obligerait le chercheur à tenir compte des caractéristiques qu'il peut identifier et à mesurer, de l'extérieur, des caractéristiques que le groupe se dit posséder. Leur méthodologie tient à une analyse de chaque ethnicité en fonction de l'articulation spécifique des éléments internes et externes. Il n'y aurait donc pas d'ethnicité modèle, il y aurait plutôt une spécificité

à dégager à partir d'un ensemble de paramètres dont l'importance tient à leur présence et non à leur absence.

C'est l'examen, nous dit-il, de chaque groupe ethnique qui seul permet d'établir quels sont les critères d'identification les plus valables dans chaque cas: origine anthropologique, communauté de territoire, usage linguistique, coutumes et mode d'existence, appartenance religieuse ou politique. . . tant objectivement, aux yeux de l'observateur, que subjectivement, dans la conscience des intéressés. (Breton, 1981, p. 9.)

Cette troisième perception de l'ethnicité ne tient habituellement pas compte de l'importance de l'histoire dans la définition de l'objet étudié. Posant l'existence de l'ethnicité comme un fait accompli, elle l'étudie une fois formée sans se soucier du cadre ayant déterminé son existence, son évolution.

Pour saisir l'importance de l'histoire, il nous faut cesser de percevoir les éléments du social comme des particules autonomes, atemporelles, dénuées de toute relation avec les autres éléments environnants. Il nous faut, au contraire, adopter une vision du social où les éléments le constituant ont des degrés d'autonomie déterminée, à la fois par un passé historique, et par des conditions du moment. Nous sommes ainsi en présence d'un héritage et d'une articulation. Cette attitude nous oblige à prendre parti pour une conception qui tienne compte de la réalité sociale dans toute sa complexité.

#### D. L'approche marxisante

Contrairement aux approches précédentes, l'approche marxisante ne définit pas l'ethnicité, elle situe des groupes ethniques dans un cadre théorique de lutte des classes. L'ethnicité, perçue comme un concept globalisant, a une nature, qui, si on l'accepte, rejoint celle du terme de culture: un modèle général et idéal, d'une réalité qu'elle englobe superficiellement en constatant une présence et non un fonctionnement.

Cette approche précise, ainsi, que les sociétés ne sont pas des unités homogènes mais hétérogènes, dont l'unité apparente tient à des outils de contrainte, lesquels sont développés historiquement par les unités composantes des sociétés: les groupes sociaux.

L'histoire apparaît comme une lutte entre ces groupes. Une lutte aux aspects diversifiés mais une lutte toujours présente que l'on a qualifiée, depuis le XIXe siècle, par la terminologie de "lutte des classes". En fait, anthropologiquement parlant, toutes les

sociétés ne sont pas formées sur une division de classes sociales. Par contre, même si les classes sociales ne constituent pas les unités de base de l'organisation sociale de toutes les sociétés, ces dernières, quelles qu'elles soient, vont toujours opérer à partir d'une domination d'une partie de la population sur l'autre. (Cette domination s'édifiera sur des critères de rôle sexuel, de groupes d'âge, de parenté.)

Des penseurs comme Bernier, Elbaz et Lavigne analysent les groupes ethniques en fonction de la lutte des classes. Ils considèrent le social sous l'angle de populations regroupées mécaniquement en unités. Les groupes ethniques apparaissent ainsi comme le regroupement de personnes à partir de critères institutionnels spécifiques et particuliers à chaque cas rencontré. Ainsi "par groupe ethnique, disent-ils, nous entendons tout groupe défini comme différent sur la base de la nationalité, de la langue, ou de la religion". (Bernier, Elbaz et Lavigne, 1978, p. 39.) Ces groupes ethniques coexistent dans une société hétérogène, ils s'affrontent et certains occupent une position dominante, d'autres sont dominés. Le produit de cette domination, ils le vérifient au niveau du pouvoir en observant le fait d'être minoritaire (d'avoir moins de pouvoir), c'est-à-dire, en observant l'oppression qu'on subit parce qu'on appartient à un groupe de personnes qui partagent certaines caractéristiques. (Bernier, Elbaz, Lavigne, *Ibid.*)

Les groupes ethniques ne sont pas des classes sociales mais des sous-niveaux d'organisation de l'exploitation par laquelle on isole des populations. Le phénomène de l'isolement est capital pour comprendre la diversité des unités sociales; il répond non pas à un élan naturel de quelque structure supra-organique, mais, au contraire, à cette nécessité que la population dominante a de se distinguer d'une part et de s'isoler d'autre part; c'est-à-dire de rendre l'accès au groupe dominant quasi impossible.

## Éléments de synthèse

Parmi les considérations des différentes écoles de pensée, on peut retenir trois choses. Premièrement, les différences observables entre populations permettent à ces populations de faire de ces différences la nature même de leur unicité. Deuxièmement, les groupes ethniques se disent posséder une conscience collective qui les différencie profondément les uns des autres. Cette différence est fondamentalement ancrée dans la personnalité du groupe et de chacun de ses représentants(es). Troisièmement, ces différences,

posées de l'extérieur ou de l'intérieur, sont historiquement utilisées pour organiser socialement des populations. Organisation par laquelle des relations spécifiques s'établiront entre groupes ethniques et écosystèmes, et aussi entre divers groupes ethniques dans leur exploitation d'un ou de plusieurs écosystèmes.

Ces considérations posées, on peut passer à l'étude de la francophonie au Manitoba. Nous allons, dans un premier temps, présenter une perception extérieure de la francophonie. Dans un deuxième temps, nous envisageons l'image interne que se donne la francophonie, ou du moins l'image interne imposée par certains agents de la francophonie. Dans un troisième temps, nous ferons ressortir la conformité entre le modèle d'analyse présenté et la situation rencontrée au Manitoba francophone.

#### A. La francophonie vue de l'extérieur

L'image brossée par Anderson et Frideres des groupes ethniques canadiens différencie deux francophonies. L'une, québécoise, est associée à un territoire délimité géo-politiquement par une structure institutionnelle bien développée. L'autre, hors-Québec, regroupe en un tout "homogène" une communauté linguistique hétérogène dotée d'institutions nationales (La Fédération des francophones hors-Québec, par exemple.)

Pour ces auteurs, le ou (la) Franco-Manitobain(e) est une personne francophone, catholique, urbaine ou rurale, regroupée autour d'institutions qui s'incorporent dans une unité, un bloc si l'on préfère, de francophones de l'Ouest canadien. Unité qui s'associe à d'autres, les Franco-Ontariens et les Acadiens, par exemple, pour former les francophones hors-Québec. (Anderson, Frideres, 1981, chapitre 5.)

Il n'est ici nullement question d'analyser l'homogénéité de la population francophone de l'Ouest, cette dernière forme, aux yeux des auteurs, une communauté intégrée.

#### B. La francophonie vue de l'intérieur

Pour identifier la perception de la francophonie manitobaine, on se heurte à une certaine difficulté. D'un côté, une unité sociale tourne présentement autour d'institutions clés comme la Société franco-manitobaine. Mais définir une communauté par une institution ne reflète pas nécessairement l'ensemble des tendances ethniques. D'un autre côté, il n'existe pas de définition légale qui

permette de façon rapide d'identifier le francophone local d'un francophone présent temporairement dans la collectivité.

Par contre, tout francophone de passage ressent la présence d'une conscience collective dont il ne fait pas partie. Officieusement, une définition est présente dans la mentalité des gens. Cette image de l'intérieur se veut, comme on a pu l'observer dans la communauté, celle d'un groupe fondamentalement francophone et catholique, auquel s'ajoute une notion de descendance et d'appartenance au groupe canadien-français. Cette image fut mesurée sociologiquement dans une enquête effectuée par "un groupe d'animation sociale" lors du "Super Rallye Français 1968" tenu à Saint-Boniface. À l'époque, 60% des personnes interrogées se sont dites canadiennes-françaises.

Pour mesurer la conscience collective, nous avons effectué une courte enquête sur les appellations des institutions francophones au "Manitoba" depuis 1818. Le recensement de 403 institutions — la pointe de l'iceberg — dont 163 existent encore, nous permet de tracer le profil de la francophonie du Manitoba comme institutionnellement francophone à 99.3%; **centré** autour d'un attachement, d'une identification à l'espace, où prédomine l'identité spatiale, (10.7% se disent provinciales, 2.5% interprovinciales et 1.7% nationales); **encadré** d'institutions religieuses (11.6% des institutions relèvent d'organisations religieuses ou ont une nature religieuse); et **divisé** en une communauté de groupes attachant une importance certaine à leur origine ou à leur devenir.

La francophonie partage des préoccupations géo-politiques, linguistiques et religieuses, toutefois, elle se rattache à une identité divisée en groupes d'origine: Canadiens français, Français, Belges, Suisses, et en groupes de développement: Métis et Franco-Manitobains. Groupes d'origine qui vont avoir à coopérer, au début du peuplement du moins, à coexister par la suite. Cette coexistence persistera jusqu'à ce qu'ils se définissent une identité dominante, soit-disant pour échapper à "l'assimilation". Cette définition dominante n'ira pas sans une synthèse assimilante, une fusion des groupes d'origine en un groupe de développement (le groupe franco-manitobain).

La première image dominante de la francophonie est celle de "Canadien français". Véhiculée par le clergé, elle est fondée sur la coexistence pacifique, avec la bourgeoisie nationale et provinciale, où les francophones sont principalement confinés d'une part à une économie rurale, centrée autour de la paroisse, et d'autre part, au

prolétariat urbain, dans la ceinture industrielle de Saint-Boniface nord. La coexistence est synonyme de non-ingérence politique, sauf pour la protection de l'éducation française, laquelle est le fer de lance des luttes locales de 1916 à aujourd'hui.

Cette image de "Canadien français" domine la scène ethnique locale. Elle prend politiquement une étiquette de "peuple fondateur" sur laquelle reposent des droits de reconnaissance de son unicité et de sa non-acculturation au modèle anglo-saxon. En fait, dès que l'acte confédératif est signé, une élite francophone procana-dienne noyaute les institutions locales et évince les autres groupes ethniques en les assimilant: français, belges, suisses; ou encore en les isolant, pour le groupe métis.

#### C. Conformité entre le modèle théorique et les observations recueillies

La francophonie se définit à la fois de l'extérieur et de l'intérieur. Non pas autour de paramètres démocratiquement établis, vécus et ressentis par la masse représentée par l'ethnie francophone du Manitoba, mais bel et bien autour d'agents sociaux, intellectuellement associés à la bourgeoisie nationale ou à l'élite ethnique locale.

Ces définitions renforcent donc l'idée selon laquelle l'ethnicité est définie idéologiquement par une minorité; et ce, au profit des intérêts particuliers de cette minorité. Que ce soit les représentants de la bourgeoisie nationale sous la forme de productions intellectuelles d'analyse "objective" de la collectivité canadienne, ou que ce soit la petite élite francophone elle-même, par le biais d'institutions qui règlent les activités motrices de la communauté. On reste aux prises avec une manipulation qui embrigade des populations hétérogènes dans un carcan qui ne leur sied que partiellement.

L'étude de "l'ethnicité" nous révèle donc encore les dangers de la "catégorisation sociale". En fait, cela fait ressortir l'utilisation de paramètres précis pour promouvoir des avantages de classe. Le système permet le compartimentage et l'isolement de groupes. Il est consciemment utilisé pour exploiter des individus sous le couvert de la nécessité de travailler ensemble pour la survie d'intérêts supposément collectifs.

L'ethnicité peut être classifiée comme un outil idéologique manipulé par des groupes dominants, pour imposer leur pouvoir à une communauté d'individus regroupés artificiellement en une ethnie.

## BIBLIOGRAPHIE

ANDERSON, Alan B., James S., FRIDERES, *Ethnicity in Canada, Theoretical Perspectives*, Toronto, Butterworths, 1981.

BERNIER, Bernard, Elbaz MIKHAEL, Gilles LAVIGNE, *Ethnicité et luttes de classe*. Anthropologie et Sociétés, volume 2, no 1, 1978, p. 15-60.

BRETON, Raymond, Jeffrey G. REITZ, Victor VALENTINE, *Des frontières culturelles et la cohésion du Canada*, Montréal, Institut de recherches politiques, 1981.

BRETON, Roland, *Les ethnies*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981.

DORGE, Lionel, *Introduction à l'étude des Franco-Manitobains*, Saint-Boniface, La Société Historique de Saint-Boniface, 1973.

JUTEAU-LEE, Danielle, *La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal*. Sociologie et Sociétés, vol. X0, no 2; 1984, p. 39-54.

HAUPT, Georges, Mickael LOWY, Claude WEILL, *Les marxistes et la question nationale 1848-1914*, Montréal, Éditions L'étincelle, 1974.

PAINCHAUD, Robert, *Les Francophones dans le monde des affaires de Winnipeg: 1870-1920*, Saint-Boniface, La Société Historique de Saint-Boniface, 1974.

Les dossiers sur les institutions francophones au Manitoba:

- Archives du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest
- Archives de la Société Historique de Saint-Boniface.



## Charles Lirette Jr, le grand trappeur nord-américain

par Réal Girard  
*Héritage Franco-Albertain, St-Paul*

Cette recherche sur un Canadien français arrivé en Alberta, en 1911, a été rendue possible grâce à un jeune organisme populaire dédié à l'héritage francophone de l'Alberta, HFA, Héritage Franco-Albertain. Fondé en 1979 par l'école de danse folklorique de St-Paul, HFA devait "alimenter en matériel albertain, le spectacle de l'ensemble folklorique "Les Blés d'Or" qui diffusait des éléments de la culture canadienne-française qui étaient puisés directement du Québec". Les responsables du projet deviennent vite conscients "de l'identité propre" des Franco-Albertains et "il fut décidé de mettre de l'emphase sur la culture franco-albertaine".

Or, cette initiative semble avoir répondu aux désirs même de la population canadienne-française, consciente d'une identité propre et de sa contribution au développement de la langue, de la culture, et de la société nord-américaine. La preuve, c'est qu'en 1963, à Bonnyville, un vieillard de 88 ans, Charles Lirette Jr, sur son lit de mort, demande à sa petite fille Jeanne qu'elle écrive un livre sur sa vie. Il lui dit qu'il a tout préparé, qu'elle n'a plus qu'à faire le livre. Comment ne pas acquiescer au dernier vœu d'un grand-père moribond? Jeanne lui promet: "Oui, oui, grand-papa, je vais écrire un livre sur votre vie".

Mais vivant dans une petite ville du nord de l'Alberta, St-Paul, épouse et mère de trois enfants, bénévole dans plusieurs organismes socio-culturels, Jeanne (Lirette) Charron n'arrive pas à réaliser sa promesse au grand-père Charles, quoiqu'elle y pense toujours. Et c'est quinze ans plus tard, à la fondation d'Héritage Franco-Albertain, que Jeanne Lirette-Charron se remet à croire qu'il est toujours possible de remplir sa promesse puisqu'il y avait maintenant, dans sa petite ville, un organisme albertain qui se mettait à la recherche et à l'écoute du peuple trop souvent oublié dans les recherches universitaires.

Lors d'une première recherche d'HFA, en 1980, le fils de Charles Jr, Léandre, âgé de 75 ans, de Bonnyville, accorde une interview et soumet une douzaine de photos de trappe et de l'arrivée de sa famille en Alberta, pour la collection d'Héritage. D'autres interviews sont faites auprès d'une fille de Charles, Élisabeth Vasseur, également de Bonnyville, et auprès de sa bru, Reine Lefebvre-Lirette de Cold Lake. Mais Jeanne continue d'insister auprès des responsables d'HFA sur le fait qu'il y a beaucoup plus de photos que cela, dans des boîtes se trouvant chez son père Léandre et chez sa tante Élisabeth; il y en aurait peut-être sept ou huit cents. Un projet spécial est donc présenté pour l'automne 1983, et c'est alors que je suis embauché pour entreprendre, en collaboration avec Léandre Lirette et sa fille Jeanne Lirette-Charron, les recherches nécessaires pour reconstituer la biographie de la famille de Charles Lirette Jr, afin d'écrire un livre sur la vie de ce pionnier franco-albertain.

Après quelques rencontres avec Léandre et sa soeur Élisabeth, je me suis retrouvé en possession d'environ 2 000 photographies, dont la majorité étaient annotées, en plus d'une trentaine de cartes postales et de documents généalogiques et historiques. Je me suis même rendu à St-Raymond de Portneuf, le village d'origine de Charles Lirette. J'ai aussi interrogé plusieurs pionniers de Bonnyville qui se souvenaient de Charles, ainsi que ses petits-enfants Georges, Marguerite, Gertrude et Jeanne Lirette (les enfants de Léandre); Harvey, Albert et André Blais (les fils de Clairina, la fille aînée de Charles). J'ai aussi rencontré la belle-soeur de Charles Lirette, Rose-Alma Girard, 81 ans, de Stettler, et la femme de Jos-Henri.

Voici donc l'histoire sommaire de Charles Lirette Jr. Elle commence le 6 juin 1875, dans une ferme du Petit Saguenay, de la paroisse de St-Raymond, dans le comté de Portneuf, au nord de la

ville de Québec, au pied des Laurentides. Il est baptisé du même nom que son père, car il est l'aîné de la famille. Charles père, originaire de la paroisse St-Ambroise de Lorette, est âgé de 30 ans. Il est venu s'établir dans une petite ferme de St-Raymond avec sa famille vers les années 1864, et c'est là qu'il épousa Élizabeth Moisan, 17 ans, issue d'une famille pionnière de St-Raymond.

Quand il a 6 ans, Charles Jr quitte St-Raymond pour Ishpeming, Michigan, avec ses parents, ses 2 soeurs, Élizabeth et Angéline, et un frère, Raymond. Son père s'adonne à la trappe et à la pêche. Ils resteront là jusqu'en 1893, avec des retours temporaires à St-Raymond, entre 1885 et 1887. Ils vivront aussi à Republic et à North Hills. Six enfants s'ajoutent à la famille: Théophile, Henri, Alfred, Marie-Anne, Clairina et Adélard.

À l'âge de 18 ans, Charles Jr se retrouve avec ses parents, ses 5 frères et ses 4 soeurs, à Lowell, près de Boston, dans le Massachusetts. Son père est propriétaire d'un immeuble locatif et lui-même est commis dans une boucherie. Ils font partie de la paroisse canadienne-française de St-Jean-Baptiste. Deux frères et deux soeurs viennent s'ajouter à la famille: Léandre, Rosanna, Arthur et Eva.

À 21 ans, Charles Jr retourne à son village natal pour épouser une jeune fille du rang St-Léonard, Angéline Cantin. Le jeune couple revient s'installer à Lowell et en 1899, ils ont déjà une petite famille de trois enfants: Clairina, Alfred et Cora.

À l'âge de 25 ans, Charles Jr quitte Lowell avec sa femme et ses enfants pour s'établir à Eveleth, dans le Minnesota. Pendant 11 ans, il sera bûcheron. Angéline donnera naissance à sept enfants, dont quatre resteront en vie: Marie-Anne, Arthur, Léandre et Béatrice.

À 36 ans, Charles Jr quitte le Minnesota avec sa famille et des amis canadiens-français, messieurs Levesque et Francoeur, pour aller s'établir sur un "homestead" dans la région du nord-est de l'Alberta. Il est encouragé par son père qui y faisait la chasse et la trappe depuis quelques hivers. C'est une région où plusieurs nouvelles paroisses canadiennes-françaises, dont Bonnyville, sont fondées. Deux enfants, Élizabeth et Adélard, s'ajoutent à la famille, alors que Cora et Marie-Anne quittent le foyer pour la vie religieuse chez les Soeurs de St-Joseph de Californie. En plus de défricher sa terre, Charles s'adonne à la chasse et à la trappe, surtout l'hiver avec son père.

À l'âge de 41 ans, Charles vend son "homestead" de Rat Lake

pour s'acheter un magasin dans le petit village de Bonnyville, afin d'être plus près de l'école pour les enfants. Deux de ses frères, Jos-Henri et Arthur viennent le rejoindre pour l'aider dans le commerce de la fourrure. Jos-Henri fait aussi de l'enseignement. Clairina, l'aînée de la famille épouse Théodore Blais de Bonnyville en 1919, après être retournée travailler quelques années à Boston.

À 45 ans, Charles Jr vend son commerce de Bonnyville pour monter faire la trappe à Fort Résolution, dans les Territoires du Nord-Ouest. Il monte d'abord avec ses garçons Arthur et Léandre, puis finalement y emmène toute sa famille. Son frère Jos-Henri, vient les rejoindre avec sa jeune épouse, Alphonsine Lefebvre de Cold Lake. Pendant qu'il s'occupe du poste de traite de fourrure, Charles Jr est aussi trappeur. Leur frère Arthur retourne aux États-Unis, pour devenir comptable chez les Soeurs de St-Joseph de Californie.

À 50 ans, Charles quitte Fort Résolution et déménage, avec sa famille, à Eureka, en Californie. Son frère Jos-Henri retourne s'acheter un magasin à Bonnyville. Mais quelques années plus tard, Charles revient au Canada avec sa famille et travaille pendant un certain temps au magasin avec son frère. Ses garçons Arthur et Léandre épousent des filles de l'endroit et prennent à leur tour des "homesteads".

À 57 ans, Charles s'achète un quart de section au nord de Bonnyville mais il s'adonne surtout à la chasse et à la trappe. Élizabeth, Béatrice et Adélard étant aussi mariés, Charles et Angéline n'ont plus qu'Alfred avec eux, car il est handicapé. Charles fait de fréquents voyages aux États-Unis pour visiter sa famille.

À 63 ans, Charles Jr est toujours actif; s'il n'est pas en train de trapper ou de chasser dans le Nord, chez son fils Léandre qui habite à Fort Résolution, il trappe pour les fermiers de Bonnyville. Quand il a suffisamment d'argent, il voyage dans l'Est du pays ou aux États-Unis.

À 69 ans, Charles Jr amène sa femme Angéline revoir leur village natal de St-Raymond. Ce sera le dernier voyage d'Angéline qui meurt l'année suivante.

À 74 ans, Charles Jr accompagne Mgr Trocellier, évêque du vicariat du Mackenzie, qui visite toutes les missions oblates le long du grand fleuve, de Fort Résolution jusqu'à Tuktoyaktuk, dans l'Arctique. En 1954, il perd sa fille aînée, Clairina.

À 83 ans, on retrouve encore Charles Jr en promenade au

Saguenay — Lac St-Jean, toujours à la recherche de quelque parenté, soit du côté des Lirette, des Cantin ou des Moisan.

À 86 ans, Charles Jr chasse et trappe encore pour les fermiers autour de Bonnyville, ou pour son propre plaisir.

Et le récit de vie se termine en 1963, à l'Hôpital St-Louis de Bonnyville, avec la mort de Charles Lirette Jr, âgé de 88 ans. Ce fut la seule fois qu'il a été hospitalisé. Et c'est là, avant de mourir, qu'il a demandé à sa petite fille Jeanne, d'écrire le livre de sa vie.

L'élément essentiel de reconstitution de cette biographie a été la photographie; c'est autour des photos que se sont déroulées les interviews. Mais les 2 000 photos obtenues de Léandre et Élizabeth, ne sont qu'une partie d'un immense album familial dont on retrouve d'autres éléments au Québec, aux États-Unis, en Alberta, en Colombie britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest, car Charles Lirette Jr voyageait toujours avec son "kodak", et partout où il passait, les gens se souviennent qu'il montrait des photos et qu'il en laissait souvent comme souvenir. Ils parlent aussi de son d'habitude d'écrire quelque chose derrière les photos.

La photographie a donc été pour Charles Lirette Jr un moyen de communication essentiel pour garder les liens familiaux, lui qui était l'aîné d'une nombreuse famille dispersée dans tout le continent nord-américain. La prise de photo était ni plus ou moins un rite sacré, un art familial et populaire par lequel la famille Lirette s'inscrivait dans la société et la culture de l'Amérique du Nord. C'était aussi une tradition familiale puisque sa soeur Angéline de Lowell se considérait comme une "artiste photographe" et que les enfants et les petits-enfants de Charles continuent, encore aujourd'hui, cette pratique de prendre régulièrement en photo les événements importants de leur vie.

L'importance de la collection Lirette a d'ailleurs été reconnue par Madame Jean E. Dryden, archiviste sénior des Archives Provinciales de l'Alberta, car ces photos mettent en images tout un continent, sur une période de presque un siècle, et de six générations.

Un autre grand thème se dégage de la biographie de Charles Lirette Jr: le voyage. Pour utiliser l'expression même de mes informateurs, Charles était un "trotteux". Dès qu'il avait amassé un peu d'argent "on savait quand il partait, mais on ne savait jamais quand il revenait". Pendant certaines périodes de sa vie, personne ne peut dire exactement où il habitait: "il restait ici et là".

Par le voyage, Charles Lirette Jr a apprivoisé tout le continent nord-américain. Il l'a aussi visité par tous les moyens possibles: à

cheval, en train, avec des chiens, en bateau, en voiture, en avion et à raquettes. Mais Charles Jr voyageait le plus souvent à pied et, jusqu'à sa mort, il a préféré marcher. Il avait de bonnes jambes et des reins solides qui lui permettaient de parcourir des distances de 200 milles avec un chargement de 150 livres sur le dos, à l'époque où il faisait la trappe et la chasse au nord de Cold Lake. Vers la fin de sa vie, il partait encore du village, à pied, pour aller visiter ses amis les Tellier, à dix milles de distance. Rendu là, il prenait un café et il repartait passer la journée dans le bois. À Bonnyville, les pionniers se rappellent l'avoir vu arriver "à pied". Quand sa femme Angéline cirait ses souliers, elle les trouvait toujours écorchés du bout et bien maganés, alors elle lui disait: "Tu as encore donné des coups de pied aux roches".

Une autre constatation qui découle de la biographie de Charles Lirette Jr, c'est la diversité des métiers qu'il a exercés. D'abord il fut commis dans une boucherie à Lowell, Mass. C'est sans doute un métier qu'il apprit très jeune en allant chasser avec son père au Michigan. Puis il est devenu bûcheron dans le Minnesota au début du siècle. Ensuite il s'adonna au métier de "homesteader" ou de cultivateur-défricheur à son arrivée en Alberta en 1911. Il devint ensuite commerçant et maître de poste, en achetant le magasin à Bonnyville en 1916, en même temps qu'il faisait la traite de la fourrure avec ses frères Jos-Henri et Arthur. Il a aussi fait l'élevage du renard sauvage à Rat Lake et a travaillé quelques années avec son fils Léandre à l'élevage du vison, à Fort Résolution.

Charles a aussi été un "homme de médecine": avec sa grande connaissance des plantes, il était souvent appelé à fournir des remèdes aux malades. Au Nord, on a eu recours à lui comme dentiste puisqu'il était le seul à avoir les instruments nécessaires. Durant son séjour à Eureka, en Californie, Léandre rapporte qu'il aidait même le médecin à faire les opérations. Il savait aussi être cuisinier, gardien d'enfants, pilote de bateau sur la rivière Mackenzie. Et on peut dire qu'il fut reporter-photographe, lors du voyage de Mgr Trocellier jusqu'à l'Arctique.

Mais Charles Lirette Jr fut avant tout et par-dessus tout, un trappeur et un chasseur. C'était même une passion: "dès qu'il voyait une piste d'animal, c'était plus fort que lui, fallait qu'il la suive", et "il ne manquait jamais son coup". On dit qu'autour de 1907, il allait trapper au nord du lac Primrose, là où même les Indiens ne voulaient pas se rendre parce qu'ils avaient peur des loups. Car il y avait alors des meutes de soixante à soixante-dix

loups. Il exerça ce métier du début à la fin de sa vie. Une année avant sa mort, à 87 ans, il a encore tué son orignal. Quand les fermiers des alentours voulaient se débarrasser d'une bête sauvage qui rôdait près des fermes, c'est à Charles Lirette qu'ils confiaient la tâche. Et même au foyer des vieillards où il passa les dernières années de sa vie, il trappait les petits "gophers" qui rôdaient dans les parterres.

Vers la fin de sa vie, il aimait chasser le gibier "smatte", celui qui demandait de la ruse et de l'astuce. Quand ses petits enfants l'emmenaient avec eux à la chasse, il avait toujours l'air de traîner en arrière, car il ne marchait plus très vite, mais lorsqu'ils étaient rendus très loin, ils entendaient un coup de feu; grand-père Charles avait tué son chevreuil ou son orignal. Il attendait leur retour et il leur disait: "Qu'est-ce que vous avez fait?".

On pourrait croire que tant de voyages et d'aventures auraient fait de cet homme un vantard. Eh bien, non! Charles Lirette Jr, à l'image du vaste continent qu'il parcourait, est resté très peu bavard sur ses exploits et il a laissé derrière lui le souvenir d'un homme qui "écoutait"; il a su écouter la nature pour survivre, mais il a aussi écouté les milliers de personnes qu'il a rencontrées sur sa route. Il a écouté les Indiens, les "premiers", comme les appelle Léandre; il est devenu un témoin de leurs coutumes en prenant des photos de leurs fêtes, de leurs campements, de leurs villages dans le Nord. Il a appris à parler leur langue, le montagnais (Chippewyan). Il respectait toutes les races; la preuve, c'est l'amitié qu'il eut pour le russe Pynski, le vieux français Lambert, le suédois Swanson (on dit même qu'il apprit à parler le suédois). Cette ouverture d'esprit était caractéristique des Lirette, car son frère Jos-Henri apprit la langue cri et l'enseigna à la réserve de Beacon Hill, Sask. On retrouve encore à St-Raymond, au Québec, des revues dans cette langue. Vers la fin de sa vie, il apprenait l'ukrainien.

Mais, pas un instant, Charles Lirette ne renia ses propres racines, son origine française du Québec. Il a conservé sa langue et il l'a transmise à ses enfants et à ses petits-enfants. Jusqu'à sa mort il a été fidèle à ses traditions religieuses catholiques. Même dans le fin fond des bois, dans un petit camp de bois rond, avec ses fils Arthur et Léandre, ils ne se sont jamais endormis sans avoir récité leur chapelet. Avec deux frères prêtres, un frère "frère", trois soeurs religieuses, de même que deux filles religieuses, les Lirette était d'une forte tradition religieuse.

En terminant, je veux dire qu'au cours de mes recherches, j'ai ressenti beaucoup d'amitié et d'admiration pour cette remarquable famille qui m'a reçu comme un des leurs et qui m'a confié ces si précieux documents que sont des photos de famille. Aujourd'hui, je me sens un peu plus fier d'être membre de cette noble race canadienne-française, celle qui sait conserver ses traditions les plus sacrées, dans le respect des "premiers", qui ont partagé avec leurs frères humains ce vaste continent nord-américain.



## **Les implications de décisions juridiques récentes pour l'éducation française dans l'Ouest**

**par Raymond Hébert**  
*Collège universitaire de Saint-Boniface*

**L'**adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982 est un point tournant dans l'établissement définitif des droits linguistiques des francophones à l'extérieur du Québec, et particulièrement leurs droits scolaires. L'article 23 de la Charte, qui traite des droits scolaires, a le potentiel de devenir un instrument puissant favorisant l'implantation de structures permettant aux francophones minoritaires de diriger l'éducation de leurs enfants. Deux jugements récents, l'un rendu par la Cour suprême du Canada et l'autre par la Cour d'appel de l'Ontario, indiquent la force potentielle de la Charte dans le domaine des droits scolaires. Ces jugements ont des implications importantes et immédiates pour les systèmes scolaires de tout le pays; la décision du tribunal de l'Ontario surtout pourrait avoir des effets dans presque toutes les provinces où les francophones sont minoritaires. Dans l'élaboration d'une stratégie politico-juridique, par contre, il faut procéder avec beaucoup de prudence.

### **La constitution avant 1982**

La loi constitutionnelle de 1867, anciennement l'Acte de l'Amérique du nord britannique de 1867, ne contenait aucune

garantie en ce qui a trait aux droits linguistiques scolaires des minorités francophone et anglophone du Canada. En effet, l'article 133 de cette loi ne traite que du bilinguisme des lois, registres et procès-verbaux des chambres du Parlement canadien et de la Législature du Québec, et de l'usage des deux langues devant les tribunaux du Canada et les tribunaux du Québec. En ce qui a trait aux articles 92 et 93 de cette même loi, l'avocat Michel Bastarache, dans un ouvrage récent, affirmait que:

Malgré les analyses historiques et les appels au respect du pacte entre les deux (2) peuples fondateurs, il a en effet été formellement reconnu que les droits scolaires garantis par les articles 92 et 93 de la Loi sur le Canada de 1867 n'avaient pas pour objet la reconnaissance de droits linguistiques. (p. 1)

### **La Charte des droits et libertés (1982)**

La loi constitutionnelle de 1982 comprend une Charte des droits et libertés touchant non seulement les libertés fondamentales, les droits démocratiques, etc., mais aussi les droits linguistiques. Les articles 16 à 23 inclusivement de la loi de 1982 constituent une espèce de "mini-charte" des droits linguistiques des francophones et des anglophones du Canada. L'article 23 touche spécifiquement aux droits linguistiques en milieu scolaire. Cet article se lit comme suit:

#### **I. Les citoyens canadiens:**

- A. Dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
- B. Qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province

ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

- II. Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

- III. Le droit reconnu aux citoyens canadiens, par les paragraphes (1) et (2), de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:
- A. S'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;
  - B. Comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés par les fonds publics.

Il va sans dire que la pleine portée de cet article, comme tous les autres articles de la Charte, ne sera pas connue avant de nombreuses années et après plusieurs causes juridiques. Deux arrêts récents nous indiquent peut-être les voies de l'avenir.

### **L'arrêt Procureur-général du Québec Québec Protestant School Boards**

Le jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans une cause impliquant le Procureur-général du Québec et les commissions scolaires protestantes du Québec le 26 juillet 1984 a eu comme effet de déclarer inconstitutionnels deux articles du chapitre VIII de la Charte de la langue française du Québec, aussi connue sous le nom de la loi 101. Les articles 72 et 73 de la loi 101 étaient remis en cause par les commissions scolaires protestantes du Québec; l'article 73, dit la "clause-Québec", permettait uniquement à des enfants de parents ayant reçu leur enseignement en anglais au Québec d'être inscrits à des écoles anglaises dans cette province. Les parents anglophones venant de l'extérieur du Québec devaient inscrire leurs enfants à des écoles françaises. La Cour suprême a déclaré que les articles 72 et 73 du Chapitre VIII de la Loi 101 sont incompatibles avec l'article 23 de la Charte des droits et libertés (dite, dans ce contexte, la "clause-Canada").

Le résultat net de cette décision est de laisser savoir aux provinces qu'elles ne peuvent pas, par des lois provinciales, restreindre le droit de recevoir l'enseignement dans la langue de la minorité, que cette minorité soit anglophone ou francophone. Le droit d'accès à l'enseignement dans la langue de la minorité pour tous les Canadiens, indépendamment de leur province d'origine,

est ancré fermement dans la constitution canadienne et ne peut pas être circonvenue par un gouvernement provincial.

### **Le renvoi ontarien — Minority Language Educational Rights**

Le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario, dans le cas du renvoi du procureur-général de l'Ontario sur les droits linguistiques de la minorité en milieu scolaire, a été rendu le 26 juin 1984. C'est un arrêt d'une très grande importance pour les minorités francophones, surtout celles de l'Ouest, car il constitue une première interprétation de l'article 23 de la Charte des droits et libertés en ce qui a trait aux structures scolaires comme telles.

La Cour d'appel était saisie des quatre questions suivantes:

- A. Les sections 258 et 261 de la loi scolaire de l'Ontario sont-elles incompatibles avec la Charte canadienne des droits et libertés; si oui, en quoi spécifiquement et jusqu'à quel point?
- B. La loi scolaire est-elle inconsistante avec la Charte des droits et libertés en ce que les membres de la minorité linguistique française en Ontario qui ont le droit d'obtenir une instruction en français pour leurs enfants n'ont pas le droit de gérer et de contrôler leurs classes françaises ni leurs établissements éducatifs français?
- C. Les droits d'enseignement dans la langue de la minorité accordés par la Charte des droits s'appliquent-ils avec force égale aux écoles séparées et aux écoles publiques de l'Ontario?
- D. L'Assemblée législative de l'Ontario a-t-elle l'autorité d'amender la loi scolaire de l'Ontario dans le sens prévu par le livre blanc du 23 mars 1983 en ce qui a trait à l'élection de commissaires de la langue de la minorité aux commissions scolaires catholiques afin d'exercer certaines responsabilités exclusives en tant que sections minoritaires de ces commissions?

Vu la complexité et la longueur du jugement, et vu que dans l'Ouest un des problèmes principaux des francophones est d'établir des écoles publiques françaises et non pas des écoles séparées, je vais résumer les propos du tribunal touchant les deux premières questions seulement.

Les articles 258 et 261 de la loi scolaire de l'Ontario établissent des nombres minima d'étudiants nécessaires à la formation de

classes ou d'écoles françaises dans cette province, ainsi que des procédures selon lesquelles les autorités scolaires peuvent établir ces classes ou écoles. Ces articles affirment qu'un conseil scolaire peut ("may") établir des classes ou des écoles de la langue de la minorité s'il y a au moins 25 élèves francophones à l'élémentaire ou 20 élèves francophones au secondaire. La Cour d'appel de l'Ontario a déclaré ces articles incompatibles avec la Charte des droits, pour les raisons suivantes:

- A. La loi scolaire de l'Ontario accorde une discrétion totale, sans limites, aux autorités locales pour déterminer s'il y a un nombre suffisant d'élèves. Or le tribunal affirme que, lorsqu'il s'agit de droits constitutionnels, une législature ne peut pas déléguer une discrétion absolue à un palier gouvernemental subordonné. Si cette autorité est déléguée, la législature doit établir des normes suffisamment claires et spécifiques. Or ce n'était pas le cas de la loi scolaire de l'Ontario.
- B. Il n'y a rien dans l'article 23 de la Charte qui permette à une législature d'établir des nombres fixes ou rigides d'élèves afin de constituer des classes ou des écoles françaises, par exemple, 20 ou 25. Pour déterminer s'il y a "nombre suffisant", selon les termes de la Charte, il faut être flexible et tenir en ligne de compte différentes circonstances dans différentes régions.
- C. Si un nombre fixe est établi par la législature, ce nombre doit être justifié par la législature; il ne doit pas être arbitraire.
- D. Dans la loi scolaire de l'Ontario, les "nombres suffisants" d'élèves étaient déterminés à partir des frontières des divisions scolaires. La Cour d'appel affirme qu'il n'y a rien dans l'article 23 de la Charte qui sanctionne l'utilisation de frontières basées sur les territoires des divisions scolaires dans la détermination des "nombres suffisants". Les mots "lorsque le nombre le justifie" contenus dans la Charte ne tiennent pas compte des frontières géographiques, et donc vont au-delà de ces frontières.
- E. Le droit d'obtenir l'enseignement dans la langue de la minorité s'attache aux parents, selon les termes de la Charte, et non pas aux enfants. Il n'y a donc, selon le tribunal, aucune justification pour déterminer si l'ensei-

gnement dans la langue de la minorité doit être offert à partir du nombre d'enfants qui parlent la langue de la minorité et qui désirent l'enseignement dans cette langue. Selon l'article 23 de la Charte, il faut déterminer s'il devrait y avoir enseignement dans la langue de la minorité selon la langue maternelle ou la langue d'enseignement des parents. Or, la loi scolaire de l'Ontario utilisait la langue de l'enfant comme critère, et dans ce sens elle était incompatible avec la Charte.

La deuxième question dont était saisie la Cour d'appel de l'Ontario touchait la question de la gestion et de la direction des classes et des établissements scolaires. La Cour d'appel a jugé que la loi scolaire de l'Ontario était incompatible avec la Charte sur cette question parce que la loi provinciale ne garantit pas à la minorité linguistique le droit de diriger et de gérer ses classes et ses établissements scolaires. Par contre, la cour n'a pas défini ce qu'il faudrait faire pour rencontrer l'exigence constitutionnelle de direction et de gestion par la minorité. Le tribunal, en d'autres mots, n'a pas défini le sens précis des mots "direction" (en anglais, "control") et "gestion" ("management"). Cependant, les commentaires du tribunal sur cette question sont très significatifs:

- A. Le tribunal accepte la validité de l'argument historique avancé notamment par l'Association canadienne-française de l'Ontario. L'extrait suivant du jugement reflète bien la pensée du tribunal:

What this history reveals... is that rights or privileges to determine language use in educational facilities, which the French-speaking minority had at the time of entering into the federation, were later denied. (p. 65)

Le tribunal conclut donc que la nature même de l'article 23 de la Charte est de réparer les torts passés infligés aux Franco-Ontariens.

- B. Selon la Cour d'appel, la définition des mots "établissements" (en anglais, "facilities") est suffisamment large pour comprendre la direction et la gestion. Il est intéressant de noter que la Cour d'appel n'a trouvé aucune différence significative dans les définitions des deux mots employés dans les versions anglaise et française.
- C. La cour d'appel conclut que, selon les termes de la Charte

des droits, les établissements de la langue de la minorité doivent appartenir à (en anglais, "appertain to"), ou être de, la minorité linguistique. L'article 23 de la Charte accorde un droit, non-défini, aux minorités de diriger et de gérer leurs établissements éducatifs.

- D. Une question importante se pose donc, dans ce contexte, à savoir *qui* a le droit de diriger et de gérer ces établissements. La réponse de la Cour est comme suit:
- a) D'abord, tous les parents qui se qualifient selon l'article 23 de la Charte;
  - b) Également, selon la Cour, tous les parents qui *bénéficient* de l'implantation des droits accordés par l'article 23 mais qui ne tombent pas à l'intérieur des définitions contenues dans l'Article 23. Cela a comme effet d'ouvrir large la porte aux parents anglophones ayant des enfants inscrits à des écoles françaises à participer à la gestion de ces écoles.
- E. En ce qui a trait aux modalités de participation à la gestion, le tribunal favorise une représentation de la minorité linguistique au sein des conseils scolaires existants. Ces représentants devraient avoir l'autorité exclusive de prendre les décisions touchant l'enseignement et les établissements de la langue de la minorité dans leur juridiction, y compris l'utilisation des fonds réservés à cet enseignement et à ces établissements, ainsi que la nomination et la direction du personnel.

En ce qui a trait aux deux autres questions posées au tribunal touchant les écoles séparées ontariennes, le tribunal interprète la Charte de manière à ce que soient accordés les mêmes droits aux francophones des écoles séparées qu'à ceux des écoles publiques.

### **Implications de l'arrêt ontarien pour les francophones de l'Ouest**

Le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario n'a évidemment aucun effet dans les autres provinces; par contre, c'est une bombe à retardement qui impliquerait, si des jugements semblables étaient rendus dans les autres provinces, une restructuration radicale des systèmes scolaires partout à l'extérieur du Québec et du Nouveau-Brunswick. Il n'y a aucun doute que cette question sera portée un jour devant la Cour suprême du Canada, parce que les enjeux sont trop importants; en effet, certains groupes ontariens ont déjà

demandé à la Cour suprême de réviser le moratoire ontarien. La Cour suprême n'a pas encore fait connaître sa décision.

Une question immédiate se pose pour les francophones de l'Ouest: quelle devrait être la stratégie à adopter à la suite de ce jugement? Devrait-on se rendre immédiatement devant les tribunaux au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie britannique pour tenter d'obtenir le même genre de jugement? De prime abord, on pourrait penser que plusieurs de nos problèmes scolaires seraient ainsi résolus. À mon avis, une action de la sorte s'impose, du moins jusqu'à ce que la Cour suprême du Canada ait établi l'interprétation définitive de l'article 23 de la Charte des droits. Cela dit, je m'empresse d'ajouter qu'il faut procéder avec grande prudence pour ce dossier. Il n'est pas du tout évident, par exemple, que les tribunaux provinciaux aboutiraient à une interprétation aussi "libérale" que celle de la Cour d'appel de l'Ontario en ce qui concerne la Charte des droits. Il serait peut-être même préférable que ce soit l'arrêt de l'Ontario qui soit porté en Cour suprême; mais si l'appel qui est présentement devant ce tribunal est rejeté, quelles autres options se présentent? À mon avis, il faudrait établir, dans chaque province, une espèce de stratégie "politico-juridique".

Dans un premier temps, il faudrait s'assurer qu'autant d'intervenants que possible s'entendent sur les questions qu'il faut placer devant les tribunaux, et aussi sur le genre de réponses qu'on voudrait obtenir. Par exemple, est-il sûr qu'il y ait consensus dans chaque province sur l'objectif de l'école française comme meilleur modèle scolaire en milieu minoritaire? Au minimum faudrait-il qu'il y ait consensus parmi les intervenants francophones à l'intérieur de chaque province avant de faire appel aux tribunaux? On peut facilement imaginer le tort qui pourrait être fait si différents groupes francophones intervenaient en visant différents objectifs de la même cause. De plus, il serait désirable, il me semble, que les parents ayant des enfants inscrits à des classes ou des écoles d'immersion s'accordent avec les francophones sur les objectifs à atteindre.

Deuxièmement, il y a moyen, dans la formulation même des questions au tribunal, d'aider à déterminer les résultats de l'action juridique. Par exemple, la Cour d'appel de l'Ontario affirme que la participation à la gestion des établissements scolaires peut comprendre une simple représentation au sein des conseils scolaires existants. Il y a sûrement moyen de développer une autre argu-

mentation, à savoir que les francophones ont droit de gérer leurs propres structures scolaires de façon entièrement autonome, c'est-à-dire par la création de conseils scolaires francophones. Le jugement du tribunal de l'Ontario n'exclut pas de tels modèles; il n'a fait que suggérer un modèle possible, qui a été immédiatement adopté par le gouvernement ontarien. Il est loin d'être certain que ce soit là le meilleur modèle. Avant donc de se présenter devant les tribunaux, les francophones de l'Ouest devraient avoir réfléchi profondément au genre de structure qu'ils préféreraient voir implantée.

Enfin, le jugement de la Cour d'appel a ouvert la porte à une situation qui peut devenir très problématique pour les francophones minoritaires, à savoir que les parents anglophones ayant des enfants inscrits à des écoles françaises puissent participer à la gestion de ces écoles. Au Manitoba, par exemple, cette année, plus de 11 000 élèves sont inscrits à des écoles d'immersion, alors qu'environ 5 000 élèves seulement sont inscrits aux écoles françaises. Voulons-nous un système, un ou plusieurs conseils scolaires par exemple, qui intégreraient tous ces élèves et tous ces parents? Dans un tel contexte, les parents francophones seraient, encore une fois, minoritaires. Il faudrait porter une attention particulière à cette question si l'on se rendait devant les tribunaux, compte tenu du précédent qui est maintenant établi par l'arrêt de la Cour d'appel de l'Ontario.

J'ai tenté aujourd'hui de souligner la force potentielle de la Charte des droits et libertés comme outil de redressement d'anciens torts faits aux minorités francophones de l'Ouest; il est important d'entrevoir les possibilités qu'offre la Charte pour l'avenir; mais il faut en même temps savoir reconnaître lucidement les écueils, les dangers qui se présentent dans la voie juridique.



## **Les Jésuites au Manitoba (1885-1985)**

**par Gérard Jolicoeur, s.j.**

**I**l y aura cent ans le 13 août prochain que Mgr Taché a remis le Collège de Saint-Boniface aux mains des Pères Jésuites.

Mon projet est à la fois simple et complexe: simple à dire et complexe à faire. Il s'agit de raconter ce que les Jésuites ont fait au Manitoba pendant ces cent ans, et d'étudier leur rôle dans les événements les plus importants de notre histoire. C'est complexe; d'abord parce qu'on ne sait pas tout ce qui s'est fait, et ensuite parce que notre documentation est très incomplète. Qu'on pense au désastre causé par le feu qui a totalement détruit le Collège dans une nuit de l'an 1922. Mais les plus grandes pertes ont été causées par les dévastations volontaires commises par les Jésuites, lors de leur départ d'une maison ou avant leur mort, et par d'autres Jésuites après la mort ou le départ de l'un d'entre eux. Très peu d'efforts ont été faits pour conserver des documents qui auraient été précieux pour les historiens d'aujourd'hui. Certains recteurs ont presque vidé leurs classeurs en partant, d'autres les ont vidés à leur arrivée, pour faire de la place et se débarrasser de choses inutiles parce que "trop vieilles". Dans les archives provinciales, on constate aussi que des vents dévastateurs sont passés, — il semble

qu'on ait voulu détruire ce qui aurait pu faire tort à la réputation de quelqu'un dans un avenir plus ou moins lointain.

Mais, il en reste des documents. Il en reste même beaucoup. Parfois c'est comme par miracle que nous les découvrons tout à coup avec émerveillement. C'est ainsi que j'ai trouvé, en partie sauvé du feu, le compte rendu des délibérations de la Corporation du Collège, de 1871 à 1965. Il est vrai que cette Corporation ne se réunissait pas souvent sous la direction des Jésuites, et qu'on ne rapportait pas grand'chose des délibérations. Au temps de Mgr Taché, jusqu'en 1894, les contenus sont plus substantiels. On y trouve par exemple le bilan-budget annuel, les noms des membres du personnel et les transactions financières les plus importantes. J'ai découvert aussi, endommagé par le feu, un cahier des rapports financiers, et un diarium du ministre (ou assistant-supérieur) de 1888 à 1897, où il consignait toutes les plus importantes petites choses qui se passaient dans la communauté: telle fête, telle visite, le nom d'un religieux envoyé en ministère, la maladie, la mort d'un tel, etc. Nous avons des diariums rédigés après 1922: un diarium du préfet, pas trop bien fait et pas trop régulier, et un diarium du ministre, souvent omis et souvent réduit à son strict minimum. Il y a un rapport des "consultes" de la maison, de qualité inégale. Certains recteurs ne semblaient pas consulter beaucoup les membres de la communauté.

Quand j'ai commencé mes recherches, je ne m'attendais pas à trouver grand'chose sur la période antérieure à 1922. Cependant, voici en résumé ce que j'ai en main. Sur l'histoire du Collège avant l'arrivée des Jésuites, rien ne vaut la *Vie de Mgr Taché*, par Dom Benoit, et la correspondance des deux premiers évêques. Paul Régnier a rassemblé beaucoup de faits dans une thèse de maîtrise (1964) sur l'histoire du Collège de Saint-Boniface.

Au sujet des négociations entre les Jésuites et Mgr Taché, en 1884-1885, j'ai trouvé, dans les archives de l'Archevêché et dans les archives des Jésuites à St-Jérôme, la correspondance entre Mgr Taché et les Jésuites, les premières versions de l'entente conclue, des documents annexes, le texte de l'opinion des consultants jésuites, comparant les avantages respectifs de l'offre de l'évêque de Halifax et celle de l'évêque de Saint-Boniface. J'ai trouvé aussi une magnifique lettre de Mgr Taché à son Supérieur général, expliquant les raisons pour lesquelles il a confié son collège aux Jésuites plutôt qu'aux Pères Oblats.

Pour la période de 1885 à 1900, — et aussi jusqu'en 1965 —

j'ai un ensemble de "Lettres annuelles" des Jésuites. Les quatre premières sont de la main du Père Lory, premier recteur. Bien que manuscrites et rédigées en latin, elles sont dignes de figurer à côté des fameuses "Relations" des Jésuites des années 1632 à 1673. Par la suite, la plupart de ces lettres annuelles deviennent très ordinaires et moins informatives. En y ajoutant toutefois le "Catalogue" annuel des Jésuites, l'Annuaire-palmarès du Collège, les rapports du journal *Le Manitoba* et du journal catholique anglais *North-West Review*, sans oublier ce petit trésor qu'est le diarium partiel du ministre retiré presque des cendres, quelques lettres d'anciens pères ici et là, et les deux livres de Dom Benoit jusqu'à la mort de Mgr Taché en 1894, nous avons plusieurs points de repères sur ce qui s'est passé jusqu'en 1900.

Pour la période de 1901 à 1922, aucun diarium n'a été sauvé du feu, sauf celui de la Corporation, qui ne dit presque rien. Heureusement, j'ai mis la main sur des ensembles de correspondance assez impressionnants. J'ai une centaine de lettres du père Lecompte, provincial, au père Jacques Dugas, recteur à Saint-Boniface de 1903 à 1908. Nous sommes témoins des activités du père Dugas dans la construction de l'aile à l'est du vieux Collège, appelée l'octogone, ainsi que des dialogues avec Mgr Langevin pour la fondation de la paroisse St. Ignatius de Winnipeg. Il est déjà question d'y fonder un collège de langue anglaise; ce n'est qu'en 1928 qu'on commencera un collège catholique anglais à Winnipeg et en 1933 que les Jésuites prendront la direction du Collège St-Paul. Aussi, le Père Dugas commencera en 1907 des pourparlers pour la fondation du Collège des Jésuites d'Edmonton, lequel n'ouvrira ses portes qu'en 1913. Mgr Langevin juge que le père Dugas ne mène pas son collège avec assez de fermeté, car il y a trop de chicanes entre les Anglais et les Français dans ce Collège. De plus, Mgr Langevin signale que le père Drummond, en charge du journal *North West Review*, y parle trop des affaires des Jésuites et pas assez des affaires du diocèse. Cependant, Mgr Langevin tient à ce que le père Drummond dirige ce journal.

*Les cloches de Saint-Boniface* et le journal *La Liberté* nous offrent une documentation assez abondante sur ce qui se fait au Collège et chez les Jésuites jusqu'en 1922. L'on y voit, en particulier, des reportages complets sur les découvertes faites au Fort St-Charles, au Lac des Bois, sur Aulneau et la Vérendrye. Nous sommes assez bien renseignés sur ce que fait l'A.C.J.C. (l'Association catholique de la Jeunesse canadienne), dirigée par les Jésuites, au Collège et

dans le milieu. Mais j'ai aussi découvert deux autres sources exceptionnelles d'information directe sur ce qui se passait au Collège. L'une est un ensemble d'une cinquantaine de lettres, écrites de 1907 à 1912 par un des Jésuites les plus éminents, le père Adélarde Dugré, à son frère Alexandre, également Jésuite, alors qu'il faisait sa régence au Collège de Saint-Boniface. Les lettres nous révèlent la méthode et la philosophie de l'éducateur dans la fondation du premier cercle de l'A.C.J.C. au Collège de Saint-Boniface. Un compte rendu fidèle de ce qui fait le tissu quotidien de la vie d'un jeune professeur et de ses élèves de 1907 à 1912 vient enrichir cette documentation.

Un autre dossier important est celui du père Gustave Jean, un ancien élève du Collège, qui fut recteur au Collège de Saint-Boniface en 1911 et 1912 et recteur du Collège des Jésuites d'Edmonton. Ce dernier a recueilli de l'information couvrant une période de plus de 10 ans sur les tensions entre les Anglais et les Français au Collège de Saint-Boniface et ailleurs. Rappelons-nous dans quelles circonstances l'archidiocèse de Winnipeg a été érigé en 1916.

Après 1922, l'information est surabondante, mais rarement de la même qualité que celle des trois dossiers dont je viens de parler. Sur le feu de 1922 nous sommes très bien renseignés par au moins trois récits d'auteurs différents et par des lettres. Il en est de même au sujet des rapports entre Mgr Béliveau, les Jésuites et le clergé diocésain après le feu, quand il s'est agi de la remise de l'édifice du Petit Séminaire. Notre dossier contient des lettres et une copie de la correspondance de Mgr Béliveau avec les consultants diocésains. Ces documents nous reportent à l'an 1919; les lettres et les documents diocésains révèlent que le vieux Collège des Jésuites à Saint-Boniface était alors dans de graves difficultés financières, et qu'il en était ainsi du Petit Séminaire dirigé par l'abbé Adonias Sabourin.

Il existe à partir de 1922 une importante source d'information sur la vie des Jésuites au Collège de Saint-Boniface et ailleurs. Il s'agit des *Nouvelles de la Province* qui ont débuté cette année-là et n'ont cessé depuis. Six à dix fois par année, les membres de la Compagnie de Jésus sont renseignés sur ce qui semble le plus intéressant dans chacune de leurs maisons, chacune des oeuvres et leur ensemble. Quoique ces "Nouvelles" soient fort utiles, comme pour toute information de ce genre, le problème est de choisir ce qui est

typique et significatif. Chez les Jésuites, on a rédigé une biographie plus ou moins longue de chaque religieux décédé.

Il existe à l'Archevêché une abondante collection de lettres et de documents, bien classés, sur les périodes de Mgr Provencher, Mgr Taché et Mgr Langevin, mais pour les périodes de Mgr Bélieveau, Mgr Yelle, Mgr Cabana, Mgr Baudoux, les archives ne sont pas au point, sauf pour les mandements et les documents publiés dans les *Cloches de Saint-Boniface* — ce qui est tout de même pas si mal. Mais ce n'est pas dans des documents rendus publics que nous obtenons le détail inédit, la réaction personnelle qui renouvelle notre connaissance de l'histoire.

Chez les Jésuites nous n'avons presque rien de ce genre sur la période couvrant les années 1925 à 1950. Cependant, au temps du père d'Auteuil Richard, recteur en 1951, les recteurs ont commencé à garder copie de leurs lettres et à laisser au dossier du successeur la plus grande partie de leur correspondance. Dans ces dossiers plus récents, les documents traitent de cas plus personnels; la discrétion la plus complète s'impose donc à ce chapitre de notre histoire.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de données aussi récentes, de nouveaux problèmes se posent. La plupart des acteurs sont encore vivants; il faut donc que le chercheur et celui qui met les archives à sa disposition soient d'une très grande prudence et fassent preuve d'une discrétion quasi absolue, vu le risque de publier des échanges confidentiels entre personnes dont les fonctions exigeaient de se faire confiance. On comprend dès lors les raisons pour lesquelles les générations antérieures détruisaient beaucoup de documents, jugés compromettants. On comprend aussi pourquoi les dossiers des Jésuites dans les classeurs du Père Provincial sont expurgés sévèrement avant d'être remis aux Archives. J'ai trouvé bien courageuse l'attitude des quatre derniers recteurs du Collège sur ce point: ils ont préféré prendre plus de risques pour que les générations à venir soient mieux informées. Ils ont agi avec maturité, comptant que les archivistes et les chercheurs se comporteront aussi avec la maturité voulue, afin de ne pas jeter leur âme en pâture à l'information publique, avant que l'histoire ait fait son oeuvre, c'est-à-dire laisser les choses se déposer, se décanter d'elles-mêmes.

En ce qui concerne la période qui m'offre des textes de première main et des témoignages oraux, je serai donc obligé d'avancer à pas feutrés en citant rarement les sources de mes informa-

tions. Mais je saurai exactement ce qui s'est passé jusqu'en 1967, lorsque Mgr Hacault devint recteur du Collège de Saint-Boniface, et même jusqu'en 1972, lorsque les Jésuites ont quittèrent la résidence du Collège pour s'installer les uns dans l'ancien Grand Séminaire, les autres dans des appartements en ville.

Ce que je fais? J'écris un livre. Un livre qui veut — le mieux possible — rendre compte d'un siècle d'histoire. J'admire l'oeuvre de ces Jésuites et j'ai l'intention de les traiter avec respect. D'ailleurs, ni moi ni la plupart des Jésuites des générations actuelles ne pourraient refaire ce qu'ils ont fait, de la même manière surtout.

Ce livre, je veux qu'il soit d'abord une chronique dont les faits seront regroupés en des ensembles que l'on pourra embrasser d'un seul regard. Les divisions seront les suivantes: les débuts, 1886 à 1900, 1901 à 1922, 1922 à 1939, 1939 à 1950, 1950 à 1961, le départ du Collège: 1961 à 1972, le mandat actuel des Jésuites au Manitoba. Il sera aussi question de l'apport des Jésuites anglais depuis 1924.

À chaque étape, j'essaierai de situer l'oeuvre des Jésuites en rapport avec quelques grands événements, puis j'examinerai l'évolution de l'oeuvre du Collège: élèves, finances, études, vie interne, réalisations externes, autres oeuvres des Jésuites dans le milieu.

Avec la collaboration de Rossel Vien, je présenterai, avec photos, les principaux Jésuites et les anciens élèves qui ont fait leur marque.

Enfin, si le temps le permet, je rédigerai une introduction et une conclusion qui tenteront de situer les Jésuites au Manitoba dans la ligne du temps et de l'évolution des institutions dans notre milieu.

*"Orate fratres et sorores."*



## Production et consommation d'art

par Jean Lafontant

*Collège universitaire de Saint-Boniface*

**D**ans le sillage des études de Bourdieu (1977, 1980) et d'autres, nous nous proposons d'examiner de manière critique la croyance populaire qui "explique" l'oeuvre d'art par le talent naturel de l'artiste, et l'intérêt pour l'oeuvre par "l'évidence" que certains possèdent naturellement ce bon goût dont la nature a hélas! privé les autres. Notre propos vise à montrer que dans le domaine de la production autant que dans celui de la consommation d'art, des facteurs sociologiques peuvent, à un certain niveau, rendre compte de ce qui est produit et de la manière dont cette production est consommée.

### La production d'art

Il n'y a pas de production qui ne soit destinée à être consommée. Pas plus qu'il n'existe de consommation sans production. L'une s'explique par l'autre, mais dans ce rapport dialectique la production apparaît certes comme l'acte déterminant: nous ne pouvons consommer que ce qui nous est offert. . . à moins que — cas limite — n'en consommant rien du tout, nous ne favorisions des recherches radicalement nouvelles. Diverses stratégies de

consommation sont donc possibles, lesquelles cependant s'expliquent en dernière instance par la production actuelle ou virtuelle.

Si, pour un moment, nous mettons de côté les notions descriptives d'"artiste", de "producteur", de "consommateur", que voyons-nous? Une machine de production symbolique à diverses régions (religion, philosophie, peinture, littérature, architecture, musique, chorégraphie), à divers registres (par exemple, dans la région littérature: la poésie, le roman, le théâtre. . .) et à divers termes, rouages ou acteurs sociaux (par exemple dans la région peinture: l'artiste, le critique, le propriétaire de galerie, le collectionneur. . .). Dans cette machine, la consommation, en temps que débouché des oeuvres d'art, est en même temps production: de prestige, des normes du "goût". Elle intervient en effet activement dans la détermination de ce qui est produit, de la manière dont il est produit, du rythme d'obsolescence.

La machine de production symbolique dans son ensemble est elle-même partie intégrante d'une machine plus vaste. Comme le notait Marx<sup>1</sup>, il n'existe aucune société qui ait seulement vécu d'idéologie et de politique, aucune société qui ne se soit factuellement préoccupée d'abord de sa survie matérielle. C'est à l'occasion de leur rapport avec la nature nourricière que les hommes entrent en rapport entre eux, rapports politiques donc, et, inextricablement liés à ceux-ci une production et des rapports symboliques qui les légitiment, leur donnent un sens, les "enjolivent". Comprendre sociologiquement et en profondeur l'oeuvre d'art implique donc que l'on observe, d'une part, les rapports entre les diverses régions, les divers registres et les divers "agents" ou "acteurs sociaux" de la machine de production symbolique et, d'autre part les rapports entre celle-ci et la machine sociale dans son ensemble. Nous limiterons quant à nous cet ambitieux programme au seul examen des divers acteurs sociaux impliqués dans le processus de production de l'art, particulièrement de la peinture.

#### A. L'artiste

Les analystes d'art ont traditionnellement essayé de déchiffrer l'oeuvre en la mettant étroitement en rapport avec les caractéristiques socio-psychologiques de l'artiste: son enfance, ses démêlés familiaux, ses péripéties personnelles. . . éléments d'interprétation utiles, certes, mais insuffisants. Car, outre le talent et les événements de la vie de l'artiste, faut-il encore que, dans le champ de production artistique il y ait socialement "place" pour ce nou-

veau venu, c'est-à-dire une continuité, des traditions artistiques dans lesquelles il s'insère ou qu'au contraire il récuse. On ne saura jamais combien de créateurs radicalement nouveaux (mais cela est-il seulement possible?) ont vu leur oeuvre avortée parce qu'il leur manquait justement cette place.

L'objection habituellement faite à cette position est le caractère prétendument unique du style. Or un objet ou un style peut être unique tout en partageant avec d'autres des éléments (techniques, normes de conception) auxquels il est donc, sans ce rapport, apparenté. C'est précisément parce que les tableaux d'une même époque, dans une même société, se ressemblent à quelque degré qu'on peut parler d'influence, d'école ou de mode artistique. Comment expliquer ces influences? On connaît la réponse d'Antal (1947): "We can understand the origins and nature of co-existent styles only if we study the various sections of society, reconstruct their philosophies and then penetrate to their art". Autrement dit, c'est en mettant en rapport l'offre et la demande artistiques, une demande de classe, qu'on peut arriver à comprendre le système de production-consommation artistique d'une société donnée.

Ainsi, il n'y a pas d'oeuvre qui se crée — ou tout du moins qui circule — sans que "la société" ne soit prête à l'accueillir. Tel artiste est de telle école ou s'en démarque. . . ce qui, au plan de l'analyse sociologique revient un peu au même. Telle production se vend ou ne se vend pas dans tel milieu ou tel autre.

## B. Le marchand d'art

Pas d'oeuvre sans public, fut-il limité. Pas de public sans publication, ce dont se chargent les marchands. Et ces derniers en sont conscients au plus haut point. C'est pourquoi, dans son rapport avec l'artiste, le marchand<sup>2</sup> détient, comme on dit, "le gros bout du bâton". D'abord, il peut choisir ou non d'exposer un artiste. Or exposer, pour une galerie sérieuse, c'est déjà nommer et garantir la valeur esthétique et financière de ce qu'elle offre. D'où l'épithète de "banquier symbolique" que Bourdieu (1977, p.6) attribue au marchand comme garant de la valeur voire comme participant à la création de celle-ci.

Dans son étude sur le marché de la peinture en France, Raymonde Moulin (1967) mentionne la complexité des rapports artiste-marchand: rapports de force, rapports d'argent chargés d'affect, parrainage. Je n'entrerai pas dans ces détails, attendu que ces recherches — comparables à celles que j'ai moi-même menées

en Haïti — ne peuvent nous donner que de vagues indications sur ce qui se passe ici. Je ne ferai qu'indiquer quelques mécanismes par lesquels le travail du marchand contribue à la création de l'oeuvre d'art.

#### a) La mise en marché

En auréolant l'artiste, au degré de son choix, par le moyen d'une offensive publicitaire faite de monographies, brochures, catalogues, anecdotes séduisantes, le marchand propose au client éventuel non seulement les qualités intrinsèques de l'oeuvre, mais aussi celles biographiques, de son auteur voire même, par association, les qualités de statut des collectionneurs qui se sont déjà procurés une toile du même peintre. En d'autres termes, comme dans toute bonne publicité, le client-consommateur est subtilement invité à faire mieux que jouir des qualités esthétiques de l'oeuvre, mais en même temps à incorporer, par l'achat, un peu du charisme exotique de l'artiste et de son univers et faire désormais partie du cercle prestigieux de ceux qui possèdent déjà, disons "un Borduas" ou "un Pellan".

Tout comme il participe sociologiquement à la création de l'oeuvre en lui donnant une place sur le marché, une valeur (une cote, un prix), une légitimité, le marchand possède aussi, inversement, le pouvoir (partagé avec le critique d'art) de la dévaloriser. Il dévalorise, par omission, les oeuvres qu'il choisit de ne pas exposer. Mais il peut aussi, plus activement (plus "sadiquement", si l'on veut) acheter la production d'un peintre puis la liquider à vil prix, soulignant par là la pauvreté de sa valeur relative. Certes, pareil procédé semble contraire aux méthodes commerciales élémentaires de la recherche du profit. Aussi, ne se conçoit-il que dans le cas où un marchand aurait un compte à régler avec un artiste.

#### b) Le "dosage des stocks"

Moulin mentionne un procédé commercial apparenté à celui dont je viens de parler en cela que le résultat, pour le peintre, est dans l'un et l'autre cas le même: il demeure pour un temps, peut-être pour sa vie, méconnu, laissé pour compte. Cependant, il en diffère par le mobile (la recherche du profit spéculatif à long terme) et le mécanisme: les toiles sont non pas "liquidées" mais gardées en réserve jusqu'au moment propice où pourra se manifester pour elles une demande réelle. C'est ce que Moulin appelle le "dosage des stocks". Ce procédé est possible parce qu'en France, estime-t-elle,

les tableaux qui se vendent (soit environ le cinquième des tableaux exposés) compensent largement pour le reste.

### c) L'inflexion de l'inspiration

S'il est un acte que la croyance populaire considère comme sacrée, irréductible à l'appréhension sociologique, c'est bien la création artistique elle-même, c'est-à-dire les états d'âme et le mouvement concret au terme duquel une oeuvre "naît"<sup>3</sup>. Or il n'est pas nécessaire de nier ce qu'en effet cet acte peut avoir de singulier pour tout de même admettre qu'un peintre a toujours en tête l'objectif de publier sa production, de l'échanger contre des biens matériels qui lui permettent de vivre, des honneurs, une reconnaissance publique. Or, dans une société marchande, l'intermédiaire obligé de l'échange est précisément le marchand, lui-même très au fait des goûts de sa clientèle. Il est le point de jonction entre l'offre et la demande et tâche généralement d'adapter celle-là à celle-ci plutôt que l'inverse. L'effet le plus spectaculaire de l'inflexion de "l'inspiration" de l'artiste par le marchand est la prolifération, dans les pays de la périphérie, d'un art folklorique d'exportation (Graburn, 1976) qu'en 1932 décriait déjà Siqueiros<sup>4</sup>, et, dans les pays du centre, l'extension du marché des "chromos"<sup>5</sup>, c'est-à-dire de ces toiles décoratives, faciles, dont les critères esthétiques semblent, de prime abord, ne pas correspondre aux normes des "cercles suprêmes" (galeries chics, grands critiques d'art, collectionneurs prestigieux) mais par rapport auxquelles l'analyse révélerait sans doute des équivalences structurales, quelque chose comme une "dégradation", un maniérisme à retardement<sup>6</sup> issu de ces diktats mêmes.

Une dernière remarque. Tout comme l'artiste ne produit pas en vase clos mais dans un système de rapports sociaux qui le relie à un environnement familial, une classe à laquelle il appartient et peut-être une autre à laquelle il aspire, à la mode, à ses collègues artistes, etc., de même le marchand est relié, lui aussi, d'abord : aux autres marchands dont il est à la fois l'allié (face aux revendications des peintres) et le concurrent (quant au flair à dénicher les talents et à la capacité de les garder dans son giron), ensuite aux critiques d'art, au public en général (et à ses clients en particulier). Bref, il s'agit là d'une dynamique sociale dont l'enjeu est le droit de se prononcer sur l'art (et les avantages matériels qui accompagnent ce droit).

### C. Le critique d'art

C'est le critique d'art qui est, socialement, la principale autorité pouvant juger la production. Toutefois, il n'y a pas d'évaluation qui soit définitive. Tout comme pour les artistes et les marchands, il existe divers niveaux ou réseaux dans et d'où le jugement est prononcé. Ces agents producteurs de discours et les lieux d'où ils parlent sont les produits de facteurs divers: le passé artistique du critique, les contraintes de son "poste" (professeur d'université, journaliste), ses relations professionnelles et personnelles avec les artistes et les marchands, le type de public qui le lit.

### D. Le collectionneur

C'est surtout (mais non exclusivement, bien sûr) dans les échelons supérieurs de la hiérarchie sociale qu'on trouve les collectionneurs d'art. Leurs raisons d'acheter sont diverses. C'est d'abord la jouissance esthétique<sup>7</sup> et, à un moindre degré, surtout dans les classes moyennes, les qualités décoratives de l'oeuvre. Ensuite, c'est le prestige que confère l'appropriation de cette oeuvre. Or, un objet est généralement d'autant plus prestigieux qu'il est rare. . . fonction que remplit à merveille l'oeuvre d'art puisqu'elle est supposément unique. Pourtant, comme on sait, un tableau peut être, à la fois unique et "commun" parce qu'il pastiche un style, exploite un cliché. Aussi, quand la fréquence de consommation picturale augmente, comme l'atteste le marché des "chromos", il importe pour le consommateur des échelons supérieurs de trouver dans l'objet une marque qui témoigne de son jugement hautement sélectif, donc de son statut. Bientôt, ce n'est plus dans l'objet en-soi que le collectionneur cherche cette marque, mais dans le discours sur l'objet: son historicité, la lignée de son appropriation par des collectionneurs plus ou moins illustres, voire même l'obscurité dans laquelle une critique aveugle ou incompétente l'avait maintenu. . . ; ou, au contraire, dans son caractère d'avant-garde, déclassant automatiquement une production actuelle sans surprise. Bref, il s'agit en tout état de cause pour ce consommateur-là de se démarquer, de trouver la différence qui fera remarquer et que protégera un prix prohibitif.

Enfin, le dernier mais non le moindre motif d'achat, déclaré ou dissimulé, est l'investissement. Autant qu'un objet d'art, un tableau est une marchandise, un véritable titre financier dont la valeur peut s'accroître ou chuter. De fait les marchands, très

conscients de cet aspect, ne manquent jamais dans leur discours de mettre en évidence les paramètres de la valeur financière d'un tableau: l'âge, voire l'état de santé de l'artiste, la quantité et la qualité de la demande pour son oeuvre. . . D'où cette boutade de Ragon (1979:224): "le mensonge collectif de la surestimation de la peinture dans le monde contemporain tient à ce que c'est une valeur très sûre, c'est-à-dire une valeur cotée en bourse. . . La poésie n'intéresse pratiquement plus personne parce qu'elle n'est pas spéculative". Certes, plus on s'élève dans la hiérarchie des oeuvres et des consommateurs, plus le marché devient limité, c'est-à-dire plus la marchandise "acceptable" devient rare et les réseaux où elle circule "feutrés" mais néanmoins étendus (internationaux) et efficaces: musées établis, galeries célèbres, encanteurs de haute et distinguée tradition. Enfin, dans plusieurs pays, l'achat d'oeuvres d'art peut constituer un abri fiscal intéressant (Moulin, 1967). Au Canada, leur importation par des particuliers est exempte des droits de douane.

### **Le code esthétique**

Il apparaît donc que le "goût artistique" est un comportement complexe qu'on peut décomposer en plusieurs "dimensions": l'intérêt économique d'une oeuvre (comme marchandise), son intérêt social (en tant que source de prestige à cause de ses références culturelles, sa rareté, etc.), son intérêt esthétique (c'est-à-dire le plaisir qu'elle occasionne du fait de ses qualités plastiques propres).

C'est notre conviction, appuyée par une recherche effectuée dans le contexte culturel haïtien (Lafontant, 1982), que le goût artistique ou, si l'on préfère, le code esthétique est non pas inné mais acquis, donc "déterminé" par les rapports sociaux. Non pas que le rapport causal soit automatique et univoque. Le "goût" est plutôt l'effet d'un système de rapports incluant de multiples facteurs: le sexe, l'âge, la formation artistique, les croyances religieuses et surtout la classe d'appartenance — et de référence — du répondant, c'est-à-dire sa position sociale comme résultat combiné de son niveau d'instruction, son revenu, le type de profession qu'il exerce. Les stratégies sont diverses. On peut: posséder ou non ce qu'on aime, aimer ou non ce qu'on possède, l'utiliser à telle fin ou à telle autre (l'exposer au salon, dans la chambre à coucher ou le garder en réserve dans le grenier). Nous avons trouvé que:

a) lorsqu'on s'élève dans l'échelle de statut le mode de lecture d'un

tableau change. Les classes populaires haïtiennes ont tendance à relever dans un tableau le détail familier (figuratif, bien sûr) avec lequel elles peuvent culturellement s'identifier, tandis que les classes bourgeoises sont — ou tout du moins s'affichent comme — plus sensibles aux caractéristiques stylistiques d'ensemble.

b) les motifs décoratifs diffèrent selon les classes. C'est comme s'il existait des conventions esthétiques propres aux diverses couches sociales. Conventions d'objets jugés beaux en soi (par exemple, dans les classes populaires haïtiennes, les fleurs et les oiseaux) et conventions sur la manière de traiter ces objets: types et combinaisons de couleurs, composition (naïve ou savante, figurative ou abstraite, etc.). Dans les classes bourgeoises haïtiennes, on préfère la peinture savante à la peinture naïve. Mais les bourgeois "très scolarisés" semblent davantage goûter cette dernière, moins par "penchant naturel" que par référence scolaire. En d'autres termes, comme nous le soulignons plus haut, on peut ne pas "aimer" un tableau, mais l'apprécier "cognitivement" comme document, l'intérêt étant dès lors non pas dans l'objet lui-même mais dans son rapport, opéré par l'analyse, avec un champ culturel plus vaste. Ce qui se rapproche de la distinction que fait Berlyne (1969: 135) entre l'agrément d'une composition ("pleasingness") et son intérêt ("interestingness").

Dans ce texte, nous avons essayé de montrer que le créateur d'une oeuvre d'art (de sa valeur esthétique, financière est non pas seulement l'artiste et ses "habitus" psycho-sociologiques mais l'ensemble des rapports qui lient son travail de création à celui du marchand, du critique d'art et du collectionneur. Quant à ce dernier, ses motifs d'achat et son code esthétique varient en fonction d'un certain nombre de variables sociologiques, particulièrement sa classe d'appartenance et de référence.

## NOTES

<sup>1</sup> Karl Marx, *Le Capital*, Livre I, Tome I, Éditions Sociales, p. 93, note infrapaginale.

<sup>2</sup> "Le marchand" n'est pas nécessairement un individu mais surtout un rôle. Concrètement, il peut être une équipe à laquelle participent des peintres eux-mêmes, soit à titre de co-propriétaires, soit à celui de conseillers artistiques, etc.

<sup>3</sup> Les termes, les métaphores utilisés pour décrire cet acte se réfèrent souvent à l'enfantement: "transes" de l'inspiration, "muses", sortes de sages-femmes présidant à "l'accouchement d'une oeuvre", etc.

- <sup>4</sup> "Les arts plastiques modernes cessent ainsi d'être les effets organiquement esthétiques de la géographie, du climat social, de la tradition [du Mexique], pour devenir des effets d'exportation folklorique. Tout cet art ["mexican curious"] qui est maintenant fabriqué en gros, est étranger dans son essence plastique, dans sa structure; en réalité, seul son vêtement est mexicain. Cèdent à ce courant non seulement des peintres de personnalité moyenne, mais aussi ceux qui ont du renom." (Siqueiros, 1973, p. 35.)
- <sup>5</sup> Au Québec, une étude récente (*Le Devoir*, 10 nov 1984, p. 40) évalue son chiffre d'affaires annuel à 25 millions de dollars et son réseau à 200 galeries situées surtout dans les centres commerciaux. Ce type de production-consommation accaparerait entre 42 et 50 pour cent du marché de l'art québécois.
- <sup>6</sup> "À retardement" dans la mesure où la diffusion des normes avant-gardistes du goût pratiquées dans les "cercles suprêmes" est toujours échelonnée dans le temps. Pratique "fonctionnelle", puisqu'elle tend à développer dans l'ensemble du corps social un mécanisme d'envie et d'imitation qui permettra, dans un second temps plus ou moins rapproché de passer à la production et à la consommation de masse.
- <sup>7</sup> Voir le "coup de foudre" (Bourdieu, 1980, p. 162). L'amour de l'art parle souvent le langage de l'art de l'amour. Libre à Baudrillard (1968) de voir dans cette passion, lorsqu'elle devient fanatique, des soubassements névrotiques ou pervers!

## BIBLIOGRAPHIE

- ANTAL, Frederick, *Florentine painting and its social background*, London, Kegan Paul, 1947.
- BAUDRILLARD, Jean, *Le système des objets*, Paris, Gallimard, 1968.
- BERLYNE, David, "Measures of aesthetic preference", *Psychology and the visual arts*, James Hogg, et., 1969.
- BOURDIEU, Pierre, "La production de la croyance, contribution à une économie des biens symboliques", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 13, 1977, p. 3-43.
- BOURDIEU, Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980.
- GRABURN, Nelson, *Ethnic and tourist arts*, Berkeley, University of California Press, 1976.
- LAFONTANT, Jean, "Quelques hypothèses sur les déterminants du goût en peinture", *Conjonction*, no 154, juin 1982, p. 71-89.
- MOULIN, Raymonde, *Le marché de la peinture en France*, Paris, Minuit, 1967.
- RAGON, Michel, "Art et environnement", *L'art et la critique*, Institut de l'environnement, p. 139.
- SIQUEIROS, David, *L'art et la révolution*, Paris, Éditions Sociales, 1973.



## Le sacre de Mgr Taché à Viviers-sur-Rhône

par Hubert G. Mayes  
*Université de Winnipeg*

**L**e 23 novembre 1851: ce n'est pas là une des dates marquantes de l'histoire canadienne. Mais pour un jeune prêtre québécois nommé Alexandre-Antonin Taché, ce fut un des jours les plus importants d'une longue vie consacrée au rayonnement de l'Église dans l'Ouest canadien. À cette date, à l'âge de 28 ans, il fut sacré évêque dans la cathédrale de Viviers, petite ville du sud de la France. Les événements se rapportant à cette consécration, ainsi que les recherches que j'ai faites cet été à Viviers, font l'objet de la communication que je vous présente ce matin.

L'an dernier, en lisant une biographie sommaire de Mgr Taché, je suis tombé sur deux détails qui ont tout de suite retenu mon attention: d'une part, Taché fut nommé évêque au très jeune âge de 27 ans; d'autre part, son sacre eut lieu dans une ville française. Le second détail était particulièrement surprenant, Taché n'étant pas français et l'événement remontant à une époque où un voyage en France n'était pas la simple affaire de quelques heures en avion. Pourquoi un jeune prêtre, humble missionnaire oblat oeuvrant parmi les Indiens dans les forêts vierges des territoires du Nord-Ouest, fut-il élevé inopinément à l'un des hauts rangs de la hiérarchie catholique, et pourquoi fut-il décidé qu'il

recevrait cet honneur non pas dans son Québec natal mais dans la lointaine Europe? Toute personne qui connaît l'histoire des missions dans l'Ouest canadien, et en particulier les travaux héroïques des deux grands évêques missionnaires, Provencher et Taché, aurait pu répondre sans difficulté à ces questions. Mais ce domaine de notre histoire ne m'étant pas très familier, j'ai été obligé de consulter des ouvrages de référence, notamment la biographie de Mgr Taché de Dom Paul Benoît, *Vingt années de missions de Mgr Taché*, Mgr Provencher et son temps de Donatien Frémont et l'*Histoire de l'Église dans l'Ouest canadien* du père A.-G. Morice. J'ai appris d'abord que Taché avait été nommé évêque à l'âge de 27 ans parce que, en un sens, Mgr Provencher, pressé de se trouver un coadjuteur, n'avait vraiment pas le choix. J'ai appris aussi que le sacre avait eu lieu en France parce que le fondateur et supérieur-général des Oblats de Marie-Immaculée, Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, voulait présider lui-même la cérémonie. Le sacre d'un Oblat ne survenant pas tous les jours, on comprend facilement son désir d'être présent quand l'Église conférerait un honneur insigne à un membre de sa propre congrégation — à "un de ses fils", pour employer sa propre expression.

Au cours de ces recherches, l'idée m'est venue d'aller moi-même à Viviers-sur-Rhône afin de vérifier s'il existait dans les archives de l'Évêché ou de la ville des documents se rapportant à cet événement unique. Par conséquent, au printemps de cette année, j'ai ajouté Viviers à l'itinéraire d'un voyage en France que je projetais depuis quelque temps. Je dois avouer que malgré mes nombreux voyages en France, je n'avais jamais entendu parler de Viviers. J'ai donc consulté un dictionnaire encyclopédique qui m'a appris que c'est une ville d'environ 3 500 habitants située sur la rive ouest du Rhône, en Ardèche, à 11 kilomètres au sud-ouest de Montélimar et à quelque 70 kilomètres d'Avignon. Le Guide Michelin est assez laconique au sujet de Viviers: pour ce qui est de ses curiosités, on lit simplement "Voir Vieille Ville". Le *Larousse* et le *Petit Robert 2* ajoutent que la ville possède une cathédrale et un évêché et que le ciment est l'une de ses principales industries. Armé de ces maigres renseignements, je suis arrivé à Viviers l'après-midi du samedi 2 juin. Le dimanche matin, comme prélude à mes recherches, j'ai assisté à la messe dans la cathédrale où le sacre de Taché s'était déroulé 133 ans auparavant. Le lendemain matin, j'ai été reçu très courtoisement à l'Évêché par un membre du personnel, le père Chapus. Prévenu de la raison de ma visite par un coup

de téléphone, ce dernier avait déjà demandé au Chancelier de l'Évêché, le père Souche, de consulter les archives épiscopales. Au bout de quelques moments, le père Souche est arrivé, un gros registre dans les mains. Bientôt j'avais devant les yeux une description détaillée et vivante du sacre de Mgr Taché rédigée sous forme de procès-verbal par le chanoine qui était à l'époque secrétaire du Chapitre de la Cathédrale de Viviers. En voyant la signature de Taché à la fin du document, j'ai eu l'étrange sentiment d'être momentanément dans un autre temps. C'était peut-être la première fois que le jeune prélat inscrivait tout simplement son prénom — Alexandre — suivi de son nouveau titre, évêque d'Arath, et j'ai partagé, pour ainsi dire, l'émotion qu'il avait dû éprouver à ce moment historique.

Les deux prêtres et moi avons passé quelques moments à déchiffrer les parties du document où l'écriture du secrétaire présentait certaines difficultés. L'après-midi, je suis retourné à l'Évêché chercher les photocopies du document que le Père Chapus m'avait très gracieusement promises. Étais-je le premier Canadien à voir ce document? Je ne saurais le dire avec certitude. Cependant, je n'ai vu aucune allusion à son existence dans les lectures que j'ai faites et j'ai la conviction qu'il est mal connu, sinon tout à fait inconnu, des étudiants de l'histoire de l'Ouest canadien. Je vais revenir à ce procès-verbal un peu plus tard — en fait, je vais vous le lire — mais il me semble que pour l'apprécier pleinement, il faudrait avoir présente à l'esprit la suite des événements qui précédèrent l'arrivée du père Taché à Viviers.

Vers 1848, Mgr Provencher, qui commençait à sentir le poids des ans, voulait s'assurer un coadjuteur. Il voulait aussi voir ce coadjuteur sacré de son vivant afin que l'Église du Nord-Ouest ne souffre pas d'une vacance éventuelle du siège épiscopal. Il avait jeté son dévolu sur l'abbé Laflèche; cependant, les ennuis de santé de ce dernier lui causaient de sérieuses inquiétudes. Il demanda néanmoins à Rome de procéder à la nomination de son jeune missionnaire. En 1849, lorsque Laflèche revint à Saint-Boniface de sa mission à l'Île-à-la-Crosse, Mgr Provencher se rendit compte que celui qu'il avait choisi comme coadjuteur n'était pas assez robuste pour assumer les fonctions de l'épiscopat. Sa préférence se porta alors sur le père Taché qui jouissait d'une bonne santé et connaissait le pays, les missions et les langues. Il n'avait à vrai dire qu'un seul défaut — son âge, 27 ans. Cependant, Mgr Provencher affirma que c'était un défaut dont il ne se corrigerait que trop

rapidement et que le Saint-Siège pourrait accorder une dispense. Provencher proposa donc à l'archevêque de Québec de substituer le nom du père Taché à celui de l'abbé Laflèche dans les bulles pontificales déjà reçues au Canada. Il écrivit en même temps à Mgr de Mazenod pour louer les mérites de Taché et demander au vieux supérieur général de hâter l'affaire à Rome par l'exercice de son influence. Le 24 juin 1850 le pape Pie IX nomma Taché évêque d'Arath *in partibus infidelium*<sup>1</sup> ainsi que coadjuteur et futur successeur de Mgr Provencher. Lorsque Mgr de Mazenod apprit cette nomination (dans un périodique religieux), sa première pensée fut que l'évêque du Nord-Ouest lui avait joué un tour. Cette réaction s'explique par deux faits: d'une part, il n'avait pas reçu la lettre de Mgr Provencher annonçant la nomination de Taché, et d'autre part, il avait déjà pris la décision de rappeler tous les missionnaires de l'Ouest canadien et avait expédié une lettre à cet effet. Cependant, réflexion faite, il vit dans ces circonstances la main mystérieuse de la Providence divine et il écrivit au père Taché, lui demandant de venir en France pour le sacre.

Provencher aurait préféré que la cérémonie eût lieu au Québec afin que son jeune missionnaire pût retourner le plus vite possible à son travail, mais il finit par s'incliner devant la volonté de Mgr de Mazenod. C'est en janvier 1851, que Taché, tout à fait absorbé par son apostolat à l'Île-à-la-Crosse, apprit sa nomination et reçut l'ordre de se rendre à Saint-Boniface. Ignorant jusqu'alors les démarches de Mgr Provencher, il eut du mal à comprendre ce qui se passait en haut lieu. Six mois plus tard, il arriva à la Rivière-Rouge, première escale de son long voyage. Provencher se lamenta de n'avoir pas un sou à lui remettre. "Partez pour la France, dit-il à son jeune protégé, Dieu pourvoira au reste." La première étape du voyage (de Saint-Boniface à Sault-Sainte-Marie) se fit en canot, le reste du parcours en bateau à vapeur. Lors de son séjour de trois semaines au Québec, Taché eut le plaisir de rendre visite à sa mère, qu'il n'avait pas vue depuis six ans. Puis, rejetant les instances de ceux qui voulaient le voir sacré immédiatement au Québec, il se remit en route et s'embarqua à New-York le 18 octobre. Il débarqua au Havre, célébra la messe pour son père et tous les défunts de sa famille dans la cathédrale de Rouen, arriva à Paris le 3 novembre et deux jours plus tard prit le train pour Marseille. On construisait à cette époque la voie ferrée entre Paris et Marseille et le voyage ne fut pas facile. Après 52 heures dans la même voiture, traînée tantôt par des chevaux, tantôt par des locomotives, il arriva à Marseille,

où il fut chaleureusement accueilli par son supérieur. Quand Taché protesta qu'il n'était pas digne d'être évêque, Mgr de Mazenod riposta: "Le Souverain Pontife t'a nommé, et quand le pape parle, c'est Dieu qui parle". Mazenod ajouta que même si l'élection avait été faite à son insu, elle lui paraissait toute providentielle et qu'en plus elle sauverait les missions dans lesquelles Taché travaillait depuis six ans.

Comme nous l'avons déjà vu, Mgr de Mazenod tenait à sacrer lui-même celui qu'il appelait son jeune fils. Il choisit pour l'assister un autre Oblat, Mgr Guibert, évêque de Viviers, ainsi que Mgr Prince, évêque de Martyropolis et coadjuteur de l'évêque de Montréal, venu du Canada avec le père Taché. Il fut décidé que la cérémonie aurait lieu dans la cathédrale de Viviers, laquelle n'avait pas vu le sacre d'un évêque depuis plus d'un siècle. Voici maintenant la description de l'événement, telle que je l'ai trouvée dans le registre du Chapitre de la Cathédrale.

Procès Verbal du Sacre à Viviers de Monseigneur Taché  
Evêque d'Arrat et Coadjuteur de St Boniface

L'an Mil huit Cent cinquante un et le dimanche, vingt troisième jour du mois de novembre a été sacré dans l'Eglise Cathédrale de Viviers Monseigneur Alexandre Taché, prêtre de la congrégation des oblats, originaire du Canada et missionnaire, depuis plus de six ans, parmi les sauvages de la Nouvelle Bretagne, nommé Evêque d'Arrat et Coadjuteur de Monseigneur l'Evêque de St Boniface par N. S. P. Le Pape Pie Neuf, sur la demande de Messeigneurs les Evêques de la Province de Québec, dignes appréciateurs du mérite et des vertus du jeune missionnaire. Son Consécrateur a été Monseigneur Mazenod, Evêque de Marseille, fondateur et Supérieur Général de la Congrégation des oblats, qui avait réclamé cette auguste fonction comme père spirituel et ami intime du nouvel élu, et à l'ordre formel duquel celui ci avait consenti à courber la tête sous le joug qui lui était imposé par le Père Commun des fidèles. Les Evêques assistants étaient Monseigneur Guibert, Evêque de Viviers, membre de la susdite Congrégation et Monseigneur Prince, Evêque Coadjuteur de [Martyropolis] Montréal, qui par une heureuse circonstance, se trouvait en Europe a bien voulu servir d'Evêque assistant à Monseigneur d'Arrat dont il avait dirigé les études et encouragé les talents. Ces trois Evêques, ainsi que leur suite arrivés la veille ont été reçus par Monseigneur de Viviers avec cette cordialité et cette charité ardente qui caractérise ce digne Evêque et logés à l'Evêché, où ils ont reçu la visite empressée du chapitre de la Cathédrale, du clergé de la ville, des directeurs du grand séminaire. L'antique Cathédrale de Viviers a

été parée comme dans ses plus beaux jours de fête et a étalé, en ce jour, tout ce qu'elle renferme de plus précieux et semblait rajeunir au souvenir de ses anciens triomphes. [Le Sacre de Mgr de la Mothe qui eut lieu le 4 juillet 1734.] Le son de toutes les cloches a annoncé dès la veille aux habitants de Viviers et des lieux circonvoisins la fête qui devait avoir lieu le lendemain et la population entière a accueilli cette annonce avec joie et bonheur. Le lendemain à neuf heures précises le Chapitre en corps, accompagné du clergé de la ville, des directeurs du séminaire, de tous les Elèves de cet établissement, ainsi que de ceux de la maîtrise, se sont rendus processionnellement à l'Evêché, pour y prendre Messeigneurs les Evêques et leur suite, les ont conduits à la Cathédrale en chantant le *Veni Creator*: là, après avoir adoré pendant quelques moments le très St Sacrement, on a chanté tierce et immédiatement la grande messe pendant laquelle a eu lieu la Consécration Episcopale: Les cérémonies dirigées par M. Giraudot, un des directeurs du séminaire, ont été exécutées avec cette précision, cet ordre parfait, cet esprit de recueillement que l'on remarque partout où président les Messieurs de la Congrégation de St Sulpice et ont causé une grande édification parmi la nombreuse assistance qui remplissait la vaste nef de l'Eglise; plusieurs fois des larmes bien douces ont coulé des yeux des spectateurs témoins de la vive émotion de l'Evêque sacré et de ses consécrateurs: après la messe Monseigneur d'Arrat, conduit par les prélats assistants, a parcouru l'Eglise en donnant des bénédictions abondantes au peuple prosterné et avide de les recevoir. Sexte psalmodié par le clergé, Messieurs les Evêques ont été reconduits processionnellement à l'Evêché en chantant le *Te Deum* au milieu d'une foule de peuple qui ne pouvait se lasser de les contempler. Arrivé à l'Evêché Monseigneur Taché a reçu les félicitations de ses confrères, celles du chapitre de la Cathédrale et de tout le clergé avec cette bonté simple et modeste qui le caractérise, a adressé quelques paroles d'édification à la plupart des assistants et après quelques moments de repos, tous se sont réunis dans un banquet offert par Monseigneur de Viviers où a présidé la joie la plus pure, l'ordre le plus parfait, l'abandon le plus cordial et le plus édifiant. À Vêpres Monseigneur Taché a officié, il a prononcé un discours très touchant sur l'action merveilleuse de la providence dans l'établissement du christianisme et dans la diffusion continue de l'Evangile jusques aux contrées les plus reculées du globe; il a parlé surtout des besoins et des expériences de sa mission, des bienfaits de l'oeuvre de la propagation de la foi, d'une manière si pathétique qu'il a vivement impressionné son auditoire; il a donné ensuite la bénédiction du très St Sacrement et a terminé ainsi une journée qui laissera de profonds souvenirs dans l'âme de tous ceux qui ont eu le bonheur de le voir et de l'entendre avant son départ. Monsei-

gneur Taché a visité le Grand Séminaire, remercié les directeurs du concours empressé qu'ils lui avaient accordé, a adressé quelques paroles d'édification à la nombreuse communauté et a laissé tout le monde enchanté de ses manières douces et affables, aussi bien que de sa piété et de son savoir; Monseigneur a bien voulu aussi visiter les membres composant le chapitre de la Cathédrale dans la personne de son vénérable Doyen, lui a adressé les paroles les plus honorables pour lui et pour ses confrères qu'il a regretté de ne pouvoir visiter chacun en particulier à cause du peu de temps dont il pouvait disposer, et est parti pour Rome laissant tous les coeurs pénétrés d'admiration pour ses hautes vertus, son mérite et son caractère franc, doux et aimable.

+ J. Hippolyte évêque de Viviers  
+ Alexandre Evêque d'Arath  
12 autres signatures

Deux ou trois brèves remarques sur le document avant de continuer: d'abord, le secrétaire rapporte que Taché fut sacré Évêque d'**Arrat**, au lieu d'**Arath**, une faute que l'on peut facilement pardonner. Deuxièmement, il note que Mgr Prince, coadjuteur de l'évêque de Montréal, se trouvait par une heureuse circonstance en Europe, alors que nous savons que Mgr Prince accompagna Taché du Canada en France. Troisièmement, nous nous rendons compte que le secrétaire n'était pas très fort en géographie canadienne, du moins en ce qui concerne la géographie de l'Ouest, parce qu'il affirme que Taché travaillait depuis six ans "parmi les sauvages de la Nouvelle Bretagne".

Il serait intéressant de comparer cette description du séjour à Viviers à celle que Taché lui-même a faite. Cela nécessiterait bien entendu la lecture des lettres qu'il a écrites à sa mère et à ses confrères. On peut se faire une idée de son état d'esprit, cependant, en lisant quelques lignes citées par Dom Benoît. Elles proviennent d'une lettre que Taché écrivit à sa mère deux jours après le sacre, c'est-à-dire avant de quitter Viviers. Il dit: "Je ne saurais trop vous dire ce qui se passe en moi dans cette circonstance solennelle. Il me semble parfois que je suis dans un rêve; il me faut pourtant croire à la réalité. Du moins, bonne mère, priez bien le bon Dieu pour que ces nouvelles faveurs ne soient pas la cause de ma ruine et de celle des âmes qui me sont confiées".

Le jour où il écrivit cette lettre, Taché, accompagné par Mgr de Mazenod, partit pour Marseille. Après avoir passé douze jours auprès de son supérieur, Taché se rendit à Rome, où il eut deux

audiences avec le Pape. Il profita de son séjour dans la Ville éternelle pour demander au Saint-Siège de changer le nom du diocèse de Mgr Provencher de "diocèse du Nord-Ouest" (nom dont le caractère trop vague déplaisait à Provencher) en "diocèse de Saint-Boniface". Il fit d'autres demandes en faveur des missions du Nord-Ouest, mais il ne voulait pas se montrer trop insistant. Dans une lettre à Mgr Mazenod il écrit: "Je crains bien de ne pas faire fortune à Rome: dans mes idées, il y a ici assez de mendiants, sans que je me mette de la partie". Il consacra également des heures fort agréables à la visite des grands monuments de l'antiquité et à celles des églises magnifiques de Rome. Dom Benoît cite une réflexion que ces églises lui inspirèrent: "Il y a loin, dit Taché, de la sombre solennité de nos forêts à la brillante majesté des églises de Rome; mais quand le pauvre missionnaire, enveloppé de l'écrasante splendeur de la basilique sainte, dit la messe, tout comme il la disait sous la modeste tente du voyageur, il comprend, pour ainsi dire, mieux que tout autre, la divine unité de la religion sainte dont il est l'apôtre". On peut admirer ici non seulement le caractère élevé du sentiment, mais aussi les dons stylistiques de l'épistolier.

Taché quitta Rome le 12 janvier 1852. Arrivé à Marseille le 17, il fut accueilli de nouveau par Mgr de Mazenod. Ce dernier lui donna un prêtre, le père Grollier, pour les missions du diocèse de Saint-Boniface et promit de lui envoyer bientôt les pères René Rémas et Valentin Végreville. De plus, Mazenod nomma Taché vicaire dans le diocèse, ce qui voulait dire qu'il serait le supérieur de tous les Oblats qui y travaillaient.

Après avoir quitté Marseille, Taché visita Viviers, Montélimar, Lyon et Paris et s'embarqua fin février à Liverpool pour le voyage du retour. Avec le sens de l'humour et la modestie qui se dégagent si souvent de ses lettres, il écrivit à l'archevêque de Québec peu après son arrivée au Canada: "Je me suis hâté de revenir parce qu'il me faudra bientôt me hâter de partir. Je devrai quitter notre Canada dans la première quinzaine de mai: c'est bien vite, mais puisque je n'ai aucune des qualités nécessaires à un évêque, il me faut du moins ne pas manquer à la résidence". À Berthier, où il alla rendre visite à une tante mourante, il reçut la visite du jeune vicaire de la paroisse. Celui-ci offrit ses services dans les missions du Nord-Ouest et demanda en même temps à être admis dans les rangs des Oblats. Le nom de ce jeune homme, destiné à devenir une légende dans le Nord-Ouest, était Albert Lacombe.

Taché, Grollier et Lacombe se rendirent en bateau à vapeur à Sault-Sainte-Marie. Malheureusement, les canots qui devaient les transporter à la Rivière-Rouge étaient déjà partis et les trois prêtres furent obligés de retourner à Détroit pour continuer leur voyage via Chicago et Saint-Paul par chemin de fer, en bateau, à cheval et en charrette. Après de nombreuses épreuves, ils arrivèrent le 27 juin à Saint-Boniface. Le 8 juillet, Taché et Grollier quittèrent Saint-Boniface pour la mission de l'Île-à-la-Crosse. Ils y arrivèrent le 10 septembre, un an et trois mois après le départ de Taché. Ainsi se termina le grand périple qui, bien qu'il finît à la même humble mission où il avait commencé, devait marquer le début d'une nouvelle phase dans la carrière du jeune missionnaire.

Certains pourraient se demander si un retour anecdotique sur le passé tel que celui que nous venons de faire en vaut la peine. À mon avis, il y a trois réponses à cette question. D'abord, nous avons affaire ici à une aventure extraordinaire vécue par l'un de nos compatriotes illustres, et de telles aventures, il me semble, devraient faire partie de l'histoire. Le récit de l'obscur prêtre-missionnaire qui se voit envoyer en France pour être sacré évêque est tout aussi prenant aujourd'hui qu'il l'était en 1851. Deuxièmement, ce récit nous fait réfléchir sur certains aspects de ce qu'on pourrait appeler "l'époque héroïque" du rayonnement missionnaire dans l'Ouest. Finalement, les traits de la personnalité et du caractère de Mgr Taché que nous avons découverts, non seulement dans le document de Viviers mais aussi dans les citations tirées de ses lettres, mettent en lumière les qualités d'un homme qui, pendant un demi-siècle, a joué un rôle prédominant dans l'histoire de notre pays.

## NOTE

- <sup>1</sup> Littéralement, dans les pays occupés par les infidèles. Terme qui désigne un évêque dont le titre est purement honorifique et ne donne droit à aucune juridiction. En général, ce titre est celui d'un siège épiscopal disparu.



## **La Politique, telle que présentée dans les derniers manuscrits de Jean Féron-Lebel**

**par Jean-Guy Quenneville**  
*Université de Saskatchewan à Saskatoon*

**J**oseph-Marc-Antoine Lebel, écrivain de la Saskatchewan qui, sous le pseudonyme de Jean Féron, honora sa langue et sa province de la publication de trente-cinq romans et pièces de théâtre, naquit à Brunswick, en l'État du Maine, aux États-Unis, le 14 septembre 1879<sup>1</sup>. Ses parents, Marc-Octave Lebel et Marie-Louise Saint-Onge, étaient originaires de l'Islet, au Québec.

C'est chez ses grands-parents, à l'Islet, que grandit le futur écrivain. En 1904, nous le retrouvons au Grand Séminaire de Québec où il y resta moins d'un an. Par la suite, il fit des études en droit à McGill, puis en science politique à Columbia. À sa rentrée au Québec, il accepta le poste de secrétaire privé de Louis-Alexandre Taschereau, une personnalité bien connue de la politique québécoise à l'époque.

La présence de J.-M. Lebel en Saskatchewan est notée depuis 1911, alors qu'il soumet une demande pour obtenir un "homestead" dans la région de Zénon Park. Il commença alors quelques travaux sur le carré de terre désigné et, l'année suivante, il y construisit une petite maison. Son mariage à Marie-Louise Hudon, le 7 janvier 1919, ainsi que l'obtention du titre pour son "homestead", le 17 février 1920<sup>2</sup>, consacrèrent son appartenance et son

attachement permanent à la Saskatchewan. Trois enfants, Jean-Marc, Jacqueline et Carmelle, vinrent compléter la famille Lebel établie à Zénon Park.

N'étant qu'un fermier de médiocre habileté, Joseph-Marc Lebel dut compter tout autant sur sa plume que sur ses champs pour subvenir aux besoins de sa famille. Il s'avéra un écrivain prolifique et ses romans historiques connurent un solide succès. La grande dépression des années trente mit fin à la publication de ses romans, un dur coup pour la famille Lebel.

Lorsqu'on se rend compte que moins de la moitié de l'oeuvre de Jean Féron-Lebel a été publiée durant une période qui a pris fin avec la crise économique d'alors, en janvier 1931, et que ce très prolifique auteur a continué à écrire jusqu'en 1942, on peut certes se permettre bien des questions. Par exemple, quelle a été l'évolution littéraire complète de cet écrivain? Jusqu'à quel point sa vision littéraire et politique a-t-elle été influencée par la crise économique? Continuerait-il ses analyses des tendances politiques de notre histoire nationale, tendances masquées par une rétrospective peut-être un peu trop romancée? Ou ne se lancerait-il pas plutôt dans une nouvelle analyse engagée, universelle et révolutionnaire même, incitée par la faillite mondiale du système dans lequel il avait jusque-là vécu et écrit?

Mon analyse, aujourd'hui, porte sur les manuscrits inédits suivants dont chacun a été refait plus d'une fois durant la période donnée: *Homme, où vas-tu?* (1940), *Fermez les portes de l'Enfer* (1941), *La Révolution universelle* (1942), *La lampe démocratique baisse* (1941), *Du droit de gouverner* (1941).

Mon exposé tend à démontrer les positions prises par Jean Féron-Lebel sur des questions fondamentales telles que la faillite de la démocratie parlementaire, les femmes en politique, le suffrage universel, la révolution universelle, le corporatisme et la démocratie corporative, le Canada et les États-Unis.

### **Du public auquel s'adresse l'auteur**

Dès le début, dans *Du droit de gouverner*, l'auteur fait l'observation suivante "... j'aime prévenir le lecteur que j'écris librement, sans la permission de quiconque, sous la dictée de personne et sans cette sévère recommandation d'un éditeur scrupuleux, de n'écrire que des choses pouvant se mettre entre toutes les mains<sup>3</sup>". S'il veut parler sans ambages, il admet cependant qu'"on a toujours un peu la crainte d'être mal compris ou de ne pas l'être du tout, ce qui est

pire. . . L'homme qui expose des idées le fait d'ordinaire d'après son propre concept, et sachant qu'aucun concept n'est identique chez tous les hommes, de même qu'aucune idée, il appréhende, dans une certaine mesure, ce que justement on a appelé "le choc des idées", choc d'où est censé sortir la lumière<sup>4</sup>".

S'il était prêt à faire valoir ses idées au grand public, il n'en choisit pas moins de spécifier que, en ce qui concerne *Du droit de gouverner*, "Ce livre, qui n'est qu'un essai, je l'adresse à la jeunesse, particulièrement à la jeunesse étudiante qui gouvernera demain<sup>5</sup>". *Fermez les portes de l'Enfer*, d'autre part, est dédié aux travailleurs manuels car, "...ce qui importait tout d'abord, c'était, à mon avis, de faire entendre au peuple des travailleurs manuels sa déchéance, de lui faire voir clairement d'où lui viennent tous les maux dont il se plaint et souffre, de lui faire connaître qu'il est tenu injustement dans la misère, que son travail et les services qu'il rend à son pays comme à l'humanité ne sont point récompensés suivant leur mérite ni d'après le droit naturel, que, dans l'abondance et le débordement des richesses qu'il a produites et qui l'entourent, il n'a point sa juste part, d'où contraint qu'il est de vivre dans l'abjection. Enfin, il importait surtout qu'il fût instruit des remèdes propres à lui faire un destin meilleur<sup>6</sup>".

À la Postface du *Du droit de Gouverner*, qui à un certain niveau de rédaction avait pour titre *Le diable en rit*, il s'identifie, en tant que travailleur intellectuel, à ce public des "travailleurs"<sup>7</sup>.

## **De l'homme et de son gouvernement**

La vision de l'homme à son origine et de la société telle qu'elle a évolué, selon les écrits de Jean Féron-Lebel, nous rappelle un peu ce qu'avait écrit Jean-Jacques Rousseau dans *Du contrat social*. Tout comme ce dernier, Féron-Lebel "... estime que l'homme à l'origine est un être parfait; simplement il a déchu<sup>8</sup>". C'est donc ainsi qu'"Issu de la libre nature dont il hérita le droit de se gouverner à sa guise, suivant son tempérament, ses inclinations et ses goûts, l'homme a conscience très vive de sa valeur, et, de même qu'il en sait le prix et l'avantage, il n'ignore point qu'il en vaut un autre homme, et c'est pourquoi il souffre mal que son voisin lui vienne dicter une règle de conduite, il ne pourra tolérer un régime de sujétion. En collectivité ou en communauté c'est son intelligence et sa raison qui lui font accepter une autorité qui le dirige, un pouvoir qui le domine; mais c'est aussi son intérêt particulier qui lui insuffle un besoin d'ordre, de sécurité et de paix, besoin que, à l'occasion, il

sacrifiera volontiers en s'insurgeant contre une autorité injuste ou un pouvoir despotique. Ainsi donc, on peut conclure avec Bismarck que la Révolution ou simplement l'esprit révolutionnaire sommeille dans tout individu comme dans tout peuple: car la révolution est d'abord un état d'esprit propre à devenir, à un moment donné, un état de chose<sup>9</sup>". Si, devant l'injustice et le despotisme, Féron-Label reconnaît à l'homme le droit naturel de se révolter, il reconnaît aussi que "... lorsqu'on réclame pour soi-même le libre droit de pensée et d'expression, on serait injuste et injustifiable de dénier ce même droit à autrui<sup>10</sup>". Il se doit alors de convenir qu'il existe une sorte de "contrat social" et qu' "... En vérité, les droits de l'homme, politiquement et socialement parlant, n'existent que du jour où deux hommes furent en présence qui se les partagèrent. Ainsi s'établissait à l'origine l'égalité politique et sociale<sup>11</sup>". Il en conclut qu'il fallait donc, pour tenir le droit de gouverner, "le consentement au moins tacite des autres hommes à qui ce même droit pouvait, et à chacun, être reconnu et consenti. ... Et loin d'être un droit sujet à cession ou à legs, il n'est qu'un dépôt ou un prêt qu'on peut interrompre, suspendre et abolir au besoin<sup>12</sup>". Si l'on admet qu'un droit ne s'acquiert que du consentement d'un ou de plusieurs individus, on doit reconnaître qu'il implique nécessairement une obligation, un devoir, une responsabilité. C'est dire que, "en son essence, un droit consenti est toujours conditionnel<sup>13</sup>". Dans ces conditions, "un gouvernement, peu importe sa dénomination ou sa structure, ne saurait être qu'une institution temporaire et non pérenniale; et dans ces mêmes conditions, une société d'hommes ne saurait être gouvernée que selon ses vœux et désirs. ...<sup>14</sup>".

## De l'État et du gouvernement

Si vous en avez la volonté et le courage, vous pouvez guérir les maux politiques et sociaux dont vous souffrez. Un peuple ne semble avoir le sentiment de son pouvoir, car il n'a qu'à le vouloir pour vivre de la manière qui lui convienne le mieux.

Platon

L'État, c'est la nation, pas autre chose. Mais si, d'un autre côté, on veut donner à l'État la signification de "gouvernement", on peut, dans ce cas, dire et affirmer que la nation est avant l'État et, conséquemment, les droits de la nation passent avant les droits de l'État. C'est donc dire encore que, avec cette conception, un peuple évite le pouvoir arbitraire et autocratique, il dresse un barrage au despotisme et à la tyrannie. En fait, il devient "peuple souverain" à

qui l'État est définitivement responsable. Dès lors, "ce peuple, libéré des entraves d'un pouvoir dominateur, et lui-même dominant l'État au lieu d'être dominé par l'État, pourra atteindre à l'égalité et à la liberté, ces deux objets étant absolument nécessaires à toute société qui voudra pour chaque membre bien-être et félicité. . . Mais tant que l'État ne sera que les hommes qui gouvernent, surtout les hommes favoris du suffrage universel, nous continuerons de vivre et de souffrir dans une société à échelons. . . Les luttes politiques et sociales se poursuivront, et notre bonne terre faite pour être à jamais l'Éden du genre humain, demeurera un lieu de misère et de souffrances pour les trois quarts au moins de la multitude, autrement dit un *enfer*<sup>15</sup>".

"Si, en premier lieu, je prends l'État et les hommes qui sont l'État, c'est que, dans la pensée du peuple, ils sont responsables de toutes ces inégalités, de toutes ces malpropretés et de toutes ces iniquités envers les individus qui composent la nation<sup>16</sup>." Aussi longtemps qu'il n'aura point découvert les vrais et bons serviteurs qu'exige la bonne et juste administration de l'État, "le peuple continuera à changer, à modifier la forme de son gouvernement jusqu'à ce que, enfin, il ait trouvé la forme parfaite à laquelle il aspire". Sans doute, "à des êtes imparfaits il ne saurait être de gouvernement parfait"; aussi, convient-il d'entendre que, en notre humaine et grossière nature la perfection ne peut être que relative et proportionnée<sup>17</sup>.

### **Des hommes et des institutions**

À toute nation libre il faudra donc des hommes libres pour la gouverner. "Les hommes au pouvoir, dans nos démocraties parlementaires, sont presque toujours la machine des clans, des factions, des chapelles; ils abdiquent leur liberté d'action et même leur pensée, et c'est pourquoi les chefs de ces mouvements et leurs auxiliaires sont des incapables, souvent des nullités. Ils peuvent être des hommes intelligents et bien doués de toutes les façons, mais sont inaptes au rôle qu'ils ont voulu jouer<sup>18</sup>." Savons-nous bien les raisons pour lesquelles nous manquons d'hommes de se savoir et surtout d'hommes capables de s'exprimer? "On enferme notre jeunesse pendant des années dans les collèges et les séminaires, scrupuleusement clos, hermétiquement fermés, pour ne leur apprendre qu'à aimer et adorer le bon Dieu, enseignement qui fut d'abord la première éducation dans la famille et à l'école primaire. Où voyez-vous là la formation scientifique, artistique et

littéraire? Avant le bon Dieu, il y a la famille et la patrie et en supposant que ce bon Dieu est ce qu'on nous en dit, bien que personne ne l'ait jamais vu, je suis d'avis que ce bon Dieu serait déjà fort bien servi si l'on commençait par servir la famille et la patrie. Seulement, pour servir il faut savoir servir, donc il faut apprendre à servir, et c'est à cela que doit tendre l'éducation et l'instruction d'un peuple. Notre grande faute a été de planer dans des espaces vides et des mondes fictifs, pendant que les réalités de notre planète comandaient toute notre attention et toute notre intelligence. Regardons donc notre silhouette intellectuelle, sans crainte d'offenser notre vanité, sans la peur d'y voir des trous et des vides et nous ne pourrions que conclure: Fausse éducation d'abord, mauvaise instruction ensuite. Voilà d'où nous sommes partis. Et tant que nous craindrons de nous persuader de ces vérités, nous demeurerons des médiocres et des arriérés dans le domaine intellectuel, et naturellement les domaines politiques et économiques ne sauront guère mieux prospérer<sup>19</sup>." "Nous vivons en l'un de ces pays arriérés et sous la gouverne de fats et ridicules despotes qui n'admettent que les éloges au bon Dieu et aux bonnes femmes qui vont à la confesse. Rien d'étonnant que notre production littéraire soit bête et nulle, et encore préférerais-je la nullité à la bêtise<sup>20</sup>".

"Lorsque les classes laborieuses auront acquis plus de savoir, qu'on en aura fait de demi-intellectuels ou simplement de bons "primaires" (terme choyé de certains savantasses aimant à mépriser, par ce terme-là même, l'homme d'instruction moyenne); quand les travailleurs manuels auront été policés dans leurs gestes comme dans leur langue, que, sans fausse honte le paysan ou l'ouvrier pourra mettre le pied à l'étrier du bourgeois instruit et aura mieux conscience de sa valeur humaine; lorsque les classes laborieuses ne seront plus le vil troupeau de bêtes qu'elles sont aujourd'hui et depuis toujours; alors, de nos sociétés humaines ainsi régénérées pourront sortir des hommes véritablement humains qui sauront diriger et commander avec justice, clairvoyance et générosité. Et ce sont ces hommes-là qui instaureront le règne de la paix et du bonheur<sup>21</sup>".

Comment alors, l'homme, libre de par sa nature, en est-il arrivé à vivre en un système qui l'opprime et l'asservisse? D'après Féron-Lebel l'évolution des systèmes politiques a dû être un peu comme suit. . . "Après les théocraties, les monarchies et les aristocraties qui avaient usurpé le droit de gouverner, sont venues les démocraties républicaines et autres de nos temps modernes qui,

sous une forme à peine déguisée, se prévalurent de la même usurpation; puis, ainsi que leurs devancières, elles méconnaissaient les droits de la multitude, niaient la justice, exerçaient le servilisme et l'oppression. Même le parlementarisme, déjà vicié et vicieux avant 1848, se dégradait complètement et devenait charogne dès l'avènement du suffrage universel. Non point que le parlementarisme, comme forme de gouvernement, fût en soi un régime inepte et malhabile, et que le suffrage n'offrît un gage de bon gouvernement; mais les hommes qui furent choisis et nommés, ayant été nourris des exemples pernicieux et néfastes des régimes précédents gâtèrent tout l'organisme et en détraquèrent de si complète et scélérate façon tous les rouages, qu'on ne sût dire bientôt si les régimes théocratiques et monarchiques ne valaient pas mieux, en fin de compte, que ce nouveau régime parlementaire. Si l'on veut soutenir que le droit de gouverner, en démocratie parlementaire, n'est pas un droit usurpé, mais voulu et consenti par le vote populaire, on pourra répliquer que, tout au moins, ce droit est escamoté; et c'est pourquoi les escamoteurs, une fois nantis de ce droit et des pouvoirs qu'il dispense, n'admettant plus ni obligations, ni devoirs, ni responsabilités, et, élus de la faveur, ils ne gouvernent que par le favoritisme et le privilège, d'où suivent nécessairement la méconnaissance et le mépris des droits du peuple, en somme la déchéance de ce peuple. Car un peuple est déchu dès qu'il a perdu l'exercice de ses droits et, par suite, la jouissance de sa liberté.

Et voilà comment s'est établi le système du gouvernement démocratique et parlementaire, système qui opprime et asservit non moins que les anciens systèmes théocratiques et monarchiques<sup>22</sup>."

## De la révolution

Ce mot (révolution) semble posséder un charme extraordinaire, une séduction irrésistible; les esprits les plus paisibles, les plus confiants, les moins exigeants et les moins excitables l'adoptent comme un don des dieux, ils s'en font un talisman infailible dans leur marche à la conquête de l'avenir. "Le plus curieux est que les hommes adversaires et ennemis déclarés de tout attentat à l'ordre établi sont eux-mêmes séduits par ce mot. Qui n'a point, en certaines circonstances, constaté ce fait troublant<sup>23</sup>."

"S'il est vrai qu'un peuple heureux ne songe pas à se révolter contre ses gouvernants, il est tout aussi. . . certain que nous marchons à la rencontre de bouleversements politiques et sociaux dont

l'histoire du passé ne pourra offrir aucune analogie. . . Dès lors pourquoi ne chercherions-nous pas les moyens propres à prévenir ces bouleversements, même s'ils nous apparaissent comme inévitables, afin, du moins, de parer le plus possible à leur oeuvre de destruction et d'empêcher l'accumulation des ruines<sup>24</sup>."

"Que le peuple des travailleurs ne soit pas foncièrement révolutionnaire, il n'en reste pas moins que dans sa placide pensée flotte l'idée de révolution dès qu'il en espère des résultats susceptibles d'améliorer sa condition sociale. Il ne l'appelle pas, même s'il le désire, car il a toujours la crainte d'être dupé, néanmoins, il se sent capable de la soutenir du moment qu'elle s'offrira à lui en des circonstances favorables<sup>25</sup>."

Est-ce une perspective réaliste? Féron-Lebel semble le croire. "Car le système, "notre système" — prétendent les classes dirigeantes — qu'il soit théocratique, monarchique, autocratique, républicain, démocratique ou aristocratique, c'est toujours la même machine, sauf quelques variantes dans l'ajustement des rouages; et si d'innombrables siècles, avec leurs ouragans et leurs tourmentes, n'ont pu en arrêter la marche, on ne peut qu'être certain qu'elle résistera éternellement aux assauts les plus violents comme les plus implacables.

Soit. Pourtant, cette machine — infernale — n'est pas sortie toute faite du ventre de Pluton ou de la cuisse de Jupiter, censément il a fallu de nombreux siècles pour en fabriquer et choisir les matériaux, de même qu'il a fallu d'autres siècles pour en ajuster les rouages, et encore a-t-il fallu bien souvent y apporter des pièces de rechange; elle est donc de fabrication humaine et comme telle, il ne faudra qu'un bon coup de marteau, une fois bien appliqué et à l'endroit vital, pour réduire la machine à néant. Éternellement, dites-vous? . . .<sup>26</sup>."

"Or, aujourd'hui on se demande à quel remède peut bien songer la Révolution pour guérir de ces multiples maux ce grand malade, qu'est le genre humain<sup>27</sup>."

### **Des femmes en politique**

Et, pire que tout, voici qu'au Canada, notre sort sera bientôt mis entre les mains — belles et douces mains en vérité — de législatrices dont la nullité ne saurait avoir d'égal que leur vanité<sup>28</sup>. "Le moment est critique car le mal révolutionnaire, en Amérique Septentrionale, prend surtout naissance dans ce mensonge que les partis politiques de la démocratie parlementaire, les sectes reli-

gieuses, les féministes échevelées, fausses puritaines ou bigotes, ont semé avec les fables de la Bible sur la foule trop crédule des travailleurs. Tout comme en Angleterre, l'opinion populaire, en Amérique, est forgée et dirigée par les pasteurs, les prédicateurs (preachers) de toutes catégories, les saintes femmes divorcées et mal engrossies, ou celles qui prétendent ne devoir nulle obéissance, nulle soumission à leur maris.

...Et le plus désolant c'est de voir cet innombrable peuple de jeunes filles, si jolies et si séduisantes, dont ces féministes finissent par faire des hargnes, mégères ou harpies, tant et si bien qu'on ne sait plus, nous hommes, si, devant ces jeunes filles devenues "femmes indépendantes avec leurs droits conquis", nous devons nous découvrir et nous incliner, ou passer outre et tourner le dos<sup>29</sup>."

Cette opinion forte et qu'on aurait dit intransigeante chez Féron-Lebel ne demeurera inchangée que dans les vingt-sept pages suivantes de *La lampe démocratique baisse*. Voici qu'à la page vingt-neuf il se rétracte. "Quand j'ai écrit que l'ennemi des classes laborieuses et des indigents était plutôt à l'intérieur de nos frontières qu'à l'extérieur, je ne me trompais guère, et je croyais bien être le seul être vivant au Canada qui osât exprimer cette vérité. Grâce à Boudha! une femme — l'aurai-je jamais imaginé? — Oui, une femme, vient d'exprimer tout haut la même pensée en plein parlement d'Ottawa... Puis-je nommer cette femme? Mme Nielson, députée de Battleford, en Saskatchewan. Je n'aime pas les femmes politiciennes, mais cette fois je ne peux que m'incliner respectueusement<sup>30</sup>." "Quoi! est-ce à la femme que l'humanité un jour à venir, devra et sa liberté et sa félicité. . . Ô Judith, reviens, reviens couper la tête d'Holopherne<sup>31</sup>!"

### **Des législateurs et de l'opinion publique**

Tant que nous compterons sur la législature pour faire disparaître la misère ou pour abolir les privilèges, nous verrons la misère se répandre et les privilèges se fortifier.

Henry Ford

"Eh bien! Je regrette de l'avouer. M. Ford a raison: aussi longtemps que le système démocratique ne nous donnera comme législateurs que des parasites rapaces et farceurs, la législation propre à faire disparaître la misère et abolir les privilèges n'aura jamais posé sur le papier la première lettre du premier mot<sup>32</sup>." Pourquoi en est-il ainsi? D'où vient-il que nos législateurs soient

incapables d'agir? "Serait-ce qu'en notre système démocratique, le député se contente de recevoir, pour ménager ses pas et démarches, l'opinion très intéressée de quelques amis et partisans et, sans trop négliger l'opinion encore intéressée de tel journal bleu ou rouge, et avec ce bagage-là il part en tournée électorale, débitant force discours absolument creux, médisant ceci, calomniant cela, vantant ses chefs, son parti, son programme, avec tant de promesses de ci et de ça, bourrant les crânes avec la plus belle désinvolture, affirmant que ceci est vrai et que cela est faux, ne doutant de rien, sûr est-il qu'avec le sauf-conduit de Monseigneur il recevra pourtant les hommages et bénédictions des pauvres crédules que sont, d'ordinaire, les paysans et les ouvriers qu'on a maintenus dans les cavernes obscures de l'ignorance et dans l'abêtissement de la pauvreté.

... Et vous blâmez le critique qui jette par terre les coulisses derrière lesquelles les vierges folles folâtrant à vos dépens, où des crocheteurs et des salauds trament contre les droits les plus sacrés du peuple<sup>33</sup>?"

"À cette injonction il faut joindre celle de... se méfier et de s'écarter de ce qu'on nomme "l'opinion publique". Elle est d'ordinaire fabriquée dans les clubs politiques, dans les tavernes, dans les salons, dans les conciliabules d'intéressés où se rencontrent et complotent banquiers, industriels, hommes d'affaires et leurs satellites, puis elle est proposée par les bavards publics, la presse billebaudière à la solde des partis politiques. Et là où le législateur — qui ne devrait pas être un politicien — manque de dignité, c'est précisément quand il accepte cette opinion, et il est d'autant moins digne qu'il reçoit de l'argent, s'acoquine, se prostitue pour réclamer et défendre comme vérité cette opinion qu'il sait formellement ou contrefaite ou forgée de toutes pièces<sup>36</sup>."

N'est-il pas vrai que lorsqu'... "on demande **l'opinion du peuple** cela ne veut rien dire, c'est une façon de parler en termes de politique électorale. Le peuple a une pensée particulière que, le plus souvent, il garde pour soi; mais il n'y a pas une **opinion**, ni politique, ni autre. Lorsqu'on dit **l'opinion publique**, cela signifie d'ordinaire l'opinion des dirigeants transcrite par la presse". Ensuite, quand on dit au peuple: "Vote, c'est ton devoir!" — "on ment au peuple; car ce n'est, selon le caprice ou les intérêts des lois électorales, qu'un droit conventionnel quelquefois conditionnel, mais toujours facultatif. Enfin, si l'on commande au peuple de voter selon sa conscience, tout autant lui demander de voter selon le temps qu'il fait, ou

suivant ses intérêts particuliers, ou simplement comme un aveugle ainsi qu'il agit volontiers, du reste. Car on ne saurait trouver un cas de conscience dans un geste où n'entre nullement l'acte du devoir. Et si, à la rigueur, il y avait là un acte de devoir à accomplir, ce ne serait qu'un faux devoir, attendu que l'électeur au scrutin agit le plus souvent par ignorance, par cabale ou par intérêt personnel. Bref, le suffrage universel est une comédie avec le politicien comme metteur en scène et, souvent, il est une corruption<sup>35</sup>".

## Des politiciens et du parlementarisme

Les politiciens sont comme un certain personnage des *Essais* de Montaigne, personne n'a un bon mot en leur faveur, ceux qui en parlent se croient généralement meilleurs que ces brouillons, querelleurs et avides de publicité. Tous les critiques qui les jugent sont modestement convaincus de leur propre supériorité intellectuelle et morale.

Jean Féron-Lebel

Les hommes politiques de tous les temps et les philosophes se sont demandé quelle était la forme de gouvernement la plus désirable qui soit et la plus stable. Aucun n'a pu en trouver le secret<sup>36</sup>. "Voici qu'au souffle rapide des régimes socialistes qui se répandent sur le monde — qu'on les nomme fascisme, nazisme, soviétisme — les démocraties ébranlées, voulant sauver leur propre régime dont les dirigeants profitent si largement, sont bien forcées d'édicter, par ci par là, quelques bribes de lois dites sociales, ou d'élargir celles qui existaient déjà à l'état de tétard<sup>37</sup>."

"Vous pouvez prendre comme exemple, en notre Canada, les lois dites sociales conçues et écrites dans la servilité et le servilisme pour complaire à trois potentats: la politique, la finance, la religion. Ces trois maîtres dominant constamment le législateur de nos démocraties, ils entendent que les lois soient avant tout édictées à leur avantage et profit<sup>38</sup>." "... Et ici, en Canada, quelles vagues de clameurs roulent sur le pays, dès qu'un parti politique, soi-disant socialiste, tel le C.C.F., fait tenir au peuple la feuille des réformes qu'il entend introduire dans notre système économique et social<sup>39</sup>."

L'avancement plus ou moins rapide de cette reconstitution nationale dépendra pour beaucoup des traditions plus ou moins profondes des peuples, dont plusieurs sont trop traditionalistes. "La tradition est l'ennemie du progrès, elle est retardataire dans l'évolution, c'est une vieille culotte sans cesse rapiécée et toujours reprise, jamais complètement usée. La tradition. . . c'est. . . un nar-

cotique puissant qui se renouvelle et dont les effets se prolongent indéfiniment." Aussi, un peuple ainsi atteint reste-t-il anémique et indolent, il s'enlise et meurt dans la routine. "Les peuples piqués de traditions demeurent ce qu'on a convenu d'appeler des "arriérés", qui végètent dans l'obscurantisme, puis disparaissent de la surface du monde sans laisser de vestiges, ou tombent à l'esclavage d'autres peuples plus avancés."

La nouvelle démocratie devra se débarrasser de cette chape de plomb qu'est la tradition. "Elle proclamera la naissance d'une ère nouvelle, d'un "ordre nouveau", comme on dit déjà en Europe, elle tirera les peuples de la barbarie, elle saura répandre par toute la terre les bienfaits de l'équité. On peut l'acclamer comme une Renaissance. D'abord elle se rajeunit en excluant de la nation le virus du parlementarisme, et voilà toute une aurore nouvelle. Durant les vingt dernières années, les systèmes parlementaires ont boité et titubé à travers les crises qu'ils ont engendrées; au lieu d'aller de l'avant, ils ont rétrogradé; ils ont été incapables de résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se sont posés et offerts à leurs facultés administratives, et sous leur régime les peuples se sont appauvris. C'est pourquoi tant d'hommes politiques et autres les ont dénoncés et accusés d'incapacité. Dès 1933, M. Pierre Laval s'exprimait ainsi sur le parlementarisme: — Je crains bien que le régime parlementaire ne soit décidément viable que dans les périodes de prospérité et de facilité<sup>40</sup>."

### **De l'intérêt particulier comme principe de base**

L'intérêt est un principe froid et desséchant qui finit par abaisser la nature humaine, quand il l'occupe seul et toute entière.

Paul Janet

"Comme élément dessécatif, je savais déjà que l'intérêt... l'intérêt très rapproché ou immédiat faisait souvent dévier l'homme des sentiers de la justice, mais je n'y voyais là qu'un penchant passager à prendre soin de soi-même et de ses biens avant de se prêter à autrui, ou à faire tourner à son profit la roue de la fortune sans que notre prochain en eût à se plaindre. Et ceci me ramenait à ce proverbe trop faussement interprété par la plupart des hommes... intéressés: "La charité bien ordonnée commence par soi-même". N'y a-t-il point là une charité que l'on puisse "ordonner" indéfiniment selon les besoins de nos intérêts ou suivant les avantages qui se présentent à notre avidité ou à nos exigences?

Dans ma jeunesse, alors que je ne respirais que les parfums de la vie et dédaignais d'en voir les épines, l'intérêt ne m'était jamais apparu comme un mal dont on peut craindre les attaques, et jamais il ne s'est dévoilé à mes yeux sous la forme d'un vice. . . du vice le plus malfaisant qui se puisse pratiquer au sein de nos sociétés modernes. Ce ne fut que dans l'âge mûr que l'intérêt m'apparut. . . Je ne dirai pas sous son véritable jour, mais du moins comme un agent occulte, sournois, tortueux et dessécatrice. Pourtant je ne le voyais que comme péjoration, si je peux dire, de la "charité bien ordonnée", c'est-à-dire de cette charité exagérée, étirée, pressée de façon à en extirper tout le bien qu'elle est censée dispenser ou garder en réserve. Jusqu'à ce jour-là l'intérêt me paraissait encore naturel, dangereux, perfide peut-être à certains moments, mais, en somme, assez tolérable. C'est en abordant les premiers jours de la vieillesse que j'ai découvert et non sans quelque appréhension et surprise, que cet intérêt cultivé par certains hommes pouvait atteindre jusqu'à l'exclusivité. L'intérêt personnel, immédiat, exclusif. . . voilà, me dis-je, l'égoïsme dans sa définition la plus profonde. L'intérêt qui occupe la nature de l'homme, c'est-à-dire, ses sens, sa pensée, son coeur, toute sa nature entière. . . Mais alors, il ne saurait plus rester rien d'humain dans cette nature! Comment pourrait-on définir ce reste ou ce restant? À coup sûr ce ne pourrait être qu'une pourriture, un déchet de charogne<sup>41</sup>!"

Mais il est un mal venimeux et profond qu'il faudra en même temps combattre et extirper des moelles humaines, l'égoïsme, mais surtout "l'égoïsme sacré des démocraties capitalistes", . . l'homme généreux a du coeur, et l'homme pouvu de coeur paie non seulement de sa bourse, mais encore et surtout de sa personne. "Seule la générosité tuera l'égoïsme<sup>42</sup>."

## **De la justice et du corporatisme**

Non, ce n'est pas de tendresse que le monde a besoin, mais de justice. J'ai peur qu'il n'attende longtemps.

Georges Bernanos

"Vous voyez, n'est-ce pas? comment, tout d'un coup, la brute réapparaît dans l'homme policé et civilisé uniquement pour acquérir un bien matériel et éphémère dont on a à peine l'usage et la jouissance. . . ce qu'il faut peu de chose pour faire d'un homme une bête achevée<sup>43</sup>!" "Oh! comme on saisit bien et comprend aujourd'hui la faillite complète, totale, absolue de nos systèmes politiques

et religieux assis sur le système de l'argent. . . de l'argent à tout prix, par tous les moyens<sup>44</sup>!"

"Advenant le règne de la justice, le salut de tous les hommes se trouverait alors dans le travail et il semble que ce soit un lieu commun de répéter (mais il y a tant de sourds) qu'une nation au travail ne va jamais à la ruine, . . .

. . . la monnaie se déprécie, dites-vous? Au diable la monnaie! Les capitaux émigrent, s'enfuient? Qu'eux aussi aillent au diable, s'ils le veulent! Car, si vraiment il y a un diable parmi nous, c'est bien l'argent qui fait le diable. Au surplus, si les capitaux vont se promener, personne ne les mangera, peut-être? Ce n'est pas notre farine qui fiche le camp, ce ne sont pas nos bestiaux, non plus nos domaines agricoles qui décampent, ni les forêts, ni les mines, ni les lacs poissonneux. . . Tout notre mal nous vient de la fausse conception dont on a habillé l'existence et d'avoir donné l'argent pour base de notre civilisation. Le temps est venu de concevoir une société humaine autre que celle qu'on a instituée sur le précieux métal. Si l'on admet la nécessité du travail pour vivre, il faut aussi reconnaître que le produit du travail n'est pas uniquement de l'or<sup>45</sup>."

Il n'y a qu'une seule et unique richesse matérielle: le travail produisant le nécessaire et l'utile de la vie quotidienne. "Si les têtes dirigeantes n'étaient pas si encrassées par l'idée "argent", elles auraient compris que l'unique remède au chômage — lequel, d'ailleurs, ne serait pas apparu — était de faire sortir la monnaie des coffres-forts, de maintenir au travail, de tirer de leur fainéantise les parasites en les mettant à produire de tout ce que la terre était disposée à rendre et en leur abandonnant, comme aux autres ouvriers, une juste part de la moisson. Il est vain de clamer "surproduction", ce n'est qu'un bobard. Ceux qui glissent ce bois dans les rouages de l'économie sont des lourdauds qui, à leur insu ou autrement, sèment défection et panique. La surproduction n'est, tout compte fait, qu'un mythe; sur les deux milliards d'êtres humains qui peuplent notre planète, plus d'un milliard ne consomme qu'un vingtième de la production universelle, et ce défaut de consommation provient de l'incapacité d'achat due à notre faux système économique et monétaire. Que si ce milliard et plus, vivant dans les privations, recevait une part raisonnable et convenable de toutes nos richesses acquises, la consommation serait telle que producteurs et fabricants seraient contraints à redoubler d'efforts pour satisfaire aux appétits redoublés du monde. N'est-il pas facile de concevoir les résultats heureux d'une telle politique<sup>46</sup>."

## Du corporatisme intégral et démocratique

La nouvelle démocratie, que je nommerai dorénavant **démocratie corporative**, ne pourra donc s'harmoniser avec les partis politiques, elle devra les rejeter avec le suffrage universel, de même qu'elle abolira tout ce qui pourrait ou serait tenté de s'ériger en État dans l'État. Elle est constituée par un seul et unique pouvoir: le pouvoir civil, législatif et exécutif. Elle ne peut souffrir ni partis ni classes lesquelles sont autant d'États dans l'État, et elle exigera la suppression des corps incorporés tels les syndicats, confédérations, trusts et monopoles, cartels de toute nature, tous les gouvernements d'individus ou de familles susceptibles de réclamer ou s'arroger droits, prérogatives et privilèges dont n'auraient pas la même jouissance les autres membres de la nation. Car ces groupements ouvriers, ces blocs financiers, ces associations politiques et autres, tous privilégiés et bénéficiaires, toujours affamés et jamais assouvis, sont une gêne aux gouvernants d'un pays, et, plus mauvais que bons courtisans, ils conduisent à la zizanie, aux discordes, aux querelles pour aboutir, trop souvent, à l'émeute ou la révolution.

La bourgeoisie, actuellement régnante, se trouvera donc décapitée. Mais il faudra demeurer sur nos gardes de peur qu'elle ne renaisse, ou qu'une nouvelle bourgeoisie ne surgisse et prenne racine dans le nouveau régime. Ce que M. Jean Prévost paraissait craindre en écrivant, il y a quelques années, (de la Russie) "Même un régime en principe communiste pourrait par les hauts fonctionnaires, les hauts techniciens et les places que tout régime leur accorde, par une réputation de compétence que certains hommes ne s'accorderaient qu'entre eux, par un favoritisme à peine plus hypocrite que celui d'aujourd'hui, maintenir tout l'essentiel de la classe bourgeoise et de ses privilèges<sup>47</sup>." Changeons le système proposait un journaliste, en 1938. Fort bien. "Mais encore une fois, comment changer le système, si vous négligez de changer les hommes, qui sont hommes de système et, par surcroît, hommes de classes ou de castes<sup>48</sup>?"

## De la religion et des politiciens

La démocratie a toujours fait une consommation effroyable de ces mots grandis à l'ombre du sanctuaire et qui sentent la myrrhe et l'encens.

Georges Bernanos

"Mais quand ce sont les politiciens qui usent de ces termes, on

peut entendre qu'ils s'en servent comme d'un narcotique dont ils cherchent à nous endormir. . .<sup>49</sup>." "Mieux encore, on commencera et terminera les sessions législatives par des prières à Dieu et des hommages aux esprits célestes, comme pour prendre à témoin le ciel et ses saints que chacun des législateurs n'a d'autre but que l'accomplissement de ses devoirs envers les citoyens dont il est le mandataire. Voyez-vous la comédie? Sentez-vous l'immense hypocrisie? Car parmi tous ces hommes, ces politiciens affublés du titre honorable de "législateurs", il n'est pas de coeur pur, pas une intention honnête, pas une âme éprise de justice, pas un esprit qui ne soit avili par la convoitise et la cupidité<sup>50</sup>."

Alors, que faut-il faire? "Il faut. . . rétablir les droits du peuple d'abord, l'instruire ensuite. Car nos systèmes de gouvernement se basent, pour vivre et durer, sur l'ignorance de la multitude; c'est là leur premier atout. Un peuple ignorant jusqu'à la bêtise, pauvre et indigent par surcroît, est un mouton docile et facile à pousser à l'abattoir. Jadis les monarchies pour demeurer au pouvoir s'entouraient d'une noblesse guerrière et d'un clergé autoritaire et fanatisé; de nos jours nos démocraties se targuent aussi de noblesse, celle de la finance, de l'industrie et du commerce à laquelle se joignent les clergés chrétiens et autres. Toujours les trois et mêmes puissances dominantes et despotiques: "Politique, Finance, Religion". Où et comment trouver sous ce triumvirat la liberté pour un peuple d'exercer un droit quelconque. . .<sup>51</sup>."

"Un équilibre, une égalité, une harmonie engendrant une justice que dictera le code par la voix de l'homme ou du peuple: le droit à la vie, la sécurité aux individus au moyen d'un dictateur de paix que la lettre du code assurera aux nations. Voilà, dans son ensemble la règle unique par laquelle l'humanité pourra espérer de reconquérir le paradis perdu<sup>52</sup>." "Faudrait-il, pour instaurer un juste équilibre, un Solon? Mon Dieu, ne serait-ce qu'un Salazar. . . dont les biographes nous disent tant de bien! Un tel sage et législateur existe-t-il de nos jours? Et cet homme qui viendra — car il faudra bien qu'il vienne — serait-il l'un de ceux qui mènent actuellement les grands peuples? Sera-ce M. Hitler, le chef d'État le plus fort et le plus énergique en ce moment? Ou M. Roosevelt. . . sur qui les espoirs semblent se poser? Certes, je ne parierais ni pour l'un ni pour l'autre. Mais d'un autre côté, je n'hésiterais point à parier que le peuple, aujourd'hui, seul apte, parce que sans traditions reculées, à donner en exemple au monde un ordre politique et social capable

de satisfaire aux besoins, désirs et exigences de la multitude, c'est le peuple américain<sup>53</sup>."

### **Du Canada et des États-Unis**

"La démocratie canadienne a toujours traîné lentement ses savates derrière les autres, elle s'alourdit à vivre trop grassement dans son fromage. Elle a une peur noire du relèvement des masses populaires. Elle dit pour se rassurer: "Divisons pour régner, et maintenons la classe dans ses privilèges et le travailleur dans sa misère". À cela le socialisme répond: "Au contraire, relevons le niveau social du peuple des travailleurs, et la société toute entière en tirera profit<sup>54</sup>."

Mais si l'espoir de tous les travailleurs du monde, incluant les Canadiens bien entendu, dépend de ce que feront les États-Unis, les Américains "se contenteront-ils d'une demi-mesure? Car le corporatisme italien ou portugais est aristocratique et non démocratique; il ne reconnaît pas l'égalité des individus et les droits du travailleur à sa part équitable des biens et richesses qu'il produit, et il maintient dans leurs privilèges l'aristocratie et la bourgeoisie, en sorte que le peuple sous ces systèmes — car c'est un système — n'a rien gagné ou si peu. Il est vrai que l'Italie et le Portugal sont pays à vieilles traditions, comme d'ailleurs tous les pays des autres continents. "Il paraît donc certain que le peuple américain n'accepterait pas la loi du corporatisme autocratique, et seule la démocratie corporative lui paraîtrait acceptable et aurait chance de vivre et de durer sous l'emblème du drapeau étoilé<sup>55</sup>."

On peut croire même que cette révolution (le succès du corporatisme aux États-Unis) déciderait de notre sort, c'est-à-dire l'entrée de notre pays dans la fédération américaine. "Eh bien, oui, qu'on le veuille ou pas, il est clair que nous sommes destinés à faire, un jour, étoile au drapeau américain. L'Amérique septentrionale est appelée à vivre et à s'épanouir sous un seul et même gouvernement. Dès lors, le Canada pourra devenir un pays corporatif intégral comme province américaine; car les minorités ethniques ayant été absorbées, il restera l'unité de langue comme l'unité d'intérêts<sup>56</sup>."

"Les peuples cultivés ont compris depuis longtemps qu'il leur est impossible de vivre dans l'harmonie, la paix et la prospérité tant qu'ils seront divisés par les castes, les classes, les langues et les religions, et seul le corporatisme intégral pourra rétablir l'égalité, et, par suite, l'harmonie autant dans le domaine spirituel que dans le domaine matériel qu'il importera de cultiver en premier lieu, car

là est le mal, là gît le chancre qui ronge le cœur du genre humain<sup>57</sup>." On peut se demander ce que deviendra, dans l'immense chaudière anglo-saxonne, l'infime minorité de la nationalité de langue française. Et si je n'ajoute point "et de foi catholique", c'est que, comme le disait Wilfrid Laurier, le Canadien d'origine française tient plus à sa langue qu'à sa foi: "la première est fortement enracinée et dans l'esprit, la seconde n'est que superficielle et routinière<sup>58</sup>".

## **De la possibilité du corporatisme au Canada**

Après avoir considéré la possibilité du corporatisme venant par le biais d'une fusion avec les États-Unis, on peut se demander si au Canada même le terrain est propice à l'implantation de ce système? Pour moi je dois convenir que le terrain est peu propre, il me paraît un peu comme un sable mouvant. "Quant au moment propice, je n'en sais rien, il faudrait saisir le "moment psychologique"<sup>59</sup>." Cette formule de gouvernement, ou plutôt cette reconstitution nationale me paraît requérir, du moins durant la période d'expérimentation et de premier établissement, un pays unitaire par la langue et le caractère ethnique, par son idéal patriotique; il suppose un peuple, une seule et même aspiration nationale, un même sens de la patrie et respectueux dans son ensemble du drapeau qui la symbolise. J'omets à dessein la "chose religieuse" ou, plus justement peut-être, le fanatisme et sectarisme religieux qui, en Canada comme dans beaucoup d'autres pays, sont un achoppement à l'unité nationale et au progrès social.

"Or le Canada, au moment où j'écris, n'a pas le drapeau qui le symbolise, et son peuple n'a point dans son ensemble les mêmes aspirations nationales ni les mêmes élans patriotiques, et, pour grossir l'obstacle, il parle et écrit deux langues différentes qui, quoique réunies pour vivre dans l'harmonie, s'opposent et se combattent incessamment<sup>60</sup>." Enfin, c'est une révolution dans le sens de la justice pour tous les hommes sans exception, dans le sens de l'égalité des individus et des peuples, dans le sens de la générosité et non de l'égoïsme. Voilà bien la route à prendre et le but à viser, et ce sont les hommes de la génération montante qui devront s'atteler à cette tâche. Il ne faut plus attendre, il est midi moins cinq<sup>61</sup>.

Tout au long de cet exposé, j'ai été tenté... fortement tenté d'intervenir et de prendre à partie certaines des idées véhiculées par ces sélections tirées de l'oeuvre politique de Féron-Lebel. Mais, je m'étais donné comme première tâche de faire valoir son oeuvre

politique dans toute sa saveur. Il me fera donc grand plaisir d'en discuter plus longuement avec vous.

## NOTES

- <sup>1</sup> La famille Lebel nous a donné le 4 mars 1881 comme étant la date de naissance de Joseph-Marc Lebel. Dans ce texte, je me suis servi des dates qui ont paru dans le *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, Paris, Fides, 1980, vol. II, soumission de Claude-Marie Gagnon.
- <sup>2</sup> S.W. 1/4, Section 16, Township 48, Range 12 west of 2nd meridian.
- <sup>3</sup> *Du droit de gouverner*, p. 1.
- <sup>4</sup> *Fermez les portes de l'Enfer*, pp. 266 et 267.
- <sup>5</sup> *Du droit de gouverner*, p. 1.
- <sup>6</sup> *Fermez les portes de l'Enfer*, p. 267.
- <sup>7</sup> *Du droit de gouverner*, postface.
- <sup>8</sup> *Ibid.*, p. 3.
- <sup>9</sup> *Révolution universelle*, pp. 10 et 11.
- <sup>10</sup> *La lampe démocratique baisse*, p. 9.
- <sup>11</sup> *Du droit de gouverner*, p. 5.
- <sup>12</sup> *Ibid.*, p. 6.
- <sup>13</sup> *Ibid.*, pp. 8 et 9.
- <sup>14</sup> *Ibid.*, pp. 7 et 8.
- <sup>15</sup> *Révolution universelle*, p. 129.
- <sup>16</sup> *Fermez les portes de l'Enfer*, p. 161.
- <sup>17</sup> *Du droit de gouverner*, pp. 8 et 9.
- <sup>18</sup> *Fermez les portes de l'Enfer*, p. 50.
- <sup>19</sup> Plaquette IX, "Éducation", page flottante.
- <sup>20</sup> *Ibid.*, "La liberté de la presse", page flottante.
- <sup>21</sup> *La lampe démocratique baisse*, p. 126.
- <sup>22</sup> *Du droit de gouverner*, pp. 9 et 10.
- <sup>23</sup> *Révolution universelle*, p. 120.
- <sup>24</sup> *Ibid.*, pp. 1 et 2.
- <sup>25</sup> *Révolution universelle*, p. 217.
- <sup>26</sup> *La lampe démocratique baisse*, p. 13.
- <sup>27</sup> *Ibid.*, p. 33.
- <sup>28</sup> *La lampe démocratique baisse*, pp. 1 et 2.
- <sup>29</sup> *Révolution universelle*, pp. 169 et 170.

- <sup>30</sup> *La lampe démocratique baisse*, p. 29.
- <sup>31</sup> *Ibid.*, p. 30.
- <sup>32</sup> *Ibid.*, p. 18.
- <sup>33</sup> *Ibid.*, p. 4.
- <sup>34</sup> *Ibid.*, p. 2.
- <sup>35</sup> *Fermez les portes de l'Enfer*, pp. 48 et 49.
- <sup>36</sup> *Ibid.*, p. 40.
- <sup>37</sup> *Ibid.*, p. 167.
- <sup>38</sup> *Du droit de gouverner*, p. 38.
- <sup>39</sup> *Fermez les portes de l'Enfer*, p. 173.
- <sup>40</sup> *Ibid.*, pp. 180 et 181.
- <sup>41</sup> *La lampe démocratique baisse*, p. 95.
- <sup>42</sup> *Fermez les portes de l'Enfer*, p. 166.
- <sup>43</sup> *La lampe démocratique baisse*, p. 105.
- <sup>44</sup> *Ibid.*, p. 108.
- <sup>45</sup> *Révolution universelle*, p. 197.
- <sup>46</sup> *Ibid.*, p. 197.
- <sup>47</sup> *Révolution universelle*, pp. 195 et 196.
- <sup>48</sup> *Fermez les portes de l'Enfer*, pp. 181 et 182.
- <sup>49</sup> *Ibid.*, p. 106.
- <sup>50</sup> *La lampe démocratique baisse*, p. 35.
- <sup>51</sup> *Ibid.*, p. 17.
- <sup>52</sup> *Du droit de gouverner*, p. 26.
- <sup>53</sup> *La lampe démocratique baisse*, p. 33.
- <sup>54</sup> *Ibid.*, p. 33.
- <sup>55</sup> *Fermez les portes de l'Enfer*, pp. 167 et 168.
- <sup>56</sup> *Ibid.*, pp. 199 et 200.
- <sup>57</sup> *Ibid.*, p. 200.
- <sup>58</sup> *Ibid.*, p. 200.
- <sup>59</sup> "Commentaires", feuille flottante.
- <sup>60</sup> *Fermez les portes de l'Enfer*, p. 193.
- <sup>61</sup> *Ibid.*, p. 194.



## Le défi de l'informatisation pour les communautés de langue officielle de l'Ouest canadien

par **Bernard Wilhelm**  
*Université de Régina*

**I**l y a une année, presque jour pour jour, nous étions réunis à Régina, et la tâche m'avait été confiée de résumer les débats en extrayant de ces derniers la "substantifique moëlle", concluant sur une note résolument optimiste, invitant nos divers groupes de travail, départements et institutions à travailler de concert pour le plus grand bien des francophones de l'Ouest canadien, ceux que le Secrétariat d'État du Canada, dans sa grande sagesse, a décidé de nommer "communautés de langue officielle", craignant de nous affubler plus longtemps encore du terme péjoratif de "minorités".

Une année a passé, et je ne vous apprendrai rien en vous disant que nos communautés de langue officielle ont conservé le statut minoritaire qui était le leur en 1983. Avec un peu de chance, et grâce à votre travail et à celui de centaines d'autres membres de nos communautés, ces dernières auront peut-être réussi depuis à freiner l'érosion de leur culture, de leur langue, de leurs espoirs. De nouvelles écoles françaises se seront ouvertes en Alberta; le premier round des négociations en vue de la création de commissions scolaires fransaskoises aura été perdu, mais la porte est entrouverte pour un second round, et les Franco-Manitobains auront pansé les blessures d'un Manitoba qui ne sera pas officiellement bilingue.

La civilisation industrielle occidentale dans laquelle nous vivons a elle-même évolué au cours des douze derniers mois. M. Desmond E. Berghofer, du Ministère albertain de l'Éducation continue et de la Main-d'œuvre définissait lors d'une récente conférence<sup>1</sup> le paradigme dominant de cette civilisation tel qu'établi par le directeur du Centre d'Études sociales de l'Institut de recherche de Stanford: Willis Harman dans son ouvrage: *An Incomplete Guide to the Future* (Un guide incomplet de l'avenir)<sup>2</sup>.

Ses caractéristiques sont les suivantes:

a) **Industrialisation** de la production des biens et services par la fragmentation du travail et le remplacement du travail humain par la machine,

b) Identification de la **méthode scientifique** comme mode suprême d'enquête, en vue de l'accession à un progrès technologique constant,

c) Croyance au **progrès matériel**,

d) Prédominance des **valeurs pragmatiques**; "the entrepreneur spirit" et les vertus de la libre concurrence.

Ces notions vous sont familières, car elles sont monnaie courante, même dans l'Ouest où la civilisation industrielle a relégué la liberté des grands espaces et l'esprit des pionniers à l'état de mythe folklorique. Si, cependant, vous aviez vécu toute votre vie dans un pays en développement — un autre euphémisme soit dit en passant — un pays du Tiers-Monde, vous ne considéreriez probablement pas les choses de la même manière, ce qui prouve qu'un paradigme n'est ni absolu ni éternel.

Harman montre dans son ouvrage que le paradigme cité commence à être rejeté par notre époque, car ce qui a fait le succès même de la civilisation industrielle occidentale, et a amené son hégémonie phénoménale sur le monde depuis l'époque de la première révolution industrielle, a amené les causes des problèmes sociaux et écologiques majeurs auxquels nous devons aujourd'hui faire face. Les jeunes générations sont beaucoup plus sensibles que nous à ce changement de climat, et nous aurions tout intérêt à entendre leur voix plutôt que d'essayer de l'étouffer.

Les cinq fautes principales de ce que notre société avait pris pour paroles d'Évangile sont

a) que la civilisation industrielle n'accorde pas de chances égales à chacun d'entre nous; certains se sentent rejetés et inutiles,

b) qu'elle ne distribue pas le pouvoir et la justice de façon

équitable à l'intérieur d'elle-même, mais surtout pas à l'extérieur de cette dernière, dans ses rapports avec les pays du Tiers-Monde,

c) que sa conscience sociale et communautaire n'est pas à la hauteur de son développement technologique, ce qui nous vaut des rivières polluées, des menaces envers la santé de populations entières, et la disparition d'espèces animales et végétales de la planète,

d) qu'elle n'inspire ni le respect ni la loyauté aux citoyens d'une nation, à qui l'on enseigne comment il faut produire, mais pas la raison d'une production souvent forcenée,

e) qu'elle ne maintient ni ne développe la vie sur notre planète.

Dans la même perspective, mentionnons également la **problématique mondiale**, ce terme mis à l'honneur par le Club de Rome pour décrire ce qu'il a identifié comme étant la somme des problèmes mondiaux dans des secteurs aussi divers que l'énergie, la population et la production d'aliments. Le diagnostic de cet institut, vous vous en souviendrez, était en gros que l'humanité en croissance perdait en fait du terrain, étant entrée dans une phase de déclin spirituel et moral.

Ce verdict faisait état du tiers de la population mondiale vivant au-dessous du seuil de pauvreté, de 350 millions de chômeurs à l'échelle mondiale, et du milliard d'emplois qu'il faudra assurer aux nouvelles générations dans les prochaines décennies. Le Club de Rome, enfin, exprimait ses craintes envers le fossé s'élargissant constamment entre les sociétés industrialisées et le Tiers-Monde, ces dites sociétés comprenant à peine un quart de la population mondiale, mais s'appropriant 80 pour cent des richesses, 85 pour cent des ressources consacrées à l'éducation, 90 pour cent de l'industrie et des services, et presque 100 pour cent de la recherche.

Un aspect passé à l'époque inaperçu est devenu depuis tristement actuel: celui des abus commis contre les ressources dites renouvelables, particulièrement la dégradation massive de la forêt équatoriale et la progression des déserts. Le drame de la survie des populations nomades situées au sud du Sahara, que nous vivons à la télévision aujourd'hui jusque dans nos foyers, était déjà prévu et annoncé en 1979.

De la synthèse des conclusions du Club de Rome et des travaux d'Harman, il ressort clairement que l'élément humain est en dernier ressort le seul susceptible de corriger la direction prise

par la société occidentale en cette fin de siècle. Il doit cependant, sous peine de mourir, résoudre le problème de la dichotomie existant entre un monde de plus en plus complexe, et des échelles de valeurs se rattachant à des vues mondiales qui n'ont plus cours. Il s'agit avant tout de canaliser et de faciliter l'accès à l'éducation à quatre milliards de personnes, en nous orientant en toute connaissance de cause vers des techniques propres à assumer cette tâche gigantesque.

\* \* \*

Revenons aux horizons de la Prairie canadienne. Les quelques millions d'habitants vivant dans les habitats clairsemés de ces immenses étendues ne souffrent pas, les autochtones mis à part, des maux extrêmes de notre époque tels que vécus par les populations du Sahel, et les universités de l'Ouest pratiqueront encore durant un certain temps la politique de l'accès universel à l'éducation supérieure. Nos populations vivent cependant pleinement le phénomène de l'augmentation prodigieuse des capacités d'information modernes, plus particulièrement dans le domaine des communications électroniques. Chacun perçoit, plus ou moins confusément, la nécessité d'avoir accès à ce nouveau mode d'éducation, les minorités plus encore que les groupes majoritaires, car elles voient, dans cette fenêtre ouverte vers un nouveau savoir, un moyen de développement bâti sur un plan pour une fois semblable à celui du groupe majoritaire. Il m'a été dit récemment que les autochtones misent sur l'informatique, parce que l'apprentissage de cette science les met pour la première fois à égalité, au point de départ, avec l'homme blanc. Les francophones de l'Ouest ne sont pas non plus à l'écart de ce tournant pris en éducation. Leurs écoles s'équipent en ordinateurs, leurs professeurs se reconvertissent tant bien que mal à un nouveau type d'enseignement, les parents font les sacrifices nécessaires afin de procurer la nouvelle quincaillerie à leur progéniture.

Or, dans ce tohu-bohu où chacun se précipite tête baissée, où l'achat de la machine précède le choix du logiciel, on risque une fois de plus de mettre la charrue devant les boeufs, et de manquer le rendez-vous de l'accès à cette nouvelle société basée sur la création, la consommation et la manipulation de l'information.

De plus, les francophones de l'Ouest doivent faire face au fantôme bien connu et toujours présent de l'influence d'un nou-

veau médium sur la culture et la langue françaises. La radio des années 1940 a tué les sociétés paroissiales, la St-Jean-Baptiste et les représentations théâtrales de nos communautés; et la radio française, malgré l'énorme effort consenti, est arrivée trop tard pour enrayer les dégâts. La télévision des années 1960 a matraqué toute une génération de maniérismes imités de télé-romans américains et de culture californienne, et Radio-Canada est arrivée trop tard pour enrayer les dégâts. En 1984, la télématique force la porte de nos institutions et de nos foyers francophones. N'est-il pas raisonnable que nous suivions le courant général, ne serait-ce que pour ne pas avoir à dire une troisième fois: "et nous sommes arrivés trop tard pour enrayer les dégâts"?

C'est à ce problème que la Section de recherche en langue française du Centre d'Études bilingues de l'université de Régina s'est attaqué depuis le dernier colloque, en élaborant le projet intitulé:

Le défi de l'informatisation de la société canadienne-française pour la francophonie de l'Ouest canadien: perspective et prospective<sup>3</sup>.

Qu'entendent les chercheurs par "informatisation de la société" et "défi"? Le coordonnateur du projet s'explique ainsi:

Nombre d'observateurs et d'analystes de la scène sociale contemporaine sont d'accord pour reconnaître que la discipline scientifique et technique de la cybernétique — ou de la science/technique de l'information et du contrôle des systèmes ou des ensembles — a donné naissance à des perspectives et à des pratiques qui, de plus en plus, influent sur toute la gamme des activités humaines.

C'est ainsi que les modes d'organisation de la production et de la consommation des états-nations à travers le monde sont massivement influencés par les nouvelles disciplines relevant de la vision cybernétique, à savoir notamment: l'informatique, la bureautique, la robotique, la normatique, la prospective. D'autre part, l'ordinateur en tant qu'outil privilégié d'une civilisation qui se perçoit et se déclare pleinement en charge de son destin, constitue le symbole objectifié par excellence, voire massivement commercialisé, autour duquel se rallient les énergies humaines les plus diverses.

Tout ce développement scientifique, technique et social est porteur de nombreuses tendances tant constructives que destructives. Il en résulte que la collectivité humaine se trouve dans l'obligation, si elle veut survivre, d'élaborer de nouvelles

priorités, de nouveaux impératifs, de nouvelles façons de faire et de vivre.

Dans un premier temps, ce projet, qui a débuté le 16 octobre dernier et dont la durée prévue est de trois ans, limitera l'aspect "théorique" du projet à une revue d'ensemble de la nature et du caractère de la société technologique et de l'informatisation, et cela à travers de nombreuses analyses et travaux faits à travers le monde, dont les ouvrages de Joseph Weizenbaum<sup>4</sup>, Abbe Mowshowitz<sup>5</sup> et *l'Informatisation de la société* de Simon Nora et Alain Minc<sup>6</sup>. Ce rapport sur une mission d'exploration destinée "à faire progresser la réflexion sur les moyens de conduire l'informatisation de la société" paru en 1978 est toujours actuel. Le résultat de cet effort permettra ensuite de préciser les thèmes et questions qui devront retenir l'attention lors de l'étude de la problématique de l'informatisation de la Francophonie, avec accent particulier mis sur la situation dans l'Ouest canadien. Cette problématique sera essentiellement établie en fonction d'études déjà faites et de données acquises par bon nombre d'institutions, d'associations et autres organismes sociaux. Le travail vise à contribuer pratiquement à l'orientation réfléchie de l'informatisation dans les domaines de la vie sociale tels que le travail, l'emploi, l'enseignement, les communications, le monde des affaires etc., tout en tenant compte de la spécificité de la francophonie de l'Ouest canadien et de ses aspirations régionales.

Il est évident que le succès d'une telle étude dépendra en grande partie de l'habileté du groupe de recherches pour bien comprendre le phénomène de l'informatisation et la problématique socio-culturelle mentionnée plus haut, que ce soit au niveau régional, national ou mondial. Ceci ne sera possible en grande partie que par l'établissement de nombreux réseaux d'échange ouverts à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à ce projet et en comprennent la valeur. Toute collaboration est la bienvenue!

Or, qui dit collaboration dit, entre autres choses, mise en place d'un réseau. La plupart d'entre vous êtes au courant des diverses péripéties du projet RUFT - Réseau universitaire francophone télématique monté au printemps passé avec l'aide de la Section de langue officielle (française) du Ministère fédéral des Communications, et destiné à relier les institutions françaises de l'Ouest à la banque de données de l'Université du Québec à Montréal dans le

but de maîtriser la télématique, et en évaluer l'impact sur l'acte créatif et sur la culture.

Ce projet jugé "prioritaire" au printemps passé a été malheureusement l'une des victimes du changement de gouvernement fédéral effectué depuis. Des négociations se déroulent en ce moment pour essayer de le relancer, car il est clair que, nous trouvant tous confrontés au même moment aux mêmes problèmes, nous avons tout à gagner à unir nos efforts pour essayer de les maîtriser. Une nouvelle présentation du projet RUFT modifié s'impose.

Dans cet exposé, les expressions "survie", "périls" et "peur" ont été utilisées plus d'une fois. C'est qu'elles caractérisent la situation de l'homme moderne face aux problèmes qui l'assaillent. Ce dernier sait aujourd'hui que ces problèmes ne se confinent pas aux limites de son habitat, mais qu'ils débordent largement sur l'étendue de la Prairie, sur le Canada et sur le monde. Dans le cas qui nous concerne, la situation particulière d'un milieu minoritaire ne ferme pas aux francophones les portes de la communauté internationale, bien au contraire, car leurs problèmes sont souvent, toutes proportions gardées, ceux affligeant un Tiers-Monde minoritaire. Il est certain qu'à l'heure actuelle, nombre de pays doivent concentrer leurs énergies sur des solutions de survie, mais ils sont une partie importante de ces quatre milliards de personnes demandant accès à l'éducation, et qui voudront un jour, eux aussi, obtenir accès à l'informatique et à la robotique.

Puisse cette étude sur le défi que lance l'information aux communautés de langue officielle de l'Ouest canadien être de quelque utilité pour ces dernières, et atteindre également sa vraie dimension, qui est internationale.

## NOTES

<sup>1</sup> "Preparing for the Information Society: Implications for Continuing Education", a paper presented to the Joint spring conference of the Northwest Adult Education Association and the Alberta Association for Continuing Education at Banff, Alberta, April 27, 1982, 27 p.

<sup>2</sup> New York, W. W. Norton & Co., 1979.

<sup>3</sup> "Notes" préparées par Louis Xhignesse à la requête de Bernard Wilhelm, 16.11.1984.

<sup>4</sup> Voir par ex. *Computer Power and Human Reason*, San Francisco, W. H. Freeman & Co., 1976.

<sup>5</sup> *The Conquest of Will: Information Processing in Human Affairs*, Reading, Mass., Addison-Wesley Publishing Company, 1976.

<sup>6</sup> *La Documentation française*, Paris, 1976.

**Entre la détresse  
et le déchirement  
Nature et signification  
de l'oeuvre  
de Gabrielle Roy**

**par Jean Morisset**  
*Université du Québec à Montréal*

**Entrevue réalisée avec  
Miodrag Kapetanovich et Paul Dubé  
à Saint-Boniface (Manitoba), le 24 novembre 1984**

- J.M. Miodrag Kapetanovich, l'analyse de l'oeuvre de Gabrielle Roy vous a amené à présenter une communication sous le titre de *Une romance franco-canadienne*. Ce qui m'a frappé, c'est que vous considérez l'oeuvre de Gabrielle Roy comme l'expression de l'univers franco-canadien dans sa totalité, du moins à une certaine époque.
- M.K. Oui, parce que, à mon avis, on peut prendre non seulement l'oeuvre de Gabrielle Roy comme telle, mais sa réception dans le milieu franco-canadien. C'est autant l'oeuvre elle-même qui compte que la façon dont elle est reçue par la publicité et par la société. Le type de promotion qu'on établit autour de l'oeuvre peut s'avérer aussi significatif que l'oeuvre elle-même. À un moment donné, la société québécoise avait besoin de s'offrir un écrivain, un grand écrivain, et elle s'est emparée de Gabrielle Roy. Dans quelle mesure alors la valeur d'une oeuvre sur le plan artistique ou esthétique correspond à ce qu'on en a fait à un certain moment dans le

temps, voilà qui est pour moi extrêmement important. Tout cela crée un phénomène et produit un événement reflétant la situation politique au Québec et au Canada français.

J.M. Vous avez dit que c'est tout le côté janséniste de notre société qui se trouvait exprimé de façon exemplaire à travers cette oeuvre. C'est donc dire qu'un tel jansénisme rencontrait la vision de la société récipiendaire dans son ensemble, qu'on appartienne ou non au clergé.

M.K. Oui. Nous observons d'ailleurs chez Gabrielle Roy une certaine crise de la foi, même chez ceux qui se croient dégagés de la religion. Ce n'est pas tant qu'on soit pratiquant ou non, c'est qu'on est l'héritier inéluctable d'une conception du monde. Quand je parle de jansénisme, je parle d'un certain pessimisme très fort, c'est-à-dire d'un sentiment de culpabilité, de cette impossibilité d'accepter la joie de vivre, de cultiver la joie de vivre. On est amené, chez Gabrielle Roy, à avoir des remords à tout propos. Ce "dieu caché", on ne le voit jamais mais il est toujours présent. On a peur, et cette crainte de vivre remplace presque l'amour de vivre.

J.M. Paul Dubé, vous avez suggéré qu'il y avait effectivement un mythe Gabrielle Roy, en d'autres mots, un écrivain qui a été construit, autant par son oeuvre que par ce besoin qu'on avait d'inventer quelque chose. Gabrielle Roy apparaît alors comme un monument que la société manitobaine ne veut pas vraiment toucher, de peur qu'en ébranlant un tel monument, c'est elle-même qui s'en trouve fissurée.

P.D. Ici, à Saint-Boniface, c'est effectivement le cas. Gabrielle Roy est un véritable monument. Le phénomène Marie-Anna Roy, qui s'en est prise à sa soeur Gabrielle dans son livre, en est la preuve en quelque sorte: on ne s'attaque pas impunément à un monument si bien fini et si bien ciselé. Et bien ciselé parce qu'on a besoin de nos héros, parce qu'on a besoin de certains mythes.

M.K. Monument ou non, on ne peut pas reprocher à la francophonie canadienne d'avoir construit une sorte de mythe. C'est normal, chaque société et spécialement les groupes minoritaires qui sont un peu menacés ont besoin de se construire de temps en temps des mythes et d'exagérer les valeurs d'un écrivain, d'un artiste ou d'un contestataire révolutionnaire. C'est tout à fait dans la logique des choses, je le répète. Mais je crois qu'on a maintenant dépassé ce

moment de glorification. Il faut de toute façon le dépasser, c'est dans l'évolution des choses. Ce n'est pas, par ailleurs, une critique ou une autre qui va bouleverser ce qu'est une oeuvre, car une oeuvre est aussi un fait historique. Qui va décider quoi? Il n'y a pas de jugement de valeur qui l'emporte quand il s'agit d'art ou de création littéraire. Chacun juge à sa façon. L'oeuvre est là pour rester. Il faut analyser plus profondément et tenter de voir ce qui a contribué à la construction d'un tel mythe, voir s'il n'y a pas quelque chose de dépassé dans cette vision du monde. Mais critiquer, c'est aussi vivre avec l'oeuvre, accepter la joie de lire, accepter un monde nouveau.

P.D. J'aimerais ajouter qu'il semble que Gabrielle Roy ait également voulu ce mythe. Cela est apparent dans sa façon de vivre, dans sa façon personnelle d'agir envers le monde, envers la société québécoise, envers le Manitoba. C'est quelqu'un qui s'est retiré volontairement de la société — c'est un choix qu'elle a fait — et qui a voulu perpétuer ce mythe de l'écrivain comme être retraité. Dans *La détresse et l'enchantement* cette conception d'elle-même comme mythe, comme grand écrivain, apparaît très nettement.

M.K. Oui, mais elle n'est pas la seule. Dans toutes les littératures du monde, il y a des écrivains qui sont très égocentriques. Dans la filière qui va de Maurice Barrès à André Malraux, Gabrielle Roy est une édition manitobaine, si vous voulez, d'un certain égocentrisme littéraire ou artistique qui est très courant. Ce qui est important, à mon avis, c'est que la critique littéraire est quelque chose qui doit évoluer, qui doit dépasser l'oeuvre, justement en définissant toutes les particularités de ce narcissisme. Il faut trouver dans l'oeuvre quelque chose que l'écrivain n'y avait pas mis. André Gide disait: "J'espère que les critiques futurs trouveront quelque chose, mettront dans mes livres quelque chose que je n'y avais pas mis". Et au fond, Gabrielle Roy n'était pas consciente de sa vision du monde, elle n'était pas consciente de l'aspect traditionnaliste et même réactionnaire de sa conception du monde, sur le plan politique, entre autres. Quant au plan personnel, eh bien, tout le monde sait qu'elle communiquait très mal avec qui que ce soit. Ceci est le produit d'un ensemble complexe, à la fois sur les plans formel, thématique, et idéologique, bien sûr.

- J.M. Il semble évident que Gabrielle Roy n'apparaissait elle-même ni comme une fin ni comme un modèle. Et par voie de conséquence, elle n'était certainement pas une héroïne à laquelle la population pouvait s'identifier. C'est une certaine élite cléricale qui l'a pour ainsi dire générée. Il est symptomatique de constater jusqu'à quel point elle constitue une anti-héroïne de la Prairie et de l'Ouest. Et la seule perspective de comparer Gabrielle Roy avec Calamity Jane apparaît impossible.
- M.K. Je crois que Gabrielle Roy représente la société franco-canadienne. Comme tout écrivain, elle exagère certains côtés de la mentalité franco-canadienne. Prenons un Franco-Albertain par exemple, il accepte difficilement un Français de France, il accepte difficilement un Québécois, sans oublier, bien sûr, cet antagonisme de base par rapport à l'Anglo-Saxon. . . et on se demande alors ce qu'il va accepter. Cela n'est pas un reproche, c'est le produit d'une situation sociologique et psychologique qui traîne depuis des siècles. Pour en revenir à Gabrielle Roy, il faut dire que si elle a été glorifiée au Québec pendant la lancée de *Bonheur d'occasion*, elle n'a pas été acceptée pour autant au Québec. Et ce n'est pas parce que l'intelligentzia québécoise ne l'a pas acceptée, mais parce qu'elle s'est créé elle-même une barrière inconsciemment, pour la bonne raison qu'elle se sentait mal à l'aise. Si elle n'a pas tout à fait abandonné le Manitoba, elle n'a pas non plus été tout à fait acceptée au Québec. D'un côté comme de l'autre, on voit s'ériger une espèce de mur, justement à cause de cette difficulté à s'insérer dans la société, de cette difficulté à communiquer. Et le fait qu'elle ne se soit pas insérée dans la société est très éloquent, très représentatif de tout un état de choses.
- P.D. Effectivement, Gabrielle Roy a toujours été à l'extérieur de la société. Elle n'a jamais participé aux mouvements politiques et sociaux qui ont modifié la société québécoise. Par ailleurs, c'est quelqu'un qui n'a pas évolué au niveau de la forme: puisqu'elle était complètement à l'extérieur de la société, sa vision n'a jamais vraiment changé. Et je sais pertinemment qu'elle en restera toujours à une forme très traditionnelle, celle-là même dont aime tant parler Robbe-Grillet dans ses fameux discours sur le modèle balzacien du roman traditionnel.

- J.M. Ne croyez-vous pas que Gabrielle Roy semble appartenir beaucoup plus à un Canada français indéfini spatialement qu'à un Manitoba ou un Ouest vraiment incarnés, construits sur la dépouille de Riel et le génocide autochtone. Il semble qu'on en ait fait un peu à posteriori un écrivain du Manitoba, et donc un écrivain d'un certain type d'espace géographique, alors qu'elle s'établissait à Québec et sur la Côte-Nord du Fleuve Saint-Laurent. Évidemment, personne n'a à habiter physiquement dans son espace mental, mais le fait est qu'elle semble avoir vécu à des milliers de milles de la sociologie historique et quotidienne de l'Ouest. Par exemple, les Métis qui habitaient à deux pas de chez elle ne font pas partie de son oeuvre. L'Ouest, entre autres, c'est le problème de la conquête, c'est le problème de la minorisation, c'est le problème du racisme, autant contre les Canadiens que contre les autochtones. Et il n'y a pas, dans tout son oeuvre, de revendications directes sur le plan politique ou même social. Ceci me semble inouï.
- M.K. Il faut tenir compte de l'ambition de l'écrivain. L'ambition de Gabrielle Roy n'était pas de parler pour les Manitobains ou pour les Québécois mais pour l'humanité entière. Elle croyait que son oeuvre s'adressait à un milieu cosmopolite et international, ambition qui, à mon avis, ne sera guère réalisée. Quant à l'humanisme, c'est là le problème crucial. En effet, la critique glorifiait à l'unisson le grand humanisme de Gabrielle Roy, à l'instar de Saint-Exupéry ou de Teilhard de Chardin. C'est pourquoi j'ai parlé de "Petit Prince de la Prairie". Or, si on analyse n'importe quel personnage de n'importe lequel de ses romans, on se rend compte que ce sont des gens qui n'ont jamais réussi à communiquer, des solitaires, comme elle-même d'ailleurs. La solitude est le thème principal de son oeuvre. Ses personnages s'éloignent de plus en plus de la communauté et n'arrivent pas, non seulement à communiquer, mais à aimer l'autre parce qu'ils aiment trop une idée abstraite d'eux-mêmes.
- J.M. Vous avez dit quelque chose qui, à mon avis, est très fort, c'est qu'elle était incapable d'aimer l'autre, et donc de s'aimer elle-même, parce qu'elle était trop "pognée" à l'intérieur de certaines contradictions qu'elle n'a jamais pu régler, entre autres du côté de sa réalité sociologique.

- M.K. Mais attention, je n'en conclus pas que parce qu'elle n'arrivait pas à aimer l'autre — c'est un problème que l'on rencontre malheureusement trop souvent dans notre société moderne — elle ne s'aimait pas elle-même. Le résultat n'est pas qu'elle ne savait pas s'aimer, elle s'aimait trop, voilà le problème. Elle était égocentrique. Elle se croyait un grand écrivain; on peut souvent trouver chez elle la glorification de la création. C'est une religion, comme chez Marcel Proust, par exemple. C'est l'idée, héritée des romantiques, de l'écrivain comme représentant de Dieu, de l'écrivain comme élu. Il y a incontestablement, chez Gabrielle Roy, une attitude et une idéologie aristocratiques sur le plan de la conception artistique. L'écrivain appartient à une élite. D'ailleurs, elle parle tout le temps des misérables et des humiliés, mais elle en parle depuis un certain piédestal, elle en parle avec une certaine condescendance, comme la maîtresse dans *Ces enfants de ma vie*, qui n'aime pas tellement ses enfants mais s'en fait spontanément aimer. Ils sont tous en train de l'adorer. Elle se fait obligatoirement aimer par ses disciples. Vous n'avez qu'à lire *Pourquoi t'ennuies-tu, Évelyne*. Dès qu'elle entre dans un autobus, tous les voyageurs, instinctivement, d'une manière miraculeuse, commencent à l'adorer.
- P.D. On a toujours parlé de cette distance qu'il y a entre Gabrielle Roy et ses personnages. Mais dans *Bonheur d'occasion*, n'y a-t-il pas des exceptions, n'y a-t-il pas justement des bonheurs d'occasion au niveau de la communication? Une communication presque intuitive entre certains personnages?
- M.K. Non, vraiment, je ne vois pas. J'aimerais que vous m'en donniez un seul exemple. Je crois que la philosophie qui se dégage du roman c'est l'attitude de Madame Lacasse: quand on lui parle du malheur, elle trouve que c'est normal. Mais si sa fille lui disait avoir réussi dans sa vie, elle se demanderait ce qui se passe: ce serait la chute de toute sa conception du monde. C'est pour ça que je vais si loin dans mon analyse. Je ne considère même pas *Bonheur d'occasion* comme un roman social, bien qu'on l'ait toujours défini comme tel. L'analyse du milieu de Saint-Henri est un prétexte comme un autre pour exploiter la misère du monde, pour se morfondre. C'est une forme de masochisme, en fin de compte. C'est une esthétique subjectiviste que la misère humaine alimente. La

machine sociale n'est qu'un moyen de transport. La fatalité janséniste et naturaliste fait de la réalité et de la critique sociale un bouc émissaire. Un mécanisme littéraire de culpabilisation et de frustration qui écrase et asservit tout.

J.M. Il y a donc une retenue assez profonde et globale dans l'oeuvre de Gabrielle Roy. Vous parliez d'ironie qui n'ose pas aller trop loin. . .

M.K. C'est plutôt qu'elle s'est rendu compte, à un certain moment, qu'il y avait une idéalisation de la souffrance un peu dépassée dans son oeuvre et un idéalisme d'une autre époque. Elle se permettait donc de temps en temps un ton ironique, mais qui n'allait pas très loin.

J.M. Son effort pour devenir une humaniste universelle s'avère donc en contradiction complète avec l'analyse que vous faites. Vous dites qu'elle est restée une traditionaliste, qu'elle n'a pas su évoluer dans les formes, alors qu'elle se voulait une universaliste.

M.K. Adorno a constaté quelque part que les codes et les méthodes pullulent dès que les idées et les conclusions fichent le camp. L'auteur s'accroche ainsi à l'idée abstraite d'un humanisme creux quand il n'arrive plus du tout à communiquer avec son prochain ou au sein de sa propre famille

J.M. Au-delà de tout ce que vous dites, si je me reporte à mon adolescence, j'avoue avec une certaine retenue que Gabrielle Roy n'a jamais représenté autre chose qu'un pensum de lecture. Il est vrai qu'il en fut ainsi avec toute notre littérature, d'une certaine façon, parce que justement on ne pouvait pas y trouver des héros ou des personnages qui nous ressemblaient ou qui nous séduisaient. C'est comme si tout ce qui s'écrivait devenait non seulement la prolongation du clergé, mais l'expression d'une non-vie. Et nous savions bien que nous n'étions pas ça. Entrer chez Gabrielle Roy, c'était un peu comme entrer dans une église. On savait d'instinct qu'il fallait laisser sa vie à la porte.

M.K. Oui, c'est un monde imaginaire, un univers romanesque qui s'approche beaucoup des contes de fées, par ailleurs. C'est curieux cette insistance à créer un monde imaginaire pour souffrir, supporter et se complaire dans la solitude. L'oeuvre ne console pas. Elle aggrave le mal de vivre. D'un autre côté, il y a un manque d'imagination frappant.

- Comme elle le disait si bien elle-même, "il n'y a pas d'imagination, il n'y a que le collage des souvenirs".
- J.M. Mais tout en étant un monument si bien ciselé, comme vous le disiez tantôt, Gabrielle Roy n'a-t-elle pas également exercé quelque attrait pour une certaine génération manitobaine?
- P.D. Ce que j'ai vécu quand j'étais étudiant, ici au Manitoba, se résume à ceci: tout le monde l'adorait avant de la lire. En fait, on nous préparait psychologiquement pour la réception de l'oeuvre. C'est pourquoi tout le monde disait que tout le monde l'aimait. Je pense qu'on a un peu la même vénération pour Gabrielle Roy que pour Louis Riel. On n'y touche pas.
- M.K. Ça, c'est très important. Ce n'est pas la valeur authentique d'une oeuvre littéraire qui compte mais le rôle exercé par cette oeuvre littéraire à un certain moment, comme on le disait au début de la discussion. Et rétrospectivement, Gabrielle Roy a joué un rôle positif. Pour appuyer certaines traditions, pour vous défendre en quelque sorte, vous aviez besoin d'une certaine nourriture spirituelle. Il faut voir jusqu'à quel point c'était nécessaire à un moment donné d'avoir quelqu'un qui soit dressé comme une valeur acceptée. Et je crois que Gabrielle Roy a joué ce rôle, qu'elle a bien joué ce rôle. Ce qu'il s'agit de débattre maintenant, c'est de savoir si le milieu en question a atteint la maturité qui lui permette de remettre en questions ses propres mythes.
- P.D. Oui, mais je crois qu'on n'est pas prêts, en tant que minoritaires, à nous remettre en question d'un point de vue collectif. C'est pour ça aussi qu'on ne touche pas encore à Louis Riel...
- M.K. Je ne suis pas d'accord. Je crois qu'il y a eu une certaine évolution — les maisons d'édition, les colloques, une certaine activité intellectuelle à Saint-Boniface — qui fait que vous n'avez pas besoin à un tel point de certains mythes, comme il y a vingt ans, trente ans. Le Parti Québécois a imposé la francophonie au Canada. On ne peut plus parler du fait français au Canada comme on en parlait il y a vingt ou trente ans.
- J.M. J'aimerais revenir sur ce que vous disiez au départ. On parle souvent du balancement éternel entre américanité et francité. Personnellement, je sens chez Gabrielle Roy un rejet d'américanité. C'est un écrivain qui a suivi exactement le

même pattern, en faisant son pèlerinage en Europe, que les sociologues de Montréal ou d'ailleurs, à quelques exceptions près. Si bien que le mythe qu'on a construit autour d'elle s'appuie sur une dissociation de l'identité socio-politique à partir de laquelle tout pourrait se construire — le Manitoba. Quand Gabrielle Roy traite du Manitoba, des paysages géographiques ou des groupes ethniques, elle en parle comme d'une extériorité esthétisante, ou alors, elle n'en parle pas du tout. C'est pourquoi j'insiste là-dessus. Il y a une telle disjonction entre cette écriture et l'histoire de ce Manitoba minorisé au point d'être devenu Saint-Boniface, et bientôt un quartier de Saint-Boniface. . .

M.K. Vous touchez là un point principal en disant que Gabrielle Roy a refusé l'américanité. Ce qu'elle a refusé, en fait, c'est une certaine modernité, américaine ou autre, sur le plan idéologique ou formel, artistique. Ce refus démontre qu'elle est une Manitobaine d'antan, une Manitobaine de l'époque de son père. Elle est assurément une retardataire par rapport à ce qu'est la conception du monde et de la francophonie des jeunes. Et c'est dans ce sens-là qu'il faut la remettre en question, mais aussi en profiter comme d'un fait artistique et sociologique acquis.

P.D. J'aimerais simplement ajouter qu'elle ne pouvait pas changer dans les formes, qu'elle était figée dans un monde idéologique, dans une certaine vision du monde. Je ne sais pas si elle connaissait ou non la narratologie moderne, toutes les méthodes, toutes les nouvelles façons de concevoir un roman. Mais c'est sans importance parce que tout écrivain, tout grand écrivain s'invente sa propre forme. Et elle ne pouvait pas changer sa forme parce que son monde idéologique était complètement figé. Et la réceptivité aussi exigeait que cet univers demeure figé.

M.K. Chacun de nous invente sa propre forme en copiant celle des autres! Si Gabrielle Roy n'a jamais réussi à imaginer un couple heureux, son idéologie et la forme de son expression littéraire s'accouplent et s'accordent comme des conjoints inséparables, inconsolables. Et cette entente fait l'unité de sa conception du monde. On trouve une apologie de la bienheureuse ignorance, chez elle. Ainsi du peintre Pierre Cadorai, par exemple, dans *La montagne secrète*, qui voulait créer une réussite picturale exceptionnelle avec le crayon, alors que

les moyens de la peinture moderne avaient évolué. Personnellement, je ne crois pas qu'un romancier moderne puisse ignorer Joyce ou Kafka, par exemple, et prétendre s'adresser aux lecteurs au niveau universel.

J.M. Quelqu'un mentionnait également, suite à votre exposé, que Gabrielle Roy lui avait confié avoir tenté de se renouveler stylistiquement dans *La montagne secrète*. "Ce fut un échec, dira-t-elle, il vaut mieux que j'en reste à mes anciennes formes."

M.K. Il y a un conflit semblable chez chacun de nous, quand on prétend s'occuper de critique littéraire: le conflit entre le monde de la sensibilité et le monde de la rationalité. On est tous doubles. C'est pour ça que je me sens à l'aise, plus à l'aise de parler de Gabrielle Roy qu'un Manitobain, parce que je suis un observateur étranger.

J.M. Pour en revenir au fait que nous ne sommes... que personne n'est vraiment jamais prêt à faire éclater ses propres mythes, si on tentait d'aller au-delà de Gabrielle Roy pour demander ce qu'on fait nous-mêmes dans un colloque comme celui-ci, ne se retrouve-t-on pas tous à jouer un peu les Gabrielle Roy? Les réunions ne sont pas encore des prises de conscience, ni de véritables critiques littéraires non plus. On a l'impression qu'on est en train de contribuer à créer, à perpétuer le mythe plutôt qu'à le faire éclater.

M.K. Vous touchez là, encore une fois, un point crucial. L'intelligentsia universitaire, ici, qui devrait être un porte-parole, une avant-garde, risque de devenir la plus réactionnaire. Regardez tout ce structuralisme qui domine dans la critique littéraire, c'est une attitude idéologique des plus réactionnaires. Quand on manque d'idées, on se lance sur la méthode et on s'attaque à la forme avec l'exclusivité des prosélytes. C'est la même chose au Québec. Il n'y a pas de prise de position nette, et c'est normal, dans la situation politique et économique actuelle.

P.D. Parce que le formalisme devient une fin en soi. Le problème est qu'on n'a pas su intégrer le formalisme ou la critique littéraire à une certaine renaissance de la vision qu'on a de soi-même et de la littérature. Et c'est ce qu'il faudrait faire maintenant. Il y a des gens qui ont fait le saut, qui sont au-delà de cette prise de conscience et qui avancent. Mais la majorité de la critique universitaire est restée en-deçà de

cette prise de conscience parce qu'elle est encore coincée par la question de la survie, la question de l'idéologie. . . la question du minoritaire continuant à se minoriser. . . Tout cela est assez ambigu.

M.K. Je suis d'accord, mais je crois qu'il ne faut pas insister sur le caractère manitobain ou canadien d'une telle attitude. La majorité du continent nord-américain vit dans cette fausse conscience issue de la civilisation de consommation. De la part de l'écrasante majorité, il n'y a pas de prise de conscience. On devient des automates.

J.M. À un autre niveau, ce qui s'est passé avec la littérature dite "ethnique", la littérature régionaliste, dans l'Ouest, c'est une prise de conscience qui passe au plan de la critique et devient une affirmation identitaire. Ici, et au Québec également, c'est un peu le contraire: une formalisation académique qui passe avant la prise de conscience et l'affirmation de ce qu'on est comme peuple. Et si on se compare aux écrivains latino-américains qui ont souvent été mis en orbite par la France et par les États-Unis, on voit que ces gens ont une conception politique des relations Tiers-Monde, Nord-Sud, etc. Alors qu'au Québec, encore tout récemment, j'ai entendu des écrivains dire "nous, on ne touche pas à la politique, on est des écrivains". C'est une espèce de fausse pureté. Et c'est ce qui se passe un peu ici, au Colloque: les communications font l'exégèse d'un sujet plutôt que l'affirmation d'une revendication, alors qu'elles pourraient fort bien être l'une et l'autre.

M.K. Oui, et ils ont tous les droits de le faire et de prolonger cette sorte de communications, mais ils ne peuvent pas nier qu'ils sont à cent pour cent conformistes. Quand un écrivain dit "moi, je ne m'occupe pas de politique", c'est comme quand n'importe quel citoyen dit "moi, je ne me mêle pas à la politique". C'est donc qu'il donne son appui au statu quo.

J.M. C'est exactement ce que je voulais dire. Nous participons à la mise en oeuvre du statu quo, à l'intérieur de colloque qui devrait proposer le contraire, c'est-à-dire de débusquer toutes les contradictions. . .

P.D. Ce genre de colloque permet quand même une certaine prise de conscience. Mais cela reste au niveau universitaire; c'est un échange d'idées, mais qui a très peu d'influence au niveau social, au niveau socio-politique. C'est parce qu'on

vit dans de vieilles structures. Si on était à l'avant-garde, on serait des gens qui essaieraient d'éveiller nos étudiants. Or, comment se fait l'enseignement universitaire sinon dans le statu quo, dans le conformisme. Il y a des exceptions, mais l'exception confirme la règle.

M.K. L'important c'est d'avoir une plate-forme, comme le colloque. Il existe, ce colloque. Il n'y en avait pas avant, et c'est un colloque qui a rassemblé beaucoup de monde. On peut le critiquer, bien sûr, mais c'est tout de même une plate-forme qui peut devenir un tremplin.

P.D. Pour en revenir à Gabrielle Roy, je pense que la plupart des grands écrivains, posent des questions, s'interrogent sur le monde. On peut résumer l'oeuvre de Gabrielle Roy par "Her question is a rhetorical one". Écrire, c'est véritablement un verbe intransitif!

J.M. Si je peux "retransiter" à mon tour et tenter de conclure cette discussion, je rappellerai qu'on a constaté que toute la question de l'affectivité, toute la question de la sexualité, entre autres, a souvent été escamotée, passée sous silence, à la fois par elle-même et par la critique.

M.K. Je ne dirais pas qu'il y ait un refus de la sexualité, mais l'image de la sexualité dans l'univers romanesque de Gabrielle Roy est une image qui laisse à désirer, c'est le moins qu'on puisse dire. Les très rares scènes qui concernent le domaine érotique ou sexuel sont toujours présentées dans un décor assez particulier. Dans *La rivière sans repos*, par exemple, dans un décor où rien ne s'y prête, à travers les moustiques, on trouve cette scène qui se transformera vite en quelque chose de nauséabond. Ou dans *Bonheur d'occasion*, quand Florentine et Jean se rencontrent pour la première fois, la beauté de cet acte est détruite par une image religieuse et rancunière qui s'impose morbidement. Ou encore, le refus de Pierre Cadourai, le peintre de *La montagne secrète*, qui ne couche jamais avec des femmes. . . et avec des hommes non plus, d'ailleurs! Et c'est la même chose dans le cas de la nourriture aussi: on mange très peu dans le monde romanesque de Gabrielle Roy. Et la sexualité ou, si l'on veut, l'attitude de l'écrivain vis-à-vis de la sexualité, est la meilleure carte d'identité de son idéologie. Dans ce cas-ci, l'attitude envers le sexe dans l'univers romanesque de Gabrielle Roy démontre plus que jamais son jansénisme, ce jansé-

nisme qui, je le répète, est à la base de mon point de vue sur son idéologie.

- .M. Mais comment expliquer que la critique ait si peu touché pour sa part à la question de la sexualité chez Gabrielle Roy? S'agit-il également, chez ses lecteurs et ses analystes, d'un jansénisme au second degré se posant comme le reflet de l'oeuvre elle-même?
- M.K. Il y a eu en fait des réactions intéressantes. Il y a deux critiques dans le monde qui ont vu, dans la seule scène amoureuse entre Florentine et Jean, un viol, tandis qu'il n'y a pas eu viol, il faut bien l'admettre. De fait, Florentine a tout fait pour que Jean couche avec elle: c'était là son but.
- J.M. C'est donc l'homme qui refuse la femme chez Gabrielle Roy. Voilà un aspect de l'oeuvre qui n'a guère été abordé, semble-t-il.
- M.K. C'est que les personnages ne sont pas achevés. Je me demande pourquoi un romancier s'attaque à un tel point à son propre personnage masculin: Jean Lévesque, par exemple, elle voulait le détruire. Alors que, virtuellement, c'était le seul personnage qui pouvait promettre, le seul dont on aurait pu faire un personnage de taille, puisque c'est le seul qui atteint une certaine révolte. Beaucoup plus authentique que celle de Florentine qui, au fond, est mesquine dans sa révolte. Pour moi, Florentine est un personnage négatif. Elle fait du mariage une sorte de marchandise. Comme dot, elle apporte à son mari l'enfant qu'elle a conçu avec un autre, le meilleur ami de son époux, par surcroît!
- J.M. Dans un autre ordre d'idées, on a beaucoup récupéré dernièrement Gabrielle Roy du côté de la critique anglophone. On a établi avec Margaret Lawrence un parallèle qui a des visées politiques, finalement. Gabrielle Roy, comme auteure de l'Ouest, vivant au Québec, devient la réponse littéraire à la proposition binationale et multiculturelle de toutes les années Trudeau.
- M.K. Vous avez raison. C'est justement ce qui démontre la valeur idéologique de Gabrielle Roy; le fait qu'elle puisse être exploitée de ce côté-là démontre son traditionnalisme, son conservatisme plutôt vétuste.
- J.M. Mais les autres, à ce moment-là, la considèrent comme un miroir de l'Ouest, et également comme la preuve d'une communauté d'inspirations tout à fait complémentaires:

Margaret Lawrence vs Gabrielle Roy et leurs Manitobas respectifs. Étant donné qu'il y a eu tellement peu d'oeuvres, aux yeux des anglophones, écrites dans l'Ouest par des auteurs qu'on peut qualifier de Canadiens, c'est-à-dire sans influence européenne, elle devient quasiment, à son insu, le porte-parole de l'autre identité. Les anglophones ne considérant, bien sûr, ni Louis Riel, ni Alexandre-Antonin Taché, ni Louis Goulet, comme de véritables écrivains — ce qui, à mon avis, est faux — rappellent d'autant mieux sur Gabrielle Roy.

- M.K. Elle est certainement le miroir d'un Ouest, un miroir qui peut facilement et efficacement être exploité par une sorte "d'establishment".
- J.M. Comment expliquez-vous que les féministes s'en soient si peu servi, alors que c'est une de nos premières femmes écrivain?
- M.K. Du fait que l'oeuvre de Gabrielle Roy ne présente pas une femme émancipée mais une femme dominatrice qui participe à une sorte d'émasculatation et qui n'est pas contestataire, d'un point de vue féministe. Sa conception de la femme est élitiste, aristocratique. Si elle combat pour une femme, elle combat pour une femme d'une certaine aristocratie, littéraire ou autre, comme le personnage de l'institutrice ou de l'écrivain qui remplace en quelque sorte la Mater Dolorosa.
- J.M. Sur ce, je vous remercie, Paul Dubé et Miodrag Kapetanovich, d'avoir accepté cette entrevue. Je vous remercie en me demandant si l'ombre de Gabrielle Roy, le spectre de Louis Riel et le fantôme de Jack Kerouak ne se rencontreront pas un jour pour témoigner conjointement de cette Amérique écartée dont nous sommes tous les ressortissants, en dernière analyse.

\* \* \*

J'ai réalisé cette entrevue avant d'avoir lu *La détresse et l'enchantement*, l'autobiographie de Gabrielle Roy parue chez Boréal Express en septembre 1984.

Depuis, j'ai parcouru ce texte de long en large et non seulement m'apparaît-il comme l'un des textes majeurs de tout l'oeuvre de Gabrielle Roy, mais aussi comme un témoignage absolument

unique sur le pays Canada (-français) et l'être canadien (-français) de toute une époque, reliant admirablement bien la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à la période que nous vivons depuis une dizaine d'années. Par ailleurs, Gabrielle Roy appartient à la première génération de nos écrivains — et qui se sont voulus tels — depuis la Conquête, et représente quant à moi cette impossibilité d'être sans se "désêtre". Ce qui fait qu'on aboutit inexorablement à une espèce de cul-de-sac dont on se permettra d'entrevoir un jour toute la déchirante réalité. Cette impossibilité d'être sans ce "désêtre"... Je veux dire cette impossibilité d'écrire sans se désociologiser à laquelle s'est condamnée toute une génération, de Saint-Denys Garneau à Gabrielle Roy. Comme si on était entré dans le français comme dans la langue de l'autre, dans une langue nous forçant à laisser notre corps (sociologique) à l'extérieur.

Depuis, j'ai lu aussi cette entrevue extrêmement révélatrice de Paula Gilbert-Lewis, réalisée en 1981 ("The Last of the Great Storytellers. A Visit with Gabrielle Roy"), et qui vient tout juste d'être publiée en français dans *Études littéraires*. Cette entrevue contraste étrangement avec tout ce que la critique (franco)canadienne (Québec inclus, évidemment) a bien voulu voir dans son oeuvre. Il est évident que le "non" référendaire de Gabrielle Roy s'inscrit tout à fait à l'intérieur d'un continuum idéologique exemplifié par Félix-Antoine Savard, Georges-Henri Lévesque et toute une élite cléricale dont nous nous refusons à faire une analyse trop approfondie. Il est tout aussi évident que derrière un tel "non" s'inscrit tout un comportement identitaire et une personnalité littéraire dont il faudra bien faire état un jour.

Gabrielle Roy a d'ailleurs décrit avec minutie dans *La détresse et l'enchantement* que, durant son séjour à Londres, son amour avec Stephen s'était brisé suite à la constatation que celui-ci plaçait sur le même pied qu'elle la lutte qu'il poursuivait pour l'indépendance de son pays, l'Ukraine. "Ce n'était d'ailleurs pas seulement, écrira-t-elle, la révélation de ne pas occuper la première place dans sa vie qui me blessait tellement [...], j'étais encore plus ébranlée d'apprendre la nature de la passion [l'indépendance de l'Ukraine] qui l'éloignait de moi [...]. Elle me paraissait absurde, insensée..." À la lecture d'un tel témoignage, on est surpris de constater jusqu'à quel point Gabrielle Roy ne pouvait se considérer elle-même comme ressortissante d'un peuple en état de dépendance politique.

C'est cependant mon rapport à Gabrielle Roy que j'aimerais brièvement interroger en guise de "post-scriptum". Un tel rapport

est de nature essentiellement intuitive, celui qu'établit sans doute tout lecteur avec une oeuvre dont il ne prétend pas faire l'exégèse. Mais je crois qu'il y a également autre chose.

Je sais que Gabrielle Roy fréquentait à l'occasion mon village natal (Saint-Michel-de-Bellechasse) où elle ne pouvait passer, bien sûr, que pour une "personne de la ville". À ce titre, elle n'était certes pas plus manitobaine que québécoise. . . c'était une "étrangère de chez-nous", de la même manière, d'ailleurs, que tous ceux qui avaient quitté le village. Mais ce souvenir évanescant n'a sans doute qu'une importance secondaire, si ce n'est que je reconnais d'emblée à travers Gabrielle Roy l'expression de toute une génération. Cette génération qui jamais ne parlera vraiment de ses contradictions de façon directe, à moins de tomber dans l'alcoolisme, tel Jack Kerouak.

Ce qui m'a frappé, par ailleurs, ces dernières années, se situe également à un autre niveau. Il s'agit de l'importance énorme accordée à Gabrielle Roy par tous les fabricants de "Canadian Identity". Il est évident que tous les intellectuels "anglos" de l'école Margaret Atwood *et al.* ont ressenti l'impérieuse nécessité de se créer une "French-Canadian" "confédérative" dont la sensibilité et l'imaginaire incarneraient à leurs yeux leur propre double identitaire. C'est pourquoi ils s'empareront derechef du personnage Gabrielle Roy pour en faire le modèle réflexif de leur propre ambiguïté. On comprend alors pourquoi elle sera systématiquement intégrée à leurs discours, et nous tous, bien sûr, à travers elle. Gabrielle Roy ne s'est jamais prononcée là-dessus et je me demande jusqu'à quel point elle aurait voulu admettre la manipulation socio-politique dont elle fut et continue plus que jamais d'être l'objet. À mon avis, tout reste à dire sur ce plan.

Enfin, Gabrielle Roy se présente à la fois, aussi bien synchroniquement que successivement, comme Canadienne, Canadienne-Française, Manitobaine et Franco-Manitobaine (et on sait qu'elle était partiellement issue d'Acadiens). C'est cette espèce de saute-mouton identitaire, pas toujours conscient, il va sans dire, qui constitue l'une des dimensions les plus significatives et les plus occultées de l'oeuvre de Gabrielle Roy, pour nous renvoyer de plein fouet à notre condition de minoritaires à tous. Quand on sait jusqu'à quel point les "Québécois" ont littérairement nationalisé Gabrielle Roy, il ne viendra à l'esprit de personne de la considérer politiquement comme une francophone-hors-Québec. Et pour-

tant, c'est bien ce que le jeu politique auquel nous nous sommes pliés si volontiers nous force à faire.

Lorsqu'on s'arrête à ce tiraillement Manitoba/Québec qui tenaillait Gabrielle Roy, il faut bien admettre qu'il existe chez elle un déchirement latent confinant à la détresse. Et ce refus de situer un tel tiraillement au centre de son oeuvre constitue également pour nous le versant ombragé de notre propre enchantement.